This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08172512 3

Digitized by Google

*DM

MERCURE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE,

DEDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes Célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 7 JUILLET 1787.

A PARIS,

Au Bureau du Mercure, Hôtel de [illegible]

rue des Poitevins, N°. 17.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

BIBLIOTHÈQUE DU CHÂTEAU DE [illegible]

Digitized by Google

TABLE

Du mois de Juin 1787.

PIÈCES FUGITIVES.

*Vers à M. ****, 3
*Bouquet à Mme la Marquise de C****, 4
Le Phénix & le Moineau, Fable, 5
A ma Femme, 49
Romance, 51
Les deux Roses, 97
Le Riche parvenu & l'Indigent, 98
Epigramme, 99
Le Temps présent, 145
Acrostiche, 146
Ode à M. Laverne, 193
Stances au Duc de Mouchi, 196
Petit Pierre de Barcelonette, Anecdote, 197
Charades, Enigmes & Logogryphes, 7, 53, 100, 150, 204

NOUVELLES LITTÉR.

Suite des Eloges lus à la Société Royale de Médecine, 9
Les Amans d'autrefois, 22
Observations sur la Virginie, 29
Bibliothèque choisie de Contes, &c. 41
Discours sur l'origine des Municipalités, 55
Suite des Observations sur la Virginie, 69
Histoire d'Henri III, Roi de France, 81
Epître à mon Poële, 85
Recueil de Comédies nouvelles, 102
Guide des Amateurs & des Voyageurs à Paris, 116
Histoire d'Elisabeth, 151
Discours prononcés dans l'Académie Françoise, 206
Considérations sur la Société, 215
Variétés, 176, 184, 228
Académie Françoise, 125

SPECTACLES.

Académie Roy. de Musiq. 125, 166, 229
Comédie Françoise, 43, 88, 137
Annonces & Notices, 44, 93, 141, 190, 236

A Paris de l'Imprimerie de M. LAMBERT, rue de la Harpe, près S. Côme.

Digitized by Google

NEW-YORK

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 7 JUILLET 1787.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

RÉPONSE à une Invitation de dîner à la Campagne.

Vous m'invitez en vers charmans
Au banquet le plus agréable;
Vous troublez ma tête d'encens
Avant de m'enivrer à table.
Vous parlez d'un sexe attrayant
Qui doit embellir cette fête;
Mais vous taisez modestement
Que c'est Horace qui l'apprête.
Un refus seroit peu décent.
Jeudi je quitte ma retraite
Et nos Bergères d'à-présent,

Digitized by Google

Sans esprit comme sans houlette ;
Et je vole dans vos climats,
A mes pieds attachant des ailes,
Presser un ami dans mes bras,
Et tomber aux genoux des Belles.
Je vous promets de la gaîté
Quoique, sans rompre le traité,
Je plaide au milieu des Orgies.
Vos Dames seront averties
Que dans ce grand jour je défends
Et tous les fidèles amans
Et toutes les Beautés trahies.
Vous, vous ferez, comme toujours,
Bel-esprit gai, Poëte aimable ;
Vous ferez courir sur la table
Les airs que chantent les Amours,
Les jolis contes, les bons tours
Et de l'Histoire & de la Fable,
Et même quelques calembours.
Vous aurez pour vous les suffrages
De nos Calypsos aux beaux yeux :
Ce sera le festin des Dieux
Si ce n'est pas celui des sages.

(*Par M. Lebrun fils, Avocat.*

Digitized by Google

A une Dame comme il y en a peu, Madrigal.

UN timide mortel qui dans un coin végète,
Pour toi depuis long-temps nourrit un feu secret;
Il se tait, voyant bien que ta pudeur rejette
Tous les hommages qu'on lui fait.
Trop prudent pour tenter une épreuve indiscrette,
La G..... le croirois-tu ?
Le plaisir de te voir en tous points si parfaite
Le console de ta vertu.

(*Par un Chevalier de Saint-Louis.*)

LES ANES, Fable imitée de Gellert, Poëte Allemand.

LES Anes se plaignoient aux Dieux
De leur traitement chez les hommes :
Voyez, leur disoient-ils, l'esclavage où nous sommes;
Ah ! daignez adoucir notre sort rigoureux.
Mes enfans, leur répond le Maître du Tonnerre
Avec un regard de bonté,
Allez travailler sur la terre,
Et recevez de moi l'insensibilité.

(*Par M. Crommelin, de Guise.*)

Digitized by Google

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure precédent.

LE mot de la Charade eſt *Théâtre*; celui de l'Énigme eſt *Dictionnaire*; celui du Logogryphe eſt *Anachroniſme*, où l'on trouve *Roi, maiſon, rocke, Caron, maron, Rhône, chien, rime, anſe, mâchoire, or, Rome, Enoc, roſe, rime, Cana.*

CHARADE.

MAINT ami de Bacchus eſt ſouvent mon premier;
Maint verſificateur excite mon dernier;
Heureux lorſque Zulmis accorde mon entier.
(*Par Mlle de la F***.*)

ÉNIGME.

DANS un tuyau je paſſe, ſans ſoulier,
Les plus beaux jours de cette courte vie;
Et pour prouver que telle eſt mon envie,
Dès le matin je cours le publier.
(*Par un Abonné au Sallon de la Ville d'Apt.*)

Digitized by Google

LOGOGRYPHE.

Mon emploi le plus ordinaire
Est d'agir chaudement, Lecteur, pour satisfaire
De vos besoins les plus intéressans,
Et pour flatter un de vos sens.
Dans mon nom l'on trouve un insecte;
Un amas d'eau tranquille & quelquefois infecte;
Une eau plus vive; un instrument
Qui de cette onde auroit le mouvement;
Un autre que l'on voit causer bien du ravage;
Un très-habile imitateur
Auquel on doit maint excellent ouvrage;
L'antique nom d'une sorte d'Acteur,
Indécemment jouant son personnage;
Ce que dans chaque Église a consacré l'usage;
Un poisson plat & large; un chétif animal
Qui répugne à la vue & ne fait que du mal;
Un respectable nom que portent bien des filles;
Un être sans lequel tomberoient les familles;
Un noble Turc, fier d'une dignité
Que du grand Imposteur donne la parenté;
Deux notes; deux pronoms, celui qui vaut un frère,
Et que même à bon droit toujours on lui préfère
Lorsqu'en ce frère on ne se trouve pas;
Un synonyme de colère;

Digitized by Google

L'opposé d'une chaîne ; un esprit ; un viscère ;
Un mois dont fréquemment on vante les appas ;
Mais qui n'est pas toujours digne de ces louanges ;
Un Prélat autrefois très-célèbre ici-bas,
Et qui revit dans le séjour des Anges ;
Un jeu de cartes bien joli,
Mais qu'une Déesse inconstante,
La Mode, a de nos jours tout-à-fait aboli ;
Un des contraires de poli ;
Un mets dont se nourrit la vieillesse impuissante ;
Le doux nom qu'un enfant donne à sa gouvernante ;
Du terme de défaut certain équivalent ;
Une place souvent brûlante
Dans le sein d'un appartement ;
Une très-quinteuse femelle
Qu'on ne peut toujours accorder
Avec sa sœur, qui vaut mieux qu'elle,
Et par fois cependant devient encore plus belle
Quand celle-là daigne la seconder ;
Une singulière coëffure,
Qui pour quelques humains est un signe d'honneur,
Et pour d'autres mortels un objet de douleur,
Une marque de flétrissure ;
De plus, en admettant l'*i* simple pour l'*i* grec,
Une Cité jadis puissante dans l'Asie ;
Un arbre que souvent on nomme en poésie ;
Puis encore.... Alte-là, Lecteur, je suis à sec.

(*Par M. N.... d'Arras.*)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTERAIRES.

Discours sur le Droit Romain, destiné à être prononcé devant la Faculté de Droit d'Orléans, par Me Lambert, Avocat au Parlement, avec cette Épigraphe, tirée de Montesquieu : *Je me trouve fort dans mes maximes, lorsque j'ai pour moi les Romains.* Brochure *in*-4°. de 92 pages. A Paris, chez Nyon, Libraire, rue du Jardinet, & chez les Marchands de Nouveautés.

CE Discours n'est autre chose que le projet d'une Traduction du Corps du Droit Romain. L'Auteur démontre la nécessité d'une telle Traduction; & il faut convenir qu'après la lecture de son Discours, on est un peu surpris que cette entreprise soit encore à exécuter. Mais quand on sait que le Chancelier d'Aguesseau & d'autres grands Magistrats s'y sont opposés, & l'ont crue dangereuse, on est moins étonné de n'avoir pas encore une Traduction du Droit écrit.

Les raisons qu'allèguent les ennemis de ce projet sont si foibles, que nous osons à peine les présenter à nos Lecteurs. Ils font semblant de craindre que si le Corps entier du Droit

Digitized by Google

étoit traduit, les écoles ne fussent bientôt désertes, & que le goût de la latinité se perdît en peu de temps: comme si c'étoit dans les Livres & dans les Écoles de Droit qu'il fallût chercher le goût de la belle latinité! Ils disent encore qu'une telle Traduction ne peut jamais être fidelle, & qu'il vaut mieux juger sur le texte pur que sur des versions & des gloses: comme si toutes les fois qu'un Juge applique un texte de la Loi à une affaire quelconque, il n'en faisoit pas secrettement, & malgré lui, une Traduction mentale dans sa tête! ne suffit-il pas pour cela que le Juge parle une autre langue que celle de la Loi; qu'il soit Anglois ou François & la Loi Latine ou Grecque? L'Évangile lui même est il autre chose qu'une Traduction des paroles de Jesus-Christ? Et si le genre humain a pu être sauve sur des traductions, pourquoi les affaires des hommes, purement temporelles, ne seroient-elles jugées que sur des textes? Supposons que dans une Assemblée de Députés de toutes les Provinces, on exécutât la Traduction du Corps entier du Droit, cette Traduction-là ne deviendroit elle pas un texte invariable & sacre, où la valeur de chaque terme seroit à jamais fixée? Ne sortiroit-ce pas là même le seul moyen de couper les têtes à l'hydre de la chicane & des disputes? Enfin n'est ce pas une chose extraordinaire que chez un peuple éclairé, & dont la langue jouit d'une sorte d'universalité en Europe, quinze ou vingt millions d'hommes soient juges d'un

Digitized by Google

bout de l'année à l'autre sur des Loix dont ils n'entendent pas le texte? Quand François Ier ordonna qu'on ne plaideroit plus en latin, les ennemis de la Traduction du Droit auroient pu se servir de tous leurs argumens, & combattre la sage résolution de ce Prince. Les Grecs ont eu le bon esprit de se donner des Traductions du Corps entier des Loix Romaines, & cela dans les plus beaux siècles de l'Empire. Accoutumés à une langue célèbre par tant d'écrits, & répandue dans presque tout l'Univers, ils dédaignèrent la connoissance de toute autre langue. En vain, dès le temps de Sévère & d'Antonin Caracalla, il étoit ordonné aux Préteurs ou Magistrats de rendre en latin leurs décrets; l'empire de la Loi céda à celui du goût & de l'usage; les Juges grecs continuèrent de rendre leurs sentences en langue grecque; & les Empereurs furent enfin obligés d'en venir à les y autoriser par une Loi. En vain Constantin donna à sa nouvelle Capitale, à ses quartiers, à ses edifices publics des noms grecs, & ensemble des noms latins; la langue latine fut presque renfermée dans sa Cour, & bannie, comme barbare, du reste de la société. Si ce Prince harangue en latin le Concile de Nicée, il ne peut se faire entendre des Pères grecs que par la voix d'un Interprète. Si descendu de son trône, il admet ces Pères à sa conversation familière, il faut qu'il oublie, pour un moment, qu'il est Empereur Romain, qu'il laisse à l'écart la langue de Rome, & qu'il se prête à leur parler celle

Digitized by Google

de la Grèce. Depuis cet Empereur, & sur-tout depuis le grand Théodose, l'Empire, les Sciences, les langues penchèrent continuellement vers la décadence. La Liturgie rappeloit d'ailleurs les Grecs à leur langue; la différence des caractères les éloignoit encore de l'étude de la langue latine. Aussi Justinien même fut obligé de donner en grec les Loix qu'il publioit pour l'Empire d'Orient, & d'en faire deux exemplaires, l'un grec, l'autre latin. Lorsqu'après ses conquêtes, son autorité s'étendit sur les deux Empires, ennemi des commentaires, il permit de traduire le Digeste en grec, afin de mettre les Juges & un plus grand nombre d'Érudits de cette Nation à portée de le lire.

De nos jours l'Impératrice de Russie vient de publier son nouveau Code en quatre ou cinq langues, & on ne sait, en parcourant ce Livre admirable, quelle est celle qui pourroit se vanter d'être le texte; quand on se rappelle sur-tout que la Souveraine est Russe, qu'elle est née Allemande, & qu'elle parle toujours François.

M. Lambert, en traitant de la manière & de la nécessité de traduire le Droit Romain, se permet une infinité d'excursions sur la nature des langues & sur la prééminence de la nôtre. Il accole ses idées là-dessus à celles de l'Auteur du Discours sur l'universalité de la langue Françoise; ce qui forme la plus considérable des notes qui terminent son Ouvrage. Mais nous ne saurions être de son avis

Digitized by Google

quand il avance que c'eſt à la gaîté des François qu'eſt dûe la fortune de leur langue; & nous craignons bien que plus d'un Lecteur ne prenne ceci pour une ſimple gaîté de M. Lambert, qui ne ceſſe de dire combien il eſt triſte d'apprendre le latin, & ſur-tout le latin des Colléges. Nous n'entreprendrons point l'analyſe de tout ce que dit l'Auteur touchant le fonds, la nature & la beauté du Droit Romain. Jamais un Corps de Loix ne ſera l'Ouvrage d'un ſeul homme; cet édifice ne peut être bâti que des mains du temps; il ne peut s'achever que chez de vieilles nations, parce que chaque Loi particulière n'étant que l'application du bon ſens à des événemens imprévus, il faut que les ſiècles dans leurs immenſes révolutions, épuiſent toutes les chances où les paſſions, les intérêts & les affaires peuvent jeter un grand peuple. Une ſociété naiſſante, fût-elle fondée par un grand génie, ne peut recevoir de lui que des ſtatuts & des réglemens; & c'eſt ainſi que Lycurgue, & tous les fondateurs de religions & d'ordres réguliers en ont uſé, ſans compter les emprunts qu'ils ont faits aux légiſlations des autres peuples. D'où il faut conclure que la collection des arrêts & des jugemens eſt à la longue la plus complette des Juriſprudences.

M. Lambert fait une réflexion un peu affligeante ſur la carrière du Juriſconſulte; « carrière longue & pénible, & où rien ne » ſoutient l'émulation, ni gloire ni argent. » Il n'en eſt pas ainſi, dit-il, du Général

Digitized by Google

» d'Armée & du Poëte. Mais que revient-il
» à celui qui tourne ſes talens & ſes travaux
» du côté du Droit Romain ? En vain quel-
» ques Gens de Loix applaudiront avec éclat,
» avec enthouſiaſme même à ſes efforts, à
» ſes ſuccès ; le Public, léger & incapable
» d'apprécier ſon grand mérite, ne répetera
» jamais des éloges dont il ne ſent pas la juſ-
» tice. S'il louoit ce grand Juriſconſulte, ce
» ne pourroit être que ſur parole, & ce qu'on
» fait ſur parole eſt toujours foible ; ce n'eſt
» guère que le vain ſon d'un écho qui ne
» répond que quand on l'interroge, & diſ-
» tribue aſſez indifféremment la louange &
» les ſottiſes. Pluſieurs ſciences abſtraites,
» par exemple, les mathématiques, partici-
» pent juſqu'à un certain point à ce déſagré-
» ment. Car tel qui fut le plus grand Mathé-
» maticien de l'Europe, eſt preſque oublié
» en un jour, *ſi même il eſt poſſible qu'il ait*
» *jamais fait impreſſion par cet endroit.* Et
» pourtant les mathématiques tiennent aux
» ſciences, & même ont accès dans les Aca-
» demies ; au lieu que ſi on y recevoit le
» Juriſconſulte, ce ne ſeroit qu'à titre d'Ora-
» teur.

» Enſorte que la gloire attachée, même
» aux plus grands ſuccès, dans la partie du
» Droit Romain, ne peut jamais être qu'une
» gloire obſcure, concentrée, incertaine,
» contredite par ceux-ci dans le même temps
» qu'elle eſt célébrée par ceux-là, & ne trou-
» vant guère au total que des incrédules ou

Digitized by Google

» des indifférens. Auſſi je ſuis perſuadé que ſi » Dumoulin & Cujas revenoient aujourd'hui » parmi nous, ils ſe garderoient bien de » ſonger à nous donner tous ces *in-folio* qui, » vu l'inſtant de ferveur où l'on étoit alors » pour le Droit Romain, leur ont procuré » une exiſtence ſi flatteuſe.

» Et quant à l'argent, de toutes les parties » auxquelles peut ſe livrer un homme de » mérite, il n'en eſt pas de plus ingrate que » le dévouement à l'étude des Loix Romaines. » Il n'y a là ni penſions ni bénéfices, comme » pour ceux qui ſe ſont conſacrés au ſervice » des autels; & M. Pothier ſeroit mort vic- » time du ſacrifice de toute ſa vie au Droit » Romain, s'il n'eût publié beaucoup d'Ou- » vrages, comme pour ſe dédommager un » peu par ſes mains. »

Nous ne pouvons nous diſpenſer de citer encore la douzième & dernière note, qui eſt à-la-fois bien penſée & aſſez bien exprimée.

» Les révolutions qui détruiſent un peuple, » dit M. Lambert, tuent toujours ſa langue » du même trait. Cette langue ſe traîne bien » encore plus ou moins de temps parmi les » reſtes *fangeux* qui ſurvivent à la patrie; » mais elle a reçu le coup mortel, & *comme* » *qu'elle* lutte & ſe débatte, il faut qu'elle » ſuccombe à la fin. Cependant la langue » Romaine penſa échapper, du moins en » Europe, à cette deſtinée commune. En » Aſie, où elle trouva des Nations toutes ci- » viliſées, que l'ardeur du climat rend comme

Digitized by Google

» immuables dans leurs habitudes, les Em-
» pereurs d'Orient & quelques Romains,
» qui n'étoient guères là que d'heureux étran-
» gers, ne furent pas assez puissans pour la
» soutenir, & elle tomba subitement. Mais
» en Europe, elle eut une toute autre for-
» tune. Comme les peuples qui envahissoient
» cette partie du monde étoient tous encore
» barbares ou à peu-près, & qu'il se trou-
» voit parmi eux plus de Romains, on adopta
» avec joie, avec enthousiasme une langue
» toute faite, charmante, & qui transmet-
» toit d'ailleurs des Sciences & des Arts dont
» on n'avoit nulle idée. Enforte que par une
» singularité bien frappante, tandis qu'en
» Asie elle avoit été contrainte de céder aux
» vaincus, en Europe elle commanda aux
» vainqueurs même. »

Observons, en terminant cet article, que si le style de M. Lambert manque quelquefois de correction & de goût, il est en général semé d'images & fort animé. On ne peut d'ailleurs s'attendre qu'un Avocat écrive comme un Homme-de-Lettres, & les Académies même ne l'ont pas exigé.

(Cet Article est de M. le C. de R.)

Digitized by Google

VIES des grands Hommes du Chriſtianiſme, & de ceux qui ſe ſont fait connoître relativement à cettte Religion, avec une Analyſe critique de leurs Ecrits; Ouvrage orné de Portraits, par M. l'Abbé Robin, Chapelain du Roi. A Paris, chez l'Auteur, rue Bailleul S. Honoré, à côté de l'ancien Grand-Conſeil, 1787. Prix, 4 liv. 10 ſols, & 4 liv. pour les Souſcripteurs qui auront les premières Épreuves des Gravures. On ſouſcrit pour les trois premiers Volumes.

ON fera tant de Livres pour prouver la Religion, qu'il n'y en aura plus du tout, diſoit le bonhomme de Sainte-Marthe, Général de l'Oratoire. Rien ne lui a fait tant de tort que les diſcuſſions, que les controverſes qui depuis dix-ſept ſiècles défigurent la plus ſublime comme la plus pure des Doctrines.

Sans doute la Religion, la Morale de Jéſus-Chriſt eſt auguſte, touchante, & il n'y en a point qui s'occupe davantage de la félicité publique; elle eſt la ſeule qui par principe ne ſe mêle pas des Gouvernemens. Mahomet, Numa, Moyſe lui-même ſembloient n'imaginer leurs Inſtitutions religieuſes que pour appuyer & conſacrer les ordonnances de leur police. C'étoient des Peuples qu'ils vouloient ſubjuguer & commander. Le Légiſlateur de l'Univers, qui ne vouloit que perſuader & éclairer, ne

Digitized by Google

demandoit ni richeſſes, ni pouvoir, ni honneurs. Docile Tributaire des Céſars, *ſon Royaume n'eſt pas de ce Monde.* Si fidèles à ſes maximes, les Papes, contens des clefs de Saint Pierre, n'euſſent jamais tiré l'épée de Saint Paul, modeſtes Médiateurs entre le Ciel & la Terre, ils ſeroient encore plus puiſſans que les Rois : ils auroient l'empire des cœurs.

Il n'en eſt pas moins vrai que l'Évangile, malgré les fautes de ſes Interprêtes & de ſes Miniſtres, eſt le ſyſtême de conduite le mieux ſuivi, un code complet de mœurs & de vertus. Indépendant des climats & des temps, il ne contient que de ces douces leçons qui doivent réunir tous les hommes. La charité s'y peint ſous des emblêmes attendriſſans. Ici, c'eſt une femme qui, courbée ſous le poids des ans à Sarepta, près de Sidon, fait un gâteau d'une poignée de farine & d'un peu d'huile qui lui reſtent, pour calmer la faim du Prophète Élie : là, un Samaritain diſpute un malheureux à des voleurs, bande ſes plaies, & le conduit ſur ſa monture dans une hôtellerie. D'après les éloges que Jéſus-Chriſt donne à ce Samaritain, dont il réprouvoit & le ſchiſme & les dogmes, comment a-t-on pu imaginer qu'il falloit haïr & perſécuter les hérétiques, ne pas vivre avec eux, ne pas même les ſaluer ; que voler leurs biens c'étoit prendre ce qu'ils ne pouvoient pas poſſéder, & qu'enfin toutes leurs actions étoient des péchés! Ce n'étoit guères là l'eſ-

Digitized by Google

prit de celui qui ne voyoit dans les foibles humains qu'une assemblée de frères. Tout ce qu'il a dit, ce qu'il a fait porte un caractère de simplicité, de bienveillance, de mansuétude. Toujours indulgent, il corrige souvent sans punir.

S'aimer & se pardonner, voilà la base de cette Morale qui descend pour nous des Cieux. Ni les conseils, ni les préceptes, ni les exemples, rien n'est épargné pour qu'elle se grave dans nos ames. Tantôt c'est une maxime familière, mais profonde : « Otez premièrement la poutre de votre œil, & vous verrez ensuite comment vous tirerez la paille de celui de votre prochain. » Tantôt c'est un apologue.

Un Roi se fait rendre compte par ses serviteurs. On lui en présente un qui lui doit dix mil e talens. Insolvable, il sera vendu, lui, sa femme & ses enfans. Le Maître est supplié, & il remet la dette. Ce même serviteur ingrat, puisqu'il ne savoit pas être bon, fait arrêter un de ses compagnons qui lui devoit cent deniers; & s'il n'a pas d'argent, il va mourir. Au récit de ce procédé barbare, le Maître le rappelle, révoque sa grace, & la Justice s'en empare. Est-il possible de montrer sous une image plus vraie, à des hommes destinés à partager leurs peines comme leurs plaisirs, que l'indulgence fait la gloire des Rois & le bonheur des sujets.

On vante la Philosophie. Sans doute cette sœur de la Religion mérite comme elle de

Digitized by Google

conduire les hommes. Ils lui doivent des vérités & des vertus. C'eſt elle qui a formé les Platon, les Socrate ; mais qu'ils étoient encore éloignés de connoître & leur ſource & leur fin ! A leur École on n'acquéroit que ces qualités du Phariſien, qui remercioit la Providence de ce qu'il n'étoit ni voleur ni parjure; enfin ces *petites vertus morales* avec leſquelles mon fils ſera damné, diſoit la mère de Fontenelle. A l'École de la Religion, ſous les yeux d'un Dieu qui étoit le témoin des coupables, l'ami des infortunés & le père de tous les hommes, avec de nouveaux motifs la ſageſſe prit de nouvelles forces. La terre n'étoit plus qu'un paſſage qui menoit au Ciel, & il falloit tracer ſes pas par de bonnes actions. Alors parut cette charité douce & humble qui oublie les injures, force les ennemis de s'embraſſer, qui de la main droite rend des ſervices que la main gauche ignore, & ne craint pas de faire des ingrats.

Voilà l'idée que donne du Chriſtianiſme l'Ouvrage de M. l'Abbé Robin. Perſuadé, comme Monteſquieu, qu'il eſt le plus ſûr garant que l'on puiſſe avoir des mœurs privées, il s'eſt fait un devoir d'état d'en développer l'origine, les principes & l'influence. Rien n'étoit plus propre à remplir ſes vues que l'Hiſtoire raiſonnée de celui qui l'a fondé, & de ceux qui l'ont ou défendu ou attaqué. Celle de Notre-Seigneur prouve que le Peintre a long-temps étudié ſon modèle. Elle le diſpenſoit de nous tranſcrire les contes

Digitized by Google

qu'ont faits les Juifs, & les Fidèles qu'il veut instruire ont-ils besoin de savoir qu'un *nommé Joseph Pandera, homme débauché & violent, devint amoureux d'une jeune Coëffeuse nommée Miriane....* & que c'est parce que les cheveux de *Jeschu* furent arrachés que les Moines se rasent? Toutes ces sottises, ces invraisemblances, ces anachronismes, il faut les laisser dans la poussière qui les couvre.

On connoît la vie de Saint Pierre. Doué d'un bon cœur, le caractère un peu versatil, il fit des fautes qu'il expia par des larmes; mais ses *Épîtres* sont moins connues. M. Robin les analyse avec autant de goût que de précision; & l'on n'est point étonné que *Grotius* y ait trouvé une force, une véhémence, une vigueur dignes du Prince des Apôtres. Ses similitudes, ses expressions sont souvent celles de Saint Paul. Il donne les mêmes avis aux Évêques, aux époux, & recommande sur-tout l'obéissance aux Princes & aux Magistrats. Comme Pape, sa pauvreté nous rappelle la réponse que fit un Prélat à un de ses Successeurs, qui plus riche étoit moins puissant. Saint Thomas entroit dans une des salles du Palais au moment où des sacs s'y vuidoient dans des caisses d'airain. Vous voyez, lui dit le Chef de Rome, que l'Église n'est plus dans ce siècle où elle disoit: *Je n'ai ni or ni argent.* Il est vrai, Saint Père, reprit le Docteur; mais aussi elle ne peut plus dire au paralytique: *Lève-toi & marche.*

Digitized by Google

Qui fit plus de miracles que Saint Paul ? Ils étoient l'objet, la preuve & le prix de sa foi. Avec un caractère mâle & des talens qui ne s'acquièrent pas, il avoit un de ces génies que développent les révolutions. Ennemi des Chrétiens, c'étoit leur bourreau. Poussé par la Grace dans le sein de l'Église, il en devint l'Apôtre, le Héros & le Martyr.

Pour pouvoir juger quels devoient être les fervens Missionnaires de la Religion naissante, quels moyens surnaturels ils recevoient de leur Maître pour forcer l'opinion, il étoit nécessaire de connoître les rivaux qui leur disputoient le Monde. Quel homme que cet Apollonius de Thyanes ! Instruit dans les Écoles les plus fameuses, chez les Prêtres les plus révérés, sobre & muet comme Pythagore, toujours assez fort pour braver la beauté même, le père des pauvres, l'oracle des riches, il instruisoit les Peuples, & plus d'une fois des Députés vinrent déposer à ses pieds le tribut des Villes. Les Brachmanes des Indes, les Mages des Perses, les Gymnosophistes d'Égypte s'honoroient de ses entretiens. A Ninive, à Éphèse, à Smyrne, à Athènes, à Corinthe il reçut de ces hommages qui ne flattent que quand ils sont libres. Quand les Monarques lui offroient leurs Palais : — Je ne loge qu'avec mes égaux. Celui de Babylone lui demandoit ce qu'il falloit faire pour régner avec sécurité : — Honorer plusieurs personnes ; mais n'accorder sa confiance qu'à un petit nombre. Les leçons qu'il donna à

Digitized by Google

Vespasien font bien voir qu'il ne connoissoit d'autres Despotes sur la terre que la vérité & la vertu. « Soyez le père de vos Cités. Aimez les richesses, non celles qui ont coûté des larmes aux indigens, non pour les ensevelir dans les coffres, mais pour les répandre sur les malheureux, & pour protéger les talens. Encore que vous soyez au dessus des Loix, obéissez-leur. Montrez d'autant plus de vénération pour les Dieux que vous êtes plus élevé, & que vous en avez reçu plus de bienfaits; conduisez-vous en Empereur dans ce qui regarde l'administration publique; mais soyez homme dans la vie privée. Ne laissez espérer l'Empire à vos fils que par leur mérite, & non par leur naissance. » Parlent-ils avec plus de hardiesse & de franchise, les Précepteurs de nos Rois, dans ce siècle éclairé où l'art de régner deviendra l'art de conquérir les cœurs?

Censeur utile dans toutes ces contrées où les anciens Philosophes de la Grèce, ses Législateurs, ses Poëtes même avoient jadis puisé des lumières, il se contentoit de corriger les abus, bien différent des réformateurs qui ne renversent un arbre que pour en manger les fruits. A des plaisirs qui énervent ou qui dégradent, il substituoit des institutions qui donnent au Citoyen le sentiment de ses forces & de ses droits.

Avec sa célébrité il seroit difficile de n'avoir pas tous les talens, ceux sur-tout qui dépendent de l'opinion. On s'imagina qu'il

Digitized by Google

avoit tous les secrets d'Esculape, & il parut le croire. Un débauché, dont le vice avoit flétri & défiguré les traits, las des Dieux, implore ses conseils. — Jeune homme, Esculape te promet la santé, mais ne te la donne pas : change de mœurs, & tu seras guéri. — La recette étoit simple, & de nos jours c'est encore la meilleure que connoisse même la *Société Royale de Médecine*.

Voilà donc ce Sage que Philostrate & beaucoup de ceux qui ont lu Philostrate, opposent au Législateur des Chrétiens! C'est ce parallèle impie que M. l'Abbé Robin a décrié avec un succès que son zèle seul ne lui assuroit pas. Il falloit que ses raisonnemens fussent des preuves, & il prouve. On ne lui reprochera pas d'avoir affoibli le caractère du Prophète payen. Son portrait est noble, imposant; il étonne, il attache; mais est-ce sa faute si dans le même tableau il y a des géans de quinze pieds, des pygmées d'une coudée & demie, des sciopodes qui s'ombragent le corps avec leurs pieds, des arbres qui saluent le thaumaturge de Thyane? C'est son fidèle compagnon Damis, qui dans *sa Vie* atteste ces merveilleuses inepties *.

* Les Portraits en bistre font honneur aux talens des Artistes que M. l'Abbé Robin a employés.

GENEVIÈVE

Digitized by Google

Geneviève de Cornouailles, & le Damoiſel ſans nom, Roman de Chevalerie, par M. de Mayer, troiſième Édition. 2 vol. *in*-12. Prix, 5 liv. brochés. A Paris, chez Buiſſon, Libraire, rue des Poitevins, hôtel de Meſgrigny.

Une lettre qui ſe trouve placée à la tête de ce Roman, annonce quelle a été l'intention de M. de Mayer. — « Oui, Madame, j'en conviens, peut-être avons nous beſoin de Romans de Chevalerie, quoique la mode en ſoit paſſée; car quel eſt le caractère de ce genre d'Ouvrage? C'eſt d'élever l'âme, d'inſpirer tout-à-la-fois l'orgueil du nom, la ſenſibilité la plus vive, & une galanterie décente & délicate. L'honneur, la gloire, l'amour en compoſoient le fonds. Quand on les avoit lus, on étoit plus tenté de croire à tous les prodiges de la valeur & de la tendreſſe, on ſe ſentoit exalté autant qu'ému. Les principes fondamentaux de nos devoirs envers le Prince, envers l'État, envers les hommes, s'y faiſoient aimer par le charme des fictions qui les paroient.... »

Nous convenons volontiers avec M. de Mayer, que dans la foule des Romans dont nous ſommes accablés, ceux de Chevalerie méritent la préférence, parce que la fable poſe ſur des baſes reſpectables. La nobleſſe ſur-tout a tout à gagner à ces lectures.

M. de Mayer nous préſente dans le Da-

Digitized by Google

moiſel un jeune Chevalier toujours brave, toujours vertueux, bon ami, bon fils, élève reſpectueux, amant ſenſible. Les épreuves multipliées par leſquelles le Damoiſel paſſe continuellement, ſont auſſi ingénieuſes que morales. C'eſt par-tout un heureux alliage de la fleur de la galanterie & de la plus excellente morale. Les tableaux ſont gracieux, les alluſions fines & délicates. On pénètre aiſément l'allégorie du ſiège de Silley, & les perſonnages de la Cour de la Reine Judith. Les Princes François ſont également reconnoiſſables, & préſentés avec vérité. On ſait de quelle Reine & de quel Enfant Royal M. de Mayer veut parler. Sa romance intitulée *la Berceuſe*, eſt pleine de naïveté, & c'eſt une louange adroite ſans flatterie.

On trouve dans ce Roman des ſituations neuves & touchantes. De ce nombre ſont le tombeau d'Alfred, le bûcher de Geneviève, le combat de Palmerin & celui de Griel; la douleur d'Onolnie, le déſeſpoir de Geneviève & du Damoiſel, la mort de la Princeſſe Grafilinde. Parmi ces allégories on diſtinguera le palais de Beauté, le temple du Caquet, de la Mode, & tout ce qui ſe paſſe dans le Vexin François.

Nous allons nous borner à une citation qui nous paroît peindre avec la naïveté qui caractériſe les anciennes mœurs de la Chevalerie, les momens, les premiers inſtans où l'on aime.

Geneviève vient ſe mettre ſous la protec-

Digitized by Google

tion du Damoiſel. La Nourrice parle. — Sire Damoiſel, voilà Geneviève, que l'honneur & les devoirs de Chevalerie aſſurent de votre protection. — Vrai Dieu! ſi je la défendrai, Nourrice, vous pouvez y compter. — Et ſe tournant vers Chapelle : — Quelle eſt belle! — Je n'ai pas beſoin de ſavoir ce que vous êtes, belle & gentille Damoiſelle; puiſque vous implorez aſſiſtance de Chevalier, il faut que vous ſoyez née Damoiſelle; je vous en crois, & crois que vous êtes une Divinité; au moins eſt il vrai que vous êtes une merveille. — Geneviève fit la révérence, rougit & trembla. Le Damoiſel voulut la reconduire, & lui préſenta ſa main. Ah! il tremblait auſſi fort qu'elle. Effet charmant d'un attrait impénétrable! J'ai tremblé, dit le Damoiſel à Chapelle. — Saurez demain tout ce que cela veut dire.

C'en étoit fait, il ne devoit plus oublier la belle Geneviève de Cornouailles; il n'alloit plus ſe préſenter aux combats ſans ces emblêmes heureux, qui ſont l'âme de la Chevalerie, ſans rapporter à ſa bien-aimée toutes ſes proueſſes & ſes victoires. Le matin, en ſortant de ſon lit, il ne fait que dire : ah! Chapelle, j'ai trouvé ma Dame.

Geneviève n'avoit point paſſé une nuit plus tranquille; mais ſon inſomnie n'avoit rien que de doux. Le ſentiment qui l'agitoit étoit ſi nouveau! elle en ignoroit & la cauſe & les ſuites. Eh! quelle crainte pourroit inſpirer un penchant qui naît & ſe declare ſans

Digitized by Google

effort? Il ſembloit à Geneviève qu'elle venoit de connoître un nouveau beſoin, un beſoin ſi doux, ſi naturel, ſi néceſſaire! Il n'étoit partie de ſon être qui ne répondit à ſon cœur, & à laquelle ſon cœur ne répondit. Le Damoiſel étoit jeune, elle étoit jeune auſſi. Ces rapports de jeuneſſe ſont ſi puiſſans! Il y en avoit un autre auquel n'échappent point les âmes neuves & reconnoiſſantes, c'étoient les ſervices que le Damoiſel étoit prêt de lui rendre: cette eſpèce de paternité que la force qui aime à obliger, exerce envers la foibleſſe, eſt bien attachante! Nourrice, diſoit elle, que vous en ſemble du Damoiſel, il eſt gentil? — C'eſt de quoi me ſuis aviſée. — Le haſard, Nourrice, a eu pitié de moi. — Je penſe comme vous.

Nous ſommes forcés de ne pouvoir faire connoître, par plus de citations, ce joli Roman, où l'on trouve un agréable mêlange d'eſprit & de ſentiment, & une parfaite étude de la Chevalerie.

Digitized by Google

Les Terriers rendus perpétuels, Ouvrage utile à tous Seigneurs de Fiefs, Notaires, Commissaires à Terriers, &c. &c., sixième & dernière Livraison, contenant le résumé général de l'Ouvrage, suivi de la réimpression de l'Introduction. On y a joint un Avis sur la reliûre en deux Volumes, auquel on engage tous les Souscripteurs de se conformer, attendu l'inconvénient de mettre le tout en un. A Paris, chez M. Aubry de Saint-Vibert, Commissaire à Terriers, rue de la Vieille-Monnoie, n°. 12, près celle des Lombards. Prix, 60 liv. en feuilles, rendus franc de port par la poste dans le Royaume, en affranchissant l'argent & la lettre d'avis.

L'Auteur de cet Ouvrage ne pouvoit pas le terminer dans une circonstance plus heureuse, où tous les esprits en fermentation sur ce qui constitue l'économie politique & rurale, semblent se diriger universellement vers cet important objet. Il semble sur-tout qu'il ait prévu l'intéressante révolution qui se prépare, tant sa marche a de rapports avec les opérations dont on s'occupe aujourd'hui, tant elle a d'influence sur le regime des propriétés des Citoyens. Ce qui distinguera le plus cette production, c'est l'étendue de son plan, la simplicité de ses moyens & la multiplicité des détails qui n'empêchent pas l'harmonie entre les différentes parties. La marche de cet Ouvrage exigeroit des détails si

Digitized by Google

multipliés & si étendus, que nous préférons de renvoyer le Lecteur au Livre même, persuadés qu'il reconnoîtra dans l'Écrivain les qualités du véritable Citoyen & de l'homme instruit.

SPECTACLES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

SI nous ne consultions sur le Poëme de *Tarare* que l'opinion la plus générale, comme nous le faisons ordinairement, nous n'aurions qu'un seul mot à en dire, & ce mot seroit dur. Il manque, dit-on, de plan, de vraisemblance, de but moral, de décence, de vérité de caractères & de costume; c'est un amas bizarre d'incidens entassés sans ordre, sans intérêt, & dialogués dans un style où la langue, le goût & même les premières règles de la versification sont blessés à chaque instant. Dans les premiers jours, les amis de l'Auteur & ceux de la modération objectoient à tant de critiques, qu'au moins cette Pièce étoit remplie d'imagination. Cette ressource vient de leur être ôtée. On a découvert que le plan de Tarare est calqué mot-à-mot sur un Conte oriental, imprimé depuis long temps. Et lorsqu'on emploie ce raisonnement ordinaire: « qu'il faut bien que cet » Opéra ait quelque mérite, puisqu'on y

Digitized by Google

» court en foule ; » on y répond par des parallèles dont l'amour-propre de l'Auteur pourroit être offensé. On attribue cette affluence au jeu excellent des Acteurs, aux beautés de la musique, à celle du spectacle & des décorations. Il semble que cet Opéra n'ait d'autre avantage sur la lanterne magique, que celui d'amuser les oreilles en même-temps que les yeux.

Quoique ce jugement soit en effet celui du plus grand nombre, il nous paroît d'une sévérité bien outrée. Sans doute que l'opinion très favorable qu'on avoit conçue de cette Pièce long-temps d'avance, a dû influer sur celle qu'on en a prise aux représentations, & que les esprits se sont armés d'une rigueur proportionnée aux motifs d'admiration sur lesquels ils comptoient. Beaucoup de personnes avoient annoncé cet Opéra comme le modèle futur de tout ce qu'on écriroit désormais pour ce Théâtre : l'amour-propre révolté a dû rendre l'examen plus rigide, & jeter plus de jour sur les défauts de ce modèle proposé ; néanmoins il faut qu'il y ait encore quelque autre cause plus personnelle, plus dépendante des circonstances actuelles pour motiver cette animosité. On a beaucoup déclamé contre *Figaro* ; mais *Figaro* avoit encore plus d'amis que de détracteurs : peu de personnes au contraire osent prendre le parti de *Tarare*. Cependant, quoique ce Poëme mérite en grande partie les reproches qu'on lui fait, nous croyons qu'il a des beautés réelles,

Digitized by Google

indépendantes de ſes acceſſoires, & auxquelles on ne rend pas aſſez de juſtice. La preuve que c'eſt le fonds même qui intéreſſe plutôt que les acceſſoires, c'eſt qu'on applaudit fort peu pendant ce long ſpectacle, & qu'on y reſte pourtant ſans ennui. N'eût-il donc que le mérite d'amuſer, c'en eſt un, c'eſt le premier ſans doute, & les meilleurs Opéras ne l'ont pas toujours.

C'eſt un mérite que d'avoir prêté autant au jeu des Acteurs. Le meilleur Acteur du monde ne peut faire ſentir dans ſon rôle que ce que l'Auteur y a mis. Nous convenions que Tarare n'agit point dans la Pièce, qu'on ne voit aucun effet de ce grand caractère qu'on lui prête, que rien ne juſtifie l'amour que les Soldats ont pour lui, ni la moralité qu'on en tire au dénouement; nous convenons qu'il pleure toujours quand il faudroit agir, qu'il compte beaucoup plus ſur le ciel que ſur ſon courage; cependant M. Lainez ne pourroit rendre ce rôle avec tant d'intérêt & de chaleur, ſi ce rôle n'en avoit pas intrinsèquement.

Nous ne diſſimulerons pas non plus les invraiſemblances du rôle de Calpigi. Dans l'état où on l'a réduit, privé des cauſes qui donnent à l'âme de l'énergie, c'eſt une faute ſans doute que de lui avoir donné plus de grandeur, de nobleſſe, d'activité qu'à Tarare même, tandis que le caractère propre de ces demi-hommes eſt la molleſſe, l'inertie, la foibleſſe, le rétréciſſement des idées, &c. Mais qu'im-

Digitized by Google

porte ? L'effet n'en eſt-il pas le même au Théâtre ? Pourvu qu'il y ait du mouvement, pourquoi s'embarraſſer de ce qui le produit ?

Atar eſt, à la vérité, le plus atroce de tous les Deſpotes. Il révolte ſans attacher. Rien ne peut juſtifier l'imprudence avec laquelle il confie à tout le monde la haine qu'il porte à Tarare, & le deſſein qu'il a de ſe défaire de lui, ni celle de différer ſon ſupplice pour obtenir du Grand-Prêtre ſa condamnation, dont il n'a que faire, tandis qu'il avoit tout droit & toute raiſon de le faire poignarder en le ſurprenant dans ſon Sérail, &c. Mais enfin ce Tyran donne une idée aſſez juſte des mœurs aſiatiques ; & quoique l'Auteur les ait violées dans preſque tout le reſte, on doit lui ſavoir gré de les avoir conſervées en cela.

On ne peut nier que le caractère du Grand-Prêtre, & ſur-tout ſa Scène avec l'Enfant, ne ſoit très-piquante & très-neuve à ce Théâtre, quoiqu'on ſoit un peu étonné d'entendre parler parmi des Bramines, des *Augures* qui appartenoient à la religion des Romains. Il y a à cet égard une confuſion de mœurs & de coſtumes que nous ne prétendons pas défendre. Les expreſſions de *Déeſſe*, de *fils des Dieux*, &c. ne conviennent pas plus à cette mythologie que les mots de Sultan, de Bostangi, &c. qui ſont des mots Turcs, ne conviennent à une ville de l'Inde, ſous la domination Perſanne.

Il y a auſſi des invraiſemblances dans les ſituations ; celle où le Tyran oblige Tarare de

Digitized by Google

souhaiter qu'Irza réponde à son amour, ne sert à rien, ne peut rien produire; car ce vœu qui ne sauroit être entendu d'Irza ne la déterminera point. Il amène seulement ce mot de Calpigi: *Je sers un homme affreux*, comme s'il pouvoit l'ignorer, & comme si ce dernier trait n'étoit pas le moindre de tous ses crimes. La situation où Tarare est nommé Chef de l'Armée n'est pas assez motivée; on ne sait pourquoi son nom est prononcé par l'Enfant. Cependant elle fait un grand effet, parce qu'à ce Théâtre sur-tout, comme nous l'avons dit plusieurs fois, il s'agit bien plus de frapper fort que de frapper juste.

On ne peut contester qu'il n'y ait de l'intérêt au moment où Calpigi, qui craint de voir arriver Tarare, est obligé pourtant de chanter son histoire sur un ton de gaîté. Seulement on demande comment le nom de Tarare pourra *rendre la nuit* dans des jardins éclairés par des milliers de lampions le long des plates-bandes, & de lanternes dans tous les arbres. On ne conçoit guères comment Tarare a pu traverser ces jardins sans être vu, & comment il ne reconnoît pas Calpigi au milieu de tous ces feux qu'on n'a pu éteindre en un instant. Mais on se prête à l'illusion en faveur de l'intérêt qui en résulte.

On critique aussi le moment où Tarare voyant que le Tyran est chez sa maîtresse, s'amuse à invoquer Brama, & à crier de toute sa force, malgré le danger qu'il court, malgré les prières de son ami, au lieu d'entrer & de

Digitized by Google

poignarder ce dangereux rival, ce qui seroit plus convenable à la situation, à son caractère, aux mœurs du pays; mais on peut répondre que son respect pour son Souverain ne lui permet pas de prendre ce parti, & qu'il a tant de raisons de compter sur le secours du ciel, qu'il ne risque rien de s'y adresser encore.

Si l'on demande ce que produit l'échange entre Astasie & Spinette, d'où naît ensuite un équivoque également inutile & prolongé jusqu'au dénouement, nous répondrons qu'il produit un mouvement qui soutient toujours l'attention, & qu'il en résulte un très-joli duo, ce qui n'est pas si futile qu'on le croiroit dans un Ouvrage Lyrique. C'est certainement un grand mérite d'amener des situations musicales, & on a droit à se faire pardonner beaucoup de choses quand on y est parvenu.

C'est un mérite encore de donner lieu à un beau spectacle, & on sera forcé d'avouer que celui de Tarare est d'une grande magnificence, très-varié, & d'un genre très-neuf. Tant d'avantages devoient, à ce qu'il nous semble, obtenir un peu plus d'indulgence en faveur du style, qui est à la vérité rempli de négligences & d'incorrections, qui manque quelquefois de goût, & souvent de clarté, mais dans lequel on trouve cependant de la chaleur & de la force. Nous ne prétendons pas justifier la tirade suivante; elle rassemble presque tous les défauts: c'est le Génie du Feu qui, dans le prologue, demande à la Na-

Digitized by Google

ture si elle exerce sur les *individus* le pouvoir absolu qu'elle a sur l'espèce humaine. Elle répond :

Oui, si je *descendois* à quelques *soins perdus*,
Mais pour moi *qu'est* une parcelle
A travers *ces foules* d'humains
Que je répands à pleines mains
Sur cette terre, pour y naître,
Briller un instant, disparoître,
Laissant à des hommes nouveaux,
Pressés *comme eux* dans la carrière,
De *main en main* les *courts* flambeaux
De leur existence éphémère ?

Cette période, dont la longueur, l'enchaînement & la forme sont entièrement opposées à la musique, cette métaphysique inintelligible n'est qu'un tissu d'expressions impropres & vicieuses. C'est le défaut général du prologue, qui n'a pas du moins, comme l'Opera, le mérite d'être amusant. Mais on y trouve ces vers qui renferment une belle idée :

Mon œil entre eux cherche un Roi préférable.
Nature, l'erreur d'un moment
Peut rendre un siècle misérable.

Voici un autre exemple d'obscurité dans le Poëme. Calpigi dit, en parlant de Tarare :

Il est vrai, son nom adoré
Dans la bouche de tout le monde

Eſt un proverbe révéré.
Parle-t'on des *fureurs de l'onde*
Ou du fléau le plus fatal ;
Tarare eſt l'*écho général*,
Comme ſi ce nom ſecourable
Éloignoit, rendoit incroyable
Le mal, *hélas !* le plus certain....

L'Auteur veut dire probablement que le nom de Tarare eſt une expreſſion proverbiale qui ſert à révoquer une choſe en doute. Mais cela eſt-il exprimé ici ? Quel rapport y a-t'il entre Tarare & les fureurs de l'onde ? Atar dit à Calpigi, dans la ſeptième Scène : *Sois inintelligible.* On voit que ce n'eſt pas la première fois que cet ordre lui eſt donné.

M. de Beaumarchais fait rimer *certain* avec *chrétien*, *châlit* avec *Calpigi* ; *idée* avec *enchantée* ; *livrée* avec *vengée* ; ces rimes ſont inadmiſſibles. Il y a des vers qui ne ſont pas céſurés, comme ceux-ci :

Achève-donc... Ne crains-rien, ſuperbe Altamort.
Sa perfidie.... Il s'en-éloigne avec douleur.
Il eſt inſtruit ... inu-tile & vaine faveur.
Moi.... vous ... Moi.... Vous, vous Spi-nette, il y va des jours.

On trouve auſſi dans cet Ouvrage une foule d'expreſſions incorrectes ou impropres, & d'inverſions forcées. Nous en citerons quelques-unes :

Qui voulez-vous auprès d'elle qu'on mette ?

Digitized by Google

Tarare avoit, *au-lieu d'ancêtres*,
Déjà vaincu dans cent combats.

Jamais dans nos climats heureux
La beauté ne tremble asservie,
Chez nos maris, presque à leurs yeux,
Un galant en fait son amie.

Cette construction manque tout-à-fait de clarté.

D'algues impurs.

Algue est féminin, &, comme nom générique, ne s'emploie point au pluriel. On dit de l'algue, & non des algues.

Je suis sauvé, grâce à ton cœur,

dit Tarare à Calpigi, au-lieu de: *grâce à ton intelligence*, ou, si l'on veut même, *à ton amitié*:

Apprends-lui que ma *tendre* flamme
La donne à ce monstre pour femme.

Ah! *je me sens altéré* de leurs peines,
Et j'*ai soif* de les voir souffrir.

Astasie répond deux vers plus loin:

Le rugissement de ton cœur
Annonçoit ta *faim* dévorante,
Et moi je t'ai bravé, &c.

Tarare dit:

Encore *une minute*,
Et notre amour constant

Digitized by Google

Ne ſera plus en butte
Aux coups d'un vil *Sultan*.

ATAR.

O rage! affreux tourment!
C'eſt moi, c'eſt moi *qui tuze*,
Et leur cœur eſt content.

Nous n'avons cité que les fautes, qui n'ont beſoin d'aucune diſcuſſion pour être ſenties. Nous les avons relevées avec courage; mais nous ajouterons avec plus de courage peut-être encore, que malgré ſes défauts nombreux, cet Ouvrage nous paroît fait pour plaire long-temps au Théâtre; qu'il a plus de mouvement & d'intérêt que le genre n'en paroiſſoit ſuſceptible; que ſi les ſituations y ſont invraiſemblables & forcées, il y en a beaucoup plus que dans les Opéras ordinaires, & qu'elles ſont preſque toutes beaucoup d'effet. Enfin ſi ce Poëme ne doit pas être propoſé pour modèle, ainſi qu'on l'avoit annoncé, il doit au moins apprendre aux Auteurs Lyriques qu'on peut étendre cette carrière beaucoup plus loin qu'aucun d'eux n'a oſé le faire juſqu'ici.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

LETTRE au Rédacteur du Mercure.

MONSIEUR,

IL s'eſt gliſſé dans un Ouvrage très-intéreſſant qui vient de paroître *ſur les rapports de commerce de la France & des États-Unis* *, une expreſſion équivoque qui a donné lieu à pluſieurs diſcuſſions dans une Société qui s'occupe de Politique, & dont je ſuis Membre; peut-être ne ſera-t-il pas inutile de l'éclaircir ici. Dans la ſection ſur les Draps les Auteurs de ce Traité s'attachent à prouver que la France peut fournir aux Étrangers des Draps plus fins que ceux d'Angleterre; mais ils obſervent qu'elle n'en peut pas fournir une grande quantité, & que nos Draps de la ſeconde claſſe, dont la conſommation eſt bien plus grande, ſont généralement inférieurs aux Draps Anglois. Ils attribuent cette infériorité à la cherté de nos laines, & au bas prix des laines Angloiſes, & la cherté de nos laines ne provient, ſuivant eux, que du petit nombre de nos moutons comparé avec celui des moutons Anglois, & de l'éducation défectueuſe que nous leur donnons. Au nombre des obſtacles qu'ils citent, & qui s'oppoſent à la belle organiſation & à la propagation de

* *Voyez* l'Ouvrage de la France & des États-Unis, &c., par Étienne Clavière & J. P. Briſſot de Warville. A Paris, 1787, chez Deſenne.

Digitized by Google

nos moutons est la crainte des loups, qui force à faire escorter perpétuellement les troupeaux par des Bergers & des chiens. Ils observent qu'à cette occasion en Angleterre la destruction des loups, en dispensant du besoin des Bergers & des chiens, a procuré aux troupeaux une tranquillité nécessaire à leur développement.

Après cette considération sur l'utilité de détruire les loups pour rendre inutiles les Bergers & les chiens, les Auteurs de cet Ouvrage remarquent qu'on a peut-être cru trop légèrement à l'impossibilité de détruire en France les loups. . . . « Il est probable, disent-ils, qu'une récompense de mille écus solidement assurée & exactement payée à celui qui tueroit un loup sur terre de France en délivreroit pour toujours le Royaume. . . . Mille écus une tête de loup! eh! oui, & y en eût-il cent mille à payer, ce qui est difficile à imaginer, l'état feroit une excellente spéculation, &c. »

L'équivoque dont je vous parlois se trouve dans cette dernière phrase. Un Membre de la Société prétendit qu'on avoit voulu dire cent mille têtes de loups. Partant de cette supposition, le plus fort Calculateur de Club computa qu'il faudroit sacrifier trois cent millions pour délivrer la France de loups, ce qui nous paroît à tous un peu cher.

Cependant en y réfléchissant je pensai qu'il étoit impossible que cette exagération fût échappée à des Auteurs qui me paroissoient d'ailleurs avoir recherché par-tout l'exactitude des idées. Je crus qu'ils avoient voulu dire *y eût-il cent mille écus à payer par an*, ce qui bornoit par an la tuerie des loups à une centaine.

Ce nombre est peut-être un peu foible; mais, quoi qu'il en soit, ce sens est le plus favorable.

Au surplus, l'idée de ces Écrivains n'est point à dédaigner; mais je crois qu'il faudroit, pour effec-

Digitized by Google

tuer la destruction des loups, offrir la prime d'une autre manière, ce seroit de proposer dans les commencemens une prime moins forte par tête de loup, de deux ou trois louis par exemple, ensuite de l'augmenter à mesure que le nombre des loups diminueroit, & cette gradiation seroit fondée en raison; car la difficulté de tuer les loups augmenteroit en raison de leur rareté, & la force de la prime doit toujours suivre la raison de la difficulté.

En agissant ainsi, nous imiterions les Anglois, & sans doute nous aurions un semblable succès. Quand ils ont pris la ferme résolution d'exterminer les loups de leur Isle, ils ont commencé par une prime d'une guinée; à mesure que le nombre des loups diminuoit ils ont augmenté la prime; elle a été portée jusqu'à cinq cent louis par tête de loup, ce qui prouve d'un côté toute l'importance que les Anglois attachent à la destruction totale des loups, & d'un autre côté que les Auteurs de l'Ouvrage cité ne sont pas si mal fondés à proposer mille écus pour la tête d'un loup.

On me fera sans doute l'objection éternelle que l'Angleterre est une Isle, & que la France ne l'est pas; qu'elle est entourée de montagnes & de forêts qui vomiront toujours, sur-tout dans les hivers, ces fléaux de nos troupeaux.

Mais en supposant qu'il fût impossible de détruire chez nous, comme chez les Anglois, jusqu'au dernier loup, au moins par une forte prime en rendroit-on le nombre si petit & les ravages si peu durables & si bornés que ces animaux voraces seroient peu redoutables Avant qu'ils en eussent gagné l'intérieur ils seroient certainement découverts & arrêtés par les bandes de Volontaires que la force de la prime armeroit contre eux, & ces irruptions passagères ne seront pas assez importantes pour forcer à conserver des Bergers & des chiens.

Digitized by Google

Je ne crois plus d'ailleurs à l'impossibilité de détruire jusqu'au dernier loup, depuis que j'ai entendu dire à un habile Chasseur qu'il répondoit de leur destruction complette si le Gouvernement l'y autorisoit, & si l'intérêt du Corps de la Louveterie & des Chasseurs ne s'y opposoit plus.

Dans l'idée que je vous propose d'après les Auteurs de l'Ouvrage cité, la certitude du succès repose sur la prime ; &, comme ils l'observent bien, il faudroit qu'elle fût solidement assurée & exactement payée ; c'est la condition *sine quâ non*.

En finissant cette Lettre je dois remarquer que la petite critique de ce passage faite dans ma Société politique ne l'a point empêché de rendre hommage aux grandes vérités qui sont développées dans cet Ouvrage tout à la fois avec énergie & modération. Nous avons tous souhaité que la Nation s'occupât enfin de ces connoissances vraiment utiles, & qu'on mît à exécution quelques-uns des projets utiles recommandés par les Auteurs de ce Traité.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, &c.

Un Abonné.

ANNONCES ET NOTICES.

Lettres de Jenny Bleinmore, par Mme Monnet, Auteur des Contes Orientaux, deux Parties *in*-12. Prix, 3 liv. brochées. A Surate ; & se trouve à Paris, chez Regnault, Libraire, rue S. Jacques.

Quelques-unes des Lettres de ce Roman ont été insérées dans ce Journal avant leur publicité, & le plaisir qu'on a eu à les lire a dû faire espérer à l'Auteur le succès de l'Ouvrage entier. On y re-

Digitized by Google

marquera une imagination fleurie & animée, de l'élégance, de la sensibilité, le langage de l'amour; & c'est en partie le mérite qu'on a reconnu aux autres Ouvrages de Mme Monnet.

Lausus & Sydie, Tragédie en cinq Actes & en vers. A Paris, chez Brunet, Libraire, rue de Marivaux, près de la Comédie Italienne.

Le sujet de cette Tragédie est connu. Il est tiré d'un Conte de M. Marmontel. On est surpris, en lisant cet Ouvrage, de trouver des fautes de versification, des hiatus & de fausses rimes à côté de vers bien faits, quelquefois même de phrases écrites avec harmonie & facilité. Cette inégalité de style prouve que ce n'est pas le dernier effort du talent de l'Auteur, & qu'il peut faire beaucoup mieux qu'il n'a fait. Cette Tragédie étoit susceptible d'amélioration, & telle qu'elle est elle annonce du talent.

Le petit Grandisson, première Partie.

Cet Ouvrage, destiné aux Enfans, doit former, avec les sept Parties de Sandford & Merton déjà publiées, douze Volumes, dont il en paroît huit actuellement.

Le prix de la souscription est de 13 liv. 4 sols pour Paris, & de 16 liv. 4 sols pour la Province port franc par la poste. Le cinquième Exemplaire *gratis*.

On souscrit à Paris, au Bureau de l'Ami des Enfans, rue de l'Université, au coin de celle du Bac, n°. 28.

S'adresser à M. Leprince, Directeur.

Les Folies du Luxe réprimées, ou *le véritable Ami, Intendant comme il y en a peu, Comédie en*

Digitized by Google

trois Actes, par M. Carrière-Doisin. A Paris, chez Leroy, Libraire, rue Saint Jacques.

L'idée de cette Pièce ressemble un peu à celle du Dissipateur de Destouches. C'est une femme dont on réprime le goût pour le luxe, en lui faisant faire des pertes imaginaires, & que l'on corrige ainsi en lui montrant le danger qu'elle a couru. Ce qui prouve la ressemblance, c'est que cette Comédie pourroit s'intituler l'*Honnête Fripon*, comme celle de Destouches s'appelle par son double titre l'*Honnête Friponne*.

Il y a des longueurs, des inutilités; mais on y trouve un bon goût de Comédie, des mœurs & du naturel dans le style, quoiqu'avec des incorrections.

L'Ami de l'Adolescence, par M. Berquin, dixième volume. La Souscription pour 12 volumes est de 13 liv. 4 sols pour Paris, & de 16 liv. 4 sols pour la Province, port franc par la poste. S'adresser à M. Leprince, Directeur du Bureau de l'*Ami des Enfans*, rue de l'Université, N°. 28.

Mémorial de l'Europe, ou *Tableau Chronologique des principaux Evénemens arrivés dans cette partie du Monde*; Ouvrage destiné à conserver la mémoire des Actions de courage & de bienfaisance, des Découvertes sur la Physique, la Médecine, l'Histoire Naturelle, l'Économie Rurale, les Arts, les Métiers & les Sciences, des Établissemens utiles, des Révolutions remarquables, & à perpétuer le souvenir des principaux Traits des Hommes célèbres, année 1787, *in*-12. A Paris, chez Leroy, Libraire, rue Saint Jacques.

Cet Ouvrage, dont le titre explique le sujet & le plan, paroîtra tous les ans au premier Février.

Dictionnaire Géographique, Historique &

Digitized by Google

Politique de l'Alsace, *in*-4°. Tome I. A Strasbourg, de l'Imprimerie de Levrault, & se trouve à la Librairie Académique.

Un Prospectus publié en 1785 avoit annoncé ce Dictionnaire, qui suppose beaucoup de recherches, & la rédaction paroît en avoir été faite avec soin. A l'appui des faits qu'il rapporte & des titres qu'il cite, il indique les sources où il a puisé, & nomme les Auteurs qui peuvent fournir de plus grands éclaircissemens sur chaque objet.

Essai d'un Art de fusion à l'aide de l'air du feu, ou *Air vital*, par M. Ehrmann, avec une Planche gravée en taille-douce, traduit de l'Allemand par M. Fontallard, & revu par l'Auteur, suivi des Mémoires de M. Lavoisier, de l'Académie Royale des Sciences, sur le même sujet, *in*-8°. Prix, 4 liv. 10 sols broché, 5 liv. 10 sols relié. A Strasbourg, chez Jean George Treuttel, Libraire; & à Paris, chez Cuchet, Libraire, rue & hôtel Serpente.

M. Ehrmann & M. Lavoisier ont fait séparément & en même-temps d'heureuses Expériences sur le genre de fusion dont traite cet Ouvrage, & il est prouvé que l'un n'a pas pu profiter des idées de l'autre. Cette considération laisse en entier à ces deux Savans la gloire de cette utile Découverte, & en démontre mieux la réalité.

La Traduction de cet Ouvrage Allemand est un service important rendu aux Sciences.

Lettres d'un Cultivateur Américain adressées à W. P... ou Écriture depuis l'année 1770 jusqu'en 1786, par M. Saint-John-de-Crevecœur, traduites de l'Anglois, 3 Vol. *in*-8°., nouvelle Édition augmentée & ornée de quatre Planches & de cinq

Digitized by Google

Cartes Géographiques. Prix, 15 liv. brochés, 18 liv. reliés. A Paris, chez Cuchet, Libraire, rue & hôtel Serpente.

Nous avons été les premiers à répondre au Public du mérite de cet Ouvrage aussi original qu'intéressant. Son succès a justifié nos éloges, & ne permet pas de douter que cette Édition, plus soignée & augmentée, ne soit accueillie avec empressement.

Le Repos de l'Amour & l'Amour en embuscade; deux Estampes dessinées d'après C. Monnet, par Rosalie Thomas. Prix, 1 liv. 4 sols pièce au bistre, & 1 liv. 16 sols coloriées. A Paris, chez Beljambe, Graveur, rue Mignon Saint-André, vis-à-vis l'Imprimeur du Parlement.

Ces deux Estampes sont agréables; c'est un essai qui annonce un talent fait pour être accueilli par les Amateurs.

La Chemise enlevée, peinte par H. Fragonard, Peintre du Roi, gravée par E. Guersant. Prix, 3 liv. A Paris, chez Massard, Graveur du Roi, rue & porte S. Jacques, N°. 112.

Cette Estampe fait pendant à celle de l'*Amour châtié par sa mère*.

Vue de la Ville d'Alger, dessinée par M. de Bourville, Gravure dirigée par M. Ponce. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez M. Ponce, rue Sainte Hyacinthe, n°. 19.

Dans la dernière annonce que nous avons faite des illustres François, du même Artiste, il s'est glissé une faute pour le prix; c'est 9 liv. les six Estampes, & non 3 liv. comme on l'avoit imprimé par erreur.

Acis second du Roi Théodore, Opéra Héroï-

Digitized by Google

Comique en deux Actes & en vers, parodié sur la Musique de M. Paisiello, par M. Moline. Prix, 24 liv. les deux Actes. — *Trois Sonates pour le Piano-Forte, avec Violon & Basse ad libitum*, par M. J. L. Dussek, Œuvre I. Prix, 9 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Thérèse, Butte Saint Roch, n°. 5. — *Trois autres non difficiles*, du même Auteur Même Adresse. Prix, 9 liv. — *Numéros 29 à 32 des Feuilles de Terpsychore pour la Harpe & pour le Clavecin.* Abonnement 30 liv. franc de port pour cinquante-deux Numéros, dont il en paroît un tous les Lundis. Chaque Numéro séparé 1 liv. 4 sols. A Paris, chez Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poulies.

Numéro 6 du Journal de Violon, dédié aux Amateurs, composé de différens Airs arrangés pour deux Violons ou Violoncelles. Prix, séparément 2 liv. Abonnement pour douze Numéros 15 & 18 liv. A Paris, chez M. Bornet l'aîné, Professeur de Musique & de Violon, rue Tiquetonne, n°. 20.

TABLE.

Réponse à une Invitation de dîner à la Campagne, 3
Madrigal, 5
Les Ânes, Fable, ibid.
Charade, Enigme & Logogryphe, 6
Discours sur le Droit Romain, 9
Vies des Grands Hommes du Christianisme, 17
Geneviève de Cornouailles, 25
Les Terriers rendus perpétuels, 29
Acad. Royale de Musiq. 30
Variétés, 40
Annonces & Notices, 48

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 7 Juillet 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 6 Juillet 1787. RAULIN.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 14 JUILLET 1787.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

VERS présentés à S. A. S. Madame la D. DE B., voyageant sous le nom de Comtesse DE D....., dans une Fête donnée à Bordeaux par le Régiment de Champagne, le 20 Août 1786.

LORSQU'AUX yeux d'un peuple enchanté,
Dans ces lieux que Champagne élève à la gaîté,
Sous cet incognito vous venez à paroître;
Nos cœurs voudroient en vain se faire illusion,
Le respect n'est plus que le nom
De tous les sentimens que vous y faites naître.

Digitized by Google

VERS

A M. D'HERMITE DE MAILLANE, Conseiller au Parlement de Provence, en lui envoyant des vers sur l'Immortalité.

Vous dédaignez cette Divinité ;
Une posthume volupté
Pour vous n'a rien de desirable ;
Et, content des faveurs d'une mortelle aimable,
Vous renoncez gaîment à l'immortalité.
Conservez ces erreurs puisqu'elles vous sont chères.
Ingrat! abandonnez à l'inconstant Zéphyr
Ces vers si dangereux pour nos tendres Bergères ;
Mais de vos hymnes bocagères
N'espérez point frustrer les siècles à venir.
Ma déité de l'œil suit vos feuilles légères,
Et finira par s'en saisir.
Oui, tous ces jolis riens, charme de tant de Belles,
Auront leur coin dans son palais ;
Les fleurs de vos bouquets seront des immortelles,
Et vos vers du moment ne périront jamais.

(*Par M. Morel, Doctrinaire.*)

Digitized by Google

LA FÊTE DE L'AIGLE, Fable Allégorique, à M. l'E. D'A. . ., Ministre d'Etat.

Certains oiseaux voulant un jour
De leur Roi célébrer la fête,
Députèrent le Paon dans les bois d'alentour,
Pour prier le Gerfaut, l'Épervier, le Vautour,
Le Cygne & le Héron de se mettre à leur tête;
C'étoit l'orgueil qui formoit cette Cour:
Il leur manquoit pourtant un interprète;
Car, bien qu'on n'aime pas, il faut parler d'amour
Si l'on ne veut passer pour bête.
Le talent de parler aux Rois
N'est pas toujours un don de la naissance;
On sait d'ailleurs que les hôtes des bois
Ne se piquent pas d'éloquence.
Pour haranguer le Prince au nom du comité,
On jeta les yeux sur la Pie;
Elle est sémillante, hardie,
Dit l'un d'entre-eux; ce choix par la raison dicté,
Fait honneur à notre génie,
Et doit plaire à Sa Majesté.
Précédés de la babillarde,
Nos Milords, prompts comme l'éclair,
Vont à l'oiseau de Jupiter
Offrir leurs vœux.... A peine il les regarde.

Digitized by Google

Du bruyant orateur l'allure & le caquet
Prévinrent contre le bouquet.....
Nouvellement échappé de sa cage,
Un Étourneau, qui n'étoit pas muet,
Jasoit pour lors tout seul dans le fond du bocage;
Chacun l'invite à chanter un couplet;
Mais préludant d'un ton pour le moins indiscret,
Compère Sansonnet ne plut pas davantage.
Des courtisans qui peindroit la douleur?
Pour réparer la commune disgrâce,
Et se promettant bien un triomphe flatteur,
Le chantre du printemps en ce jour se surpasse;
Ses airs mélodieux ont un charme vainqueur;
Mais s'ils flattoient l'oreille, ils n'alloient pas au cœur
De l'Aigle; il étoit près de regagner son aire,
Lorsque perché sur un ormeau
Il entend roucouler un jeune tourtereau,
Qui par respect avoit jusques-là su se taire.
« A ce tendre gémissement,
Dit le Monarque débonnaire,
» Je reconnois le sentiment,
» C'est l'hommage que je préfère. »

ENVOI.

Ministre bienfaisant, vous dont la vérité
Rappellera les vertus d'âge en âge,
Si ma Fable vous plaît par sa moralité,
Votre Fête est pour moi du plus heureux présage.

(*Par M. l'Abbé Dourneau.*)

Digitized by Google

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Sourire*; celui de l'Énigme est *Ramoneur*; celui du Logogryphe est *Marmite*, où l'on trouve *mite*, *mare*, *mer*, *rame*, *arme*, *art*, *mime*, *rit* ou *rite*, *raie*, *rat*, *Marie*, *mari*, *Emir*, *mi*, *ré*, *ma*, *me*, *ami*, *ire*, *trame*, *âme*, *rate*, *Mai*, *Remi*, *tri*, *mat*, *mie*, *mie*, *tare*, *âtre*, *rime*, *mitre*, *Tyr*, *myrte*.

CHARADE.

CHACUN posède mon premier;
Chacun déteste mon dernier;
Chacun exalte mon entier

(*Par un Commis de la Marine du Département de Rochefort.*)

ÉNIGME.

JE suis bonne & flatteuse, avec excès peut-être;
Mais auprès des humains puis-je jamais trop l'être?
Il n'en existe point, qu'il soit sujet ou Roi,
Qui veuille un seul instant vivre privé de moi.

Digitized by Google

A ſon plus noir dépit je ſais ſouſtraire une âme ;
De l'amant malheureux j'alimente la flamme ;
A l'étude, au combat, au plaiſir, au tourment,
L'homme me doit ſa force & l'encouragement ;
J'anime ſes deſirs dès ſa plus tendre aurore ;
Aux portes du trépas je le ſoutiens encore.
Dans ce propre moment tu me goûtes, Lecteur,
Je ſoutiens ta recherche & pique ton ardeur.

(*Par M. André Honoré.*)

LOGOGRYPHE.

Avec ſept pieds le deſtin m'a fait naître ;
Suis-je brillant ? alors c'eſt vanité ;
Car le but principal eſt d'être pour mon maître
D'une très-grande utilité.
De mes ſept pieds retranchez le deuxième,
De ce maître aux paſſans montrant la dignité,
Je ſuis bien éloigné d'être toujours le même ;
Car loin d'être porteur, alors je ſuis porté,
Pour me changer, ôtez mon chef encore,
Je deviens néceſſaire à mon premier état ;
Mais hai de celui que mon ſecond décore,
Il me vend à Paris, où ſans ceſſe on me bat ;
Voulez-vous me venger de pareille miſère,
Mon centre encore à bas, le tendre & beau Tircis
Va me cueillir pour parer ſa Bergère,

Digitized by Google

Et sans y mettre du mystère,
Un innocent baiser du bouquet est le prix.

(*Par M. Prévost, Garde-du-Corps de Mgr. Comte d'Artois.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Atlas du Commerce, dédié au Roi, publié par M. le Clerc, Chevalier de l'Ordre du Roi, &c., & par M. le Clerc fils, Officier au Régiment de Durfort, Dragons. *De-pressum resurgit.* A Paris, chez Froullé, Libraire, quai des Augustins, 1786. *in*-4°. 1 vol. de 508 pages.

Depuis près de deux ans, MM. le Clerc publient en livraisons successives, un Atlas du Commerce exécuté par d'habiles Artistes, sur les meilleures Cartes marines existantes. L'Ouvrage que nous venons d'annoncer en est l'introduction raisonnée.

Sous ce titre d'*Atlas du Commerce*, MM. le Clerc on réuni trois traités absolument distincts : le premier offre un tableau des richesses naturelles & des ressources de la France ; le second un essai sur le commerce de Russie ; le troisième des observations particulières sur différentes Cartes de l'*Atlas*, & sur l'hydrographie des mers, dont il doit

Digitized by Google

servir à diriger la navigation. Comme on le voit, cette dernière partie a seule un rapport immédiat avec l'objet géographique; les deux autres sont des cours d'économie publique sur la France & sur la Russie.

Population, agriculture, industrie, commerce, assurances, banque nationale, loix prohibitives, navigation, colonies, toutes les branches de l'Administration publique en France, passent en revue dans le premier Traité de ce volume. Plusieurs de ces grandes questions sont soustraites à l'examen des Journaux, d'autres en passent les limites; ainsi au milieu de ces écueils, nous nous contenterons de glisser concurremment, quelques unes des idées de MM. le Clerc & des nôtres propres.

Par-tout les Auteurs posent ce qu'on appelle trop légèrement des *principes*, & de ces idées générales, ils s'élèvent à des conclusions quelquefois non moins systématiques. C'est le défaut de la plupart des livres modernes d'économie publique, rêvés plutôt que médités par des hommes, qu'a très-bien définis l'un des plus grands Écrivains & des plus vertueux Administrateurs, en disant: « ils outrent toutes les maximes générales, afin de se déguiser à eux-mêmes » l'impuissance où ils sont d'en poser les limites, & pour donner, par de l'exagération, un air de force à leurs pensées. (1) » Que dans les sciences exactes, où les

(1) Éloge de Colbert, page 46.

Digitized by Google

opérations de l'analyse reposent sur d'invariables fondemens, on arrive à des résultats non moins invariables, & à des conséquences de rigueur, cela doit être; mais dans la législation, où les règles positives ne peuvent jamais être séparées de leur application, prescrire indistinctement les préceptes d'une doctrine spéculative à tous les siècles, à tous les États; anéantir à coups de plume les differences qu'apportent à leur régime, celles de leurs loix politiques, de leur position, de leurs rapports avec tout ce qui les entoure, c'est, à mon avis, une des plus grandes erreurs de l'esprit humain. Les nations ne sont pas des pièces de charpente, qu'on puisse assembler de cette manière sur un plan uniforme d'atelier. Ce qui est praticable dans un État ne l'est pas dans un autre; il faut que les théories flechissent devant les circonstances locales, & sans ces modifications, elles ne seront jamais que d'ingénieuses inutilités.

Personne n'a mieux senti que Montesquieu cet accord nécessaire des loix, considérées métaphysiquement, avec leur application: personne n'a mieux détaillé la variété infinie qui résulte dans les institutions particulières, de la forme élémentaire & primitive des Gouvernemens; mais comme l'étude de ces différences est pénible, qu'elle coûte à l'intelligence des Auteurs & des lecteurs, & qu'enfin il est bien plus commode de savoir par cœur ou de composer une législation,

universelle avec une demi douzaine de dogmes, dont on peut faire un catéchisme de deux pages, pareil à un livret d'arithmétique, la méthode de l'immortel Écrivain que nous venons de citer, a été remplacée par celle des docteurs tranchans, prophétiques, qui dédaignent les traces de Montesquieu, sans en laisser eux-mêmes (.).

Nous sommes très-éloignés d'envelopper M. le Clerc dans ce reproche : nous nous bornons à croire seulement qu'il a donné trop de confiance aux maximes absolues ; qu'il n'a pas assez distingué ceux de ses projets conformes

(1) Lorsqu'on ne dispute plus sur ses principes, une science quelconque est fixée. Au contraire, tant que ces principes sont un objet de contestation, la science est encore indéterminée, & les charlatans seuls ne doutent plus. Si l'on applique cette maxime à l'économie politique, on verra que nous sommes encore bien loin d'avoir une *doctrine* sur ces matières. Il en est de même pour l'éducation, sur laquelle on nous donne chaque année des systêmes différens. La raison en est que l'éducation, comme l'économie politique, varie nécessairement dans son application. Aussi les meilleurs Ouvrages d'économie, tels que ceux d'Adam Smith, en Angleterre, de MM. de Forbonnois & Necker en France, sont moins des Traités généraux, que des Livres à l'usage particulier des lieux où ils ont été composés. Les Docteurs modernes trouvent cette circonspection très-puérile & indigne du génie ; opinion qui ne doit pas surprendre des gens accoutumés à gouverner avec des mots le globe entier, de la pointe du Spitzberg au Cap de Bonne-Espérance.

Digitized by Google

à la nature & au principe du Gouvernement d'une grande Monarchie, de ceux qui y répugnent essentiellement.

Dans le nombre des faits douteux auxquels l'Auteur nous semble avoir accordé trop d'autorité, on trouve celui-ci : « Avant » la dernière guerre, les exportations du » royaume surpassoient, année commune, » les importations d'environ 70 millions. » On ne peut révoquer en doute le résultat » numéraire de la balance de nos échanges, » *c'est un fait démontré.* Quel spectacle imposant ! un seul Royaume est en état d'acquérir une créance de commerce qui surpasse la moitié de l'or & de l'argent que » l'Europe reçoit chaque année ». Le respectable Ecrivain de qui M. le Clerc a emprunté ce fait, s'est bien gardé de le donner comme positif; au contraire, il a détaillé les causes de l'incertitude des recherches & des résultats sur ce sujet. J'ajouterai que ces bilans nationaux offrent une objection qui mériteroit d'être discutée. Si la France compte en sa faveur une balance annuelle de 70 millions dans ses échanges; si d'autre part, l'Angleterre, conformément aux tables de Whitworth, de Sheffield, de Chalmers, qui ont travaillé d'après les registres des douanes remis au Parlement, a emporté, durant le même période de 18 ans, une balance annuelle de 4,100,000 liv. sterl.; il s'ensuit que ces deux États ont prélevé, sur le reste de l'Europe, un tribut annuel d'environ 160

millions de liv. tournois. Pour acquitter cette somme, l'Espagne & le Portugal leur auront livré, par conséquent, les 120 millions d'or ou d'argent qu'ils importent d'Amérique chaque année ; & les deux septièmes, soit les 40 millions restans, auront été fournis par les autres nations de l'Europe. Ces tributaires malheureux auront donc été épuisés dans l'espace de dix huit ans, d'environ deux milliards de numéraire. Conçoit-on, si la chose existoit, le degré d'appauvrissement dans lequel tous ces Etats seroient plongés ? Redisons le ; ces balances prétendues sont très-imparfaites, & il faut bien se garder d'en tirer jamais des conséquences trop précises.

M. le Clerc présente des remarques & des réflexions en général très-sages, sur les défrichemens des biens *communaux*. Il reprend sous œuvre cette question tant discutée il y a quelques années, & qui pourroit l'être encore ; enfin, il propose un plan qui lui paroît lever tous les inconvéniens, & par lequel ces terreins communs seroient abandonnés à des Concessionnaires, sous certaines réserves.

Quelle que soit la justesse des idées de l'Auteur, il a traité, ce me semble, un peu légèrement la question *polit que* de ces défrichemens. On a bientôt dit que l'intérêt de l'État est que la terre ne reste pas inculte ; mais il importe prodigieusement de déterminer au profit de qui elle doit être cultivée. Les *Communes* étoient le droit sacré du pauvre, le dernier reste de l'âge d'or, le

Digitized by Google

dernier mémorial de cette égalité dans les fortunes, que les révolutions de la société civile ont fait disparoître. Ces terreins sans doute, peuvent acquérir une plus grande valeur; une Administration vigilante doit encourager cet accroissement; mais livrer ces Communes à des Compagnies de cessionnaires, en les obligeant cependant à respecter le but primitif de cette institution, c'est se tromper, je crois, sur les véritables effets d'un pareil accord. Pour obéir à la loi, les Cessionnaires riches partageront, accenseront quelques portioncules misérables, à des journaliers. Au premier besoin, ceux-ci ne manqueront pas de rétrocéder à la Compagnie ce chétif patrimoine; insensiblement toutes ces divisions se réuniront en un petit nombre de mains. Le canton ne sera plus couvert que de mercenaires aux gages des grands propriétaires, & de terres commerçables, qui annoncent par-tout un superflu immense d'un côté, & de l'autre une parfaite indigence.

Le seul moyen juste & humain d'exciter ces défrichemens, est d'en diviser les terreins aux membres de la Communauté. M. le Clerc objecte que le pauvre & le journalier seront hors d'état de se livrer à ces travaux qu'ils aliéneront aux riches la portion qu'on leur aura cédée, & que *cette considération a toujours embarrassé les Ministres qui ont voulu favoriser le partage des Communes.*

Digitized by Google

J'ignore quels étoient ces Ministres embarrassés à si peu de frais. Des exemples décisifs eussent dissipé leurs inquiétudes. Depuis 20 ans le gouvernement de Berne laisse aux Communautés de la plaine, le droit de distribuer des portions du terrein vague à leurs membres indigens. En moins de trois ans, toutes ces parcelles ont été labourées, ensemencées, & ont fourni d'abondantes récoltes de pommes de terre. Une seule loi en a prévenu la réunion, l'aliénation, ou l'hypothèque. On a conservé à la Communauté son droit patrimonial sur ces terreins, accensés par des baux de moins de dix ans. La même méthode a été suivie dans les États du Roi d'Angleterre en Allemagne, & a peuplé de nouvelles Colonies les landes du Duché de Brême; mais la loi a interdit à tout Colon, cessionnaire d'un bien communal, & à ses descendans, de posséder en aucun temps une portion de ce terrein, plus considérable que celle qui lui a été concédée. On peut étudier ce plan admirable, si heureusement exécuté dans l'Electorat d'Hanovre, sous la direction de M. le Baron de Bremer, dans les *Lettres physiques & morales à la Reine d'Angleterre*, par M. de Luc, tom. 3.

M. le Clerc a semé ici de très bonnes vues sur le commerce intérieur & maritime de la France; mais en général, il nous paroît faire intervenir trop souvent dans ses projets, l'action du gouvernement suprême,

Digitized by Google

Que seroit l'industrie d'une nation, si après un siècle de developpement, il falloit encore la soutenir aux lisières ? L'activité du commerce, laissée à elle même, ne surpassera-t-elle pas celle d'une Administration partagée entre tant d'objets ? Les fonctions de celle-ci doivent-être de vigilance plutôt que de commandement ; & dans les encouragemens qu'elle accorde, sa fin principale doit être de mettre le commerce en état de marcher tout seul. Ceux qui admettent ces principes verront, je pense, beaucoup d'inconvéniens à l'établissement que demande MM. le Clerc, d'un grand bureau d'assurance à Paris, bureau cautionné par le Souverain, & hypothéqué sur les dépôts des Princes du Sang, des Grands, de tous les Ordres de l'État.

L'histoire du Commerce de Russie, seconde division de ce volume, parut en 1777, sous le titre d'*Essai* &c. : Elle formoit le sujet d'un Mémoire remis par l'Auteur au Ministre des Affaires Étrangères en 1775, & ce Mémoire avoit été rédigé sur les meilleures informations, recueillies en Russie même. Un abus de confiance lui fit voir le jour ; l'Editeur ne se nomma point, & garda le même silence sur le véritable Auteur : l'Ouvrage fut accueilli comme très-exact & très-instructif ; M. le Clerc lui a donné un nouveau mérite par des additions intéressantes. « J'ai refondu, » dit-il, mon premier Mémoire, & j'y ai in» tercallé tout ce qui a été dit & écrit de

Digitized by Google

» vrai, de bon, d'utile sur cet objet impor-
» tant, afin de ne rien laisser à désirer à cet
» égard à l'Administration & aux Arma-
» teurs ».

Le tableau rapide du Commerce intérieur & extérieur de la Russie, forme le plan général de cette Histoire. Si la première section est fort courte, ce n'est ni la faute de l'Auteur, ni celle de la Nature. « La Russie est envi-
» ronnée de quatre mers, sans compter celle
» du Kamtchatka, & d'une quantité pro-
» digieuse de rivières qui semblent destinées
» à faire circuler l'abondance dans ses Pro-
» vinces, & à les rapprocher par la commu-
» nication. Pendant six à sept mois que dure
» l'hiver dans ces climats, le traînage sup-
» plée à la navigation, & facilite aux mar-
» chandises un transport commode, rapide
» & peu dispendieux. Ces avantages en
» supposent d'autres plus importans, & sans
» lesquels ils perdroient une grande partie de
» leur prix, je veux dire la fertilité & les
» productions du sol. De ce côté, la Russie
» n'a rien à désirer; chacune de ses Pro-
» vinces lui en fournit d'une espèce diffé-
» rente, & presque toutes dans une quan-
» tité surabondante à ses besoins ».

M. le Clerc explique succinctement pourquoi tant d'avantages naturels restent inutiles. L'Impératrice actuelle a cependant fondé des Professeurs d'Agriculture, des Professeurs de Navigation intérieure, des Professeurs en édifices de fabriques. Toutes ces *professions*

Digitized by Google

ne changent pas le cours nécessaire d'une inertie, qui prend sa source dans la nature du Gouvernement. Aucuns savans n'ont donné aux Anglais le secret de leur admirable agriculture, ni aux Hollandois celui de leurs canaux. On peut prédire hardiment qu'il n'y aura jamais ni commerce, ni industrie, ni terres florissantes, là où il est besoin d'Ecoles & d'Académies, pour apprendre à se servir de ses bras & de ses richesses naturelles.

Dans la section qui a pour objet le Commerce des Russes sur la Mer Noire, l'Auteur, après quelques détails techniques, examine la possibilité, les obstacles, l'étendue les conséquences de ce Commerce. Malgré la brièveté de ces considérations, ce chapitre est digne d'être médité, & les conjonctures lui donnent une nouvelle importance.

Tout François doit des éloges & de la reconnoissance au zèle de M. le Clerc, en faveur du Commerce de sa patrie avec les Russes: ses efforts sont souvent aussi éclairés qu'énergiques. Il démontre avec évidence combien il importeroit à la France de reprendre à elle la navigation directe de la Baltique, qu'elle abandonne à des Commissionnaires étrangers; d'entretenir en Russie des Maisons de Commerce Françoises; de se passer de l'entremise des Facteurs intermédiaires, pour charger ces Maisons des ventes & achats du Commerce François; enfin, de

Digitized by Google

laisser à ces établissemens, l'approvisionnement des marines marchande & militaire.

Toutes ces commissions s'exécutent, comme on le sait, par les Hollandois, dont les vaisseaux se chargent des marchandises de France pour la Russie, & en exportent des marchandises pour la France. En temps de guerre sur-tout, le commerce n'est exercé que par les revendeurs: aussi, selon M. Coxe, en 1778, il ne parut qu'un vaisseau François à la rade de Cronstadt, quoiqu'on y eût débarqué pour 3,400,000 liv. de marchandises de France.

Les réflexions de M. le Clerc sur cet abus & sur les moyens d'y remédier, sont parfaitement judicieuses: nous ne trouvons pas la même solidité, ni la même exactitude dans ses remarques sur le Commerce des Anglois en Russie. Ce commerce est absolument différent de celui des Hollandois, auquel l'Auteur l'assimile. La Factorerie Angloise à Pétersbourg complette peut-être quelques assortimens en articles de France, qu'elle rachette des Hollandois; mais les 500 navires que la Grande-Bretagne envoie à Cronstadt, année commune, ne sont chargés, à quelques légères exceptions près, que de marchandises Britanniques, & leurs exportations de Russie sont presque en entier destinées à la consommation de l'Angleterre: les Registres des douanes ne laissent aucun doute sur ce double fait.

En 1782, la Grande-Bretagne a exporté

Digitized by Google

de Ruſſie, pour la valeur de 1,408,000 liv. ſterl. ; elle y a importé au plus une valeur de 350,000 liv. ſterl. (1). D'après Buſching, M. le Clerc évalue à 400,000 liv. ſterl. la perte annuelle de l'Angleterre dans ce Commerce ; mais on voit qu'elle s'élève preſque au double. Cette balance a ſouvent varié, ſans déranger beaucoup la proportion ci-deſſus. Elle n'eſt pas ſi défavorable aux Anglois qu'elle le paroît au premier coup-d'œil, parce qu'ils tirent de la Ruſſie beaucoup d'articles ; le fer, entr'autres, dont ils revendent une partie à cette nation, avec bénéfices, en ouvrages de fabrique. D'ailleurs, l'avantage politique d'entretenir un grand nombre de matelots & de bâtimens, pour ſe procurer les matériaux bruts d'une immenſe conſtruction navale, balance la perte économique qui réſulte de ce trafic.

Son étendue explique les faveurs dont il jouit en Ruſſie. Cette puiſſance n'a aucune pratique auſſi importante, & elle l'eſt devenue encore davantage, depuis la révolution d'Amérique. Les Anglois conſtruiſent aujourd'hui chez eux les navires, qu'ils tiroient de leurs Colonies ; ils ont également ceſſé en partie d'en exporter les matériaux de ces conſtructions, & le Nord a profité de ce changement.

(1) Voyez l'*Appendix*, *Containing Tables of the imports, and exports of Great Britain*, à la fin des *obſervations on the Commerce of the American ſtates*. By Lord Sheffield, dern. édit.

Il s'ensuit donc que la Russie a le plus grand intérêt de ménager des consommateurs qui, chaque année, achettent pour près de quarante millions de ses produits. Par cela même, elle est obligée de favoriser leurs importations, car aucun Commerce ne se soutient long-temps sans quelque réciprocité. Cette cause très-simple dispense, à ce qui nous paroît, de recourir aux raisonnemens sur le plus ou moins d'aptitude des différentes nations au Commerce ; discussion que M. le Clerc entreprend sans l'approfondir suffisamment. Il auroit dû distinguer un État commerçant, d'un État qui a beaucoup de produits commerçables. On n'a pas encore vu une seule Monarchie devenir, comme Tyr, Carthage, Venise, Gènes, Amsterdam & Londres, le centre d'un grand commerce. Les États régis par un seul, ont d'autres ressources, d'autres moyens de force, de prospérité, de population.

Nous ne nous arrêterons pas aux observations hydrographiques qui terminent ce Volume, comme peu susceptibles d'analyse. Quant à l'Ouvrage en lui-même, il est tel en général qu'on devoit l'attendre d'un Écrivain qui réunit les connoissances que donnent les voyages, l'érudition, & une longue expérience. Peu de personnes étoient aussi en état que M. le Clerc de dire juste sur le commerce de Russie, & peu de François ont mérité, par des travaux plus utiles, l'estime & la reconnoissance de leurs compatriotes.

(*Cet Article est de M. Mallet-du-Pan.*)

Digitized by Google

HISTOIRE de la dernière Guerre entre la Grande-Bretagne & les États-Unis de l'Amérique, la France, l'Espagne & la Hollande, depuis son commencement en 1775, jusqu'à sa fin en 1783, ornée de cartes géographiques & marines, 1 vol. *in* 4°. Prix, 12 liv. en feuilles. A Paris, chez Brocas, Libraire, rue S. Jacques.

CETTE Histoire est divisée en trois parties. L'Auteur expose d'abord la prépondérance qu'avoient données à la Grande-Bretagne les cessions qu'elle avoit obtenues par le Traité de Paix. Ensuite il développe l'origine & les causes de la révolution qui a amené l'Indépendance des États-Unis, jusqu'au moment où la France jugea que sa sûreté ne lui permettoit plus de différer d'y prendre part. Les Traités de Commerce & d'Alliance de la France avec les États-Unis, la déclaration de cette Puissance à la Grande Bretagne, l'arrivée d'une Escadre Françoise sur les parages de l'Amérique Septentrionale, le combat d'Ouessant, la prise de la Dominique, la déclaration de guerre de l'Espagne à la Grande-Bretagne, l'entrée de l'armée navale combinée dans la Manche, la prise de Ste-Lucie par les Anglois, la conquête des Isles de Saint-Vincent & de la Grenade par les François, le combat naval qui en fut la suite, enfin l'attaque infructueuse de Savannah par les

Digitized by Google

François; tels sont les principaux événemens renfermés dans la première Partie.

La seconde contient l'exposé clair & détaillé du ravitaillement de Gibraltar par l'Amiral Rodney, des trois combats que se livrèrent aux Isles-du-vent, les escadres Françoise & Angloise, de la prise de Charles-Town par les Anglois, & des événemens qui la suivirent; de la conduite de la Grande-Bretagne envers la Hollande jusqu'au moment où elle lui déclara la guerre, de la prise de Tabago, du plan d'attaque formé par les Généraux Washington & de Rochambeau contre le Lord Cornwallis; de la campagne de ce Lord dans les deux Carolines & la Virginie avant l'arrivée de l'armée navale Françoise dans la Chesapeak; de la prise d'Yorck-Town, de la conquête de la Floride occidentale par les Espagnols, enfin des combats du Doggers-Banc & de la Praya.

L'Auteur décrit dans la troisième la reprise de S. Eustache & la prise de S. Christophe par les François, les événemens qui suivirent ces deux conquêtes, la conduite ferme & généreuse des Etats-Unis, l'attaque & la prise de Minorque par les Espagnols, l'attaque infructueuse de Gibraltar par les Espagnols & les François réunis. Il termine son Ouvrage par la campagne navale des François dans l'Inde, & par la signature du Traité qui a assuré aux Américains leur indépendance. Cette Histoire est précédée d'un Discours Préliminaire, dans lequel l'Auteur expose les moyens

Digitized by Google

& les reſſources que la France & l'Angleterre déployèrent l'une contre l'autre durant le cours de la dernière guerre, & d'une explication par ordre alphabétique de pluſieurs termes de navigation & de tactique navale dont il a ſouvent été obligé de faire uſage.

Les événemens de la dernière guerre, la première uniquement maritime que la France ait eu à ſoutenir, nous ont paru expoſés avec beaucoup d'ordre, de clarté, de préciſion, & ſur-tout avec une grande impartialité. L'Auteur annonce des connoiſſances profondes dans la géographie & dans la tactique navale. Plus on réfléchit ſur la difficulté de lier entre-eux une multitude d'événemens qui ſe ſont paſſés preſqu'au même moment ſur les quatre parties du globe, & de donner à tous un développement proportionnel à leur importance & à leur intérêt, mieux on apprécie les obſtacles qu'il lui a fallu ſurmonter dans la compoſition de ſon Ouvrage. Ce qui nous a paru principalement digne d'être remarqué, ce ſont les tranſitions dans les faits, qui ſont auſſi heureuſes que naturelles. Les cartes géographiques & nautiques qui accompagnent cette Hiſtoire, & qui ſont très-ſoignées, contribuent beaucoup à l'intelligence du texte. C'eſt un flambeau à la lueur duquel l'Auteur promène, pour ainſi dire, ſes Lecteurs ſur les différens théâtres de la dernière guerre. Enfin, ce qui ne peut que donner le plus grand degré de confiance à ſa manière d'expoſer les faits, c'eſt d'avoir in-

Digitized by Google

diqué en marge ou en notes ſes autorités, & les ſources dans leſquelles il les a puiſées.

Quant au ſtyle de l'Ouvrage, il nous a paru correct, rapide & convenable à la dignité de l'Hiſtoire. Les bornes de ce Journal ne nous permettent pas d'en extraire des morceaux, nous renvoyons à l'Ouvrage même, dont le Diſcours Préliminaire eſt écrit avec force, préciſion & nobleſſe, & contient des vûes ſaines & des réflexions judicieuſes. Il en eſt de même de la fin de l'Ouvrage, dans laquelle l'Auteur expoſe l'influence de l'indépendance Américaine ſur le commerce de la Grande-Bretagne.

OPTIQUE de Newton, Traduction nouvelle, faite par M***. ſur la dernière Édition originale, ornée de vingt-une Planches, & approuvée par l'Académie Royale des Sciences; dédiée au Roi, par M. Beauzée, Éditeur de cet Ouvrage, l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, de celle Della Cruſca, des Académies Royales de Rouen, de Metz & d'Arras, Profeſſeur-Émérite de l'École Royale Militaire, & Secrétaire-Interprête de Mgr. Comte d'Artois, deux Volumes *in*-8°. A Paris, chez Leroy, Libraire, rue Saint Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie.

LE fameux Traité d'Optique de Newton parut pour la première fois en 1704 en Anglois. Il fut bientôt traduit dans toutes les Langues.

Digitized by Google

Langues. La Traduction Françoise faite par M. Coste parut en 1720; mais le nouveau Traducteur se plaint de ce que cette première Traduction est mal écrite & infidelle, que les tours de phrases y sont servilement rendus, qu'on a conservé des répétitions inutiles, & que quelquefois l'Auteur y est rendu d'une manière inintelligible. Nous avouerons que nous n'y avons pas remarqué tous ces défauts, & que pour un Auteur comme Newton on pouvoit préférer une traduction rigoureuse à une traduction libre; mais enfin une nouvelle Édition de ce Livre essentiel pouvant servir à le répandre davantage, c'est toujours une chose utile; on trouve d'ailleurs ici quelques notes sur les découvertes postérieures, & cela augmente le mérite de l'Édition.

Cet Ouvrage de Newton est celui où l'on apprit pour la première fois que la lumière du Soleil étoit composée de sept couleurs principales, violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge; ce n'est pas que ces couleurs soient simples & primitives comme on le dit souvent; mais elles contiennent une division suffisante pour qu'en les décomposant de nouveau l'on n'y trouve plus de différence sensible. Newton détermina le degré de réfraction de chacune de ces couleurs; mais il crut qu'en détruisant la réfraction d'un prisme par celle d'un autre prisme, on réunissoit toutes les couleurs, & en cela il se trompoit. Dollond, forcé par les calculs de M. Euler, à répéter cette expérience, trouva

Digitized by Google

que les couleurs n'étoient point anéanties comme Newton l'avoit cru, & qu'il y avoit des prismes dont la matière disperſoit les couleurs plus ou moins; c'eſt ce qui a donné naiſſance à la belle découverte des lunettes acromatiques.

Cette légère mépriſe n'empêche pas que l'Optique de Newton ne contienne un grand nombre de vérités importantes, dont la découverte eſt dûe à ce génie immortel. On y voit comment ſe forme l'arc en ciel par une réflexion & deux réfractions dans chaque goutte d'eau, & l'arc-en-ciel extérieur par deux réflexions. Antoine de Dominis avoit apperçu cette différence; mais comme il n'entendoit point la véritable origine des couleurs, il étoit réſervé à Newton de faire voir que la diſtance des deux arcs en-ciel eſt de 8 degrés 25 minutes, que le plus grand rayon de l'arc intérieur eſt de 42 degrés 17 minutes, & le plus petit rayon de l'arc extérieur 50 degrés 42 minutes, & que la largeur totale de l'iris intérieur eſt de deux degrés un quart.

Les eſpaces occupés par les différentes couleurs dans le ſpectre ſolaire, ſont proportionnels aux intervalles des cordes qui, dans la Muſique, donnent un ton majeur, une tierce mineure, une quarte, une quinte, une ſixte majeure, une ſeptième & une octave: de là les rapports entre les tons & les couleurs, d'où le Père Caſtel avoit tiré ſon Clavecin oculaire.

Digitized by Google

Newton fait voir aussi dans ce Livre combien les couleurs nuisent à la perfection des lunettes, & il y substitue le telescope à réflexion ; il explique les couleurs composées par le mélange des couleurs simples ; il montre l'effet des plaques minces ou des couches d'air qui sont très-minces pour réfléchir des rayons de différentes couleurs ou les transmettre ; & toutes ces vérités y sont prouvées par des expériences si ingénieuses qu'elles auroient suffi pour immortaliser celui qui en avoit imaginé l'ensemble, les conséquences & les applications.

Le génie de Newton paroît également dans les trente une questions qui terminent son Optique, où il propose sous ce titre modeste les idées les plus lumineuses & les plus singulières pour ce temps-là ; il explique, par exemple, la diffraction par une force de répulsion qui commence où finit l'attraction.

Les ombres des corps exposés au Soleil introduit dans une chambre obscure par un fort petit trou, sont non-seulement plus amples qu'elles ne devroient l'être si ses rayons passoient en ligne droite le long de ces corps ; mais elles sont bordées de trois franges colorées parallèles. Grimaldi avoit fait autrefois ces observations ; mais Newton les fit avec beaucoup plus de soin, & il trouva que la lumière qui souffre le moins d'inflexions passe à la plus grande distance des tranchans entre lesquels on la fait passer, distance qui est environ la huit centième partie d'un

Digitized by Google

pouce. Newton demande à cette occasion si les rayons qui diffèrent en réfrangibilité ne diffèrent pas aussi en réflexibilité, & si séparés les uns des autres par leurs différentes inflexions ils ne produisent pas les trois franges colorées; mais pour les produire comment sont-ils infléchis? Les rayons qui passent le long d'un corps ne s'infléchissent-ils pas plusieurs fois en divers sens par un mouvement semblable à celui d'une aiguille, & les trois franges colorées ne sont-elles pas produites par trois inflexions de cette espèce? C'est à cette occasion que Newton parle des répulsions. Comme en Algèbre les quantités négatives commencent où les affirmatives finissent, de même en méchanique la force répulsive doit commencer d'agir où la force attractive vient à cesser. Qu'il y ait dans la Nature de pareilles forces, c'est ce qu'on peut inférer des réflexions & inflexions de la lumière; car dans ces deux cas elle est repoussée par les corps avant qu'il y ait aucun contact immédiat. On peut tirer la même induction ce semble, dit Newton, de l'émission de la lumière; les rayons lancés au-dehors par les vibrations du corps lumineux étant à peine sortis de la sphère d'attraction, sont poussés en avant avec une vitesse excessive; car dans la réflexion la force suffisante pour repousser un rayon peut l'être pour le pousser en avant. Il faut voir sur les forces répulsives le bel Ouvrage du Père Boscovich, intitulé: *Leges Naturæ, &c.* La question 8;

Digitized by Google

renferme des vues ingénieuses sur les affinités chimiques. La déliquescence du sel de tartre n'est-elle pas produite par une attraction entre les particules salines & les vapeurs aqueuses de l'atmosphère ? Pourquoi le sel commun, le salpêtre & le vitriol ne deviennent-ils pas de même déliquescens si ce n'est faute d'une pareille attraction; & pourquoi le sel de tartre n'attire-t-il qu'une certaine quantité d'eau si ce n'est parce qu'aussitôt qu'il en est saturé il n'a plus de force attractive ? Quel autre principe que cette force empêcheroit l'eau qui seule s'évapore à un degré de chaleur assez foible de ne se détacher du sel de tartre qu'au moyen d'une chaleur violente?

Tout cet article de Chimie, qui est très-étendu, auroit bien mérité un commentaire de la part du Traducteur par rapport à l'état actuel de la Chimie moderne; mais on peut y suppléer en consultant le Dictionnaire de Chimie de M. Macquer au mot *Pesanteur*, les Digressions Académiques de M. de Morveau, les Élémens de Chimie théorique & pratique pour servir aux Cours publics de l'Académie de Dijon, 1777, Tome I, p. 50 & suiv., les Expériences faites en présence de l'Académie de Dijon le 12 Février 1779, par M. de Morveau, dans le Journal de Physique de M. l'Abbé Rozier, Tome I, p. 172 & 460: on y voit que les forces par lesquelles le mercure retient les plaques de différens métaux suivent l'ordre des affinités chimiques ou de la dissolubilité plus ou moins

Digitized by Google

grande de ces métaux par le mercure.

Dans les Notes qui sont à la fin de l'Ouvrage on assure que les téleſcopes catoptriques sont fort au deſſous des lunettes acromatiques; mais actuellement que M. Herſchel fait un téleſcope de quatre pieds d'ouverture, on ne pourra pas mettre en parallèle les lunettes avec les téleſcopes; d'ailleurs on avoit cru juſqu'à préſent que les lunettes acromatiques donnoient plus de lumière que les téleſcopes à pareille ouverture; mais on n'eſt plus de cet avis en Angleterre depuis que M. Edwards a trouvé une compoſition de miroir qui donne plus de lumière même que les lunettes; elle eſt dans le Nautical Almanach de 1787, & nous croyons qu'on la trouvera volontiers dans cet Extrait. Il s'agit de mettre trente-deux livres de cuivre rouge, quinze livres d'étain, une livre de cuivre jaune, une livre d'argent & une livre d'arſénic.

Nous ne parlerons pas du ſuccès de cet Ouvrage; il ſuffit de dire que M. Beauzée en eſt l'Éditeur. Si l'on y trouve quelques expreſſions, comme celle-ci: *malgré que* les cauſes demeuraſſent cachées, il faut croire que ce célèbre Grammairien a cru les devoir autoriſer en connoiſſance de cauſe en les laiſſant ſubſiſter dans un Livre dont il étoit l'Éditeur. Nous lui avons certainement obligation de la peine qu'il a priſe pour nous procurer une nouvelle Édition d'un Ouvrage auſſi important que celui-là.

Digitized by Google

Nous finirons en ajoutant que M. Roume de Saint Laurent, riche habitant de l'Isle de la Grenade, avoit fait, il y a plus de dix ans, une Traduction Françoise du même Livre, dont nous avons le manuscrit entre les mains, & qui étoit également digne de l'impression.

(Cet Article est de M. de la Lande.)

Essai Historique sur l'Hôtel-Dieu de Paris, ou *Tableau Chronologique de sa fondation & de ses accroissemens successifs; des Réglemens qui y ont maintenu en vigueur la discipline, l'administration spirituelle & temporelle, & la police, des Édits, Lettres-Patentes, Arrêts, &c. &c., concernant les priviléges, franchises & exemptions accordés ou confirmés par nos Rois en faveur de cet Hôpital, terminé par une Notice des divers projets qui ont été proposés depuis 1737 jusqu'en 1787 pour son déplacement & sa reconstruction*, dédié à tous les Citoyens qui ont souscrit en faveur des quatre nouveaux Hôpitaux; par M. Rondoneau de la Motte. A Paris, chez l'Auteur, à l'hôtel de Noailles, rue Saint Honoré, & chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, *in* 8°. de 250 pag., avec une Gravure.

Cet Ouvrage curieux & intéressant par sa nature est exécuté d'une manière propre à

Digitized by Google

faire naître dans le cœur des Citoyens le desir de concourir au bien d'un Établissement si utile à l'humanité. Les Personnes qui possèdent les excellens Mémoires publiés depuis quelques mois sur cet objet en auront pour ainsi dire le complément dans cet Essai Historique rempli de recherches exactes, & écrit du ton qui convient à ces sortes d'Ouvrages. On y remarquera sur-tout un précis analytique très-bien fait des projets de MM. Lejeune, Carré, de Nevers, de Chamouflet, Renier, Panferon, Petit, Caqué, Poyet, & enfin de MM. les Commissaires de l'Académie des Sciences. La révolution actuelle prouve combien est sûre & puissante l'influence des Écrits philosophiques sur les opérations du Gouvernement. Un bon Livre est un ferment qu'on jette parmi la Nation; il faut que tôt ou tard il en échauffe la masse entière. Mais cette gloire, apanage de quelques Penseurs philantropes, qui travaillent dans un siècle pour jouir dans un autre, est trop souvent usurpée par le peuple des Écrivains subalternes qui ne savent que tourmenter les idées de ceux qui ont pensé pour eux.

LOUISA, ou *la Chaumière*, traduit de l'Anglois, deux Parties *in*-12. Prix, 2 liv. 8 sols. A Paris, chez Didot l'aîné, Imprimeur-Libraire, rue Pavée-Saint-André.

CE Roman a eu trois Éditions en un mois en Angleterre. Si ce n'est pas ce qu'on ap-

Digitized by Google

pelle un très-bel Ouvrage, c'eſt au moins un Ouvrage agréable & intéreſſant.

Louiſa ſe croyant ſans naiſſance, ſans fortune & ſans parens ſe trouve expoſée à divers genres de dangers; elle n'y échappe que par ſon courage & ſa vertu. Après bien des traverſes elle retrouve les auteurs de ſes jours; on l'unit à un amant adoré, & la Nature & l'Amour s'empreſſent d'effacer juſqu'au ſouvenir de ſes malheurs.

L'Auteur a mis beaucoup d'adreſſe dans l'art de préſenter les événemens, de ménager des ſurpriſes au Lecteur, de développer les motifs des perſonnages, & de ſuſpendre l'intérêt de la narration.

Quant au ſtyle de la traduction, on y trouve quelquefois de la négligence. Le Traducteur, qui réclame à cet égard l'indulgence de ſes Lecteurs, ayant appris par les Papiers publics qu'on travailloit à Londres à une traduction du même Ouvrage, a cru devoir hâter ſon travail pour n'être pas gagné de vîteſſe, & trop de célérité ne s'accorde guères avec la grande correction. Heureuſement le genre du Roman eſt un des Ouvrages littéraires qui peuvent s'en paſſer le plus facilement, parce que l'intérêt du ſtyle peut y être ſuppléé par celui de l'action & des perſonnages.

Digitized by Google

SPECTACLES.

COMÉDIE FRANÇOISE.

ON a remis à ce Théâtre *Zuma*, Tragédie en cinq Actes, par M. Lefevre.

Cette Tragédie, jouée pour la première fois au mois de Janvier 1777, avec un brillant succès, n'a pas été vue à cette reprise avec un plaisir moins vif. M. Lefévre y a fait quelques changemens qui ont ajouté à son mérite, ainsi qu'à l'effet qu'elle avoit produit pendant le cours de ses premières représentations. Dans l'état où elle est aujourd'hui, on peut la regarder comme une des productions modernes les plus capables d'occuper souvent & utilement le Répertoire du Théâtre François. Les caractères de Zuma & de Pizarre sont dessinés avec fierté, & contrastent heureusement avec ceux d'Azélie & de Zélisbar. Tel est le sort des Ouvrages qui sont établis sur une action intéressante: quand ils paroissent, la critique s'attache à leurs défauts; mais l'instant de l'observation passe, l'esprit se tait, le cœur sent & se livre au plaisir d'être ému; alors l'Auteur jouit du fruit de ses travaux, & ses jouissances sont d'autant plus douces qu'elles ne

ſont plus altérées par le choc public de quelques idées particulières.

On vient de donner après huit mois la ſeconde repréſentation d'*Azémire*, Tragédie, dont nous avons rendu compte au mois de Novembre dernier.

Que ce ſoit l'abſence de Mlle Sainval, ou le peu d'intérêt qu'avoit inſpiré la première repréſentation de cet Ouvrage qui ait ſi long-temps retardé la ſeconde, il eſt certain que l'Auteur a profité de cet intervalle pour faire d'heureux changemens à ſa Tragédie. Le rôle d'Azémire, qui étoit long, & plutôt triſte que touchant, a beaucoup gagné à être reſſerré. Il eſt réellement devenu intéreſſant, la couleur en eſt plus prononcée, & il n'eſt plus écraſé comme il l'étoit par celui de d'Amboiſe. Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit ſur cet Ouvrage. Quelques défauts qu'on veuille ou qu'on puiſſe lui reprocher, il annonce un beau germe de talent; & ſi l'on y apperçoit quelques maſſes, quelques écarts qui indiquent une tête encore jeune & peu exercée dans la carrière dramatique, on y remarque auſſi des beautés bien capables de racheter ces défauts, qui tiennent à l'inexpérience. L'effet de cette ſeconde repréſentation n'a pourtant pas été très-heureux; on a fort applaudi le rôle de d'Amboiſe, le reſte de l'Ouvrage l'a été beau-

Digitized by Google

coup moins, & le dénouement a excité quelques murmures.

COMÉDIE ITALIENNE.

Depuis six semaines ce Théâtre a représenté un assez grand nombre de nouveautés, qui toutes, ou à peu-près, peuvent être considérées comme des bagatelles. Nous allons donner une idée rapide de chacune d'elles, mais suffisante pour la curiosité de nos Lecteurs.

1°. La remise du *Poëte Supposé*, Comédie en trois Actes, par M. Laujon, musique de M. Champein. Cet Ouvrage, représenté pour la première fois en Avril 1782, avoit été accueilli avec distinction. M. Laujon, dont l'amabilité & les qualités personnelles rendent le talent plus intéressant, a fait à sa Comédie des changemens qui ont rendu l'action plus vive & plus occupante. M. Champein, de son côté, a refait plusieurs airs & des morceaux d'ensemble qui ont été fort applaudis. Ce soin a assuré le succès de cette reprise qui, d'ailleurs, a dû beaucoup au jeu piquant & spirituel de Mme Dugazon dans le rôle de Georgette.

2°. Le *Minutieux*, Comédie nouvelle, en un Acte & en prose. Un homme que son éternelle préoccupation pour des futilités & pour des misères, prive des avantages les plus réels,

Digitized by Google

& qui voit passer sa maîtresse entre les mains d'un autre par une suite nécessaire de sa bizarre conduite avec sa famille ; tel est le fonds de ce petit Ouvrage, où l'on rencontre des détails agréables, des nuances de comique un peu foibles, & plutôt de l'esprit que de la disposition au talent.

3°. *La Négresse*, ou *le pouvoir de la Reconnoissance*, Comédie en deux Actes & en vaudevilles. On connoît l'Anecdote d'*Inkle & Yarko* : c'est cette Anecdote que MM. Radet & Barré ont arrangée pour ce Théâtre. Dorval, jeté par la tempête dans une Isle sauvage, doit son salut à la jeune Zilia, qui lui prodigue les soins les plus tendres, & cache son amant à tous les yeux. Un tigre désole ces parages, il est sur le point d'arracher la vie au Chef de la contrée : Dorval terrasse le tigre ; il obtient grâce aux yeux des Nègres ; mais Zilia l'a protégé, elle est coupable & condamnée à être vendue comme esclave. Le père de Dorval débarque dans l'Isle, apprend ce qui se passe, achette Zilia, & consent même à l'unir à son fils. Ce petit Ouvrage a été réduit en un Acte depuis sa première représentation, & il y a gagné. Beaucoup d'esprit, des situations agréables, des couplets bien tournés & coupés avec grâce, ont assuré son succès jusqu'au dénouement, qui n'a pas paru plaire généralement ; mais un couplet adressé au Public, & qui demande son aveu pour le mariage projeté entre Dor-

Digitized by Google

val & la Négresse, a obtenu grâce & applaudissement.

4°. *Isabelle & Rosalvo*, Comédie en un Acte, mêlée d'ariettes. En 1781, M. Patrat a fait représenter à ce Théâtre une Comédie en vaudevilles, intitulée les *deux Morts*, & qui n'eut point de succès. C'est cette Comédie qu'il fait reparoître sous un nouveau titre, après y avoir fait beaucoup de changemens. Un Marchand qui a fait fortune à Séville s'est fixé à Cadix. Il a changé de nom & pris celui d'Alcandre. Il attend le retour de son neveu Rosalvo, qui, depuis un certain nombre d'années, est parti pour les Indes, & qu'il veut marier à sa pupille Isabelle. Rosalvo revient, croit son oncle à Séville, passe par Cadix, où il est arrêté par les charmes d'Isabelle, dont il a le bonheur de se faire aimer. La tendresse des deux amans est servie par un Valet & par une Soubrette, qui leur facilitent les moyens de se voir. Alcandre & Béatrix sa femme ont des soupçons qu'ils veulent éclaircir; le jeune homme échappe à leur poursuite; mais comme on apprend que les deux amans doivent se voir la nuit suivante, Béatrix prend la place d'Isabelle, on appelle main-forte; Rosalvo vient pour enlever sa maîtresse; il est arrêté. Il se nomme, on le reconnoît, & les deux jeunes gens sont unis. Cette petite Pièce, où il y a de la gaîté & de l'esprit, a été fort bien reçue. La musique est de M. de Propiac, jeune Ama-

Digitized by Google

teur: on y a distingué de la grâce, de la fraîcheur & de la légèreté. Un air de bravoure où l'inimitable Mlle Renaud imite le chant du rossignol, a excité le plus vif enthousiasme.

3°. *Pauline & Valmont*, Comédie en deux Actes & en prose. Imitation de *Laurette*, Conte moral de M. Marmontel. Sujet difficile à mettre au Théâtre, & qui n'y a paru jusqu'ici que pour en disparoître presqu'aussitôt. La marche de cette petite Comédie est à peu-près la même que celle du Conte; mais l'Auteur a su la rendre plus dramatique; & l'adresse avec laquelle il a vaincu un grand nombre des difficultés de son sujet mérite les plus grands encouragemens. Il a jeté dans l'intrigue un personnage neuf, celui d'un M. de Gercourt, espèce de Financier qui a des vues sur Pauline; & qui la regarde à peu-près du même œil que l'on jette sur toutes les filles qu'une première passion entraîne dans le gouffre du vice. Ce caractère jette de la gaîté dans l'Ouvrage, & fait ressortir l'honnêteté de l'âme & des principes de Valmont. Le tout se termine comme dans le Conte: le père de Pauline la retrouve, veut la reconduire au village: les remords de Valmont, son amour vrai pour Pauline, sa proposition de l'épouser ramènent le vieillard, qui consent, par honneur, à un mariage qu'il auroit toujours refusé par raison. L'Auteur a bien vu son sujet; mais il falloit une tête exercée dès long-tems dans l'Art Dramatique pour en présenter les

Digitized by Google

développemens de manière à exciter comme à soutenir la curiosité & l'intérêt. Les situations en sont plutôt apperçues qu'exprimées; mais il y a de la noblesse dans les caractères de Valmont & d'Ambroise: celui-ci a cette éloquence qui tient aux âmes fortes & honnêtes. L'Auteur est M. Bodard. Le Public a demandé à le voir, & lui a prodigué des applaudissemens dont il nous paroît digne. Le rôle de Valmont est joué par M. Granger avec autant de chaleur que de décence; la manière dont il a rendu ce personnage en a doublé l'intérêt, & lui a mérité un succès bien rare aujourd'hui, celui qui résulte de la satisfaction qu'éprouvent à la-fois l'esprit, le cœur & la raison.

6°. *Les Promesses de Mariage*, suite de l'*Épreuve Villageoise*, Comédie nouvelle en deux Actes & en vers, mêlés d'ariettes. On se rappelle que dans l'Épreuve Villageoise, Denise persifle assez cruellement M. de la France. Celui-ci, pour se venger d'elle, cherche à reculer son mariage avec le cher André. Il le retient à Paris pendant une année entière, tantôt sous un prétexte & tantôt sous un autre. Il lui apprend à écrire lui-même, & lui fait faire une promesse de mariage à une fille nommée Nicole. André, qui est très-éloigné de soupçonner le mauvais tour qu'on lui a joué, revient enfin au village; il est sur le point d'épouser Denise, quand Nicole s'oppose au mariage & fait valoir ses droits. On s'imagine aisément qu'elle est la

Digitized by Google

colère de Denise, quand elle apprend la fausse infidélité d'André : elle fait à son tour une promesse à M. de la France, dont la vengeance se trouve complette. André multiplie les sacrifices pour retirer des mains de Nicole la promesse qu'on lui a extorquée ; il en vient à bout, & la remet à Denise pour lui prouver son innocence. Celle-ci est au désespoir, & supplie en vain M. de la France de renoncer à elle. On mande le Tabellion, qui vient avec un contrat de mariage ; mais Denise & André sont aussi surpris que satisfaits, quand ils entendent que ce contrat de mariage est pour eux, & qu'on ne les a tourmentés que pour punir un peu Denise de son persifflage. Le fonds de cet Ouvrage est très-léger ; mais les détails le font valoir & lui ont mérité un succès très agréable. La musique a été généralement goûtée. Elle est de M. Berton, fils de feu M. Berton, Directeur de l'Académie Royale de Musique. C'est l'Ouvrage d'un jeune homme qui a un peu multiplié les ressources de son Art, vraisemblablement pour donner une idée de tout ce qu'il peut faire. Ce défaut est pardonnable à l'âge de M. Berton, sur-tout quand il est une suite du desir de se montrer dans la carrière sous un aspect digne du nom dont il cherche à renouveler l'honneur. Le chant en est souvent agréable, quoiqu'étranger par fois à l'état des personnages ; les morceaux d'ensemble sont bien faits, & la partie de l'orchestre est très-soignée. Le Public a de-

Digitized by Google

mandé très-vivement ce jeune Compositeur, & a proportionné ses encouragemens aux espérances qu'il donne. M. Berton annonce qu'il soutiendra avec distinction le nom que son père s'est fait dans l'Art musical; c'est un éloge que ne méritent pas souvent les fils de ceux qui se sont présentés avec succès dans la carrière des Arts.

ANNONCES ET NOTICES.

Atlas de la Chine, de la Tartarie Chinoise, & du Tibet, par M. d'Anville, premier Géographe du Roi.

Cet Atlas est composé de quatre Cartes générales qui embrassent ses différentes parties, ayant chacune leurs subdivisions en une quantité de Cartes séparées divisées par Provinces, qui font connoître en détail ce vaste Empire, & rendent cet Atlas précieux. Il est composé de soixante-six Cartes & Planches relatives à la description géographique & à l'Histoire de cet Empire; le tout relié en un Volume grand *in-folio* Prix, 48 liv. L'on vend séparément les Cartes suivantes : carte générale de la Chine, de la Tartarie Chinoise & du Tibet. Prix, 3 liv. Carte particulière de la Chine. Prix, 3 liv. Carte générale de la Tartarie Chinoise, de la Corée & du Japon. Prix, 3 liv. Carte particulière de la Corée. Prix, 2 liv. A Paris, chez D. zauche, Géographe, successeur des sieurs Delisle & Phil. Buache, premiers Géographes du Roi, & de l'Académie Royale des Sciences, rue des Noyers.

Digitized by Google

Le mérite de cet Ouvrage, la réputation de son Auteur, le peu de connoissance que l'on a de ce pays & la défectuosité des Cartes qui en ont été publiées jusqu'à ce jour rendent cet Ouvrage très-recommandable. C'est par cette raison que le sieur Dezauche a cru devoir publier cet Atlas qui étoit resté comme enfoui, persuadé que c'est rendre un véritable service que d'en faciliter l'usage en en vendant les feuilles séparément.

L'Heureux Retour, Comédie en deux Actes & en prose, représentée pour la première fois sur le Théâtre de Genève le Mercredi 14 Septembre 1785. Prix, 1 liv. A Genève, chez Barde, Manget & Compagnie, Imprimeurs-Libraires; & se trouve à Paris, chez Buisson, Libraire, rue des Poitevins, hôtel de Mesgrigny.

Cette Comédie ne mérite pas de rester dans l'obscurité. Elle est sagement conduite, malgré quelques longueurs; elle est écrite avec une facilité aimable; le dialogue en est naturel, & le dénouement satisfait beaucoup, quoiqu'un peu trop prévu. Il y a un rôle de mère, rivale de sa belle-fille, très-bien mis en situation.

Collection des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France, Tomes XXV, XXVI, XXVII, XXVIII & XXIX. A Londres; & se trouve à Paris, rue & hôtel Serpente.

Ces nouveaux Volumes, qui sont très-curieux, contiennent les Mémoires de Montluc, de Tavannes & de Villeroi. Il paroît chaque mois un Volume de cette importante Collection, dont le prix est de 48 liv. Les Souscripteurs de Province paient de plus pour les frais de poste 7 liv. 4 sols.

Digitized by Google

Etat des Etoiles fixes au second siècle, par Claude Ptolémée, comparé à la position des mêmes Etoiles en 1786, avec le Texte Grec & la Traduction Françoise; par M. l'Abbé Montignot, Chanoine de Toul, de la Société Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy.

Cet Ouvrage que nous avons annoncé avec de justes éloges ne se trouve actuellement qu'à la Librairie Académique à Strasbourg; & à Paris, chez Musier, Libraire, quai des Augustins. Prix, 9 liv.

Œuvres choisies de Bossuet, par M. l'Abbé de Sauvigny, Tome V, *in*-8°. & *in* 4°. A Nismes, chez Beaume, Imprimeur-Libraire, grande rue; & à Paris, chez Barrois l'aîné, Libraire, quai des Augustins, & Guillot, Libraire, rue Saint Jacques.

Ce Volume n'est pas le moins intéressant des Œuvres de son Auteur; il contient ses Oraisons Funèbres, avec le Sermon sur l'unité de l'Eglise, & un autre Sermon prononcé à la Profession Religieuse de Mme la Vallière. Ces Ouvrages ne pouvant fournir la grosseur des Volumes précédens, l'Editeur a eu l'heureuse idée d'y joindre les Oraisons funèbres de Fléchier, avec des Notices sur la vie & sur la mort des personnes que ce Prélat a célebrées. On sent que cela doit former un Volume très-précieux.

Cette idée en a fait naître une autre qui ne manque a pas d'être accueillie, c'est qu'on offre de vendre ce Volume séparément à ceux qui ne voudront pas acheter les Œuvres complettes de ces deux illustres Auteurs. On les donnera au prix de 5 liv. en feuilles, & il est divisé de manière qu'on pourra relier les Oraisons funèbres des deux Prélats ensemble ou séparément.

Digitized by Google

Liste générale des Rêves, avec les noms des choses rêvées, leurs interprétations & leurs numéros correspondans pour les tirages de la Loterie Royale de France, Ouvrage traduit de l'Italien, de Fortunato Indovino, enrichi de figures analogues à ladite Loterie, son origine historique, le nom de l'Inventeur; sa première fondation à Gênes en 1720; l'époque de son établissement en France en 1758 sous le nom de Loterie de l'Ecole Royale Militaire, & depuis le 1 Septembre 1776 dénommée Loterie Royale de France, suivie de Tables & Calculs progressifs, ainsi que des Tirages faits jusqu'à ce jour. Prix, 2 liv. broché, & 2 liv. 10 sols relié. A Gênes; & se trouve à Paris, chez Sorin, Libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Gît-le-Cœur.

Historia Natural, general y particular, escrita en Francés por el Conde de Buffon, y traducida por D. Joseph Clavijo y Faxardo, Vice-Director del Real Gabinete de Historia Natural, Tomes III & IV. Madrid, por la Viuda de Ibarra, Hijos y compañia.

Nous avons annoncé le premier Volume de cette Traduction Espagnole. Au mérite très-réel & très-reconnu de l'Ouvrage elle joint celui d'une fort belle exécution typographique.

La Henriade, avec les Variantes, nouvelle Edition, ornée de figures. On y a joint l'Essai sur la Poésie Epique du même Auteur, & diverses Pièces concernant la Henriade, *in*-12. Prix, 3 liv. relié en veau. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue Saint Jacques.

Cette Edition est la plus complette qui ait encore paru.

Digitized by Google

Poésies diverses de Mlle Poulain de Nogent, Auteur des Lettres de Mme la Comtesse de la Rivière, du Tableau de la Parole, de l'Anecdote intéressante de l'Amour Conjugal, de la nouvelle Histoire abrégée de Port Royal, &c. &c., *in*-12. A Paris, chez Varin, Libraire, rue du Petit-Pont. Prix, 1 liv. 10 sols broché, & en papier fin 2 liv. broché, & 2 liv. 10 sols relié.

Œuvres d'Agriculture de M. de Planazu, Traité sur les Abeilles, avec les moyens d'en tirer le parti le plus avantageux. A Paris, de l'Imprimerie de Grangé, rue de la Parcheminerie.

Les Embarras du Père de Famille, Comédie en vers & en cinq Actes, imitation libre du Théâtre Allemand. A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue Saint Jacques; Prevost & Royez, Libraires, quai des Augustins, & Méquignon jeune, Libraire, au Palais.

Œtius, Tragédie de M. l'Abbé Métastase, traduite en vers, & adaptée à la Scène Françoise, avec l'Italien à côté, par M. F. Pastoret. A Montauban, chez Cazaméa, Libraire, place de la Parcisse.

Il y a dans cette Traduction des vers assez bien faits pour prouver que l'Auteur avec plus de travail auroit pu y donner beaucoup plus de perfection. Sa manière d'écrire est en général facile & libre.

Les Actions célèbres des grands Hommes de toutes les Nations, dessinées par les meilleurs Maîtres, & gravées par P. Moithey, accompagnées d'une Notice & d'un Essai de style lapidaire, par M. P. Sylvain Maréchal, troisième Livraison. Prix, 4 liv. sur beau papier, & 6 liv. sur papier d'Annonay,

Digitized by Google

Estampe & Texte. A Paris, chez l'Auteur, rue du Jour, n°. 30, maison d'un Marchand de Vin, & Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande.

Cette Livraison contient *Marcus Atticus Regulus*; *Eléonore*, Reine d'Angleterre; la mort de *Bayard* & *C. de Cossé*.

Le Muséum de Florence, ou *Collection de Pierres gravées, Médailles, Statues & Peintures du cabinet du grand Duc de Toscane, avec leurs explications françoises*, dédié à MONSIEUR, Frère du Roi, gravé par F. A. David, Graveur. A Paris, chez l'Auteur, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance.

M. David est Auteur de plusieurs Ouvrages de ce genre qui ont réussi, & qui doivent lui faire bien augurer de cette nouvelle Collection. Il en paroît deux Numéros. Le prix de chacun, composé de huit Planches imprimées sur papier vélin & Explications est de 6 liv., & au bistre sanguin Anglois 9 liv.

La joyeuse Orgie, agréable Estampe gravée d'après P. H. Carême, par A. Fr. Hemery, de l'Académie Royale de Peinture, Sculpture, &c, de Marseille. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint Jacques, entre la Place de Cambrai & le Collége du Plessis, n°. 64.

Numéros 9 à 12 des Délassemens de Polymnie, ou *les petits Concerts de Paris*, contenant des Airs de différens genres, mêlés d'observations sur l'Art du Chant & l'expression musicale, avec Violon & Basse. L'Abonnement de trente-six Numéros qui paroissent les 10, 20 & 30 de chaque mois est de 18 liv. franc de port. Chaque Numéro 1 liv.

Digitized by Google

4 sols. A Paris, chez MM. Baillon & Porro, rue du petit Reposoir, près la Place des Victoires.

Caprice pour le Clavecin ou Forte-Piano, par M. Muzio Clementi, Œuvre XVIII. Prix, 3 liv. 12 sols franc de port. Même adresse que ci-dessus.

Les Directeurs de Province qui désireront faire représenter *le Jaloux*, Comédie de M. Rochon de Chabannes, telle qu'on la joue aujourd'hui au Théâtre François, sont priés de s'adresser à Mme la Veuve Ducheſne, Libraire, rue Saint Jacques, au Temple du Goût, en demandant la dernière Édition avec les cartons. Cette dernière Édition eſt la ſeule que l'Auteur approuve, & ſe vend avec le Recueil de ſes Œuvres de Théâtre.

TABLE.

Vers préſentés à S. A. S. Mme la D de B., 49
Vers à M. d'Hermite de Maillane, 50
La Fête de l'Aigle, Fable Allégorique, 52
Charade, Enigme & Logogryphe, 53
Atlas du Commerce, 55
Hiſtoire de la dernière Guerre, 69
Optique de Newton, 72
Eſſai hiſtorique ſur l'Hôtel-Dieu de Paris, 73
Louiſa, ou la Chaumière, 80
Comédie Françoiſe, 82
Annonces & Notices, 90

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 14 Juillet 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, le 13 Juillet 1787. RAULIN.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 21 JUILLET 1787.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

LES CACHOTS, Elégie.

JE ne puis qu'approuver les prisons & les chaînes,
Formidables cachots, demeures souterraines,
C'est votre obscurité, c'est votre profondeur
Que mon œil ne sauroit contempler sans horreur.
Des antres ténébreux sont-ils faits pour des hommes?
Pourquoi les retenir, barbares que nous sommes,
Sous des portes de fer engloutis, expirans,
Dans des tombeaux profonds ensevelis vivans?
Faim, soif, peur de mourir, désespoir, esclavage,
Que peut notre vengeance exiger davantage?
Devons-nous joindre encore à leur calamité
Les horreurs du silence & de l'obscurité,

Digitized by Google

Et leur faire éprouver le sort de Bélisaire ?
C'est arracher les yeux que ravir la lumière,
Que le riche insensible ait plus d'humanité,
Les scélérats auront moins de perversité.
Devons-nous, les causant, punir leurs injustices ?
La rigueur des tyrans fied-elle à des complices ?
Quels que soient les forfaits des coupables mortels,
Ils sont plus malheureux qu'ils ne sont criminels.
Entrons dans cet asyle ouvert à la souffrance,
Dans ces lieux consacrés à guérir l'indigence,
Le tableau des revers qu'éprouvent les humains
Attendrira nos cœurs, désarmera nos mains.
L'un brûle de finir sa pénible carrière ;
L'autre voit en tremblant la parque meurtrière,
Sans respecter en lui la saison des plaisirs,
Dans un cercueil précoce inhumer ses desirs.
Cet autre gémissant sur les bords de la tombe,
Ranime, mais en vain, sa vigueur qui succombe.
Celui-ci, riche ingrat, ne vivant que pour toi,
Et redoutant la mort qu'il verroit sans effroi,
Esclave infortuné d'un maître qu'il adore,
Rachette sa santé pour te la vendre encore.
Ceux-là, précipités du haut de ton palais,
De ton fatal orgueil sont les barbares frais.
Ce pauvre renversé par ton coursier rapide,
Étendu, mutilé sous ton char homicide,
De la perte d'un membre est contraint d'acheter
Le moyen de guérir, l'espoir de végéter.

Digitized by Google

Vois comme il appréhende un inſtrument terrible !
Entends comme il mugit ſous un fer inſenſible !
Ton cœur, d'un triple airain fût-il environné,
S'attendriroit aux cris de cet infortuné.
Mais verrons-nous ſans fruit les pleurs des miſérables ?
Hommes de ſang, pour eux faiſons grâce aux coupables.
Conſultons moins nos loix, écoutons plus nos cœurs ;
De nos arrêts leurs maux proſcrivent les rigueurs.
Quoi ! ces groupes nombreux d'innocentes victimes
Des pervers à nos yeux n'exploient pas les crimes ?
Du ſouverain des cieux imitons la pitié ;
Du ſang d'un innocent ſon courroux s'eſt payé.
Trop de calamités affligent la Nature ;
Frémiſſons d'ajouter aux tourmens qu'elle endure.
J'évite vainement les ſcènes du malheur ;
Par-tout je vois, j'entends la plaintive douleur.
De l'homicide faim tout offre les images,
Des hameaux aux cités elle étend ſes ravages,
Renverſe la vieilleſſe, écraſe les berceaux,
Détruit l'âge robuſte & peuple les tombeaux.
Ce qu'épargne la faim la guerre le dévaſte.
L'empire du malheur n'eſt-il pas aſſez vaſte ?
Faut-il, pour agrandir ſes théâtres ſanglans,
Que nos mains de la terre aillent ouvrir les flancs ?

(*Par M. l'Abbé Ferrand.*)

Digitized by Google

VERS à Mlles CAROLINE & SOPHIE DESCARSIN, après les avoir entendu jouer un Duo de Harpe à leur quatrième Concert à Bordeaux.

Que de grâces ! que de talens !
Est-ce Apollon ou Polymnie
Qui, par une secrette magie,
Animent ces deux instrumens ?
Non, c'est vous, Descarsin, couple charmant & rare,
Vous qui réunissez tant de goût, tant d'attraits.
Ah ! que jamais le sort ne vous sépare
Pour que nos plaisirs soient parfaits.

(*Par M. Perry, Trésorier & Officier du Musée de Bordeaux.*)

SUR L'AMOUR.

Des habitans d'Olympe il est le plus volage ;
Il est aussi le plus constant.
Timide & fier, cruel & bienfaisant,
Il élève, il abaisse, il brise son ouvrage :
Caressez-le, c'est un enfant ;
Mais c'est un Dieu quand on l'outrage.

Digitized by Google

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure precédent.

LE mot de la Charade eſt *Courage*; celui de l'Énigme eſt *Eſpérance*; celui du Logogryphe eſt *Carroſſe*, où l'on trouve *croſſe*, *roſſe*, *roſe*.

CHARADE.

ATTENDS que mon ſecond devienne mon premier
Si tu veux en tirer un plus grand avantage;
Quant à mon tout, Lecteur, pour en ſavoir l'uſage,
Il charme par ſes ſons l'écho de mon dernier.

ÉNIGME.

SANS le luth d'Amphion, ſans la lyre d'Orphée,
Sans les enchantemens que poſsède une Fée,
Sans déranger enfin la nature & ſes loix,
Je fais mouvoir auſſi les rochers & les bois.
Ce prodige, il eſt vrai, n'a lieu qu'à ma naiſſance;
Les Arts, en l'opérant, me donnent l'exiſtence.
L'un me fait à grands frais eſcalader les airs,
L'autre ouvre ſous mes pieds la route des enfers;
Tous s'occupent du ſoin plus ou moins difficile

Digitized by Google

De me rendre agréable ou de me rendre utile.
Qui peut compter mes fœurs ? L'Univers en est plein.
On n'approche de nous que le fer à la main.
Contemplez le castor ; en se prenant pour maître ;
Le monde, jeune encor, apprit à me connoître ;
De la société j'ai suivi les progrès ;
Dès que l'homme eut quitté le séjour des forêts,
Je quittai comme lui mon costume sauvage ;
On me vit à la Cour, on me vit au village ;
Je devins, en un mot, d'un si commun emploi,
Qu'on n'eût jamais fondé Rome ou Paris sans moi.

(*Par un Habitant de Bréda, près Montmil, en Picardie.*)

LOGOGRYPHE.

Chez l'un & l'autre sexe on me voit employer ;
A l'un je suis d'un nécessaire usage ;
Par l'autre, que la mode a mis en esclavage,
Je suis tantôt repris, tantôt congédié.
J'offre dans mes sept pieds un ornement d'Église ;
Un titre révéré dans l'Empire Ottoman ;
Puis un féminin vêtement,
Mais qui n'est plus guère de mise ;
Ce qu'un Marin a peur de rencontrer ;
Une boisson dont il ne se régale ;
Une plante médicinale ;
Ce que chez Aglaé ma bouche aime à presser.

(*Par M. Belle de Nizvy.*)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTERAIRES.

PÉRISTÈRE, ou *la Colère de l'Amour*, Poëme en cinq Chants. A Paris, chez Royez, Libraire, à la deſcente du Pont neuf, & chez les Marchands de Nouveautés.

QUELLE ſource de ſujets intéreſſans pour tous les Arts & pour tous les Talens, que cette Mythologie charmante qui étoit la religion des anciens ! Il y a plus de vingt ſiècles que les Peintres, les Sculpteurs & les Poëtes puiſent dans cette ſource, & toujours elle eſt inépuiſable, toujours elle eſt féconde. Comment s'eſt-il trouvé des eſprits chagrins qui, les uns par ſcrupule ſuperſtitieux, les autres par ſévérité philoſophique, ce qui eſt pourtant très-différent, ont voulu proſcrire ces fictions où le génie de l'antiquité a répandu ſi abondamment tout ce qu'il avoit de grâces & de beautés? J'en demande pardon aux ombres de Paſcal & de d'Alembert (ce dernier en vieilliſſant étoit devenu plus indulgent à la poéſie;) mais le coſtume & l'armure de l'Amour, ſon bandeau & ſon flambeau, ſes cheveux blonds & ſes aîles, ſon carquois & ſes flèches, tout cela n'eſt plus neuf depuis trois mille ans, & tout cela plaît encore par

Digitized by Google

un charme éternel, plus puissant sur nos imaginations que celui de la nouveauté. Qu'importe que ces beautés poétiques aient trois mille ans, elles sont neuves pour chaque génération nouvelle. Quand j'ai lu Ovide, non pas précisément au collége, mais un ou deux ans après, lorsque j'avois eu déjà d'autres maîtres que ceux qui m'avoient appris le latin, je crus que les Métamorphoses d'Ovide venoient de paroître; elles paroissoient en effet pour moi. Et il ne faut pas croire que ce qui me charmoit dans un Poëte du siècle d'Auguste, m'auroit paru usé dans un Poëte de nos jours. Je me rappelle encore qu'on venoit de publier dans le même temps un Poëme de M. de Malfilâtre, dont tout le fonds est tiré de ces mêmes fictions de la Mythologie, dont les plus heureux détails sont ou des traductions ou des imitations & d'Ovide & de Virgile. Eh bien! l'imagination poétique des anciens m'enchantoit également dans Malfilâtre; c'étoit même un autre plaisir de retrouver le même génie dans deux langues si différentes. Lisez Ovide traduit par M. de Saint-Ange, & vous vous croirez encore dans ces siècles de création où tant de grâces & de beautés venoient de naître. Je ne demande pas au Poëte des idées nouvelles, mais des vers nouveaux. Qu'il rajeunisse pour moi les sensations qui dans tous les siècles ont charmé l'Univers; chaque printemps a droit de nous plaire comme le premier qui brilla sur notre enfance ou sur celle du monde; & cependant

Digitized by Google

le printemps ne crée rien: c'eſt la même verdure, ce ſont les mêmes fleurs. Les couleurs ſeulement ont d'autres nuances, les formes ſont légèrement variées: il n'y a que le parfum & le plaiſir qu'elles donnent qui ſoient entièrement nouveaux. Eh bien! le génie poétique eſt peut-être comme la Nature, qui ne crée rien, mais qui renouvelle tout, & qui paroît toujours jeune après des ſiècles de durée. Eſt-ce que je refuſerois donc aux Poëtes le don de créer, qui ſont toujours leur grande prétention? Je ne leur refuſe rien, je voudrois qu'ils euſſent tous les dons; car j'aime à avoir tous les plaiſirs; mais l'invention doit être la choſe la plus rare dans les Poëtes; & la raiſon en eſt ſimple, c'eſt la force de la réflexion & de la penſée qui crée, & c'eſt une organiſation ſenſible & mobile qui fait ſur-tout les Poëtes. Un jeune homme heureuſement né pour l'harmonie entend les vers de Racine, de Boileau & de La Fontaine; il en eſt ravi, enchanté; il veut auſſi faire des vers, il veut être Poëte. Sa voix répétera les ſons qui ont charmé ſes oreilles, ſes pinceaux reproduiront les images dont ces grands Hommes ont frappé ſes yeux. Plus ce jeune homme ſera ſenſible, & plus il ſera l'eſclave des beaux génies dont il eſt l'adorateur, & moins il inventera; car l'eſclave n'invente rien, il exécute les ordres qu'il a reçus. Le génie qui crée doit être, par la nature des choſes, moins rare dans les Écrivains qu'on appelle Philoſophes. Et voyez comme les faits s'accor-

Digitized by Google

dent avec ce principe. C'eſt dans l'empire des Beaux-Arts qu'on s'eſt toujours plaint de rencontrer les troupeaux d'imitateurs ſerviles. Dans la philoſophie, au contraire, on s'eſt plaint toujours de ne voir que partis, que ſectes, que diviſions & opinions différentes. Ici, il y a autant de façons de penſer qu'il y a de Philoſophes, & cela prouve que chaque Philoſophe a la ſienne. On leur a même reproché amèrement & imprudemment ces orages de leurs écoles, comme on a reproché aux Républiques ces diſſentions ſi favorables à la liberté & au maintien de la force des mœurs, ſi propres à développer les grands talens & les grands caractères. Voici ma concluſion : il doit être fort rare que les Poëtes poſsèdent le génie de création ; on doit les admirer infiniment lorſqu'ils en ſont doués ; mais ils peuvent en être privés & enchanter encore les hommes, parce qu'une muſique délicieuſe, après qu'on l'a entendue cent fois, fait un plaiſir tout nouveau lorſqu'elle eſt chantée par une voix nouvelle. Cette comparaiſon n'eſt pas, je le ſais, d'une exactitude rigoureuſe ; mais ſi elle ne prouve pas ce que je dis, elle le fait mieux entendre, & c'eſt à quoi ſervent ſur-tout les comparaiſons.

Je n'ai pas encore prononcé le nom du Poëme que j'annonce, mais j'en ai pourtant toujours parlé, je l'ai toujours eu en vue. Le ſujet de *Périſtère*, ou *la colère de l'Amour*, eſt puiſé dans ces ſources de la Mythologie,

Digitized by Google

qui ont été pour tant de Poëtes anciens
modernes les véritables ſources de l'Hi
crène ; & le ſimple récit de cette Fable,
nué de tous les ornemens poétiques, va m
trer combien ce ſujet eſt d'un choix heur
pour la poéſie.

Vénus avoit autour d'elle trois Grâc
& un grand nombre de Compagnes,
les Compagnes de la Déeſſe de la Bea
étoient des Grâces encore. Périſtère fut de
nombre. Déjà elle avoit paſſé quinze a
elle vivoit auprès de la mère de l'Amo
dans des lieux où tout l'inſpiroit, le reſſen
& l'adoroit, & l'Amour étoit cependant
core ignoré de Périſtère. Elle pouvoit ajo
au bonheur éternel d'un Dieu ; un ſim
Berger paroît à ſes yeux ſous les habits d
Chaſſeur, & c'eſt Hylas qu'elle aime. Hyl
que la poſſeſſion d'un cœur devroit rendre a
heureux, demande un autre bonheur. L'Am
veut tout accorder, la pudeur ordonne
tout refuſer. Périſtère s'arrache des bras d'H
las, en lui criant : *Hylas, à demain.* Tan
que le Berger & Périſtère elle-même, pe
être, attendent le moment du rendez-vo
il s'élève une querelle entre la Déeſſe de
Beauté & ſon fils. Vénus prétend que c
elle, que c'eſt la Beauté qui règne ſur
cœurs, que ſans elle l'Amour n'a plus d'e
pire. L'Amour ſoutient que c'eſt par lui
la Beauté & Vénus elle même exercent u
grand pouvoir ſur les mortels & ſur les Die
On ſent que l'un & l'autre ont raiſon, &

Digitized by Google

cette querelle, comme tant d'autres, seroit bientôt terminée si on vouloit bien s'entendre. Mais heureusement Vénus & l'Amour ne s'entendent point du tout; & dans leur dispute pour établir leurs droits, ils rappellent ces fictions ingénieuses, ces aventures poétiques de la mythologie qui peignent avec tant d'intérêt & de grâce tout ce que peut la beauté & tout ce que peut l'Amour. Les Divinités, dans leurs querelles, ne sont pas moins opiniâtres que les mortels; on en vient aux paris & aux défis après avoir vu que les raisons sont inutiles. L'Amour & sa mère se défient donc à qui remplira plutôt de fleurs deux corbeilles de grandeur égale. Les champs de Gnide sont dépouillés sous leurs mains diligentes. L'Amour, comme plus agile, alloit peut-être l'emporter. Vénus (on dit que la beauté triche volontiers au jeu) Vénus appelle en secret Péristère à son secours, & sa corbeille est la première remplie. L'Amour se voit vaincu; mais on ne le trompe pas aisément, & il voit comment sa mère a remporté la victoire. Dans sa fureur, c'est de la Nymphe, c'est de Péristère qu'il veut se venger. Il prend un trait de son carquois, le lance; mais ce trait n'est pas de ceux qui inspirent l'Amour, il est bien plus cruel encore. A peine Péristère en est touchée, ses charmes, ses formes même commencent à disparoître; & la Nymphe n'est plus bientôt qu'un oiseau charmant, elle n'est plus qu'une colombe; mais sa forme est changée, & son

Digitized by Google

cœur ne l'eſt pas. Elle cherche encore les lieux & le boſquet où, par ſon amant, elle étoit attendue. Hylas, qui ne la voit pas arriver, n'eſt pas tourmenté ſeulement par ſon impatience, il commence à l'être par de jaloux ſoupçons. Tandis qu'il gémit ou qu'il exhale ſa colère, la colombe vole autour d'Hylas. Elle gémit auſſi, elle ſoupire, & ſemble lui annoncer tous les malheurs qu'il redoute. Qui le croiroit! & combien les cœurs jaloux ſont injuſtes! Cet oiſeau, qui compatit aux peines d'Hylas, lui devient odieux. Il croit qu'une colombe peut annoncer des malheurs, il va lui lancer une flèche:

L'arc eſt tendu, la flèche va partir;
Mais tout à coup les immenſes campagnes
Ont treſſailli par de longs tremblemens;
Les pins courbés, les chênes ondoyans
Semblent tomber du ſommet des montagnes;
La foudre gronde, & d'horribles éclairs
Ont embraſé le vaſte champ des airs:
Puis à ce bruit ſuccède un long ſilence,
Un calme doux renaît au fond des bois,
Et dans la nue on entend une voix
Qui du Berger réveille l'imprudence.
Tremble, dit elle, ô malheureux Hylas!
Quand ta fureur s'exhale en vains éclats,
Le ciel épargne un crime irréparable,
Crains d'immoler une Colombe aimable,
C'eſt le plus cher des oiſeaux de Vénus.

Cette voix qui se fait entendre du haut de la nue, est celle de Vénus elle-même. Hylas, qui ne sait point quel malheur on lui épargne, ne sent que celui de ne point voir arriver son amante au rendez-vous. Toutes les douleurs & toutes les fureurs de la jalousie s'emparent de lui : la nuit & le sommeil pouvoient les calmer un instant ; mais l'Amour encore implacable contre les deux amans, fait sortir des enfers le plus affreux des songes, celui qui tourmente les cœurs jaloux : Hylas voit sa maîtresse dans les bras d'un rival heureux. Vénus a pitié des maux qu'elle a causés ; elle vole auprès de cet amant infortuné, elle l'emporte sur son char, traîné par des colombes, dans un temple élevé dans les airs, bâti sur des nuages : c'est le temple de la vanité. Les mortels se partagent entre tous les autres temples, ils courent & se rassemblent tous dans celui-ci : on y retrouve tout le genre-humain. A peine un desir est formé, que la Déesse le satisfait. Là, tous les Monarques croient aux éloges des courtisans, tout Écrivain est sûr d'être un homme de génie, toute femme a de la beauté & des grâces, tout amant est assuré de la fidélité de sa maîtresse. A peine Hylas a pénétré dans le parvis, ses cruelles agitations se calment, le repos & la confiance entrent dans son cœur ; la Déesse lui souriant avec bonté, offre Péristère à ses regards plus tendre, plus amoureuse qu'au moment où elle lui donna la promesse du rendez-vous. Mais son bonheur même ré-

Digitized by Google

veille le Berger; & la Déesse, le temple, tout disparoît au réveil, parce que tout ce qu'offre la vanité de consolant n'est qu'un songe. Le desespoir allois s'emparer de nouveau du cœur d'Hylas: l'Amour, qui est cruel, mais qui n'est pas inexorable, le conduit au bosquet où ses tourmens ont commencé; il y amène Péristère, toujours sous la forme d'une colombe. Un vautour qui l'apperçoit du haut des airs fond sur elle, elle se refugie auprès d'Hylas, & le caressant de ses aîles frémissantes, & l'implorant par ses roucoulemens plaintifs, elle semble le supplier de lui sauver la vie. Hylas, touché de ses dangers, tend sa main à l'oiseau; l'oiseau vole & se place sur sa main. Pour la rassurer, il la caresse, il presse de sa bouche le plumage argenté de la colombe; la colombe approche son bec de rose de la bouche du Berger. Un désordre bien différent trouble le cœur & les sens d'Hylas; en tenant la colombe, son imagination enflammée croit tenir Péristère; il croit la voir, & bientôt il la voit en effet. L'Amour rend sa première forme à la jeune compagne de Vénus, & Péristère reparoît sous les caresses de son amant

Telle est le fonds de ce petit Poëme. On voit que l'imagination de l'Auteur a su s'associer heureusement à l'imagination de ceux qui ont inventé les fictions de la mythologie. En leur empruntant le fonds de son Ouvrage, il l'a étendu & l'a enrichi par des accessoires du même genre & du même caractère.

Digitized by Google

L'idée & la description du temple de la Vanité sont d'une imagination poétique; & sous le voile de cette allégorie on découvre encore un esprit qui sait observer les passions & les foiblesses du cœur humain.

Peut-être cependant les convenances sont-elles un peu blessées, lorsque c'est un Berger amoureux & jaloux qu'on console par les illusions & les songes de la vanité. Ce genre de consolation conviendroit mieux à un homme du monde, à ce qu'on appeloit autrefois un *petit maître*, & à ce qu'on appellera toujours un fat. La vanité est dans la nature; mais c'est dans la société qu'elle se développe; & lorsqu'un Berger rêve dans son asyle champêtre, ses songes ne le transportent guères, je crois, dans *un temple élevé sur des nuages*; & même dans les hommes de toutes les classes, la vanité soulage bien plus les blessures faites à l'amour-propre que les douleurs de l'Amour. Il est bien rare qu'on soit très-vain en aimant. Dès qu'on aime, la vanité même tremble de n'être pas aimé.

Ce défaut seroit aisément corrigé, ou du moins adouci, si l'Auteur donnoit à Hylas un caractère à peu-près semblable à celui de Pâris, qui étoit Berger aussi. Il conviendroit même qu'Hylas, qui approche de si près une Déesse & ses Compagnes, fût un Berger un peu distingué: l'imagination a de la vanité pour les amans auxquels elle s'intéresse.

Si l'on veut voir actuellement comment l'Auteur écrit en vers, ce qui est la chose im-

Digitized by Google

portante & difficile dans un Ouvrage de poésie, nous citerons deux ou trois morceaux pris au hasard, & les Lecteurs en jugeront eux-mêmes; nous ne ferons presque pas d'observations. L'Auteur d'un Journal se croit un *Horace*, & s'il n'a que peu de vanité un *Quintilien*, au moins, lorsqu'il indique en gros caractères italiques ce que tout le monde a vu avant lui & mieux que lui. Il n'y a guères que les injustices & les faux jugemens qui lui appartiennent. Aujourd'hui toutes les critiques justes sont faites par les Lecteurs un peu éclairés, & il en est beaucoup plus que de bons Journalistes.

Voici comment l'Auteur *de la Colère de l'Amour* peint la jeune Péristère.

Ce crime, Hylas, étoit bien loin de vous.
Objet touchant dont un Dieu fut jaloux,
Nymphe timide, aimable Péristère!
Vous aviez su réunir, *au contraire*,
Une âme pure aux attraits les plus doux,
Et le besoin d'aimer au don de plaire.
C'étoit ainsi que la mère d'Amour
Vous fit sentir son heureuse influence
Lorsque sa main, propice à votre enfance,
Vint vous choisir pour embellir sa Cour.
Dans tous les jeux vos Compagnes fidelles
Avec transport vous voyoient auprès d'elles,
Et cédoient même à vos naissans appas;
Elles cédoient; mais leur foule immortelle,

Digitized by Google

Sans vous haïr, savoit être moins belle.
La jalousie & ses tourmens affreux
N'habitent pas en des cœurs généreux.
Eh! qui n'eût point adoré Péristère?
Déjà Vénus aux Grâces la préfère;
Dans ces grands jours si révérés, *si craints*,
Quand la Déesse à Gnide ou dans Cythère
Daignoit s'offrir à l'encens des humains,
La Nymphe, admise à ces honneurs divins,
Suivoit ses pas jusqu'en son sanctuaire;
Même à l'instant où plus tendre, moins fière,
Fuyant l'éclat & craignant les témoins,
Vénus cherchoit les ombres du mystère,
De sa compagne elle agréoit les soins,
Et la rendoit seule dépositaire
Des doux penchans qu'elle avouoit le moins.
Pour arranger sa blonde chevelure,
Elle empruntoit le secours de sa main,
Près d'elle encore dénouoit sa ceinture,
Lui dévoiloit les trésors de son sein,
Et rejetant une vaine parure,
Nue à ses yeux s'élançoit dans le bain.

Pourquoi l'Auteur dit-il que *les grands jours* de Gnide ou de Cythère étoient si *craints?* Comment les adorateurs de Vénus pouvoient-ils *craindre* sa présence? L'Auteur du Temple de Gnide dit que les habitans de Gnide *n'éprouvent point en la présence de Vénus ce frémissement involontaire qu'on sent*

Digitized by Google

à l'approche des Dieux; & cela est bien plus conforme à l'idée qu'on se fait du caractère de la Déesse & de celui des adorateurs.

Nous ne demandons pas pardon à l'Auteur, qui écrit en vers, de lui citer l'exemple d'un Ouvrage écrit en prose. Il y a beaucoup de poésie dans cette prose de Montesquieu, comme il y a beaucoup de sentimens vrais & naturels dans ce style si ingénieux, si fin, dans ce style dont les Grâces les plus naïves sont encore piquantes. Tout le monde ne pense pas comme nous sur le Temple de Gnide, & chacun fait bien de ne s'en rapporter qu'à son goût & à ses plaisirs; mais on veut tout soumettre à une loi, & la nature en a cent. On veut que Tibulle soit le modèle unique; & Ovide, qui a tant de charmes, n'écrit pas comme Tibulle; & Properce, qui nous touche tant par ses douleurs, n'écrit ni comme Tibulle ni comme Ovide. On a eu raison de dire qu'il n'y a rien de si insupportable que l'esprit là où on attend le sentiment; mais je voudrois qu'un bon Juge, Voltaire, par exemple, eût décidé jusqu'à quel point un sentiment très-vrai peut être fin & ingénieux, ou dans quel degré l'esprit peut se mêler au sentiment sans lui nuire, & même en ajoutant à l'effet qu'il doit produire sur les âmes. Je reviens du Temple de Gnide au morceau que j'ai cité de *la Colère de l'Amour.*

On y aura observé d'autres négligences encore. Dans ces deux vers :

Pour arranger *sa* blonde chevelure

Digitized by Google

Elle empruntoit le secours de *sa* main.

Le pronom *sa* doit se rapporter la première fois à Vénus, & la seconde à Péristère; mais cette différence de rapport n'est pas marquée par la construction de la phrase.

Enfin dans tout ce morceau il ne se trouve pas peut-être de beauté remarquable de versification ou de poésie. Mais le charme d'une facilité aimable & d'une élégance qui est le produit non du travail, mais du sentiment, fait aimer ces vers où l'on n'a rien à admirer. Et le talent de la poésie se montre moins peut-être dans quelques beautés éclatantes que tout homme d'esprit pourroit trouver avec beaucoup de travail, que dans cette continuité de vers d'une forme heureuse, qui s'enchaînent d'eux-mêmes les uns aux autres, qui éloignent toujours toute idée d'effort, d'art & d'ouvrage, & semblent être comme la langue naturelle de l'Auteur que vous lisez. A trois ou quatre morceaux près, où Malfilâtre est à la-fois l'imitateur & l'égal de Lucrèce & de Virgile, c'est-là le caractère du talent de Malfilâtre; c'est la facilité élégante & abondante de ses vers, encore plus que leurs beautés, qui marque son génie. Le morceau de *la Colère de l'Amour* que nous avons rapporté, pourroit avoir été trouvé dans le Poëme de Malfilâtre.

On remarque le même mérite dans la description des lieux où l'Amour & Vénus prirent dispute en jouant ensemble.

Digitized by Google

Figurez vous cette plaine riante
Où de Saint-Cloud s'étendant vers Neuilli,
Parmi les fleurs la Seine tournoyante
Cherche à fixer son cours énorgueilli.
L'on n'y voit point ces brillantes cascades,
Dont nos regards sont ailleurs attristés;
Mais de ces bords les tranquilles Naïades
Invitent l'âme aux douces voluptés.
Du goût Anglois, imitateur fidèle,
L'art en ces lieux surpasse son modèle.
Flore & Vertumne y reçoivent ses loix.
Pour mieux orner leur beauté naturelle,
De tous côtés leur adresse entremêle
Les verds gazons & les fleurs & les bois.
Apollon trouve une gloire nouvelle
A s'y montrer sous les traits de d'Artois;
Et ce jardin que sa voix immortelle
En se jouant a nommé *Bagatelle*,
Peut éclipser les jardins de nos Rois.

Figurez-vous ce lieu brillant qu'Armide
Avoit créé pour rassembler sa Cour,
D'Alcinoüs le superbe séjour,
Ou les vergers de la riche Hespéride;
Et vous verrez ces campagnes de Gnide,
Où folâtroient & Vénus & l'Amour.

. . . . . .

Souvent l'Amour, dans sa course légère,
Prenoit plaisir à poursuivre sa mère,

Digitized by Google

Et quelquefois par de nouveaux défis
Vénus couroit sur les pas de son fils.

Dans la description du Temple de la Vanité, on voit un talent d'un autre genre, celui qui tourne bien l'épigramme & le vers satyrique. Enfin on voit par-tout que ce n'est pas le talent qui manque à l'Auteur, mais quelquefois le travail. On a pardonné beaucoup de négligences & de fautes à Chapelle & à Chaulieu, parce que personne avant eux n'avoit écrit dans le même genre avec autant de grâces & de charmes. Depuis, les Voltaire, les Gresset, les Bernard, les Saint-Lambert ont égalé leurs grâces en évitant leurs négligences. L'un d'eux a dit :

La négligence est la parure
Des Grâces & de la Beauté.

Et il appliquoit ces deux jolis vers à son style. La négligence, à la bonne heure; mais les négligences ne parent rien, & peuvent gâter un très-heureux talent. Le temps de l'indulgence est passé pour les Écrivains; & cette sévérité est justice. Lorsque presque tout le monde parle correctement, il ne doit plus être permis d'être incorrect en écrivant. Ce genre de poésie exige sur-tout l'emploi le plus heureux & le plus pur de la langue. La Muse qui s'approche des Grâces & de la Beauté doit être pure & brillante comme elles.

Digitized by Google

Discours choisis de Cicéron, à l'usage des Classes, traduits en François par M. l'Abbé Auger, Vicaire-Général de Lescars, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. 3 vol. *in*-12. Prix, 3 liv. relié. A Paris, chez Didot fils, Jombert jeune, rue Dauphine; Debure l'aîné & Théophile Barrois, quai des Augustins; Paul-Denis Brocas, rue S. Jacques; Nyon jeune, place des Quatre-Nations, & Colas, place de Sorbonne.

On sait combien de services importans M. l'Abbé Auger a déjà rendus à la Littérature, par diverses traductions pleines de mérite, dont le nombre annonce un de nos Écrivains les plus laborieux. Nous nous disposions à parler de sa traduction de Saint-Jean Chrysostôme, dont plusieurs raisons nous ont fait différer de rendre compte, lorsque nous avons reçu du même Traducteur trois volumes de Discours choisis de Cicéron à l'usage des classes. Nous allons parler de ce dernier Ouvrage, pour ne pas nous exposer à le laisser arriérer pour la mention que nous en devons au Public; mais nous ferons précéder cet article d'un coup-d'œil rapide sur la Traduction de S. Jean Chrysostôme. (1)

(1) Cet Ouvrage se trouve aux mêmes adresses que ci-dessus.

Digitized by Google

M. l'Abbé Auger, dans un Discours Préliminaire, écrit avec autant de goût que de sagesse, fait connoître la personne & l'éloquence de S. Jean Chrysostôme. C'est un des plus beaux génies qui aient paru, non-seulement dans l'Église, mais dans le monde Littéraire. Les Philosophes eux-mêmes, & les Rhéteurs de son siècle qui n'avoient pas embrassé le christianisme, ont reconnu & célébré son grand talent pour l'éloquence. Extrêmement simple dans toute sa vie & dans tout son extérieur, sévère dans sa doctrine, & sur-tout dans sa conduite, il étale dans ses Discours un luxe vraiment asiatique, que lui avoit fait adopter le goût de son siècle, & un peu la nature de son génie. Il n'a pas, à beaucoup près, la sévérité de style qui distingue l'éloquence de Démosthène, dont il avoit fait une grande étude, ni même celle de Cicéron, à qui on reprochoit de son temps un style trop fleuri. Mais quels que soient les défauts de ce Père de l'Église, qui savoit si bien faire goûter par le charme de la diction la morale austère de l'Évangile, il est certain que la Traduction de M. l'Abbé Auger, & par le choix des morceaux, & par la manière dont il les a traduits, sera infiniment utile aux jeunes Ecclésiastiques qui se disposent à la prédication. Nous ajoutons qu'elle peut être intéressante pour les simples fidèles qui voudront s'édifier, & même pour les Littérateurs & Amateurs des Lettres qui seront curieux de connoître les productions nobles

Digitized by Google

nobles & sublimes de l'imagination la plus féconde, peut-être, après celle d'Homère.

Nous allons nous arrêter un moment sur Cicéron, qui est connu d'un plus grand nombre de personnes, dont la lecture a occupé l'enfance de la plupart de nos Lecteurs, & dont les grands traits ont enflammé d'abord, ont exalté leur imagination dans sa première effervescence. M. l'Abbé Auger a choisi les principaux Discours dont on s'occupe dans les classes. Il dédie son Ouvrage à l'Université, dans laquelle il a été élevé; & il témoigne à cette mère des études toute la reconnoissance, tout le respect, toute l'affection dont il paroît pénétré pour elle. Dans une courte Préface, écrite avec soin, & qui annonce un sage Critique & un Littérateur judicieux, il montre combien il est difficile de traduire Cicéron; il rend compte de tous les soins qu'il a pris pour y réussir, & prouve qu'une bonne Traduction de cet Orateur peut être également utile aux Maîtres & aux Disciples. C'est une vérité qui sera beaucoup mieux prouvée par sa Traduction même que par la Préface qui la précède. Nous regrettons que la multiplicité des Ouvrages dont nous avons à parler depuis quelque tems, nous laisse peu d'espace à remplir, & nous force de nous borner dans nos citations.

Parmi les Discours traduits par M. l'Abbé Auger, on distinguera celui qui est intitulé *de Signis*, sur les statues, ou plutôt (car le titre latin est beaucoup plus étendu) sur les

Digitized by Google

vols de tous les monumens des Arts, ſtatues, vaſes, tableaux, tapiſſeries & autres. C'eſt peut-être le Diſcours où Cicéron déploie le mieux toutes les reſſources de l'éloquence & toutes les richeſſes de ſon génie. Quoique les objets nombreux dont il y traite ſe reſſemblent aſſez, il y règne une variété qui étonne. Récits & mouvemens, ſtyle plaiſant ou ſérieux, faits développés ou accumulés, magnificence ou légèreté de ſtyle, tout y eſt mêlé avec un art admirable. Le Traducteur, à l'exemple de Cicéron, a ſu varier ſes formes en écrivant; & il a triomphé heureuſement des plus grandes difficultés, ſans laiſſer rien perdre à la liberté de ſon ſtyle.

M. l'Abbé Auger avoit annoncé qu'il donneroit à la ſuite du Diſcours contre Verrès *ſur les Supplices*, ceux pour la loi Manilia & pour Roſcius d'Amérie; mais il a préféré la ſeconde Philippique, comme une Pièce bien plus intéreſſante. Elle termine le troiſième volume. Nous allons en citer l'exorde:

« Par quel effet de ma deſtinée arrive-t'il, » pères conſcrits, que dans ces vingt dernières années, perſonne n'ait été l'ennemi » de la République, ſans m'avoir en même-» temps déclaré la guerre? Ceux dont je parle » ſont préſens à votre ſouvenir; il n'eſt pas » beſoin que je vous les rappelle. J'ai été » vengé pleinement, & plus que je ne l'aurois deſiré moi-même. Je ſuis ſurpris, Antoine, que les imitant dans leurs excès, » vous ne redoutiez pas leur fin déplorable,

Digitized by Google

» L'inimitié des autres m'étonnoit moins.
» Aucun d'eux ne s'étoit annoncé le premier
» mon ennemi : c'étoit moi qui les avois at-
» taqués pour l'intérêt de la République.
» Mais vous, que je n'ai pas même offensé
» de parole, jaloux de paroître plus audacieux
» que Catilina, plus furieux que Clodius,
» vous m'avez provoqué par vos injures,
» vous vous êtes persuadé que rompre avec
» moi vous feroit un mérite auprès des Ci-
» toyens pervers. Que dois-je croire ? Que
» j'ai été méprisé ? Je ne vois ni dans ma
» vie, ni dans mes actions, ni dans mon
» crédit, ni dans mes talens, quelque mé-
» diocres qu'ils soient, ce qu'Antoine peut
» trouver de méprisable. A-t'il pensé pou-
» voir facilement me noircir aux yeux du
» Sénat ? Mais cet ordre qui a rendu à un
» grand nombre de Citoyens distingués le
» témoignage d'avoir illustré la République
» par leurs conquêtes, n'a rendu qu'à moi
» seul celui de l'avoir sauvée par mes con-
» seils. A-t'il voulu faire assaut d'éloquence ?
» C'est un bienfait de sa part, puisque je ne
» saurois trouver un plus beau champ que
» d'avoir à parler pour moi & contre An-
» toine. Voici, si je ne me trompe, quel a
» été son vrai motif : il n'auroit pu persuader
» aux gens de son espèce qu'il étoit l'ennemi
» de la patrie, s'il ne se fût déclaré le mien. »

Voilà bien l'art, l'adresse, & même la teinte d'amour-propre qui caractérise l'éloquence de Cicéron. Citons encore, pour faire

Digitized by Google

mieux connoître le ſtyle du Traducteur, un morceau du Diſcours *ſur les Supplices*. L'Orateur, après avoir décrit, avec une éloquence auſſi noble que pathétique, le ſupplice de Gavius, Citoyen Romain, que Verrès avoit condamné au ſupplice infâmant de la croix, s'écrie: « Mais pourquoi m'occuper ſi long-» temps de Gavius? comme ſi vous euſſiez » été l'ennemi perſonnel de cet homme, & » non pas en général l'ennemi du nom & des » priviléges de tous les Citoyens. Non, ſans » doute; ce n'eſt pas contre la perſonne de » Gavius, mais contre la liberté commune » que vous étiez déchaîné. Car enfin, Verrès, » les Mamertins ayant dreſſé la croix, ſui-» vant leur uſage, derrière la ville, ſur la » voie Pompeïa, pourquoi ordonner qu'on » la dreſsât du côté qui regarde le détroit, & » ajouter même (vous ne pouvez le nier, » l'ayant dit en préſence de tout le peuple) » que vous choiſiſſiez cette place pour que » Gavius, qui ſe diſoit Citoyen Romain, » pût appercevoir l'Italie du haut de ſa croix, » & découvrir de loin ſa patrie? C'eſt la » ſeule croix, depuis la fondation de Meſſine, » qu'on ait dreſſée en ce lieu. Si donc Verrès » a choiſi de préférence l'aſpect de l'Italie, » c'étoit afin que le malheureux Gavius, ex-» pirant dans la douleur & les tourmens, re-» connût qu'un bras de mer fort étroit étoit » le ſeul eſpace qui ſéparoit pour lui la liberté » & la ſervitude; c'étoit afin que l'Italie vît » un de ſes enfans attaché à une croix, ſubir

Digitized by Google

» le supplice ignominieux des esclaves. Faire
» enchaîner un Citoyen Romain, est un at-
» tentat; le faire battre de verges, est une
» atrocité; le faire mourir, est presque un
» parricide; que dirai-je de le faire attacher
» à une croix? Est-il une expression assez
» forte pour un crime aussi horrible? Verrès
» n'est pas encore content: qu'il regarde,
» dit-il, sa patrie; qu'il meure à la vue des
» loix & de la liberté. Ce n'est pas Gavius,
» ce n'est pas un seul homme, ce n'est pas
» un seul Citoyen Romain que vous avez fait
» attacher à une croix & périr dans les tour-
» mens: ce sont les priviléges de la liberté
» commune, ce sont les droits de la Cité
» Romaine que vous avez immolés, autant
» qu'il étoit en vous, sur cet instrument du
» plus infâme supplice. Et remarquez l'au-
» dace de cet homme. Pensez-vous qu'il n'ait
» pas regretté de ne pouvoir dresser cette
» croix pour les Citoyens Romains, dans le
» Forum de votre ville, dans la place des
» Comices, à la tribune aux harangues? L'en-
» droit de sa Province le plus voisin de Ro-
» me, le plus semblable à nos places publi-
» ques, par l'affluence des navigateurs, ce
» tyran l'a choisi; il a voulu que le monu-
» ment de sa scélératesse & de son audace
» fût placé à la vue de l'Italie, à l'entrée de
» la Sicile, &c. »

La traduction de ce Discours, ainsi que des autres, nous a paru aussi facile qu'exacte, deux qualités qu'on ne concilie pas aisément.

Digitized by Google

M. l'Abbé Auger se propose de publier par la suite tous les Discours de Cicéron, en les faisant précéder, comme il l'a déjà fait pour Démosthène, de longs préliminaires sur l'éloquence chez les Romains; sur la vie, le caractère & l'éloquence du plus beau génie qu'ils aient eu; sur les Loix, le Barreau & la Jurisprudence de Rome, &c. Nous croyons qu'une Traduction de Cicéron, faite avec autant de soin, peut donner une idée de cet Orateur aux personnes qui ignorent sa langue, être infiniment utile à ceux qui ne la savent pas assez bien, & agréable à ceux qui la possèdent le mieux.

HISTOIRE des troubles de l'Amérique Angloise, écrite sur les Mémoires les plus authentiques. 4 Vol. *in*-8°., avec des Cartes. Prix, 16 liv. brochés, 20 liv. reliés; par François Soulés. A Paris, chez Buisson, Libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, n°. 13.

ENFIN nous allons donc avoir des Histoires complettes d'une révolution importante dont nous avons été les spectateurs, & en quelque sorte les agens. Nous saurons comment & pourquoi des sujets se sont armés, & jusqu'à quel point leurs motifs furent excusables. Grace à la multiplicité des Feuilles périodiques, & à la liberté que les Anglois ont conservée d'exposer en public dans le Parlement, dans les Communes, dans des Pamphlets la situation de l'Angleterre, nous avons

Digitized by Google

des notions à-peu-près étendues & très-exactes de tout ce qui s'eſt paſſé tant en Amérique qu'en Europe. Le travail des Hiſtoriens ſe réduit pour nous au talent de bien expoſer la néceſſité ou l'occaſion de cette grande révolution, d'en déduire clairement les ſuites, & de faire paſſer ſous nos yeux tous les Perſonnages qui ont coopéré à cette étonnante inſurrection. Le ſiècle à venir y trouvera un plus grand prix, parce qu'il y apprendra tout ce qu'il ignore; mais il pourra confronter, rapprocher les différens Écrivains, donner ſa confiance au plus véridique, & eſtimer celui dans l'Ouvrage duquel il retrouvera ces grands apperçus & ces baſes légiſlatives qui annoncent l'homme de génie. Nous ne pouvons encore établir des paralléles; le temps ne nous a point aſſez inſtruit. L'*Hiſtorien* même ne préſente point des vérités généralement reconnues. Les détails n'ont point cette certitude invariable qui guide le Lecteur. Nous pourrions peut être aſſurer que c'eſt trop ſe hâter de donner l'Hiſtoire des États-Unis, dont la Conſtitution n'eſt point affermie, & qui ne comptent pas un luſtre de liberté. Ils ſe réveillent à peine d'un long ſommeil. Les cendres du volcan ſur lequel ils ont marché fument encore autour d'eux. Nous regarderons donc comme des Eſſais toutes les Hiſtoires qui vont paroître juſqu'à ce que l'opinion les ait conſacrées.

Il n'eſt pas douteux que le ſujet ne ſoit capable d'échauffer des ames patriotes, celles

Digitized by Google

pour qui le seul nom de liberté est un objet d'idolâtrie, & les hommes de génie qui demandent de grands traits, de grandes crises, des commotions, pour offrir des tableaux frappans & des leçons utiles. Le temps des Républiques paroissoit évanoui. Il sembloit que la liberté n'avoit plus dans aucun coin du Monde une place pour de nouveaux autels. Les Dominateurs des deux Mondes paroissoient s'entendre trop bien pour laisser espérer que les Suisses & les Hollandois alloient avoir des imitateurs. Il sembloit que le dix-huitième siècle, qui a si long-temps plaidé en faveur des droits imprescriptibles de l'homme, n'avoit point assez de force pour tenter cette sublime & dernière épreuve! Combien on a dû être étonné. Eh! quels matériaux offerts à la Philosophie! Qu'on ouvre toutes les Histoires, on y cherchera en vain une révolution aussi prompte, aussi pure dans les motifs, aussi régulièrement exécutée dans une domination aussi vaste. Les armes des Grecs & des Romains firent de lentes & pénibles conquêtes. C'est la raison, c'est la connoissance des grands principes qui en moins de deux lustres a conquis la liberté dans le nouveau Continent.

Tous les esprits étoient préparés à la révolution, & tous l'ont accueillie avec un sentiment qui en a hâté les progrès. Telle est l'influence de la Philosophie sur un siècle qui, certes, sera un des plus remarquables dans les fastes du Monde. Venons-en à l'Histoire que

Digitized by Google

M. François Soulés vient de nous donner *des troubles de l'Amerique Angloise.*

M. Soulés se transporte au-delà du théâtre de la guerre; & avant d'en venir à l'histoire de la division entre la Metropole & les Colonies, il presente le tableau de la Constitution Britannique, afin de pallier la rebellion des Insurgens. Ce tableau n'est pas neuf, les couleurs en sont usées. Rien de frappant dans les réflexions de l'Auteur; mais il n'en est pas moins vrai que ce tableau devenoit nécessaire. Par lui, la révolte des Americains paroit seulement une déduction de leurs droits & des Chartes en vertu desquelles les Colonies se sont formées & peuplées. Ce qui eût été rébellion dans tout autre État n'étoit en Amerique que l'expression d'une défense légitime. L'Auteur passe ensuite à la forme d'administration établie dans chaque Colonie, & par ces deux rapprochemens on est forcé de convenir que les Américains pouvoient se croire presque libres, ou du moins soumis à des conditions que le Gouvernement Britannique devoit respecter.

Enfin arrive l'époque de la guerre. M. Soulés trace l'historique des débats pour l'impôt du thé qui la précédèrent; mais il ne parle point du célèbre interrogatoire subi par Benjamin Francklin à la Barre du Parlement d'Angleterre, qui est un modèle de législation & un morceau unique par la force des raisons & par leur précision lumineuse. Il n'est pas non plus question de celui de Penn;

Digitized by Google

l'un & l'autre avoient annoncé au Gouvernement une scission inévitable s'il ne prenoit point des mesures plus équitables. M. Soulés ne nous paroît point assez appuyer sur les détails préliminaires & si curieux des premières Assemblées des Colonies & de la formation de ces Comités Provinciaux qui enfin se constituèrent en un Congrès permanent. Il nous semble qu'il pouvoit trouver des secours satisfaisans sur cette première partie de son Ouvrage.

Mais nous ne lui reprocherons rien à l'égard des premières opérations hostiles qu'il décrit avec vérité & dans le plus grand détail. La conduite des Gouverneurs Bernard & Dunmore est exposée dans toute son intégrité, ainsi que les préparatifs des Philadelphiens & des Virginiens. Il nous semble aussi qu'il élève au Généralat de l'armée Américaine le célèbre Washington une année plus tard qu'il n'y a été promu, & qu'il recule aussi l'époque où les jeunes gens riches de Boston s'enrégimentèrent d'eux-mêmes, & vinrent offrir à la Patrie leur bras, leur sang & leur fortune.

La manière de M. Soulés est en général très-sage. Il n'outre rien, & se tient continuellement en mesure S'il décrit les horreurs de la guerre civile, il ne force point le crayon ni le pinceau; s'il parle d'un succès, il ne s'y arrête point avec trop de complaisance. Il suit les progrès de la révolution sans y mettre ni enthousiasme ni chaleur. Les prodiges se multiplient; il les annonce, cela lui suffit.

Digitized by Google

Montgommery, Arnold, Gatt, Sullivan, Washington reçoivent chemin faisant un tribut circonspect d'éloges. Cependant, à la justification près du Général Bourgoyne & de celle de Keppel, on voit que M. Soulés a un peu négligé les Généraux Anglois. Sa prédilection pour l'Amérique perce, & il s'en faut bien que nous l'en blâmions. Il nous semble aussi qu'il n'est pas revenu assez souvent au Congrès, & qu'il n'a point assez fait connoître la fermeté & la tenue de cette nouvelle Magistrature, dans laquelle un Citoyen succédoit à l'autre, & y apportoit du courage, des lumières & de l'opiniâtreté. M. Adams, qui a mis tant d'activité dans toutes ses actions; M. Jefferson, qui fut un des premiers à prononcer contre la tyrannie; M. Dean, qui cherchoit en Europe des amis, des protecteurs, de l'or & des soldats, paroissent trop en subalternes. M. Soulés n'étoit point embarrassé par la foule des grands noms. Il n'écrivoit point les fastes d'une Monarchie dans laquelle une Noblesse nombreuse environne sans cesse le Temple de la gloire. Il présentoit une République naissante. Rien ne l'empêchoit de graver sur l'airain immortel les têtes qui l'ont créée, & de les graver avec leur caractère. Si les harangues ont été trop prodiguées par les Historiens Romains, & même par les Modernes, on n'en doit point conclure qu'elles sont devenues un luxe inutile & une pure redondance historique. Elles eussent été

Digitized by Google

dans l'Ouvrage de M. Soulés de grands traits & un intérêt soutenu. On eût aimé entendre ces hommes dont il raconte les actions. Pourquoi n'a-t-il jamais placé un Orateur dans le Congrès & dans les Assemblées Provinciales? Ce qu'il a fait en exposant les débats parlementaires, ne pouvoit-il pas l'exécuter en rendant compte des résolutions du Congrès? Une grande Histoire n'est point un Abrégé, & trop de rapidité est un défaut.

Nos Lecteurs nous entendroient mal s'ils pensoient qu'ils ne doivent qu'une demi-confiance à l'Ouvrage de M. Soulés. Il voit bien en général; il est simple, mais clair; il est peu de détails qui lui soient échappés; on connoît l'Amérique & les Insurgens dans son Histoire. Il n'eût tenu qu'à lui que nous y trouvassions la clef des opérations de la France, de l'Espagne, & de cette neutralité armée dûe au grand Frédéric II, qui apprit à l'Allemagne comment elle devoit s'y prendre pour faire respecter ses pavillons.

M. Soulés nous fait connoître sans partialité la situation de l'Angleterre, mais pas assez peut être le génie, les ressources de Lord North dont il expie toutes les fautes.

Le quatrième Volume renferme les événemens des années 1781, 82, 83, tant dans l'Amérique Septentrionale que dans les Indes & dans la Méditerranée. Ce sont les époques les plus remarquables, & tout devient important à compter de l'entreprise trop mal secondée sur l'Isle de Jersey jusqu'au siége de

Digitized by Google

Gibraltar. Le combat de la flotte de M. de Graſſe y eſt rapporté d'une manière qui ne déplaira certainement point, & on lira avec encore plus de ſatisfaction le détail un peu trop rapproché des campagnes & des combats du Bailli de Suffren. Les Officiers François reçoivent de l'Auteur, à meſure que l'occaſion s'en préſente, de juſtes éloges. Nous ſommes fâchés que l'Auteur réduiſe à une menace puérile le ſort du Capitaine Aſgill, qui offroit un épiſode ſi touchant, & une leçon ſi frappante ſur le droit affreux des repréſailles. L'Auteur ſe borne en général à la narration hiſtorique, ſans profiter des réſultats philoſophiques ou légiſlatifs que chacun des faits importans pouvoit produire. Il eſt cependant vrai que ſans l'interceſſion du Miniſtère de France, le Capitaine Aſgill eût été la victime de la ſcélérateſſe de Lippencott. On lira avec un ſentiment d'admiration la Lettre que le Général Washington adreſſa au Congrès en dépoſant ſa dignité & ſon épée. Ses vues ſont celles d'un homme de bien, d'un grand Légiſlateur & de l'ami de la paix.

Ce Volume eſt terminé par un apperçu ſur la dette & les finances des États-Unis, contenant des détails exacts ſur l'état du papier-monnoie & ſur ſon établiſſement. L'Auteur s'eſt ſervi *de l'Eſſai ſur les États-Unis*, que M. Demeunier a publié, & qui lui a paru mériter toute ſa confiance. Comme l'argent fut toujours le nerf de la guerre, il eſt curieux de s'inſtruire des moyens par leſquels les États-

Digitized by Google

Unis ſont parvenus à établir un équivalent d'une monnoie qu'ils n'avoient point, & comment le crédit des États & la confiance des particuliers ſe ſont ſoutenus malgré des variations qui pouvoient avoir des ſuites funeſtes; car le diſcrédit eût amené la déſertion, & la Patrie n'auroit eu ni Soldats ni Citoyens. Ces détails financiers deviennent intéreſſans, & jettent un grand jour ſur les démarches & la conduite du Congrès & des Américains. C'eſt ainſi que l'eſprit philoſophique ſait rapprocher tout ce qui eſt utile, & fondre tous les traits enſemble pour produire un grand tableau. Ce n'étoit pas ainſi que l'Hiſtoire étoit écrite ſous le ſiècle de Louis XIV. Ce n'eſt pas ainſi qu'on a reproduit à nos yeux les révolutions anciennes. Les combats de Salamine & de Marathon ſont très-connus; mais on ignore comment les Grecs ont alimenté leurs flottes & ſoudoyé l'Étranger. On ne ſait où les Achéens ont pris l'or avec lequel ils s'affranchirent. Les Hiſtoriens du ſiècle préſent l'emporteront de beaucoup ſur tous les autres, & nous ſommes perſuadés de cette vérité honorable pour nos Écrivains modernes.

Nous ſommes convaincus que l'Hiſtoire des Américains ſera accueillie des François. On y lira avec plaiſir tout ce que la France a fait pour eux, la protection que M. de Vergennes leur a accordée, les ſecours que M. Necker leur a donnés, & le déſintéreſſement de Louis XVI; on y verra des noms qui nous

Digitized by Google

ſont devenus chers, & dont la guerre a reſpecté les perſonnes.

La partie Militaire, tous les détails des campemens, des marches, des opérations de campagne forment la partie la plus complette du travail de M. Soulés. Rien n'y eſt omis, & il paroît qu'il a eu des notions sûres.

On doit voir que malgré nos obſervations critiques, nous avons pour cette Hiſtoire un fonds d'eſtime que nous ne prendrons point la peine de diſſimuler. Nous ne dirons rien du ſtyle de M. Soulés, qu'il auroit pu, ſans beaucoup d'efforts, rendre plus correct & d'un ton noble & ſoutenu. Il eſt certain qu'il n'a point prétendu à ce mérite, qui cependant eſt devenu aujourd'hui une qualité eſſentielle, dont nous ne diſpenſons plus l'Écrivain, quelque profond, quelque penſeur qu'il ſoit. Le bon Abbé de Saint-Pierre ſe fit pardonner ſes négligences en faveur de ſes motifs; mais il n'a point cru devenir un modèle.

Louise, ou *la Chaumière dans les marais*, traduit de l'Anglois, 2 Vol. *in*-12. Prix, 2 liv. 8 ſols brochés, & 3 liv. francs de port par la poſte. A Paris, chez Buiſſon, Libraire, hôtel de Meſgrigny, rue des Poitevins, n°. 13.

Il eſt important de tranſcrire pour cette fois l'avis du Traducteur, qui prévient avec modeſtie ſes Lecteurs ſur les négligences de ſtyle qu'on pourroit lui reprocher. Il paroît

Digitized by Google

qu'il s'eſt mis à ſon aiſe, & qu'il a cru devoir ſe contenter de rendre l'Anglois intelligible à quiconque n'entend que le François.

« Le petit Ouvrage dont on offre ici la Traduction aux Perſonnes qui ne pourroient en jouir dans l'original, a le double mérite d'être écrit par une femme, & d'être fondé ſur des faits récens généralement connus dans le Comté de Cumberland. Si la peine que l'on a priſe à conſerver dans la Traduction la noble & intéreſſante ſimplicité de ſtyle qui lui a fait une réputation ſi rapide dans Londres, produit l'effet que l'on oſe en attendre, il n'y a rien à dire ſur le mérite de l'Ouvrage; il doit ſe recommander de lui-même. Les Papiers-Nouvelles, les Journaux, tout retentit encore de ſes éloges. On en préfère la manière & le *faire* à ceux des Romans les plus modernes qui ont eu le plus de réputation. Il n'eſt donc pas douteux que ſi la Traduction ne faiſoit pas la même ſenſation, c'eſt la faute de l'Auteur de cet avis. Il ne la prend cependant ſur lui qu'à la condition raiſonnable qu'en ouvrant le Livre on ne s'attendra pas à trouver un ſtyle peigné, corrigé par l'Académie dans toute la rigueur de la *phraſéologie* Françoiſe, malheureuſement trop conſultée par la plupart des Traducteurs. »

» Ce qu'on va lire eſt de l'Anglois rendu intelligible pour quiconque n'entend que le François. On a précieuſement conſervé les expreſſions & les images qui, dans les circonſtances où elles ſont employées, diffèrent le

Digitized by Google

plus de celles qu'employeroit un François. On regarde cette manière de traduire comme l'unique moyen de faire connoître à l'Étranger le vrai génie de la Langue Angloise. »

Nous pourrions faire quelques observations sur la véritable manière de faire passer dans notre Langue le génie d'une Langue étrangère, & nous en conclurions qu'on peut transporter parmi nous des beautés étrangères sans que nous soyons dispensés de bien écrire dans notre Langue. On a tant différé sur la meilleure manière de traduire, que nous n'avons rien à ajouter à tant de démonstrations. Le secret de l'art consiste à calquer une Langue sur l'autre, sans que celle qui reçoit l'empreinte de la première en soit altérée. Il faut savoir réduire les grands tableaux qu'on ne peut conserver en entier sans les rendre ridicules. Ce Roman est en effet plein d'intérêt, quoique la charpente soit très-peu de chose; mais tel est le *faire* des Anglois, tout est racheté par le naturel des détails, & par une peinture de mœurs qui ressemble toujours.

Nous avons dit deux mots de l'intrigue en annonçant l'Édition qui en a été faite par un autre Libraire. Cette concurrence à traduire le même Ouvrage, prouve certainement en faveur de l'original.

Digitized by Google

ANNONCES ET NOTICES.

Œuvres de Jurisprudence de M. Bouhier, Président à Mortier au Parlement de Dijon, de l'Académie Françoise, &c., recueillies & mises en ordre, avec des Notes & Additions, par M. Joly de Bevy, Président à Mortier au même Parlement, Tome I. A Dijon, chez Louis Frantin, Imprimeur du Roi.

Les Ouvrages du Président Bouhier jouissent de la célébrité la plus méritée. Nous reviendrons sur ce premier Volume.

Le petit Grandisson, second Volume.

Ce Volume est le neuvième de la souscription de Sandford & Merton, & du petit Grandisson, 12 Vol.

La souscription pour les douze Volumes est de 15 liv. 4 sols pour Paris, & de 16 liv. 4 sols pour la Province port franc par la poste.

On souscrit au Bureau de l'Ami des Enfans, rue de l'Université, n°. 28.

S'adresser à M. Leprince, Directeur.

Voyage de Henri Swimburne en Espagne, traduit de l'Anglois, 1 Vol. *in*-8°. sur grand raisin. Prix, 6 liv. broché. On en a tiré quelques Exemplaires sur grand raisin superfin. Prix, 12 liv. broché. A Paris, chez Didot l'aîné, Imprimeur du Clergé, rue Pavée-Saint-André.

La Religion considérée comme l'unique base du bonheur & de la véritable Philosophie, par Mme la

Digitized by Google

Marquise de Sillery, ci-devant Mme la Comtesse de Genlis, nouvelle Édition, revue, corrigée & augmentée, *in*-8°. Prix, 5 liv. broché, & 6 liv. relié, *in*-12. 2 liv. 8 sols broché, 3 liv. relié. A Orléans, de l'Imprimerie de Couret de Villeneuve, & se trouve à Paris, chez Cuchet, Libraire, rue & hôtel Serpente.

On voit que cette Édition a suivi de bien près la première, dont nous avons rendu compte dans ce Journal.

Azémia, ou *les Sauvages*, *Comédie en trois Actes & en prose, mêlée d'Ariettes*, représentée à Fontainebleau devant Leurs Majestés, le 17 Octobre 1786, & à Paris le 3 Mai 1787. Prix, 1 liv. 10 sols. A Paris, chez Brunet, Libraire, rue de Marivaux, près la Comédie Italienne.

Cette Pièce, qui a réussi, est d'un Homme de Lettres connu par d'autres Ouvrages estimés.

Le même Libraire a mis en vente *la Négresse*, Opéra-Comique de MM. Radet & Barré, qui est encore à présent au milieu de son succès.

Traité de la Péremption d'Instance, par feu M. J. Melenet, ancien Avocat au Parlement de Dijon, nouvelle Édition, augmentée d'un Traité de feu M. le Président Bouhier sur la même matière, avec des Additions & des Notes, *in*-8°. d'environ 200 pages. Prix, 2 liv. 8 sols broché. A Dijon, chez L. N. Frantin, Imprimeur-Libraire; & se trouve à Paris, chez Delalain l'aîné, Libraire, rue Saint Jacques.

Le même Libraire a mis en vente le trente-troisième Volume *du Dictionnaire des Auteurs Classiques*.

Il vient d'acquérir à lui seul *le Traité des Testa-*

Digitized by Google

mens & des Substitutions de Furgole, 3 Vol. *in*-4°. Prix, 36 liv. reliés.

Bibliotheque Universelle des Dames, Tome IX du Théâtre. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Ce Volume contient deux Comédies de Molière, *le Dépit Amoureux* & *les Précieuses Ridicules*. Les deux Préfaces sont de Voltaire. La souscription pour les vingt-quatre Volumes reliés est de 72 liv., & de 54 liv. pour les Volumes brochés.

Analyse Critique de Tarare, Brochure *in* 8°. de 16 pages. A Ormutz; & se trouve à Paris, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, & chez les Marchands de Nouveautés.

Annales Poétiques depuis l'origine de la Poésie Françoise, Tome XXXVIII. A Paris, chez les Éditeurs, rue de la Jussienne, vis-à-vis le Corps-de-garde, & chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins.

Les Éditeurs de ce grand & intéressant Ouvrage touchent bientôt au bout de leur carrière. La Littérature leur sera redevable d'une Collection qui devenoit de jour en jour plus nécessaire.

Sacrorum Bibliorum Vulgata Editiones Concordatæ, ad recognitionem jussu Sixti V. Pont. Max. Bibliis adhibitam, à Francisco Luca primùm recensitæ; deinde à Nuperto Phalesio expurgatæ; nunc verò rursùm emendatæ, ac plusquàm quater mille versiculis auctæ, curâ & studio Balthazaris Tourniaire, Presbyteri Sestaricensis, & in Ecclesiâ Bellocarensi Beneficiati, Editio novissima, amplissimæ, & cum ipso Bibliorum textu verbo ad verbum col-

Digitized by Google

lata, 4 Vol. *in*-12. Avenione, Typis Franciſci Seguin, Typographi & Bibliop. juxtà plateam S. Deſiderii.

L'Emprunteur, Comédie en un Acte & en vers, par M. de Saint-Martin. Prix, 1 liv. 10 ſols. A Paris, chez Royez, Libraire, quai des Auguſtins.

L'Usure conſidérée relativement au droit naturel, ou *Réfutation*, 1°. *de Grotius, Puffendorf, Noodt, Wolff & autres Juriſconſultes étrangers*; 2°. *de Dumoulin*; 3°. *du Traité des Prêts de Commerce*; 4°. *de la Théorie de l'intérêt de l'argent*, 2 vol. *in*-12. Prix, 5 liv. 10 ſols brochés franc de port par-tout le Royaume. A Paris, chez Benoît Morin, Libraire, rue Saint Jacques.

L'Auteur traite ſon ſujet en quatre chapitres, ſous-diviſés en pluſieurs articles & paragraphes. Il ſoutient que l'Uſure (& par ce mot il entend même le ſimple intérêt de l'argent) eſt contraire au droit naturel & à la ſaine raiſon. Il appuie cette aſſertion ſur le témoignage des Théologiens, & même des Juriſconſultes François. Cet Ouvrage peut être utile à ceux qui écrivent ſur ces ſortes de matières.

Traité de la Fièvre maligne ſimple & des Fièvres compliquées de malignité, par M. Chambon de Montaux, de la Faculté de Médecine de Paris, de la Société Royale de Médecine, Médecin de l'Hôpital de la Salpétrière, &c., 4 Vol. *in*-12. Prix, 10 liv. brochés, & 12 liv. reliés. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Cet Ouvrage en deux Parties, dont l'une traite de la Fièvre maligne ſimple, & l'autre des Fievres compliquées de malignité, paroît avec une Approbation très-honorable des Commiſſaires de la So-

Digitized by Google

ciété Royale nommés pour l'examiner. Il seroit inutile de rien ajouter au jugement qu'ils en ont porté. Ils y ont trouvé beaucoup d'érudition, une critique judicieuse, un plan méthodique, une théorie fondée sur des observations de pratique.

Carte de la Lune, par J. Dominique Cassini. Cette Carte, la plus grande & la plus exacte qui ait été publiée, est de 20 pouces de diamètre ; elle est intéressante par son objet, par son Auteur, par ses détails & par la beauté de son exécution. Prix, 6 liv. A Paris, chez Dezauche, successeur des sieurs Delisle & Phil. Buache, premiers Géographes du Roi, de l'Académie Royale des Sciences, rue des Noyers.

Plan de Saint-Jean-de-Luz, avec les différens Projets d'agrandissement du Port, dédié & présenté le 10 Juin 1787, à Mgr. Comte d'Artois, par les sieurs Thouars & Dupuis, Graveurs, ayant 27 pouces de large, sur 22 de hauteur. Prix, 8 liv. en papier de Hollande enluminé, 6 liv. en papier de France enluminé, & 3 liv. en papier de France en noir. A Paris, chez le sieur Thouars, rue Pavée, au Marais, nº. 6, & chez le sieur Dupuis, Graveur, rue Mignon, en face de l'Imprimerie du Parlement. Ce Plan, qui réunit au fini du burin une exactitude peu commune, ne peut qu'intéresser les Amateurs, & principalement les Armateurs & Négocians ; il est enrichi d'Observations qui ne laissent rien à desirer pour avoir une idée des travaux & de l'importance du Port de Saint-Jean-de-Luz ; les travaux sont les mêmes que ceux de Cherbourg ; on y emploie également les cônes. Ce Plan représente le Port, la Ville, les rues, les digues, les rivières, les marais, les bois, &c. Saint-Jean-de-

Digitized by Google

Lun est situé sur les frontières de la France, aux pieds des Pyrénées, à trois lieues de Bayonne.

Vue Perspective de la Ville de Rouen, peinte par J. F. Hue, Peintre du Roi, & de son Académie de Peinture & de Sculpture, gravée par F. Godefroy, de l'Académie Impériale de Vienne, &c. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue des Francs-Bourgeois, près le Théâtre François, vis-à-vis la rue de Vaugirard, n°. 127, & chez M. Hue, rue du Fauxbourg Montmartre, au coin de la rue Bergère.

Cette Estampe est gravée avec beaucoup de soin, & d'un effet très-gracieux.

Humanité & Bienfaisance du Roi, Estampe gravée d'après P. L. de Bucourt, Peintre du Roi, par Guyot. Prix, 3 liv. A Paris, rue Saint Jacques, n°. 95; & à Versailles, chez Blaizot, rue Satory.

Cette Estampe en couleur représente une des Actions d'Humanité de notre Monarque; elle est la troisième d'une suite que donne l'Auteur sous le titre de l'Héroïsme National. Le sujet de celle qui suivra est Henri IV aux portes de Paris.

Collection de la Musique de M. Grétry, Numéro 1, pour deux Violons, contenant l'*Ouverture & trois Airs du Mariage d'Antonio*, par M. Corbelin, seul chargé par M. Grétry d'arranger la Musique de ses Opéras pour tous les Instrumens. Prix, 2 liv. 8 sols. On peut vendre ce Numéro par moitié, chacune coûtera 1 liv. 10 sols. A Paris, chez M. Corbelin, Professeur de Musique, Place Saint Michel, maison du Chandelier.

Numéros 5 & 6 du Journal de Clavecin, par les meilleurs Maîtres. Prix, séparément 3 liv. Abonne-

Digitized by Google

ment 15 liv. pour douze Livraisons, qui se font tous les seconds Dimanches de chaque mois. — *Numéros 21 à 24 du Journal de Harpe*, par les meilleurs Maîtres. — *Numéros 31 à 34 du Journal Hebdomadaire*, composé d'Airs arrangés pour le Forte-Piano. Prix, chaque Numéro 12 sols. Abonnement pour cinquante-deux Numéros 15 liv. franc de port. A Paris, chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, n°. 6.

Numéros 203 & 204 du Journal d'Ariettes Italiennes, dédié à la Reine, contenant *un Air da Pittor Parigino*, Musique del signor Cimarosa. Prix, 2 liv. 8 sols, & une Scène de l'*Incognita Perseguitata* del signor Ansossi. Prix, 3 liv. 12 sols. A Paris, chez M. Bailleux, Marchand de Musique de la Famille Royale, rue Saint Honoré, près celle de la Lingerie, à la Règle d'or. Prix de l'Abonnement pour vingt-quatre Numéros 36 & 42 liv.

TABLE.

Les Cachots, Elégie, 97
Vers à Mlles Descarsin, 100
Sur l'Amour, *ibid.*
Charade, Enigme & Logogryphe, 101
Péristère, 103
Discours choisis de Cicéron, 119
Histoire des Troubles de l'Amérique Angloise, 126
Louise, 135
Annonces & Notices, 138

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 21 Juillet 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 20 Juillet 1787. RAULIN.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 28 JUILLET 1787.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

TRADUCTION d'un morceau du Pastor Fido : Care selve, beate, &c.

FORÊT solitaire & chérie
Qu'habitent le repos, la paix & le bonheur,
Belle & silencieuse horreur,
De vous revoir que mon âme est ravie !
Si le ciel, au gré de mes vœux,
M'eût permis de vivre tranquille,
Pour le séjour même des Dieux,
Je ne changerois pas l'ombre de cet asyle.
Oui, tout ce qui séduit les aveugles humains,
Ces vains trésors pour qui le vulgaire s'empresse,

Digitized by Google

Sont plutôt à mes yeux pauvreté que richeſſe,
Plutôt de vrais maux que des biens.
Loin de les poſſéder nous en ſommes eſclaves.
Ce ſont des chaînes d'or, de ſuperbes entraves
Qui nous cauſent mille tourmens.
Eh! que nous ſert de joindre à la jeuneſſe
L'éclat de la beauté, les grâces, les talens,
. . . . . une illuſtre nobleſſe,
Tous les bienfaits de la terre & des cieux,
De vaſtes & riches domaines,
Et des troupeaux féconds dans de fertiles plaines,
Si parmi tant de biens le cœur n'eſt pas heureux?
J'aime mieux mille fois le ſort de la Bergère,
Qui, ſimple & propre en ſes habits,
Ne connoît point l'orgueil d'une pompe étrangère,
Et dont les ſeuls attraits ſont le luxe & le prix.
Riche des dons que la Nature
Sur elle a verſés ſans meſure,
Sa pauvreté pour elle eſt le vrai bien;
Auſſi loin des beſoins de l'affreuſe indigence,
Que des ſoucis cuiſans qui ſuivent l'opulence,
Elle poſſède tout en ne deſirant rien.
Elle eſt pauvre, il eſt vrai; mais ſon âme eſt contente.
Le miel de ſes eſſaims, le lait de ſes brebis,
Les plus ſimples des mets ſont ſes mets favoris.
Le lait n'égale pas ſa blancheur éclatante;
Le miel moins qu'elle a de douceur.
La même Naïade en ſon onde

Digitized by Google

Lui présente un miroir, un bain, une liqueur.
A son bonheur qu'importe tout le monde ?
Pour elle c'est en vain que le ciel tonne & gronde ;
Peut-elle craindre sa fureur ?
Non, il n'est rien qui l'épouvante :
Elle est pauvre, il est vrai ; mais son âme est contente,
Un soin pourtant l'occupe & remplit tout son cœur ;
Ce soin bien doux jamais ne la tourmente ;
C'est celui des troupeaux & d'un Berger chéri,

. . . . . .

. . . . . .

. . . que l'Amour, l'Amour seul a choisi,
A l'ombre d'un myrte fleuri
Elle donne & reçoit sans cesse,
Sans défiance, ainsi que sans détour,
De nouveaux gages de tendresse :
Ses charmes & son cœur l'assurent du retour.
Belle, sensible, heureuse amante,
Elle est pauvre, il est vrai ; mais son âme est contente ;
O bonheur que j'envie ! ô trop fortuné sort !
Le mien est de mourir cent fois avant ma mort.

Digitized by Google

Le Cygne et les Canards, Fable.

Les Canards dès long-temps animés & jaloux
Contre un Cygne fameux par son charmant plumage,
Tinrent conseil & conspirèrent tous
De ternir sa blancheur, qui leur faisoit ombrage.
On le propose, on le résout;
Et pour mieux en venir à bout
On s'en approche, on l'entoure, on le loue
Sur son chant & sur sa beauté,
Et cependant chacun tâche de son côté,
Du pied, du bec, de l'aile à le couvrir de boue.
Le Cygne, par hasard, qui se mire dans l'eau,
De ces vils animaux apperçoit l'artifice.
Il s'y plonge aussitôt, il en revient plus beau,
Et de ces ennemis il confond la malice.

Connois-tu de ces vers le sens mystérieux?
C'est l'innocent Damon, ce sont ses envieux
Que par tous ces traits on désigne.
Qu'ils l'attaquent de toutes parts,
Le Cygne sera toujours Cygne,
Et les Canards seront toujours Canards.

(*Par M. Guérin.*)

Digitized by Google

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade eſt *Hautbois*; celui de l'Énigme eſt *Maiſon*; celui du Logogryphe eſt *Chapeau*, où l'on trouve *chape*, *Pacha*, *cape*, *ache*, *cap*, *eau*, *peau*.

CHARADE.

EN parcourant la gamme on trouve mon premier;
Souvent à certain jeu l'on gagne mon dernier;
Pour t'aſſurer la nuit tu portes mon entier.

(*Par M. Gaudriot, Sergent au Régiment de Picardie, Infanterie.*)

ÉNIGME.

SOUTIEN du Trône & de l'autorité,
Plus d'un Monarque populaire
Fait de mon affreux miniſtère
La vertu de néceſſité.
Lecteur, la défiance eſt ma ſeule ennemie;
Mais malgré ſon flambeau, par un charme vainqueur,
En Sorbonne, au Palais, même à l'Académie,
J'ai couvert plus d'un ſot du bonnet de Docteur;

Digitized by Google

Dans la paix comme dans la guerre,
Compagne de la ruse & de la fausseté,
Jusqu'aux pieds des autels je marche en sûreté
Sous le voile épais du mystère.
Trompeuse avec impunité,
Jamais la bonne-foi n'aura sur moi d'empire;
Car j'emprunte pour mieux séduire
Le masque de la vérité.

(*Par M. Sebire de Beauchesne.*)

LOGOGRYPHE.

LE jour comme la nuit je suis utile au monde;
De même que le froid j'écarte la chaleur.
L'on m'oppose au soleil au milieu de sa ronde;
J'éloigne de la nuit la trop grande fraîcheur.
Toujours discret témoin de l'ivresse amoureuse
Je dérobe au grand jour l'ardeur voluptueuse,
Les soupirs des amans, le mal craint des époux.
On trouve en mes six pieds, quoiqu'en dise l'Athée,
L'Être dont l'existence est par-tout démontrée;
Deux des quatre élémens que sa main a formés;
Un seul de tous les tons que le chant a créés;
Un lieu cher aux Marins après un long voyage;
Ce qui de la beauté vient effacer l'image;
. . . . . .
La montagne où Pâris en jugeant la querelle
De trois Divinités, proclama la plus belle.

(*Par M. F.... jeune Abonné.*)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ÉLOGE Hiſtorique de M. de Burigny, de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, par M. Dacier, Secrétaire Perpétuel de l'Académie.

Nous avons aſſez fait connoître le talent de M. Dacier pour ces ſortes d'éloges, la pureté de ſon goût, la douce élégance de ſon ſtyle, la ſageſſe & la fineſſe de ſes réflexions, la grâce dont il accompagne les critiques délicates & preſque imperceptibles que la vérité le force quelquefois de mêler aux louanges.

Nous avons pris plaiſir auſſi à rendre, il y a quelques années, au vertueux Littérateur qui eſt aujourd'hui le ſujet de cet éloge, un hommage public & inattendu auquel il a bien voulu paroître ſenſible. (Voyez le Mercure du 25 Janvier 1783, pages 169 & 170.)

Nous allons ſeulement tirer de cet éloge, lu dans la ſéance publique de la Saint Martin 1786, quelques anecdotes qui feront de plus en plus connoître & M. de Burigny & M. Dacier.

Jean Leveſque de Burigny naquit à Reims en 1692, d'une famille honorable à tous égards, mais dont nous remarquerons ſeule-

Digitized by Google

nient ici que dans un espace de temps assez borné, elle a fourni trois sujets à l'Académie des Belles-Lettres, M. de Burigny & MM. de Pouilly père & fils; M. de Champeaux, troisième frère de M. de Pouilly le père, & de M. de Burigny, fut Ministre du Roi dans différentes Cours, & se distingua dans la carrière des négociations. M. de Pouilly le père étoit un de ces savans rares, qui savent surtout éclairer l'érudition par la critique, & l'histoire par la philosophie. C'étoit d'ailleurs un Philosophe aimable & sensible. On en peut juger par sa *Théorie des sentimens agréables*.

En parlant de la dispute qui s'éleva dans l'Académie sur la certitude ou l'incertitude de l'Histoire des premiers siècles de Rome, M. Dacier dit que la décence & l'estime mutuelle en bannirent l'aigreur; cela est bien aisé à dire à M. Dacier qui, dans la dispute la plus prolongée, sauroit ne mettre jamais d'aigreur; M. de Pouilly n'en mit jamais non plus; mais les deux savans qui lui répondirent ne purent pas démentir si long temps le caractère de savans. A la seconde ou troisième réplique, l'aigreur se montre. Au reste, ils gagnèrent leur procès auprès des Savans, ils le perdirent auprès des Philosophes.

Nous ne dirons rien de M. de Pouilly le fils, il est vivant, & les fonctions de la Magistrature le disputent aux occupations Littéraires sans le leur enlever.

M. de Burigny n'a cessé de travailler pen-

Digitized by Google

dant une vie de quatre-vingt-quatorze ans ; & c'eſt peut être le ſeul Homme-de-Lettres qui n'ait jamais mis ſes Ouvrages au-deſſus de leur valeur ; ils avoient tous un grand mérite d'érudition & de recherches ; ſes Vies de Grotius, d'Éraſme, du Cardinal du Perron, de Boſſuet, & d'autres productions plus conſidérables, contiennent preſque toujours tout ce qu'il eſt poſſible de ſavoir ſur la matière traitée dans chacun de ces Ouvrages ; & quand on voudroit ne les regarder que comme des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire, on n'en pourroit pas trouver de plus sûrs, de mieux rédigés, ni de plus fidèlement tirés des ſources les plus pures.

« Peu d'Écrivains, dit M. Dacier, ont été » plus laborieux & plus féconds que M. de » Burigny, & aucun peut-être n'a réuni plus » de vertus & de qualités eſtimables, & ne » les a poſſédées à un plus haut degré. Il étoit » bon, vrai, ſimple, indulgent & facile ; il » avoit cette candeur naïve, cette franchiſe » aimable, cette bonhommie intéreſſante, » cette égalité de caractère qui annoncent » une âme dont toutes les affections ſont » douces, pures & innocentes. Savant ſans » faſte, ſans prétention, ſans intrigue, ſans » envie, il a offert, pendant ſa longue car- » rière, le ſpectacle rare & digne de remar- » que d'un Homme-de-Lettres entièrement » dépouillé de toute eſpèce d'amour-propre, » & qui n'ambitionnoit ni la gloire ni la re- » nommée, & moins encore les titres & les

Digitized by Google

» récompenſes Littéraires. Il travailloit, parce » qu'il étoit heureux en travaillant, parce » que l'étude étoit ſon unique paſſion; il pu» blioit ſes Ouvrages, parce qu'il ſe croyoit » obligé de communiquer aux autres les lu» mières qu'il avoit acquiſes.

« Un de ſes amis lui parloit un jour avec » éloge de quelques articles de l'*Europe ſa» vante*, dont il le croyoit l'Auteur: *Vous » avez raiſon*, dit M. de Burigny, *ces articles » ſont excellens, ils ne ſont pas de moi.* Cet ami ajoutant que les derniers volumes de ce Journal lui paroiſſoient inférieurs aux autres: « *Ils ſont preſque tout entiers de moi*, ré» partit M. de Burigny. *Ne cherchez pas à » vous rétracter*, pourſuivit-il, *il y a long» temps que je les ai jugés comme vous.* »

M. de Burigny chériſſoit la mémoire de ſes amis morts, autant qu'il les avoit chéris vivans. Une perſonne d'un rang élevé parloit un jour très mal de M. de Saint-Hyacinthe dans un cercle nombreux. M. de Burigny, qui étoit préſent, fit tous ſes efforts pour défendre ſon ami; mais preſſé de plus en plus, & pénétré de douleur de ne pouvoir détruire les imputations dont on le chargeoit: « Monſieur, s'écria-t'il en fondant en lar» mes, je vous demande grâce, vous me dé» chirez l'âme; M. de Saint-Hyacinthe eſt » un des hommes que j'ai le plus aimés; » vous le peignez d'après la calomnie, & je » proteſte ſur mon honneur qu'il n'a jamais » reſſemblé au portrait que vous en faites. »

Digitized by Google

M. de Burigny avoit alors quatre-vingt ans, & il y en avoit au moins trente que Saint-Hyacinthe ne vivoit plus.

Un homme si digne d'avoir des amis, trouva dans ses amis & ses parens les consolations les plus touchantes dans sa vieillesse & dans sa dernière maladie, qui fut peut être la seule. « Sollicité anciennement par Mme Goffrin » d'occuper un appartement chez elle, il » avoit cédé aux instances de l'amitié : re- » cueilli ensuite par Mme la Marquise de la » Ferté-Imbault, comme une portion pré- » cieuse de l'héritage de sa mère, il avoit » retrouvé en elle les mêmes sentimens & » les mêmes procédés. Elle avoit pour lui » cette amitié prévenante, si douce, sur-tout » à la vieillesse, ces attentions nobles & dé- » licates qui partent d'un cœur excellent, » poli par l'usage du grand monde, cette con- » sidération & ces égards qu'une âme bonne » & vertueuse se plaît à témoigner au mé- » rite & à la vertu rendus encore plus res- » pectables par l'âge ; & personne n'a plus » contribué qu'elle au bonheur de ses der- » nières années. En publiant ici ce que M. de » Burigny devoit à la mère & à la fille, & » sa reconnoissance, je ne suis que son or- » gane, dit M. Dacier, je ne fais que répé- » ter ce qu'il disoit sans cesse, ce qu'il m'a » chargé de redire, & j'acquitte en son nom » la dette de son cœur. »

Il s'éteignit le 8 Octobre 1785, entre les bras de M. de Pouilly, son neveu, & de Mme

Digitized by Google

de Broca, sa nièce, fille de M. de Champeaux, qui avoit renoncé à tout pour se dévouer sans réserve à M. de Burigny, « & lui » a prodigué avec un courage, une constance » & une assiduité au-dessus de ses forces, les » soins les plus touchans & les plus empressés. Une fille tendre n'auroit rien fait de » plus pour le meilleur & le plus chéri des » pères.

» Ainsi mourut dans sa 94^e année, sans » douleur, sans remords & sans crainte, le » respectable Doyen de la Littérature de la » France & de l'Europe, dont la vie entière » a été la preuve de ce qu'a dit Cicéron, du » bonheur que procurent les Lettres dans » tous les âges. Elles avoient nourri sa jeu- » nesse, elles embellirent ses plus beaux » jours, elles furent son refuge & sa con- » solation dans ses peines, elles le rendirent » heureux par-tout & dans tous les mo- » mens; elles ont fait le charme de sa vieil- » lesse; & pour dernière faveur elles hono- » rent la mémoire. »

Digitized by Google

Recherches Historiques sur les Maures, & Histoire de l'Empire de Maroc, par M. D. Cheniés, chargé des Affaires du Roi à Maroc ; Ouvrage dédié à Mgr. Comte d'Artois, 3 Vol. *in*-8°., avec des Cartes Géographiques. Prix, 15 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Couture-Sainte-Gervais, n°. 7 ; Bailly, Libraire, rue Saint Honoré, & Royez, Libraire, quai des Augustins.

Les Maures sont d'anciens Peuples répandus en Afrique, plus occupés de la vie pastorale que de projets ambitieux. Entraînés par le cours des événemens, ils ont participé aux principales révolutions que l'Afrique & l'Europe ont éprouvées ; & comme on n'a presque point parlé d'eux, l'Ouvrage que nous annonçons a le mérite de la nouveauté. L'Auteur s'étoit borné à ne donner que l'Histoire isolée de l'Empire de Maroc, qu'il a été à portée de bien connoître par le séjour qu'il y a fait pour le service de S. M. ; mais *après avoir vu les Maures répandus dans cet Empire, accablés sous le joug d'un pouvoir absolu, il a été d'autant plus avide de les connoître dans leurs beaux jours, & de les suivre dans les différentes époques de leur origine, de leur élevation & de leur décadence.* C'est ainsi qu'il s'annonce dans l'Épître dédicatoire à Mgr. Comte d'Artois, où il développe rapidement le plan de son Ouvrage. Le Discours préliminaire est plein de discussions histori-

Digitized by Google

ques; elles sont d'autant plus intéressantes qu'à défaut de notions exactes sur les Peuples qui ont habité la Mauritanie, on est forcé de se livrer à des conjectures pour démêler l'origine & la filiation des Tribus qui les composent.

Cet Ouvrage est divisé en quatre Livres. Dans le premier l'Auteur donne une idée succinte de la Mauritanie dans les siècles appelés fabuleux, de ce qu'elle a été pendant la rivalité de Rome & de Carthage, sous la dépendance des Romains & sous la domination des Vandales, jusqu'à l'expulsion des derniers sous l'Empire de Justinien.

La religion de Mahomet ayant donné à l'Univers une nouvelle face, après que ce Législateur eut armé ses prosélytes du glaive du fanatisme, l'Auteur fait de cette révolution le sujet de son second Livre, qui paroît étranger à son Ouvrage, & qui ne l'est pas, puisque ce n'est qu'après que les Arabes & les Maures furent unis par une même religion qu'ils s'emparèrent d'une partie de l'Europe. Avant de parler des ravages qui résultèrent de cette union, il a paru nécessaire de montrer le rapport qu'il y avoit entre ces Peuples, auxquels une conformité dans la façon de vivre, dans le langage, les usages & les mœurs semble donner une même origine. Cette Dissertation contient des détails intéressans sur les Arabes, sur Mahomet, sur l'influence qu'eut sa religion dans la chaîne des événemens, sur les Califes, & sur les varia-

Digitized by Google

tions qu'éprouvèrent les Califes jusqu'au moment où les Arabes, devenus maîtres de la Mauritanie, se confondent avec les Maures.

A peine les Arabes eurent-ils envahi les bords septentrionaux de l'Afrique, qu'unis aux Maures ils participent ensemble à la plus étonnante révolution; ils s'emparent de l'Espagne, qui étoit au pouvoir des Goths, & qui, *gouvernée par des Souverains livrés à la dissipation & au goût du plaisir, n'étoit pas en état de résister à une invasion que l'éloignement des Arabes n'avoit pas même permis de craindre, & contre laquelle la rapidité de leurs armes n'auroit pas donné le temps de se préparer.* Tome I, page 237. Cette conquête & les guerres que les Espagnols & les Arabes-Maures eurent à soutenir pendant près de huit siècles, font le sujet du troisième Livre. Dans les premiers momens de cette invasion, on voit les Arabes-Maures s'étendre dans la Gaule Gothique, & porter leurs armes téméraires jusques sous les murs de Tours, d'où ils sont chassés par Charles Martel. Concentrés enfin en Espagne, ils y élisent des Califes d'Occident, & ne reconnoissent plus la souveraineté des Califes d'Asie. L'élection des Califes ayant occasionné des troubles parmi les Mahométans Espagnols, quelques Chefs ambitieux profitent de l'inconstance des Peuples pour s'emparer de l'autorité, & divisent cet Empire en plusieurs petits Royaumes, qui n'ayant qu'une foible existence, sont contraints à la fin du onzième siècle d'appeler les

Digitized by Google

Empereurs de Maroc à leur secours, & de les reconnoître pour Maîtres. Les divisions dont leur Empire fut continuellement agité n'ayant pas permis aux Conquérans de Maroc d'aller au secours de l'Espagne, ils en perdent insensiblement la souveraineté. Dans cette suite de révolutions les Royaumes de Tolède, de Sarragosse, de Cordoue, de Valence, Séville & autres furent anéantis; & la puissance Mahométane en Espagne se borna au Royaume de Grenade, qui succomba lui-même à la fin du quinzième siècle, lorsque les Royaumes de Léon, de Castille, de Navarre & d'Arragon, qui avoient été si longtemps divisés, furent enfin réunis en une seule Monarchie sous Ferdinand & Isabelle. Après la conquête du Royaume de Grenade l'Espagne éprouva de nouvelles calamités. Les Maures, qui ne supportoient qu'avec répugnance la domination Espagnole, suscitèrent des séditions; & pour en prévenir les suites Philippe III, au commencement du dix-septième siècle, les fit sortir de son État. En terminant ce Livre, l'Auteur fait quelques réflexions politiques sur l'état de l'Espagne après le quinzième siècle, sur les espérances qu'elle dut concevoir des soins que Charles III ne cesse de donner à sa prospérité, & sur divers usages qu'elle a conservés. Les conquêtes des Portugais dans l'Empire de Maroc, dont il a paru nécessaire de parler séparément, font le sujet du dernier Chapitre.

Ces trois Livres, qui forment les deux pre-

Digitized by Google

miers Volumes, réuniſſent les événemens qui intéreſſent les Maures depuis les premiers âges de l'Hiſtoire juſqu'à leur expulſion d'Eſpagne. Repouſſés dans les déſerts de l'Afrique, d'où ils étoient ſortis, on les y retrouve dans le quatrième Livre, qui forme le dernier Volume, accablés ſous le joug du deſpotiſme, n'ayant conſervé aucune idée des Sciences, dont ils ont eux-mêmes tranſmis les premiers élémens à l'Europe. Ce quatrième Livre comprend l'Hiſtoire de l'Empire de Maroc, ſur lequel nous n'avions que des relations vagues & imparfaites, qui donnent un nouveau prix à cet Ouvrage. On y trouve les détails les plus exacts ſur l'étendue, les villes, les ports & rades, le climat, les productions, le commerce, la Religion & le gouvernement de cet Empire, ſur les uſages & mœurs de ſes habitans, & ſur les forces militaires & maritimes, & les revenus du Souverain. Ces détails ſont ſuivis de l'Hiſtoire des Souverains de Fez & de Maroc, & ſur les différentes Dynaſties depuis la fondation du Royaume de Fez dans le huitième ſiècle juſqu'à ce jour. En voyant cette ſuite de ravages & de dévaſtations qu'a éprouvé l'Empire des Maures depuis le dixième ſiècle, on croiroit que ſes uſurpateurs n'avoient conſacré leurs armes qu'à la tyrannie & au malheur de l'humanité, & on voit avec plaiſir que le joug qu'ils portent ſous l'Empereur régnant eſt un peu moins rigoureux. Le dernier Chapitre de ce Livre donne une notion des relations & inté-

Digitized by Google

rêts de commerce entre les Puiſſances Européennes & l'Empire de Maroc. Ce léger apperçu hiſtorique & politique eſt traité avec autant de connoiſſance que de circonſpection.

L'Hiſtoire de la Mauritanie moderne, comme l'obſerve M. de Chéniés dans ſon Diſcours préliminaire, *quoique variée par une ſucceſſion d'uſurpations, de perfidies & de ſcènes tragiques, n'a pas cet intérêt qu'imprime l'Hiſtoire des Nations éclairées qui ont ſu allier des vertus morales à des projets ambitieux.* On doit lui ſavoir d'autant plus de gré d'avoir tiré parti *de ce ſol ingrat & aride*, & d'avoir rendu ſes recherches auſſi intéreſſantes par leur exactitude que par leur variété. Il y a répandu des réflexions très-judicieuſes amenées par les circonſtances ſur le rapport qu'il y a entre les Mahométans orientaux & les occidentaux, qui, unis par une même religion, diffèrent par quelques uſages qui tiennent au climat, aux habitudes & à la nature du gouvernement. Quoiqu'on ait beaucoup parlé des Ottomans, on trouve toujours quelque choſe à en dire, & on eſt d'autant plus curieux de les mieux connoître, que l'influence qu'ils ont ſur l'état politique de l'Europe, fait que dans ce moment ils inſpirent encore plus d'intérêt.

Cet Ouvrage, dont le plan nous a paru bien fait, & qui eſt écrit avec ſageſſe, ne peut qu'être agréable au Public dans un ſiècle où l'on eſt ſi avide de connoître les mœurs, les uſages, le commerce & les intérêts politi-

Digitized by Google

ques des Peuples répandus sur le Globe. L'accueil favorable que ces recherches historiques ont reçu avant que nous ayons pu en parler, a prévenu les éloges que nous étions dans le cas d'en faire, & justifie l'approbation qui en a été donnée par le Censeur.

Œuvres de Jurisprudence de M. Bouhier, Président à Mortier au Parlement de Dijon, de l'Académie Françoise, &c. recueillies & mises en ordre avec des notes & additions, par M. Joly de Bevy, Président à Mortier au même Parlement; dédiées au Roi. Tome I^er^. A Dijon, chez Louis-Nicolas Frantin, Imprimeur du Roi, & se trouve à Paris, chez Delalain l'aîné, Libraire, rue S. Jacques. Prix, 24 liv. en feuilles.

De tous les monumens destinés à augmenter la masse de nos connoissances, il n'en est peut être point de plus utiles que ceux qui ont pour objet de ramener la Jurisprudence à cette uniformité qui doit être l'objet de toutes les loix & le vœu de tous ceux qui se consacrent à l'administration de la justice. Il n'en est même point qui aient un rapport plus direct & plus nécessaire avec nos mœurs, & les principes du Gouvernement sous lequel nous vivons. « Car il faut des Tribunaux dans » une Monarchie, ainsi que l'a judicieuse- » ment observé l'Auteur de l'Esprit des » Loix. Ces Tribunaux donnent des déci-

Digitized by Google

» sions, elles doivent être conservées; elles » doivent être appriſes pour que l'on juge » aujourd'hui comme l'on jugea hier, & » que la propriété & la vie des Citoyens y » ſoient aſſurées & fixées comme la conſti- » tution même de l'État. * »

Pénétré de cette grande vérité, M. le Préſident de Bevy, propriétaire de tous les Ouvrages de Juriſprudence du célèbre Préſident Bouhier, s'eſt déterminé à les rendre publics; & il s'eſt dépouillé, comme il l'annonce lui même, *du préjugé de pluſieurs propriétaires de manuſcrits, qui ne les eſtiment qu'autant qu'ils les conſervent pour eux ſeuls.* Rien aſſurément ne juſtifie mieux le choix qu'a fait de lui le petit-fils de M. Bouhier **, en l'appelant pour recueillir l'héritage le plus précieux de ce ſavant Magiſtrat, le fruit de ſes travaux & de ſes veilles.

Ainſi, grâce au zèle & aux ſoins de M. de Bevy, notre Littérature va s'enrichir de la Collection complette des Œuvres de Juriſprudence de M. le Préſident Bouhier. C'eſt s'acquérir des droits à la reconnoiſſance publique, que de faire un auſſi noble emploi de ſes momens de loiſir & de délaſſement.

Nous connoiſſions déjà une partie de cette Collection par les deux volumes *in-folio* d'obſervations *ſur la Coutume du Duché de Bourgogne*, imprimés en 1742 & 1746, & l'Édi-

* Eſprit des Loix, Liv. 6, Chap. premier.

** M. le Préſident de Bourbonne.

Digitized by Google

teur remarque avec justesse que tout ce que l'on auroit pu reprendre dans cet Ouvrage, c'est le titre trop modeste qui lui avoit été donné ; car les questions qui y sont traitées n'intéressent pas moins les habitans de tous les autres pays coutumiers ou de droit écrit de ce Royaume, que les personnes qui résident dans le Duché de Bourgogne. Aussi à peine cet Ouvrage parut-il, qu'il fut également recherché par les Magistrats & les Jurisconsultes de tous les Tribunaux de la France, & même des pays étrangers.

Cet empressement est d'un augure favorable pour la nouvelle Édition que l'on annonce. En effet, à en juger par le Prospectus & par la Table des matières du Recueil qui en composera la seconde partie, il n'est pas possible de concevoir un plan plus vaste & plus utile pour ceux qui se destinent à l'étude de la Jurisprudence.

Depuis long-temps on gémissoit sur la forme de nos Recueils, parce qu'étant divisés par lettres alphabétiques, ils ne présentoient point cet ensemble, cette suite de vérités qui appartiennent à une même science, ou qui forment la base constitutive d'une de ses parties.

Mais le Recueil de M. le Président Bouhier, loin d'avoir cet inconvénient, nous offrira au contraire une méthode simple & suivie, d'après laquelle il sera facile de saisir la chaîne de tous les principes qui lient entre-

Digitized by Google

elles les différentes branches du système de notre Jurisprudence.

Comme cette partie ne sera que la dernière de l'Édition complette des Œuvres de ce Magistrat, nous ne pouvons en donner, dans ce moment, que cette idée générale.

A l'égard du premier Volume, qui paroît actuellement, il comprend le texte des anciennes & nouvelles coutumes du Duché de Bourgogne, & l'Histoire de leurs Commentateurs, le tout imprimé dans le même ordre que dans l'édition de 1742.

Mais ce qui n'étoit point dans cette ancienne édition, c'est une conférence raisonnée où l'Auteur propose toutes les questions qui peuvent naître sur chaque article de la coutume de Bourgogne, & où il indique les sources auxquelles on peut recourir pour les résoudre. Cette conférence est faite avec tant d'ordre, elle annonce une si grande érudition, elle est d'ailleurs l'ouvrage d'un homme si versé dans la connoissance des Loix, qu'elle ne sauroit manquer d'être regardée comme un répertoire très-précieux pour toute personne qui cherche à s'instruire dans la science à l'étude de laquelle M. Bouhier avoit consacré toute sa vie.

C'est sur-tout dans les questions qu'il a rassemblées sous le titre des *Droits de Justice*, sous celui *des Successions* & sur la matière *des Retraits*, que l'on reconnoîtra avec quelle justesse il savoit saisir les rapports qui se trouvent entre le droit particulier de la

Province pour laquelle il écrivoit, & celui de tous les autres pays coutumiers ou de droit écrit de ce Royaume.

Les recherches les plus pénibles, les détails les plus minutieux ne rebutent point ce Magistrat; on reconnoît par-tout l'homme de génie qui sait placer à propos tous les matériaux de l'édifice dont il a conçu l'ensemble, & dont il pose les fondemens. Mais il faut étudier l'Ouvrage même pour pouvoir l'apprécier, & pour bien comprendre les principes que l'Auteur développe en indiquant les sources où l'on doit les puiser, & en classant toutes les conséquences qui en dérivent, ainsi que toutes les exceptions qui les modifient.

C'est à la suite de cette conférence que l'Éditeur a placé les différentes dissertations que M. Bouhier avoit données en 1742, sous le titre d'*Observations sur la Coutume du Duché de Bourgogne.* Quoique toutes annoncent également une profonde connoissance des principes adoptés par nos Tribunaux, il en est cependant qui méritent une méditation plus particulière & plus réfléchie.

Telle est, par exemple, la dissertation dans laquelle M. Bouhier trace les caractères qui servent à distinguer les pays de droit écrit de ceux que l'on appelle plus particulièrement pays coutumiers. Telle est aussi celle intitulée *de l'excellence du droit Romain par-dessus celui de nos coutumes, &c.* Il seroit même à désirer que notre jeunesse pût

Digitized by Google

avoir sans cesse sous les yeux les sages réflexions par lesquelles l'Auteur combat l'opinion de ceux qui croient suppléer par les seules lumières de la raison à l'étude des loix, sans lesquelles l'équité n'est plus qu'un mot vuide de sens, & une règle aussi arbitraire qu'incertaine.

Cette étude si négligée actuellement, est cependant d'autant plus nécessaire, que si aujourd'hui toutes les Provinces de ce Royaume peuvent, à de certains égards, être assimilées aux pays coutumiers, l'on ne peut douter que de toute ancienneté, & presque jusqu'à ces derniers temps, le droit Romain n'ait été reconnu pour droit commun dans toute la France, sans en excepter même les pays coutumiers. Les preuves que M. Bouhier donne de cette assertion sont si sensibles, qu'il est bien difficile de résister à leur évidence.

Mais c'est principalement dans ses dissertations sur la personnalité ou la réalité des statuts, que ce Magistrat développe cette étendue de connoissances & cette profondeur de génie qui lui ont fait assigner parmi les Jurisconsultes un rang aussi distingué que celui qu'il occupoit déjà comme Littérateur. On sait combien il y a de diversité dans les opinions des Auteurs qui ont écrit sur cette partie importante de notre droit. On sait que malgré les recherches des Voët, des Slockmans, des Rodenburg, des Dumoulin, des d'Argentré, des Boullenois, des Froland, les principes qui devoient fixer notre indé-

cision,

Digitized by Google

cision, étoient presques aussi incertains qu'ils étoient peu connus. En discutant de nouveau cette matière, M. Bouhier démontre non-seulement les défauts des règles qu'on avoit proposées jusqu'alors, mais il établit encore celles qui doivent servir d'une manière invariable à distinguer les statuts, & qui caractérisent leur personnalité ou leur réalité. Il va plus loin, il fait l'application de ses principes à tous les cas qui peuvent se présenter. Rien n'est plus satisfaisant que les détails dans lesquels il entre à cet égard sur la qualité des statuts qui règlent en général l'état & la condition des personnes, leurs droits & leurs devoirs personnels, leurs conventions & les formalités des actes qui en constatent l'existence. Rien également n'est plus solide que les observations que propose M. Bouhier sur les statuts qui règlent la nature & la qualité des immeubles, sur ceux qui regardent les successions légitimes & la conservation des biens dans les familles, sur ceux enfin qui ont introduit des précautions en faveur de tierces personnes, & qui ont pour objet la police civile ou criminelle.

Mais que cet Auteur est grand, lorsqu'après avoir discuté ces questions importantes, il termine cette partie de son Ouvrage par la réflexion modeste que l'on ne peut se refuser le plaisir de présenter, ne fût-ce même que pour donner une légère idée de son style. « Je finirai ici, dit M. Bouhier, mes réflexions sur la réalité ou la personnalité des

Digitized by Google

» flatuts. Je ne sais si j'aurai été assez heu-
» reux pour y donner des règles qui puissent
» fixer désormais l'incertitude dans laquelle
» on a flotté jusqu'à présent sur cette ma-
» tière. En tout cas, je ne saurois me repen-
» tir de mon travail, s'il peut engager quel-
» que meilleur esprit à perfectionner un Ou-
» vrage si important pour le bien public. »

Combien cette modestie & cette simplicité précieuses sont rares aujourd'hui!

Aspasie, traduit de l'Anglois, 2 Vol. *in*-12. Prix, 3 liv. brochés. A Paris, chez Buisson, Libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, n°. 13.

Ce Roman doit être distingué du trop grand nombre de traductions modernes dont chaque mois nous offre presque un essai. Il doit tenir sinon une place absolument remarquable dans la classe des Romans d'amour, au moins un rang bien au-dessus de la médiocrité. L'action est simple, l'intrigue n'est point embrouillée, rien n'est forcé dans les personnages; & si chacun n'a pas une physionomie tranchante & particulière, du moins la couleur totale de l'Ouvrage est-elle assez douce pour ne pas fatiguer par son uniformité. Ce sont d'honnêtes gens mis à côté de quelques fripons; mais ces derniers sont toujours tenus sur le second plan, & les dangers qu'Aspasie court, sans nous faire frémir & sans nous épouvanter, ne produisent ni trop ni trop

Digitized by Google

peu d'intérêt. On la voit aller, venir, craindre, se combattre, se vaincre; & on la trouve si bien soutenue de toute sa vertu, si sage avec si peu d'ostentation, qu'on n'est jamais fortement secoué, & on ne se sent point tenté de la perdre de vue. Aspasie & Milord Derville sont les deux seuls personnages que l'Auteur ait soignés. Le reste rentre dans la masse des situations & des caractères romanesques, & ne présente que le vieux magasin des Romans mis à contribution.

Essayons de donner une courte analyse de ce Roman. Aspasie a perdu son père, tué d'un coup de pistolet par Richard son frère. Le vieux Hanbury, son ayeul, prend soin d'elle. Elle grandit, & toutes ses années sont marquées par des traits de bienfaisance. L'assassin de son père n'avoit pas été connu. Richard, deshérité par son père à cause de l'attentat qu'il s'étoit permis sur la mère d'Aspasie, s'étoit marié, & vivoit en France, d'où il étoit revenu secrètement pour commettre l'assassinat de Henri Hanbury, son frère. Fatigué d'errer dans un pays étranger, & convoitant la riche succession de son père, il étoit revenu s'établir aux environs du château de Hanbury. Edward son fils fut chargé d'intéresser Aspasie, & de la déterminer à engager le vieux Hanbury à lui pardonner. Aspasie réussit à les réconcilier; mais quelle fut sa récompense? Richard découvrit le testament de son père, le scella, & en fit fabriquer un autre qui dépouilloit Aspasie de toute

Digitized by Google

sa fortune. Le vieux Hanbury mourut. Aſpaſie perdit un ami, un père & tous ſes biens. Elle vint ſe jeter dans les bras de Miladi Derville, qui vivoit à Londres. Miladi vivoit avec ſon mari dans des termes qui ſont aſſez communs dans nos mœurs; c'eſt-à-dire, qu'elle étoit très-diſſipée, & qu'elle n'aimoit ni ne recherchoit ſon mari. Milord vit Aſpaſie, l'eſtima & l'aima. Il ne ſe déclara point ouvertement; mais il en dit aſſez, & une aventure ſur mer en apprit aſſez à Aſpaſie pour qu'elle lui impoſât ſilence. Miladi, devenue amoureuſe d'un Colonel, perſonnage merveilleux & décrié, prend la fuite avec lui, & ſe réfugie en France. Aſpaſie quitte la maiſon de Milord, & après quelques revers, dont le plus affreux eſt de tomber dans un lieu de débauche lorſqu'elle fuyoit pour éviter la rencontre de Derville, elle mène une vie tranquille dans une habitation champêtre. C'eſt là que dévorant tous ſes ſouvenirs, voulant oublier Milord qui avoit oſé lui écrire une lettre peu ménagée, le haſard fait trouver dans le fils de ſon hôteſſe le fauſſaire qui avoit fabriqué le teſtament de ſon ayeul. Ce ſcélérat, empriſonné pour d'autres crimes, & prêt à ſubir ſon châtiment, remet à Aſpaſie le véritable teſtament. Elle a la bonté d'en prévenir ſon oncle, qui ſe tue pour échapper à la rigueur des loix. Aſpaſie prend poſſeſſion de tous ſes biens ſans reprendre ſa première tranquillité. Son cœur étoit trop agité.

Enfin Miladi Derville ſe retrouve ſous ſes

Digitized by Google

pas, mais pauvre, souffrante, & sous les traits hideux de la débauche défigurée par la honte & par la misère ; elle meurt dans ses bras. Milord Derville, devenu libre par cette mort, se justifie de la lettre dont Aspasie se plaignoit, & qu'il n'avoit point écrite. Aspasie consent à l'épouser.

Ce simple exposé annonce le degré d'intérêt que le Roman renferme. Nous sommes assurés qu'il trouvera des Lecteurs. Le style de la traduction n'est point brillant ; il est simple, sans recherche ; le Traducteur dit ce qu'il veut dire sans rien outrer, sans rien embellir.

EXTRAIT du Rapport fait à l'Académie Royale des Sciences, le 4 Juillet 1787, d'une expérience de M. Diller, Physicien Hollandois.

L'ACADÉMIE Royale des Sciences a chargé MM. le Roy, Brisson, Lavoisier, Monge, Bertholet & de Fourcroy d'examiner un nouveau genre de feux produits par la combustion des gaz inflammables, & exécutés par M. Diller, Physicien Hollandois. Les Commissaires nommés ont assisté au spectacle que M. Diller leur en a donné au Panthéon. Leur mission paroissoit particulièrement destinée à présenter dans leur rapport de simples conclusions sur l'agrément & le peu de danger de ce spectacle. Mais ils ont reconnu que le spectacle proposé par M. Diller constitue un

Digitized by Google

art nouveau, où des expériences Physiques très-agréables sont dirigées par des moyens de mécanique ingénieux, & où se trouvent réunis & comme opposés les uns aux autres l'appareil le plus compliqué en apparence, & l'exécution la plus simple; les matériaux les plus inflammables & la combustion la plus tranquille. Ils ont étendu leurs observations sur toutes les parties de ce nouvel art. Voici l'abrégé des détails qu'ils ont exposés à l'Académie.

M. Diller emploie trois différens airs ou gaz inflammables, qu'il désigne par la couleur de leurs flammes, l'air blanc, l'air bleu & l'air vert. Sans faire un mystère de ses recherches, M. Diller n'a point dit par quels procédés il retire ces trois fluides élastiques. La diversité de la couleur de ces flammes dépend du mélange des différens gaz. *L'air blanc* frappe sur-tout par l'éclat & l'intensité de sa flamme. M. Diller le propose pour l'usage des phares. Une propriété bien précieuse de ces trois gaz est de ne point détonner avec l'air atmosphérique. Le mélange de cet air avec ces gaz en modifie seulement les flammes en affoiblissant leurs nuances, de sorte que M. Diller en fait un de ses procédés les plus utiles. M. Diller ne fait point usage du gaz inflammable préparé avec le fer, qui a l'inconvénient de détonner, & qui d'ailleurs produit une flamme beaucoup moins belle. Par une petite addition de ces gaz, on fait perdre au gaz inflammable préparé avec le

Digitized by Google

fer, cette propriété de détonner avec l'air atmosphérique.

M. Diller emploie un art très-simple pour extraire ses gaz inflammables. Des bouteilles ordinaires, un grand nombre de vessies garnies de tubes & de robiners lui suffisent. La manière de contenir de grandes quantités de ces gaz sans risque de les perdre, & les moyens de se procurer des réservoirs légers & commodes au-dessous des machines destinées à offrir le spectacle de leur inflammation, sont aussi un des procédés les plus simples & les plus ingénieux imaginés par ce Physicien. Il est impossible de donner ici l'extrait de la description qu'en fait le rapport des Commissaires, parce que dans ce genre l'extrême precision peut être à-la-fois obscure & infidelle. Les appareils imaginés par M. Diller, pour faire passer les gaz inflammables dans les machines à l'extrémité desquelles ils doivent brûler, sont plus compliqués que les précédens. Il faudroit en citer la description entière pour les faire bien connoître; nous devons nous borner à en faire concevoir le mécanisme général, tel que l'exposé le rapport. Qu'on se figure une suite de canaux qui se remplissent séparément de trois divers fluides élastiques inflammables. Qu'on termine les extrémités de ces canaux par une infinité de tubes ouverts, & qu'on se peigne les ouvertures de ces tubes tournés en haut, en bas, de côté & en devant, ayant les formes de trous ronds, de quarrés, de

Digitized by Google

fentes, d'étoiles, &c. & l'on concevra quelle variété d'effets on peut attendre de ces machines.

Les appareils à feu de M. Diller reçoivent une nouvelle variété par les mouvemens qu'il a su imprimer à des tubes à flamme, soit par le gaz, soit par le mécanisme. L'ensemble de ces tubes représente différens sujets. Une mécanique neuve, plus recherchée, a fourni à ce Physicien des moyens d'offrir des effets plus singuliers. Il a communiqué le mouvement à deux animaux, l'un représentant un serpent, & l'autre un dragon, qui parcourent une courbe très-irrégulière, en prenant eux-mêmes diverses figures par des mouvemens particuliers communiqués aux différentes parties de leurs corps, effet qu'il étoit extrêmement difficile de produire.

L'examen des procédés & du mécanisme imaginés par M. Diller, a donné aux Académiciens qui l'ont fait une idée encore plus avantageuse de ses talens, que le spectacle même auquel ils ont assisté. Mais le motif principal de leur mission ayant été de rendre compte de ce spectacle, ils le garantissent très-agréable & sans aucun danger. On nous saura gré d'extraire encore quelques détails de leur rapport.

Ce spectacle a deux parties. Dans la première, les effets sont dûs à la manipulation même opérée par M. Diller. Des vessies pleines chacune en particulier des trois gaz que nous avons designés, placées sous ses bras,

Digitized by Google

qui les compriment plus ou moins fortement, donnent, par l'inflammation de ces gaz, & par le moyen des tubes diversement percés, par lesquels elles sont terminées, des flammes différentes de couleur, d'étendue, d'éclat & de formes. Ce sont successivement des soleils, des étoiles, des triangles, des croix de Malthe, dont les nuances varient sans cesse au gré de M. Diller.

Dans la seconde partie, les effets sont produits par les machines dont il est question plus haut. Ces machines offrent en général des figures d'animaux, de plantes, & d'autres objets dont la décoration est intéressante. A l'aide des tubes communiquans, M. Diller les offre par parties; des troncs d'arbres se chargent de feuilles, de fleurs & de fruits. Des animaux se poursuivent & s'évitent; l'œil est toujours agréablement frappé.

M. Diller, avec ces trois machines, peut former cinq à six spectacles différens. Enfin, un avantage que ses feux ont sur l'artifice ordinaire, c'est que la combustion des gaz inflammables n'est accompagnée d'aucune mauvaise odeur.

Il résulte donc de l'examen des procédés & du spectacle de M. Diller, que ce Physicien a poussé très-loin l'art qu'il a pour ainsi dire créé; que son travail annonce des connoissances exactes de physique & de mécanique; que les effets produits par ses machines ne sont accompagnés d'aucun danger, & que l'ensemble de ses procédés est digne des

Digitized by Google

éloges de l'Académie. M. Diller joint au mérite de l'invention, celui de pouvoir fabriquer lui-même ses machines avec un soin qui ne laisse rien à desirer.

VARIÉTÉS.

LETTRE au Rédacteur du Mercure.

MONSIEUR,

M. ROBINSON, qui vient de traduire le Roman de Galathée & les Nouvelles de M. le Chevalier de Florian, a fait voir qu'il possédoit à fond les richesses de notre langue & de la sienne, mérite qui manque à la plupart des Traducteurs. L'élégance de son style, le choix de ses expressions, la couleur propre qu'il donne aux tableaux répandus dans les deux Ouvrages, annoncent un Ecrivain exercé à sentir avec délicatesse & à s'exprimer avec grace. Le goût que l'on a depuis quelque temps en France pour la langue Angloise, ne peut que gagner à voir se reproduire dans cette langue les Écrits qui nous ont charmés. L'union plus intime qui s'établit entre les deux Nations, doit les engager à se communiquer leurs richesses littéraires; c'est un commerce qui tourne à l'avantage de toutes les deux. Si l'excellente Traduction de l'Histoire de Charles-Quint a servi dans le temps à aider les efforts des Anglois qui venoient se perfectionner dans notre langue, pourquoi ne verrions-nous point Galathée & les

Digitized by Google

Nouvelles qui l'ont suivie, procurer le même avantage aux personnes de l'un & l'autre sexe, pour qui l'Anglois est devenu une étude aussi utile qu'agréable?

Les talens de M. Robinson, déjà si avantageusement connus dans sa patrie, méritent de l'être parmi nous, & mon but est de relever ici quelques idées qu'il a jetées dans une Epître dédicatoire qui précède sa Traduction de Galathée. Il faut voir avec quelle sagacité il y a démêlé les principes du Roman pastoral. Cette Epître est adressée à Mrll Harlow, fille aînée du Lord-Chancelier d'Angleterre, aussi distingué par ses dignités que par son mérite personnel & son goût pour les Sciences. Les idées de M. Robinson sur le genie pastoral sont neuves & rendues avec élégance. Il est heureux pour nous que Galathée l'ait si bien inspiré, puisque cette production charmante lui a donné lieu de développer les ressorts secrets qui ont conduit M. le Chevalier de Florian au succès brillant qu'a eu son Ouvrage, fait pour servir de modèle aux Ecrivains qui entreront dans la même carrière.

Mais il est temps d'écouter M. Robinson.

Les Italiens, dit-il, en exceptant cependant l'Aminthe du Tasse, prouvent par leur exemple que le langage & l'imagination travaillent en vain dans l'absence de la Nature. Tout l'esprit de Guarini, le génie de Boranelli & le brillant de Marini ne peuvent lutter avec les beautés simples de l'inimitable Gesner. Un Allemand sent, & il écrit comme il sent, & tandis qu'il écrit le cœur lui fournit une langue facile & expressive, sans qu'il ait besoin du secours de l'art. Nous nous trompons dans la poursuite de la Nature. Il est impossible qu'une ame affoiblie par l'art l'atteigne jamais. Il n'y a que le premier mouvement d'un génie naturel qui puisse la saisir dans ses véritables formes, & il faut plus

Digitized by Google

de talent pour éviter l'art que d'art pour atteindre la Nature.

Cette dernière observation est très-fine, & renferme une censure ingénieuse de tant d'Ouvrages où la Nature est comme accablée sous les faux ornemens de l'art.

M. Robinson ne se borne point à établir que le naturel & le sentiment doivent être la base du Roman Pastoral, il le compare avec l'Églogue, & l'un & l'autre avec l'Epopée & la Poésie Dramatique. Cet apperçu, qui est absolument neuf, fait infiniment d'honneur à l'esprit d'observation qui semble distinguer M. Robinson. Voici comme il s'exprime sur ce sujet.

Le Roman Pastoral est précisément à la simple Eglogue ce que la Poésie Epique est au Poëme Dramatique; l'un & l'autre doivent former un tout complet. Quoiqu'ils soient semés d'Episodes & embellis d'ornemens, il faut qu'ils aient toujours en vue un objet principal & unique qui s'apperçoive dans tout le cours de l'Ouvrage. L'étendue du sujet ne fait rien à cette règle que la Nature elle-même semble nous tracer; car la Tragédie a son but ainsi que l'Epopée; & un Berger qui chante sur son chalumeau, doit avoir un objet dans sa chanson comme s'il faisoit un récit de plusieurs Volumes.

Les réflexions de M. Robinson sur l'unité de temps, & de lieu ne sont pas moins justes. Il remarque que le Roman Pastoral relativement à l'unité de temps, est dans une juste distance de l'Epopée & du Drame; il n'est ni aussi borné que le dernier ni aussi étendu que le premier.

Il ajoute que c'est le nom en lui-même qui détermine l'unité de lieu. La scène doit être champêtre; & comme les soins, les intérêts & les entreprises des gens de la campagne s'étendent rarement au delà de l'ombrage de leurs bois ou des bords de leurs

Digitized by Google

ruisseaux, de même l'ensemble d'une aventure pastorale doit être renfermé dans les limites d'un seul manoir, ou, si l'on veut, d'un seul village. Le sujet, en donnant plus de carrière à l'imagination, se resserre dans un plus petit espace, parce qu'une Fée & une Dryade font plus avec leur pouvoir magique dans l'emplacement étroit d'une petite colline ou sur l'écorce sacrée d'un vieux chêne, que les Héros dans de vastes plaines ou sur l'immense Océan.

M. Robinson s'élève avec raison contre les Auteurs qui s'embrouillent dans les fils embarrassés d'aventures trop compliquées qui font perdre de vue l'objet principal. Il cite à ce sujet un Roman Pastoral de son pays, c'est l'Arcadie de Sidney, Ouvrage qui eut une grande réputation dans son temps; il prend un autre exemple pour appuyer ses principes, c'est l'Astrée de d'Urfey, qui fit les délices de nos ayeux, & qui a précisément les mêmes défauts que M. Robinson reproche à son compatriote, c'est-à-dire, trop de réflexion dans les détails, & trop de confusion dans les aventures.

M. Robinson compare avec beaucoup d'esprit les excursions de la Muse Pastorale à celles des Abeilles, si bien décrites dans les Géorgiques.

Un simple Extrait ne nous permet point de faire connoître tout le mérite des idées répandues dans l'Epître de M. Robinson. Nous nous contenterons de citer ce dernier morceau, où l'Auteur se propose de faire sentir de quelle manière on peut rapprocher les Héros & les Bergers dans le Roman Pastoral.

Je conviens, dit-il, qu'il n'est pas aisé de lier ensemble & de mettre en rapport les grandes actions & les aventures du Village; mais la cabane peut se vanter d'une grande action faite avec simplicité comme on en voit tant de petites faites avec faste

Digitized by Google

dans les Palais. La grandeur d'ame depuis le trône jusqu'à l'herbe est toujours environnée de la même gloire : il n'y a que les ombres de différence ; de manière que le Prince qui aime véritablement, & qui est noble & vertueux, se rapproche du Berger qui a les mêmes inclinations. C'est l'ame qui forme les rapports. Les situations de la vie sont accidentelles ; nos sentimens sont inhérens à notre ame ; & si deux ames sont également douées de vertu, mettez de niveau le Palais & la chaumière, & une action faite dans un Village sera aussi grande que celle qui a pour théâtre une Capitale.

On voit que ceci n'est pas moins heureusement exprimé que profondément senti, & que le plus grand honneur que M. le Chevalier de Florian pouvoit recevoir en Angleterre, étoit d'avoir un Traducteur du mérite de M. Robinson.

La Traduction de Numa va suivre celle de Galathée. M. Robinson s'en occupe dans ce moment, & elle paroîtra bientôt.

J'ai l'honneur d'être, &c.

SPECTACLES.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Jeudi 19 de ce mois, on a représenté, pour la première fois, *les Amis à l'Épreuve*, Comédie en un Acte & en vers.

Dorival aime Élise, jeune veuve qu'un premier hymen a rendue malheureuse. Une timidité insurmontable ne lui a pas encore

Digitized by Google

permis de faire l'aveu de sa tendresse. Enfin le jour est venu où Florville, père d'Élise, veut absolument que Dorival se déclare; il l'y engage, & le presse même de profiter de l'instant où sa fille est seule. Dorival se décide avec beaucoup de peine; il se rend en effet auprès d'elle; mais il revient comme il étoit parti. Un bruit inopiné lui a fait craindre d'être interrompu. Il se détermine à écrire. Florville exhorte sa fille à renoncer au veuvage; il ne lui cache point qu'un galant homme dont il approuve la recherche aspire à sa main. Élise reconnoît Dorival au portrait qu'a fait son père; elle témoigne les plus vives alarmes, parce qu'elle n'est point indifférente aux soins de Floricourt, ami de Dorival, qui a servi avec lui en Amérique; qui lui doit & la vie & la connoissance de Florville. Floricourt paroît; Élise lui communique ses inquiétudes, & sort. A peine est-elle sortie, que Dorival rentre, apprend à son ami qu'il aime & qu'il n'ose le dire. A l'embarras de Floricourt, il forme des soupçons sur le quels il est bientôt rassuré. En conséquence il reprend courage, & forme la résolution de s'expliquer avec Élise. Florville lui en fait un devoir, en lui annonçant que s'il se tait, il parlera pour lui. Il risque donc son aveu, dont la fin est suspendue par une lettre de Floricourt. Celui ci immole l'Amour à la reconnoissance, il va retourner en Amérique. Dorival court après son ami; en vain Florville veut arrêter ses pas,

Digitized by Google

parce qu'il croit qu'il n'a point déclaré son amour. Une lettre que je laisse entre les mains d'Élise vous apprendra tout, répond Dorival. Cette lettre, que Florville soupçonne être de Dorival, produit un quiproquo assez plaisant, après lequel Florville apprend que sa fille aime Floricourt. Il se fâche, s'emporte; mais Dorival revient avec son ami, calme le père d'Élise, lui demande pour un autre ce qu'il eût été trop heureux d'obtenir pour lui-même. Florville se trouve obligé de céder aux instances de Dorival, de Floricourt & de sa fille.

Il y a peu de comique dans cette petite Pièce; mais il y règne un intérêt doux. Les Scènes en sont filées & coupées avec adresse. Le dialogue en est généralement naturel & agréable; on a même applaudi à quelques vers tournés avec facilité, & dans lesquels on trouve ensemble de l'esprit & de la grâce. Cet Ouvrage, dont le fonds ressemble un peu à celui de l'*Amitié à l'Epreuve*, Conte moral de M. Marmontel, ne peut que faire honneur à M. Pierre, Auteur de l'*École des Pères*, dont les représentations se continuent avec succès.

Digitized by Google

COMÉDIE ITALIENNE.

LE même jour on a représenté, pour la première fois, *Renaud d'Aſt*, Comédie en deux Actes & en proſe, mêlée d'ariettes.

L'Oraiſon de Saint-Julien, Conte que le bon La Fontaine a imité de Bocace, eſt dans les mains ou dans la mémoire de tout le monde. Il eſt donc inutile d'en rappeler l'idée; l'analyſe de Renaud d'Aſt, qui en eſt une imitation, ſuffira pour établir la différence qui exiſte entre l'action du Conte & celle de la Comédie dont il a fourni le fonds.

Céphiſe, amante aimée de Renaud d'Aſt, croit que ſon amant eſt mort. Il s'eſt trouvé à une bataille dans laquelle on l'a dit tué. Pour ſe rappeler les traits d'un objet chéri, elle a peint Renaud de mémoire; & ſon tuteur, M. Liſimon, Gouverneur de la ville de....., lui a laiſſé cette triſte ſatisfaction. Pendant que Céphiſe donne les derniers coups de pinceau au portrait de ſon amant, on entend une voix plaintive; c'eſt celle d'un homme égaré dans les bois, dépouillé par des brigands, mourant de froid & de faim, qui demande un aſyle. Marton, Femme-de-Chambre de Céphiſe, prend pitié du pauvre malheureux, demande à ſa maîtreſſe la permiſſion de l'introduire dans la maiſon, le voit, s'y intéreſſe davantage, & parvient à lui obtenir la

Digitized by Google

faveur de s'approcher du feu. Céphise se retire dans sa chambre, & Marton introduit le jeune homme, qui n'est autre que Renaud d'Ast. Il raconte à la Soubrette comment il a été dépouillé dans la forêt. Marton, qui le voit presque nud, va lui chercher un habit de Lisimon. Pendant ce tems, Renaud, resté seul, remarque un portrait, s'y reconnoît. Sa surprise est extrême. Marton rentre, reconnoît à son tour l'original du portrait, lui demande s'il ne se nomme point Renaud d'Ast. Sur l'affirmative elle s'écrie, appelle sa maîtresse, qui revient, & les amans sont dans les bras l'un de l'autre. A peine ont-ils eu le temps de se parler, que Lisimon rentre avec son Valet Allain. Renaud se cache derrière le portrait. Lisimon fait apporter les habits de Renaud, qu'on a trouvés entre les mains des voleurs. Il le suppose mort, cherche à consoler Céphise de ce malheur, dont, au fond, il n'est pas très-chagrin; & comme sa Pupille tourne souvent la tête du côté du portrait, il présume que c'est un objet dont il faut lui ménager la présence; il ordonne donc à Allain de le placer dans un cabinet. Allain prend le tableau, Renaud recule, & se trouve introduit dans le cabinet, toujours caché par le tableau; après quoi tout le monde sort pour aller souper. Renaud, enfermé, cherche à sortir, & sort en dérangeant un dessus de porte. Il entreprend de se faire entendre, car il meurt de faim; il trouve une guitarre, en rattache les cordes, & s'accompagne en chantant à voix basse une Ro-

Digitized by Google

mance. Allain, à qui Marton a ordonné de porter une collation en cachette dans le sallon, & qui a entendu la guitarre, entre avec inquietude, se rassure, & se demande à qui cette collation est destinée; il pense qu'elle ne peut être destinée qu'à lui; mais Renaud s'en est emparé; il s'effraie, crie; Marton vient, le tranquillise, le renvoie. Céphise ne tarde point à revenir; mais elle veut que son amant ne la compromette point, & qu'il s'éloigne le plus tôt qu'il lui sera possible. On entend Lisimon, on cache Renaud derrière un paravent. La présence de Lisimon inquiette beaucoup les deux femmes; mais leur inquiétude redouble quand Lisimon prend sa guitarre, & demande qui l'a mise d'accord. Marton déclare que c'est elle. Lisimon la veut contraindre à en pincer; elle feint une timidité insurmontable & une impossibilité absolue d'en jouer devant personne. Lisimon lui propose d'aller se placer derrière le paravent; elle accepte; Lisimon chante, & Renaud accompagne. Lisimon, stupéfait, veut chanter un second couplet, & pour ne point gêner Marton, passe derrière le paravent; Renaud s'esquive par l'autre côté, prend la guitarre, & accompagne encore. Mais Lisimon revient à pas de loup, & surprend les amans. Il est furieux; il avoit sur sa Pupille des vues que le retour de Renaud annulle. On lui rappelle que, ce jour même, il a donné sa parole d'honneur que si Renaud fût revenu, il lui

eût donné la main de Céphise ; il cède, & tout le monde est content.

Il ne faut point juger un Opéra-Comique comme une Comédie. L'action principale de Renaud d'Ast est lente & même un peu nue ; mais ce défaut est racheté par une foule d'incidens agréables, plaisans, & par des tableaux d'un très-heureux effet. Le premier Acte a des longueurs dont il est très-aisé de se débarrasser ; le second est occupant & comique. Les Auteurs sont MM. Radet & Barré. La musique est de M. le Chevalier d'Aleyrac ; elle a été très applaudie. En général l'Ouvrage a eu un très-grand succès. Mlle Renaud y chante avec une perfection dont elle seule, jusqu'ici, a présenté le modèle.

ANNONCES ET NOTICES.

ON mettra en vente Lundi prochain 30 de ce mois, hôtel de Thou, rue des Poitevins, n°. 17, *le vingt-troisième Livraison de l'Encyclopédie.*

Cette Livraison est composée du Tome I première Partie de l'Agriculture, du Tome III dernière Partie des Finances, du Tome III première Partie de la Marine, du Tome VII première Partie de la Jurisprudence. Le prix de cette Livraison est de 24 liv. brochée, & de 22 liv. en feuilles. Le port de chaque Livraison est au compte des Souscripteurs.

Digitized by Google

Collection des plus beaux Ouvrages de l'Antiquité, Statues, Bustes, Groupes, Bas-reliefs, Vases, Trophées, Ornemens d'Architecture, &c. choisis parmi les monumens des Etrusques, des Grecs & des Romains, gravée par Wilmen. Prix, 2 liv. le Cahier. A Paris, chez Esnauts & Rapilly, rue Saint Jacques, n°. 269.

Il paroît deux Cahiers ou Livraisons de cette Collection, qui doit être utile aux Artistes & agréable aux Amateurs de l'Antiquité.

Bibliothèque Universelle des Dames, Tome II des Romans. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Ce Volume contient *la Fleur des Batailles*, & l'Histoire *de Rigda & de Regner Lodbrog.*

Voyages imaginaires, romanesques, merveilleux, allégoriques, amusans, comiques & critiques, suivis *des Songes & Visions & des Romans cabalistiques*, ornés de figures, troisième Livraison, deux Volumes, contenant *la Suite des Aventures de Robinson Crusoé.*

Cette Collection formera quarante Volumes *in*-8°. Le prix est de 3 liv. 12 sols le Volume broché, avec deux Planches.

Il paroîtra régulièrement deux Volumes par mois.

On s'inscrit pour cette Collection à Paris, rue & hôtel Serpente, chez Cuchet, Libraire-Editeur des Œuvres de le Sage, dix-sept Volumes *in*-8°., avec figures, de celles de l'Abbé Prevost, trente-neuf Volumes *idem*, & du Cabinet des Fées, trente-sept Volumes *in* 8°. & *in* 12, avec & sans figures.

On souscrit chez le même pour la Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, dont il

Digitized by Google

paroît douze Volumes *in*-8°. par an, & pour la Bibliothèque des Dames, ou petite Bibliothèque Encyclopédique, dont il paroît annuellement vingt-quatre Volumes petit format.

On trouve chez Royez, Libraire, quai des Augustins, les Editions suivantes d'une correction très-soignée, imprimées avec les caractères de Barkenville, sur de beau papier de France. A Krlh : *Les Caractères de Théophraste & de la Bruyère*, un Volume grand *in*-8°. Prix, 6 liv. — *Publii Virgilii Maronis Bucolica, Georgica & Aeneis*, un Volume *in*-8°. 6 liv. — *Les Géorgiques de Virgille, traduites en vers françois, avec les Notes & Variantes, accompagnées du texte latin*, par M. l'Abbé Delisle, de l'Académie Françoise, un Volume *in*-8°. 6 liv. — *Les mêmes, suivies du texte latin*, 6 liv. — *De la manière d'écrire l'Histoire*, par M. l'Abbé de Mably, suivie *d'un Supplément*, par M. G. de L. B. deux Parties grand *in* 18, 3 liv. — *Les Parties séparées* à 2 l.v. — *Hymne au Soleil*, par l'Abbé de Reyrac. 1 liv. 4 sols. — *Musarion*, ou *la Philosophie des Graces*, *Poëme en trois Chants*, *traduction libre de l'Allemand de M. Vieland*, format *in* 8°. 1 liv. 10 sols. — *Le même*, format petit *in*-18, 1 liv. 10 sols.

Traduction d'Homère, par M. Gin, Conseiller au Grand-Conseil, nouvelle Edition, qui se fait chez Didot l'aîné, Imprimeur-Libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts.

La publication du second Volume de cette superbe Édition est retardée par de nouveaux arrangemens qu'a pris M. Didot pour donner à son papier fin un plus grand degré de perfection. L'impression recommence dans ce moment, & le Graveur a eu le temps

Digitized by Google

de préparer les Estampes du deuxième & du troisième Volumes.

Il ne reste qu'une soixantaine d'Exemplaires de l'*in* 4°. tiré à huit cens, qui seront du prix de 48 liv. par Volume au lieu de 36 liv., & de 72 liv. avec le Texte Grec au lieu de 54 liv. pour ceux qui n'auront pas pris le premier Volume avant la publication du second.

L'Arithmétique Méthodique & démontrée, appliquée au Commerce, à la Banque & à la Finance, avec un Traité complet des Changes étrangers & arbitrages opérés par la règle conjointe, & plusieurs Factures & Comptes simulés des Pays étrangers, par J. Cl. Ouvrier Delille, Expert Écrivain & Arithméticien Juré, ancien Professeur, Membre du Bureau Académique d'Ecriture, & grand Messager-Juré de l'Université de Paris, quatrième Edition, corrigée & considérablement augmentée par l'Auteur, *in*-8°. Prix, 4 liv. 4 sols broché. A Paris, chez l'Auteur, rue du Foin-Saint Jacques, n°. 14, & chez la Veuve Desaint, Libraire, rue du Foin-Saint Jacques; Durand, Libraire, rue Galande; Nyon, Libraire, rue du Jardinet; Savoye, Libraire, rue Saint Jacques, & Delalain jeune, Libraire, rue Saint Jacques.

Ces Ouvrages sont d'une utilité réelle. Comme pour les Livres de calcul, tels que celui-ci, les fautes, trop ordinaires aux Contre-facteurs, peuvent être de conséquence, l'Auteur a jugé à propos de signer tous les Exemplaires qui se vendront.

Paris & la Province, ou *Choix des plus beaux Monumens d'Architecture anciens & modernes en France*, dessiné par A. Sergent, gravé en couleur par Joseph-Alexandre Lecampion, augmenté d'un

Digitized by Google

Texte explicatif de M. P. Sylvain Maréchal, premier quartier, la Cité, deuxième Livraison. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Editeur, rue Saint Jacques, à la Ville de Rouen, n°. 8, & chez Lesclapart, Libraire, rue du Roule, n°. 11.

Réformes de S. M. l'Empereur Joseph II, grande Estampe, gravée d'après de Franco, par Gutremberg. Prix, 24 liv. A Vienne en Autriche, chez Aclaria; & se trouve à Paris, chez Gutremberg, rue Saint-Hyacinthe, n°. 5.

Cette belle Estampe représente un des événemens politiques d'Allemagne les plus remarquables, & qui ont été les plus remarqués dans ces dernières années. Cet Ouvrage, qui a dû coûter beaucoup de travail à l'Artiste, & qui fait Anecdote, joint au mérite du burin celui de présenter les détails les plus piquans.

TABLE.

Traduction d'un morceau du Pastor Fido, 145
Le Cygne & les Canards, Fable, 148
Charade, Enigme & Logogryphe, 149
Eloge de M. de Burigny, 151
Recherches sur les Maures, 157
Œuvres de Jurisprudence de M. Bouhier, 163
Aspasie, 170
Extrait du Rapport fait à l'Académie des Sciences, 173
Variétés, 178
Comédie Françoise, 182
Comédie Italienne, 185
Annonces & Notices, 188

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 28 Juillet 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 27 Juillet 1787. RAULIN.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT AU MERCURE *.

TRAITÉ D'ÉCRITURE SUR L'ENSEIGNEMENT, ou *nouvelle Methode, plus claire & plus facile que toutes celles qui ont paru jusqu'à préſent. Par* DEFARGUES.

LE point capital d'un Traité élémentaire, eſt d'expoſer ſi clairement la matière qui en eſt l'objet, qu'elle puiſſe être ſaiſie de tous les eſprits, & de faciliter l'exécution

* Cette Feuille de Supplément eſt deſtinée à la publication *des Proſpectus & Avis particuliers* de la Librairie.

Au moyen de cette Feuille, les Proſpectus qui ci-devant ſe perdoient & n'étoient pas lus du public, ſe conſerveront au moins autant que chaque Mercure. Il y a plus, leurs frais ſe trouveront conſidérablement diminués; une partie de la compoſition, du tirage, du pliage, &c. devenant une dépenſe commune pour chacun d'eux.

La partie littéraire du Mercure n'étant compoſée que de deux feuilles, on ne pouvoit auſſi y parler que très imparfaitement des Ouvrages concernant *les Sciences & les Arts*. On pourra dans les Proſpectus s'étendre particuliérement ſur ces objets.

On doit s'adreſſer à M. MOUTARD pour l'inſertion & le payement. Les frais pour 2 pages reviennent à 42 liv., 4 pages 84 liv., &c. Outre le prix ci-deſſus, on doit donner au Rédacteur du Mercure un exemplaire des *Livres nouveaux* annoncés dans chaque Proſpectus.

Digitized by Google

des Préceptes, au point que chacun puisse les mettre en pratique de soi-même.

C'est à quoi on s'est attaché dans l'Ouvrage qu'on présente au Public; cet Ouvrage est le fruit de vingt-cinq ans d'étude, d'expérience & de réflexions sur l'Art de l'Écriture, que l'Auteur a professé avec succès, tant à Lyon que dans les différentes villes de commerce du Royaume.

On commence par avertir des défauts à éviter dans l'enseignement & dans l'exécution, sans se permettre ni censure, ni critique, ni personnalité.

On procède ensuite à faire connoître les instrumens de l'Art, & la manière de les disposer & de les mettre en œuvre; de là on passe aux Principes généraux, desquels on descend dans le détail des Principes particuliers sur tous les Caractères de l'Alphabet, pris à part; & on fait un article pour chacun, en commençant par les Lettres mineures, & en finissant par les majeures.

On débute par les Préceptes de l'Ecriture dite Bâtarde, parce qu'elle a plus d'analogie avec la Coulée. L'usage plus étendu de ces deux sortes d'Ecritures a paru les faire marcher devant toute autre.

De la Coulée on passe à l'Expédiée, genre d'Ecriture dont on n'avoit encore point traité. On trouvera dans cet Ouvrage une Méthode facile & très abrégée de se former à cette Ecriture, très-utile à tous ceux qui, n'ayant besoin d'écrire que pour leur correspondance épistolaire, se forment en peu

Digitized by Google

de mois un caractere agréable à la vue, & facile à lire.

On traite en dernier lieu de la Ronde. Quoiqu'on n'ait pas suivi l'ordre des Maîtres de Paris, on n'a pas prétendu le blâmer.

Comme il est nécessaire de faire marcher ensemble la pratique & la théorie, on a inséré dans l'Ouvrage, des Planches, où la forme de chaque lettre est analysée & démontrée par l'Exemple qui sert de Maître, en mettant sous les yeux l'application des Préceptes. Ces Planches ont été exécutées avec le plus grand soin, par le sieur *Beaublé*, un des plus célèbres Artistes dans ce genre.

Voilà tout le plan de cet Ouvrage, dans lequel on a deux points de vue principaux; le premier, d'avancer les progrès de l'Ecriture en général; le second, d'en faciliter la pratique & le succès à ceux qui, ayant reçu de la Nature les dispositions pour y réussir, sont éloignés des grandes villes, dans lesquelles se réunissent les bons Maitres, & à ceux qui sont trop peu favorisés de la Fortune pour se procurer leurs secours; inconvéniens qui font périr le germe des talens chez un grand nombre, faute de culture.

Le prix de cet Ouvrage est de 18 liv. On s'adressera pour les Envois en Province, directement à M. JOURDAN, Négociant, rue Aumaire, chez qui est le Dépôt général; & chez BEAUBLÉ, Graveur, rue & Hôtel Saint-Severin, N°. 27.

Digitized by Google

COMMENTAIRE SUR LA LOI DES DOUZE TABLES. Dédié au Roi. *Par M. BOUCHAUD, Conseiller d'Etat, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, Docteur-Régent de la Faculté de Droit, &c. 1 Vol.* in-4°. *de 865 pag. Prix*, 15 *liv. br.*, *&* 18 *liv. rel. A Paris, chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.*

L'OUVRAGE que l'on présente au Public est le résultat des études de M. BOUCHAUD, sur les Antiquités de la Jurisprudence Romaine. Malgré les détracteurs du Droit Romain, on ne peut disconvenir que *la Loi des Douze Tables* ne soit un des monumens les plus curieux de l'Antiquité parmi les Anciens. Les Auteurs les plus graves, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Cicéron, Tite-Live, Florus, Tacite & autres, ont regardé cette Loi comme un chef-d'œuvre de législation. Parmi les Modernes, les plus habiles Jurisconsultes se sont empressés d'en recueillir les fragmens, & de les commenter. Ce fut sans doute avec raison qu'ils consacrèrent leurs veilles à nous faire connoître une Loi empruntée en grande partie des plus sages Législateurs de la Grèce, & qui, chez les Romains, étoit la base de tout Droit *public*, *privé* & *sacré*. Dans un Discours préliminaire, l'Auteur discute divers points d'Histoire, d'Antiquité & de criti-

Digitized by Google

que, qui servent à donner des notions générales de *la Loi des Douze Tables*. Il examine, par exemple, quelles furent les villes de la Grece d'où les Romains empruntèrent cette Loi ; si les Loix des Rois de Rome & les anciennes Coutumes du peuple Romain furent insérées dans *la Loi des Douze Tables* ; si l'on peut faire remonter l'origine de cette Loi jusqu'à celle de Moïse ; s'il est possible & s'il est de quelque utilité de restituer l'ancien langage de *la Loi des Douze Tables*.

M. Bouchaud distingue les vrais fragmens de *la Loi des Douze Tables* d'avec ceux qui lui sont mal à propos attribués. Il fait voir que les Loix des Décemvirs, malgré l'extrême rigueur de quelques-unes, furent en général recommandables par leur sagesse & leur équité. Ce Commentaire a trois principaux objets.

1°. De déterminer le sens de chacune de ces Loix, en donnant la vraie signification des mots dont elle se sert.

2°. De faire voir que *la Loi des Douze Tables* renferme divers points d'Antiquité, par exemple, la perquisition du vol, *cum lance & licio* ; l'Obvagulation, c'est-à-dire, la plainte faite à haute voix pendant trois jours de marché, à la porte de la Partie adverse, ou du Témoin qui refusoit de venir rendre témoignage, plainte où il étoit permis par la Loi de dire des injures. La Confarréation, c'est-à-dire, le mariage le plus auguste & le plus solennel qui fût

Digitized by Google

autrefois en usage chez les Romains ; de quelle manière se faisoit anciennement à Rome la consécration des choses réservées pour le culte des Dieux ; quelle fut l'origine, le progrès & la marche, soit des jugemens du peuple, soit des jugemens publics ; quelles formalités s'observoient quand il étoit question de faire passer une nouvelle Loi, &c. &c.

Ce second objet du Commentaire appartient également à la Littérature & à la Jurisprudence.

3.°. Dans la troisième partie de ce Commentaire, qui est purement de Droit, l'Auteur établit & développe la vraie disposition de chaque chef de *la Loi des Douze Tables*, & fait voir l'influence qu'il eut sur une Jurisprudence plus moderne, où l'on a peine à trouver un point de Droit de quelque importance, qui ne découle de *la Loi des Douze Tables* comme d'une source féconde.

Les Amateurs de l'Antiquité, ceux qui cultivent la Littérature ou la Philosophie, peuvent puiser dans cet Ouvrage des connoissances utiles. On n'avance rien ici qui ne soit confirmé par Cicéron. Voici comme cet Orateur parle de *la Loi des Douze Tables* (*).

(*) Voyez la nouvelle Traduction de Cicéron, par M. Clément, tome II, page 104 de l'édition *in*-12 ; & tome I, page 242 de l'édition *in*-4°., premier Dialogue de l'Orateur, chapitre 43.

Digitized by Google

» Les Loix civiles, les Douze Tables, » les Livres des Pontifes, donnent à ceux » qui aiment à s'instruire, des lumières sur » l'Antiquité, sur la Langue & la manière » de vivre de nos ancêtres. Si vous avez » du goût pour la Politique & l'Administration, sciences qui, suivant Scævola, » ne sont pas du ressort de l'Orateur, ne » les trouvez-vous pas dans les Douze Tables? Si la Philosophie a pour vous des » attraits, je dirai hardiment que le Droit » civil en est la source.

» Les Loix n'inspirent-elles pas l'amour » de la vertu, puisqu'on y voit la gloire » & les récompenses décernées aux actions » délicates ou utiles au Public; & le crime & » la mauvaise foi punis par l'amende, l'ignominie l'exil & la mort? Elles nous apprennent, non par la voie lente des disputes, » mais par l'empire de l'autorité, à modérer » nos désirs & dompter nos passions, à veiller » sur nos propriétés, & à ne point usurper ou envier celles des autres ".

N. B. Il a été tiré cinquante exemplaires de cet Ouvrage sur grand papier fin vélin d'Annonay, dont le prix en feuilles est de 30 liv.

Le grand Livre des Peintres, ou *l'Art de la Peinture, considéré dans toutes ses parties, & démontré par principes, avec des Réflexions sur les Ouvrages de quelques bons Maîtres, & sur les défauts qui s'y trouvent*, par Gérard de Laireſſe, *auquel on a joint les principes du Deſ-*

Digitized by Google

sein, du même Auteur; traduit du Hollandois sur la seconde édition, avec 35 Planches en taille-douce. 1787. A Paris, chez MOUTARD, *Imprimeur-Libraire de la* REINE, *rue des Mathurins, Hôtel de Cluni. 2 vol. in-4°. Prix 24 liv. bl. & 30 liv. rel.*

LE talent supérieur que Laireſſe a montré dans toutes les parties de la Peinture, & les beautés admirables de tous genres qui caractériſent la plupart de ſes chef-d'œuvres, rendront à jamais précieuſe la connoiſſance des principes qu'il s'étoit formés ſur ſon Art, & des procédés qu'il a employés pour le porter au plus haut degré de perfection; ce qui a fait dire à un homme de génie & de goût (*) » que *le grand Livre des Peintres de Laireſſe*, ſi ſecourable pour les jeunes » Elèves, lui a mérité le titre de Bienfaiteur des » Arts, que ſes travaux ont illuſtrés «. Auſſi cet Ouvrage a-t-il été traduit en pluſieurs Langues, & a-t-il obtenu à ſon Auteur la reconnoiſſance & les éloges de tous les Artiſtes.

Gérard de Laireſſe, né à Liége en 1640, étoit fils de Reinier de Laireſſe, Peintre du Prince de Liége.

En 1690, à l'âge de cinquante ans, Laireſſe fut frappé de cécité; mais, malgré ce malheur, il conſerva un fond de gaîté, comme on le verra en liſant ſon Ouvrage. Il joignoit à ſes talens pour la Peinture, la Muſique & la Poéſie; ce qui a fait dire de lui par un Poëte Hollandois:

Il peint en Poëſie, & déclame en Peinture.

Laireſſe mourut à Amſterdam le 28 Juillet 1711, âgé de ſoixante-onze ans. On voit dans l'égliſe de Sainte-Urſule, deux grands tableaux de Lai-

(*) Géſner, Lettre ſur le payſage.

Digitized by Google

sesse, la Pénitence de St. Augustin, & son Baptême; le martyre de Sainte Ursule dans l'église de ce nom, à Aix-la-Chapelle.

Le salon du château de Soesdyk en Hollande, l'ancien théatre d'Amsterdam qui a été brûlé il y a quelques années, étoit aussi de lui.

Houbraken a donné dans ses Vies des Peintres Hollandois, une ample description des Ouvrages en bas-relief que Lairesse a faits pour décorer la maison de M. de Flines à Amsterdam, & qui suffiroient pour immortaliser cet Artiste, par le beau génie, le grand savoir & la richesse de la composition allégorique qu'on y trouve.

Œuvres complettes d'Antoine-Raphaël Mengs, premier Peintre du Roi d'Espagne, &c., contenant différens traités sur la théorie de la Peinture, traduites de l'Italien. Paris. MOUTARD. 1787. 2 vol. in-4°. avec son Portrait, 18 l. br. & 24 l. rel.

Doué d'un génie vaste, d'une ame sensible, & d'un esprit aussi délicat que philosophique, Mengs a réfléchi toute sa vie sur son Art, ainsi qu'on peut s'en convaincre par ses Ecrits. Cette édition est enrichie des Notes de M. le Chevalier d'Azara, Ministre de la Cour d'Espagne, & des Mémoires sur la Vie de Mengs.

N B. Il a été tiré vingt-cinq exemplaires de Lairesse & de Mengs sur papier de Hollande, dont le prix est de 24 liv. pour Mengs, & de 36 liv. pour Lairesse.

---

*Avis sur la Galerie Historique universelle de M. de P***, dont il paroît neuf Livraisons, chez* MÉRIGOT *le jeune, Libraire à Paris, sur le quai des Augustins; chez* CLARD, *Libraire à Valenciennes, sur la place; & chez les principaux Libraires de l'Europe. Prix, 3 liv. 12 s. chaque Livraison de huit Portraits.*

M. ... Epoque de toutes les parties de cet Ou-

ouvrage, ayant, en la qualité de Prévôt de la ville de Valenciennes, reçu ordre du Roi de se rendre à l'Assemblée des Notables, a dû suspendre son travail pendant le temps de la durée de cette Assemblée seulement. Il a l'honneur d'en prévenir Messieurs les Souscripteurs, & celui de les assurer que, rendu à lui-même, il sera d'autant plus exact à remplir ses engagemens, qu'il veut, autant qu'il est en lui, mériter l'accueil favorable que le Public a fait à son Ouvrage. La dixième Livraison, composée des Portraits & des Abrégés de la Vie d'Aristote, de J. Arrue, de Caton d'Utique, de Charlemagne, d'A. van-Dyck, d'Esprit Fléchier, de Madame de Grafigny, & du Maréchal de Noailles, paroîtra vers la fin d'août prochain.

NOUVEAU PORTE-FEUILLE AGENDA; ou *Souvenir portatif, divisé en cinq Parties, composé de six Cahiers pour chaque année, le Cahier contenant deux mois.* Première Livraison, *six derniers mois de la présente année 1787. Premier Cahier, Juillet & Août; deuxième Cahier, Septembre & Octobre; troisième Cahier, Novembre & Décembre.*

CE Porte-feuille réunit à l'avantage de pouvoir contenir beaucoup de papiers, celui de présenter, chaque jour séparément, tout ce que le besoin peut exiger; souvenir, recette, dépense, rentrée & payemens, perte & gain; le tout partagé par des feuillets blancs pour les notes & observations, ou pour suppléer aux endroits qui n'auroient pas suffi pour l'objet.

Le Répertoire alphabétique & indicatif,

Digitized by Google

le tout eſt avec la préciſion la plus exacte pour ſuffire à l'année entière ſans aucune interruption.

Les ſix derniers mois de la préſente année y ſeront diviſés en trois Cahiers, qui ſeront datés & intitulés pour les deux mois qu'ils contiendront; & ſe remplaceront ſucceſſivement dans le Porte-feuille à la fin des deux mois, ſans aucune interruption de dates.

Par le moyen de ces Cahiers de remplacement, l'on ne ſera plus obligé de porter continuellement ſur ſoi ce qui eſt devenu inutile depuis les premiers mois de l'année; & lorſque le beſoin néceſſitera quelques recherches ſur les Cahiers précédens, l'on aura le Répertoire qui ſera continuellement adapté d'un Cahier à l'autre ſuivant, qui indiquera promptement le Cahier, la page, le jour, & l'article qu'on aura beſoin.

La grandeur de ce Porte-feuille eſt de ſix pouces de long ſur quatre de large. La fermeture ordinaire ſera à patte, dite à l'Angloiſe, étant celle la plus commode pour contenir un grand nombre de papiers, & s'ouvrant plus facilement.

Il y en aura qui réuniront, dans l'intérieur, une partie fermante à clef, pour y pouvoir mettre des billets en ſûreté.

Le ſieur SALMON ſe chargera d'adapter ſes Cahiers aux Portes-feuilles que les perſonnes pourroient avoir.

Digitized by Google

Il a paru au commencement de l'année un Livre d'ordre *in*-4°. Beaucoup de personnes ont paru désirer d'en avoir un à peu près semblable, qui fût commode & portatif. C'est pour satisfaire aux demandes qui lui en ont été faites, que le sieur SAUMON s'est empressé de donner ce dernier, qui a commencé au premier Juillet, & se continuera le premier Janvier 1788, ainsi de suite pour chaque année. Il n'y aura que les Cahiers étant absolument les mêmes pour la grandeur.

Prix des différentes sortes dudit Porte-feuille.

Porte-feuille simple en marroquin, doublé en peau..... 12 liv.
Le même avec serrure en dedans..... 15
Le même doublé en soie..... 18
Le même doublé en marroquin & serrure en dedans..... 24

Les personnes qui désireront y faire ajouter une Plume économique, payeront de plus 7 l. 10 s.

(*Nota*) Le papier & l'impression des Cahiers seront de même à tous. Prix, brochés sans Porte-feuille..... 6 liv.

Il y a encore quelques exemplaires de celui *in*-4°.

TRADUCTION LITTÉRALE DES ŒUVRES D'HORACE, pour servir à la Nouvelle Méthode d'Enseignement. *Suite de la vraie manière d'apprendre une Langue quelconque, vivante ou morte, par le moyen de la Fran-*

Digitized by Google

toise. --- 2 Vol. in 8°. -- Prix 7 liv. broch. A Paris, chez l'Auteur, près du Luxembourg, rue Sainte-Catherine d'Enfer, N°. 16, vis-à-vis le cul-de-sac Saint-Dominique; chez Morin, Libraire, rue Saint-Jacques, à la Vérité; & chez La Porte, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers.

EN général on traduit un Auteur, d'une Langue dans une autre, pour le faire connoître & entendre. Mais à qui prétend-on le faire connoître & entendre? Ceux qui savent la Langue de l'original, n'ont pas besoin de traduction, à moins qu'on ne suppose qu'ils ne savent pas la leur propre. C'est donc uniquement pour ceux qui, ou ne la savent point encore cette Langue étrangère, ou qui ne la savent qu'imparfaitement, qu'un Traducteur doit travailler, afin de les mettre en état de comprendre clairement & sans peine le Texte étranger aussi bien que lui-même.

Nous avons en françois un assez grand nombre de Traductions d'Horace; pourquoi donc ce Poëte chéri passe-t-il encore pour si difficile à entendre? & pourquoi en effet l'entend-on encore si peu, malgré les belles & magnifiques Traductions qu'on en a faites? La raison en est claire: c'est qu'on ne l'a traduit jusqu'ici que pour des Lecteurs qui étoient censés l'entendre, & non pas pour ceux qui, convaincus de leur

Digitized by Google

ignorance, l'étudient pour s'instruire & pour se fortifier dans la Langue du Poëte Latin.

Or c'est pour ces derniers seuls que l'on donne aujourd'hui cette Nouvelle Traduction des Œuvres d'Horace, dans un goût tout-à-fait neuf, & avec une tournure, qui, quoique françoise, ne dérobe cependant point aux yeux du Lecteur attentif la marche grammaticale de l'idiome latin ; connoissance essentielle & indispensable pour s'assurer que l'on entend véritablement le Texte original.

La routine ordinaire de l'explication consiste à lire d'abord le latin, que l'on construit comme on peut, & que l'on rend ensuite en François tant bien que mal. La *Nouvelle Méthode d'enseignement*, qui ne laisse rien à deviner, mais qui conduit droit au but, en marchant toujours du connu à l'inconnu, suit précisément l'inverse de la routine, & prescrit au contraire de lire d'abord le françois, qu'il ne s'agit plus que de reconnoître parfaitement dans le Latin. Par ce moyen, vous voilà à l'abri de tout contre-sens, parce que vous savez d'avance le vrai sens de ce que vous voulez expliquer, & par conséquent en état de le rendre en françois selon votre goût particulier, au cas que vous ne vouliez pas vous en tenir à la traduction littérale, laquelle cependant sera probablement presque toujours la meilleure, comme plus ressemblante à l'original.

Digitized by Google

Car prenons pour exemple, entre une infinité d'autres, le premier vers de la première Ode d'Horace, *Mecœnas, atavis edite Regibus*; aussi-tôt que vous avez lu dans la traduction à côté : *Mécenes, issu d'aïeux Rois*; ne voyez-vous pas du premier coup d'œil, par le françois seul, que *edite*, au vocatif, est l'adjectif de *Mecœnas*, & que *atavis Regibus* est à l'ablatif, à cause de ce même adjectif *edite*, qui est un participe passé passif? Donc vous entendez ce premier vers autant bien qu'il est possible de l'entendre.

Si vous aimez mieux traduire ce même vers, en disant : *Mécenes, qui comptez des Rois parmi vos aïeux*; ou bien, *qui tirez votre origine de Race royale*; ou *descendu d'aïeux de sang royal*; ou, *noble rejeton de Rois vos aïeux*; ou *dont la noble extraction remonte aux anciens Rois d'Etrurie*; &c. &c. A la bonne heure; j'y consens; mais quelque tour pompeux que vous preniez, quelques belles périphrases que vous employiez, direz-vous autre chose que, *issu d'aïeux Rois*? Vous ne faites qu'allonger le Texte original pour lui donner une emphase qu'Horace auroit pu vraisemblablement étaler tout aussi bien que vous, & qu'il a néanmoins rejetée. Car vous ne nierez point qu'il n'eût pu dire aussi en sa Langue (à la mesure près qu'il auroit sans doute y adapter), comme vous lui faites dire dans la vôtre : *Mecœnas, qui tuos intactos Reges numeras, qui tuam*

Digitized by Google

à regali stirpe ducis originem ; Regum, avorum tuorum nobilis soboles ; crete sanguine regio ; clarum cujus ad veteres Etruria Reges genus refertur (voyez Livre III, Ode 23, comment Horace exprime cette même pensée). Il a préféré la belle simplicité dont vous le dépouillez ; & il a dit uniquement : *issu d'ancêtres Rois* ; ce qui, selon lui, fait une aussi belle figure que toutes vos paraphrases.

D'ailleurs, où voulez-vous qu'un commençant, qui ne sait que ses deux Grammaires Françoise & Latine (quoiqu'elles soient suffisantes pour lui faire entendre Horace avec une traduction littérale), puisse trouver dans le latin tous ces mots inutiles : *qui comptez parmi vos, qui tirez votre origine, race royale, sang royal, dont la noble extraction remonte, Etrurie ?* Aucune de ces expressions, quoique bien adaptées au sens de la phrase, ne paroît dans le latin. Par votre élégante traduction, vous ne faites que préparer une torture à l'Etudiant, qui a bien de la peine à reconnoître votre françois dans ces quatre mots uniques, *Mecœnas, atavis edite Regibus*, que vous prétendiez pourtant lui expliquer ; au lieu que la traduction littérale, exprimée aussi en quatre mots : *Mécenes, issu d'aïeux Rois*, rend trait pour trait l'original en bon françois, sans ajouter ou retrancher la moindre chose ; & par conséquent est meilleure à vos égards que toutes celles que vous pourriez lui substituer.

Digitized by Google

Si vous dites qu'elle est plate, dites donc aussi que l'original est plat ; car si je calque une estampe sur un dessein que vous trouvez parfait, il faut de deux choses l'une, ou que vous conveniez que la copie calquée sur lui est excellente aussi ; ou, si vous la rebutez, que vous confessiez de même que vous vous êtes trompé dans le jugement que vous aviez porté sur l'original.

Tels sont les principes d'après lesquels la Traduction que nous annonçons a été faite. Elle est littérale autant que notre Langue a pu le permettre sans la rendre plate ; & lorsque les latinismes ont obligé le Traducteur d'ajouter quelques mots au Texte, ces mots sont presque toujours imprimés en italique, ou bien le latinisme est accompagné d'une note qui sert à le faire connoître & à l'éclaircir. Il a été nécessaire de prendre cette précaution, parce que notre Traduction (qui n'étoit point destinée à voir le jour, mais seulement à servir aux études domestiques d'une jeune personne dont on vouloit faire un jour une Institutrice, profession dont la Société auroit grand besoin) devoit seule & par elle-même, sans le secours d'aucun Maître, rendre l'Ecolière capable d'entendre son Horace en peu de temps ; ce qu'elle n'avoit pu obtenir par le moyen des autres Traductions existantes, & cela parce qu'aucune n'est littérale. On a même poussé le scrupule jusqu'à refondre

Digitized by Google

successivement tous les passages françois qui ne contribuoient pas efficacement à lui faire reconnoître du premier coup la marche & le sens figuré & poétique de l'original; en sorte que c'est la jeune Elève elle-même, & non pas tout-à-fait l'art du Traducteur, qui a donné à cet Ouvrage le vrai ton qui lui convenoit pour REMPLIR L'OBJET QU'ON S'ÉTOIT PROPOSÉ.

On apprendra en partie dans la Préface du Livre, & tout au long dans une Brochure toute récente, intitulée: *Démonstration & Pratique de la Nouvelle Méthode d'enseignement*, à comprendre enfin ce que c'est que ce *nouvel Enseignement*, qui n'est pas encore à beaucoup près aussi connu qu'il devroit l'être pour l'utilité publique, tant pour s'instruire soi-même, que pour enseigner à d'autres.

Car cette *Nouvelle Méthode* n'est pas ce que l'on appelle communément un *système*: c'est une véritable découverte, démontrée en rigueur, & qui mérite seule de prendre la place de l'ancienne routine très-défectueuse usitée parmi nous depuis plus de huit cents ans; puisqu'elle est capable, comme l'expérience l'a prouvé, & le prouve encore tous les jours, de changer presque en mois le temps employé ci-devant aux études qui demandoient un si grand nombre d'années, & dont néanmoins on retiroit ordinairement si peu de profit.

C'est sur-tout de ces sortes d'Ouvrages,

Digitized by Google

ntiles à la Société, que le Public désireroit trouver dans les Journaux, des annonces, des analyses, & des extraits propres à les faire connoître ; mais MM. les Rédacteurs sont si accablés du seul travail d'annoncer, qu'ils n'ont pas le temps de s'occuper d'autre chose. Il faut donc chercher un moyen d'y suppléer, au risque de passer pour Panégyriste de soi même. C'est une extrémité assez dure, il est vrai ! mais qu'y a-t-il à craindre lorsqu'on ne dit que la vérité, dont tout Lecteur impartial est naturellement juge ?

Nous dirons donc en peu de mots ce que renferme l'Ouvrage intitulé : *Démonstration & Pratique de la Nouvelle Méthode d'enseignement* que le Public a intérêt de connoître.

Il est divisé en deux Parties.

Dans la première Partie, après avoir fait voir le mauvais état des études, tant en France que dans les pays étrangers, & l'absurdité de la routine actuelle, l'Auteur propose de mettre à sa place une pratique diamétralement opposée, c'est-à-dire, une *Nouvelle Méthode d'enseignement*, qui, depuis le premier pas dans la carrière de l'instruction, jusqu'à la parfaite acquisition des Langues que l'on veut apprendre, conduit constamment, sûrement & agréablement les Elèves à leur but, en les faisant toujours passer insensiblement *du connu à l'inconnu* ; de manière que sans fatigue &

Digitized by Google

ſans dégoût ils y parviennent infailliblement & dans le moins de temps poſſible.

De l'exemple d'un enfant qui d'ordinaire ne parle point encore à trois ans, & qui parle à quatre, ſe tire une induction toute naturelle; ſavoir, qu'un an, ou dix-huit mois tout au plus, doivent ſuffire pour apprendre & ſavoir le latin, ou toute autre Langue, ſi on l'apprend moins par préceptes que par uſage, comme l'enfant a appris le françois.

Mais comment ſe procurer cet uſage dans un pays où l'on ne parle point *latin*, *italien*, *anglois*, *allemand*, *&c.*? L'Auteur prouve très-bien que ſans ſe déplacer on peut aiſément ſe le procurer en France.

En premier lieu: par le moyen d'une petite Grammaire Françoiſe véritablement élémentaire, très-courte, très-claire, à la portée de tout le monde, & débarraſſée de toute la métaphyſique des Grammaires ſavantes; de façon qu'elle ne renferme préciſément que les définitions des dix parties du diſcours avec leurs exemples, la déclinaiſon & conjugaiſon de la Langue nationale, & l'influence qu'ont ces mêmes parties les unes ſur les autres.

En ſecond lieu: par le moyen d'une ſeconde Grammaire, ou Latine, ou toute autre étrangère, calquée ſur la Françoiſe ou nationale; dans laquelle Grammaire Latine ou étrangère on ne fera entrer, comme dans

Digitized by Google

l'autre, que ce qu'il y a de véritablement élémentaire.

En troisième lieu : par le moyen de Livres classiques à quatre faces, tels que les deux qui ont déjà paru ; savoir, *les Fables latines de Phédre*, & le Traité de Morale, intitulé, *les Quatre Chapitres*.

En quatrième lieu : par le moyen des Traductions littérales que l'on fera d'Auteurs étrangers, pareilles à celle que l'on annonce aujourd'hui d'*Horace, pour le latin*, & à celle qu'on a donné ci-devant de *Rasselas, Prince d'Abyssinie, pour l'anglois*.

L'énumération de ces Livres destinés aux études est suivie d'une leçon unique de latin, sous la forme de Dialogue ou Scène assez amusante, entre une jeune Demoiselle & un Homme de Lettres, qui, en une seule séance, rend son Ecolière du moment capable d'apprendre le latin toute seule avec la plus grande facilité, en lui montrant simplement la manière dont elle doit s'y prendre pour se servir utilement des Livres du *Nouvel Enseignement*.

Et pour prouver sans réplique que ce même procédé doit & peut s'étendre à toute autre Langue étrangère, l'Auteur a ajouté une autre leçon ou Scène d'Allemand, entre une Dame Allemande de haut parage, mariée en France, sa fille, & une gouvernante. Ces deux Scènes, appliquées au latin & à l'allemand, sont également applicables à toute autre Langue étrangère,

Digitized by Google

& seront d'un très-grand secours, tant pour les Maîtres qui jugeront à propos d'enseigner selon la *Nouvelle Méthode*, que pour tout Adulte qui voudra apprendre par lui-même sans autre aide que ses Livres élémentaires

La seconde partie de cet Ouvrage, imprimée à Londres, est un *Essai en forme de Mémoire, sur l'éducation de la Jeunesse*; pour servir de Réponse à deux Questions générales, qui renferment toutes celles que l'on peut faire sur cette matière; savoir: 1°. *Quels sont les vices de l'éducation actuelle, tant par rapport à l'esprit, que par rapport au cœur?* 2°. *Quels sont les moyens de les corriger?*

Il n'étoit pas difficile de faire la liste des vices de l'éducation actuelle. Tout le monde les connoît plus ou moins, & surtout les parens qui sont obligés de faire, durant un grand nombre d'années, des dépenses très-considérables pour entretenir leurs enfans dans des maisons d'éducation, où ils ne font, pour ainsi dire, que végéter, & d'où ils sortent la plupart sans être devenus meilleurs.

La difficulté consiste à trouver ce qu'il faudroit mettre à la place des abus, pour procurer aux jeunes gens une éducation raisonnable & effective.

Tel est l'objet dont l'Auteur s'est occupé dans son Essai, qui, n'étant guère susceptible d'extrait, doit se lire dans le Mémoire même. Il suffit, pour en donner une

Digitized by Google

idée, d'exposer à la curiosité du Lecteur un petit nombre de vérités singulières dont peu de gens se doutent, & dont on ne peut pourtant s'empêcher d'être convaincu après en avoir la preuve. — Par exemple:

Que le vice radical de l'éducation actuelle parmi nous, c'est l'ignorance de la Langue Françoise par principes.

Que dans toutes les maisons d'éducation, il ne faut faire apprendre par cœur d'autres leçons que les définitions du Catéchisme, de la Morale, & de la Grammaire nationale, & que ces leçons doivent être apprises en commun.

Que l'éducation doit être générale pour tous, & uniforme dans toutes les parties du royaume.

Que nuls Elèves ne doivent être admis à l'étude du latin, ou autre Langue étrangère, sinon ceux qui savent parfaitement la Grammaire Françoise nationale élémentaire.

Que le papier, l'encre & les plumes, ainsi que les Dictionnaires, sont inutiles dans les écoles de latin ou autres Langues.

Que dans quelque classe que ce soit, il ne doit y avoir aucun mauvais Ecolier, & que s'il s'en trouve un seul, ce n'est pas la faute du Disciple, mais de la pratique de l'enseignement mal exécutée.

Que dans toutes les maisons quelconques d'éducation, il faut absolument abolir tous les jours de congé surajoutés aux

Digitized by Google

Dimanches & Fêtes, & sur-tout les vacances, &c. &c.

Comme la Grammaire Allemande, promise depuis long-temps, & retardée par des contre-temps, est enfin sous presse, elle paroîtra sans faute avant la fin du mois d'Août prochain. L'Auteur ose se flatter qu'elle ne sera pas plus mal reçue que ne l'ont été la *Latine*, l'*Angloise* & l'*Italienne*, puisqu'elle est calquée comme celles-ci, sur la *Françoise*, qui leur sert de base à toutes, & qui fait, pour ainsi dire, la moitié de chacune d'elles. On a eu soin aussi de l'accompagner d'un grand tableau de la Déclinaison & Conjugaison Allemande, d'une Table fort exacte des Verbes irréguliers avec toutes leurs variations, & enfin d'un petit Traité de la Prononciation, suffisant pour apprendre à bien lire, & vérifié par la peinture de tous les sons qui peuvent se rencontrer dans la Langue Allemande. Cet exercice de la prononciation est exécuté le moins mal qu'il a été possible, sur plusieurs Fables, tant en prose qu'en vers, présentées sous quatre colonnes de face : la première contient le Texte allemand ; la seconde peint la Prononciation ; la troisième explique servilement le Texte, & sert de Dictionnaire ; & la quatrième est une Traduction françoise.

Lu & approuvé le 24 Juillet 1787. MÉRIGOT *le jeune, Adjoint.*

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 13 Juin.

EN vertu du rapport que le Conseil des finances a fait au Roi, de l'état actuel de la Compagnie de la Baltique & de Guinée, S. M. l'a reconnue hors d'état de se soutenir, & a résolu de prendre toutes les actions qui n'auront pas été remboursées, conformément à la résolution du 14 Juillet 1786, & d'offrir pour chacune aux propriétaires un contrat de 70 rixdalers, portant 4 pour cent d'intérêts. Ces contrats seront amortis successivement, & dans l'espace de 28 années. On croit que diverses branches du commerce de cette Compa-

Digitized by Google

gnie seront confiées à quelques particuliers.

Le Comte de Rode, Ministre plénipotentiaire de la Cour de Berlin, est allé faire un voyage en Suede.

On apprend de Christianfand, que le 29 Mai il y est arrivé un bâtiment François, chargé de bled. C'est le premier de cette nation qui y ait porté des grains, & chargé en retour des marchandises du Nord.

ALLEMAGNE.

De Vienne, le 17 Juin.

Les lettres de Cherson, du 28 & 29 Mai, nous ont apporté un grand nombre de particularités, mêlées de beaucoup de fables, sur la réunion des deux augustes Voyageurs dans cette sauvage contrée. L'Impératrice de Russie & l'Empereur sont arrivés à Cherson pleins de santé. La premiere ayant notre Souverain à sa droite, le Prince Potemkin à sa gauche, & suivie d'une brillante Cour, a parcouru à pied l'enceinte de la ville. L'Empereur étoit en petit uniforme verd, son chapeau & son épée sous le bras. Ces deux Souverains ont dîné en public, & ont assisté à un bal où l'Empereur a dansé lui-même. L'Impératrice a tracé une nouvelle enceinte de Cherson, qui porte cette ville au milieu des champs; on y a marqué la place de quelques portes *à venir*, dont l'une a été pompeusement appellée

Digitized by Google

Porte triomphale, & décorée d'une inſcription Grecque, dont le ſens eſt, *c'eſt ici qu'il faut paſſer pour aller à Byzance.* D'ailleurs, il n'a été queſtion encore ni de couronnement, ni de preſtation d'hommage, ni d'aucune cérémonie analogue. Le lendemain de ſon arrivée, l'Impératrice ſe rendit à la Métropole où elle entendit le *Te Deum*, & tint ſur les fonts de baptême deux *Tatars*, qu'on dit convertis au Chriſtianiſme.

Pour completter l'appareil, on a lancé à l'eau trois vaiſſeaux de guerre, auxquels on travailloit depuis quelques années, & que ſix mille ouvriers, tant bons que mauvais, n'avoient pu encore mettre en état de quitter le chantier. L'un de ces vaiſſeaux eſt de 80 canons, le ſecond de 70, le troiſieme de 50.

Après avoir paſſé 4 jours à Cherſon, LL. MM. II. ſont parties le 28 pour la Tauride. Quoiqu'on ignore le temps précis qu'elles donneront à viſiter la preſqu'iſle, on ſuppoſe que ce voyage emploiera 12 ou 14 jours : ainſi l'Empereur ne ſera pas de retour ici, à l'époque qu'on avoit indiquée; &, ſelon toute apparence, il n'arrivera en Gallicie que vers le 20 de ce mois.

Les Régimens cantonnés en Styrie, Carinthie & Carniole défilent, pour ſe rendre

Digitized by Google

au camp de Pettau, dont les grandes manœuvres doivent avoir lieu le 23, le 24 & le 25; si toutefois l'absence de l'Empereur qui ne pourra y assister, ne fait pas reculer ce terme.

Le Réglement qui attribue au sieur Barkum & Compagnie le privilege d'une banque de prêt & d'escompte, pour 25 ans, a déterminé de la maniere suivante les conditions des prêts & de l'escompte.

Cette Banque prêtera, 1°. des fonds à 4 pour cent aux propriétaires de terres & immeubles, dans les Etats héréditaires en Allemagne, & à 5 pour cent à ceux dans la Hongrie, la Gallicie & la Transylvanie; 2°. des fonds à 2 pour cent par mois aux Fabriquans & Commerçans, sur des marchandises en bon état; 3°. elle escomptera à 2 pour cent par mois de bonnes lettres-de-change; 4°. elle prêtera des fonds à 2 pour cent par mois sur des effets précieux, ayant la valeur de mille florins & au-dessus; 5°. elle prendra en dépôt des fonds ou autres choses; & 6°. elle se chargera de négocier des sommes d'argent sur des biens-fonds situés dans les Etats de l'Empereur. —— Le réglement général de cette Banque sera publié incessamment.

Il est mort ces jours derniers, dans le Comitat de Barany, un vieillard qui avoit épousé successivement & légitimement huit femmes encore filles, de chacune desquelles il eut des enfans, ce qui lui composa une famille de 42 personnes, tant enfans que

Digitized by Google

petits enfans, qui partageront sa succession.

De plusieurs endroits de la Hongrie, de l'Esclavonie & de la Croatie, on écrit que depuis le commencement du mois d'Avril jusqu'au 15 mai, il est tombé des pluies continuelles qui ont tellement haussé le Danube, & les rivieres de Saw & de Draw, qu'ils ont débordé & mis sous l'eau une étendue considérable de la campagne. Le grand pont près d'Esseck a été emporté par la violence du torrent, & les eaux ont pénétré à Vieux-Gradisca jusqu'à la place d'armes.

De Francfort, le 22 Juin.

Le Duc d'Yorck & le Prince Edouard, son frere, sont arrivés à Lunebourg le 10, & le lendemain les troupes Hanovriennes se sont rendues au camp près de cette ville. La revue & les manœuvres dureront jusqu'au 22.

Le Baron de Platen, Général de la Cavalerie Prussienne, Gouverneur de Konig berg, & Chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Noir, est mort dans cette ville le 7, dans sa 73^e. année. =On apprend aussi de Stolpe, que le Major Général de Schulenbourg, y est mort le 9 de ce mois.

L'Abbé *Felbiger* vient de publier un écrit dans lequel il entreprend de prouver que les paratonnerres ne promettent une sûreté que pour une distance d'environ 40 pas de chaque coté du bâtiment qui en est muni.

Digitized by Google

L'Académie des Sciences de Pétersbourg a publié la nouvelle Carte de l'Empire de Ruſſie, d'après ſa diviſion actuelle en Gouvernemens. Cette Carte, compoſée de trois feuilles, eſt écrite en langue Ruſſe. On y voit à l'eſt le détroit entre l'Aſie & l'Amérique, le cap Alæska ſur la côte de l'Amérique, les iſles découvertes entre ce cap & Kamtſchatka & les iſles Kurilès. On eſt occupé dans ce moment de graver la même carte en caracteres Latins; elle doit paroître vers la fin de l'année.

Il a auſſi paru deux feuilles du nouvel Atlas de l'Empire Ruſſe, qui ſera compoſée de 47 feuilles. Elles repréſentent les gouvernemens de Mohilof & de Saratof. Cet ouvrage eſt dirigé par le Major Général & Conſeiller privé du Cabinet, de Soimonof.

Un Journal politique a publié l'état ſuivant de la recette annuelle des Colonels, Lieutenant-Colonels, Majors & Capitaines en chef du 15^e. régiment d'Infanterie Hanovrienne, en garniſon à Madraſſ & Arcot.

	Argent des Indes Orient.	*Argent d'Angleterre.*	
	Pagodes.	*liv.*	*ſols.*
Colonel. .	2,309	923	14
Lieuten.-Col.	2,081	832	9
Major. . .	1,353	541	8
Capitaine. .	890	356	4

Les retenues ſont déduites dans cet état; mais la *Batta* ne s'y trouve point. On appelle *Batta*

Digitized by Google

la paye additionnelle que l'on fait aux troupes dans les Indes Orientales en temps de guerre, ou lorſqu'elles ſont en marche. La Compagnie Angloiſe eſt même dans l'uſage de faire payer en temps de paix la *demi-Batta* aux garniſons qui ſont dans l'intérieur du Bengale ou du Carnatic. On ſait que Lord *Pigot* voulut frustrer les troupes de cette gratification, & que cette tentative lui a fait perdre, en 1776, la liberté & la vie. —— La *Batta*, pour le Colonel, eſt par jour, de 6 pagodes. La pagode, monnoie d'or informe, vaut 8 sh. 9 pences; le fanam vaut 8 pences; 36 fanams ſont une pagode; 80 dash ſont un fanam.

ITALIE.

De Naples, le 5 Juin.

Le 23 du mois dernier, on a reçu la nouvelle certaine, que la Régence d'Alger, nonobſtant la treve conclue avec notre Cour, a réſolu d'agir hoſtilement envers le pavillon Napolitain. On a fait partir auſſitôt un courrier pour Livourne, où doit ſe trouver l'eſcadre Napolitaine, compoſée de 2 frégates & de 2 corvettes, avec ordre de protéger notre navigation. On va mettre en mer pluſieurs autres vaiſſeaux de guerre, pour réprimer l'audace des Barbareſques.

Il ne reſtoit plus que quatre membres de l'Académie d'Herculanum. S. M. deſirant la reſtauration de cette Compagnie, vient de lui donner onze nouveaux Aſſociés, à

Digitized by Google

chacun desquels il a été écrit de la Secrétairerie d'Etat, en ces termes :

« Le Roi, par un effet de sa générosité, désirant de procurer à ses Peuples toutes sortes d'avantages, & assuré que du progrès des Sciences & des Beaux-Arts dépend en grande partie le succès de ses soins paternels & de ses vues, il a plû à S. M. de rétablir l'ancienne *Académie d'Herculanum*, presque éteinte par la perte successive de ses premiers Associés, & de confier à son application & à sa diligence la continuation des Ouvrages d'Antiquité, objets de tant de dépenses & de soins : & S. M. étant bien informée des connoissances très-étendues que vous possédez dans la partie des Belles-Lettres, non moins que dans l'Histoire des anciens temps, elle a bien voulu gracieusement vous désigner pour être un des 15 Associés, dont elle veut que cette Académie soit exclusivement composée, s'assurant que vous emploierez avec zèle vos talens à la gloire de son regne, à l'avantage de la République des Lettres, & à la réputation de votre Patrie. En vous remettant en même temps la liste de ceux qui partageront avec vous cet honneur distingué, c'est avec un plaisir infini que je vous fais part de ces ordres du Roi, en y ajoutant que vous serez averti dans le temps du jour que se tiendra la premiere Assemblée, dans laquelle l'on réglera la maniere de les tenir à l'avenir, conformément aux intentions du Souverain. » *A Caserte, le 15 Avril 1787.*

(*Signé*) Le Marquis Caracciolo.

Dans le nombre des nouveaux Membres se trouve le célebre Abbé Galliani.

Digitized by Google

On croit que la ſtatue de *Caligula*, qui a été rendue au Marquis *Venuti*, comme le premier produit de l'excavation qu'il fait faire ſur l'emplacement de l'ancienne *Minturne*, avoit été trouvée, il y a long-temps, par les ouvriers ; mais qu'on lui avoit caché cette circonſtance pour l'engager à continuer la fouille. Outre la ſuperbe ſtatue de *Caligula*, pluſieurs colonnes & le buſte tronqué, portant ſur un gros Sphinx, dont nous avons parlé, on a trouvé dans la même excavation, une autre ſtatue drappée, que l'on croit être un *Adrien*, un bas relief, appartenant à un Autel, avec deux Sphinx, un très-grand piédeſtal, chargé d'une inſcription qui paroît mériter l'attention des Erudits, pluſieurs médailles bien conſervées, & beaucoup de fragmens de bronze & de marbres précieux. Le Marquis *Venuti* ſe rendra inceſſamment à Rome pour faire tranſporter ici les ſtatues du Palais Farneſe, parmi leſquelles ſe trouveront, à ce que l'on aſſure, l'*Hercule* & le *Taureau*.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 26 Juin.

Les jeunes Princeſſes Amélie & Marie ont été dernièrement attaquées de la rougeole à Windſor. A peine entroient elles en convaleſcence, que la même maladie s'eſt communiquée à la Princeſſe Royale, ſur l'état de

Digitized by Google

laquelle la violence de la fiévre alarma un moment Leurs Majeſtés. Le Chevalier George Baker, Médecin de la Reine, fut appellé de Londres pendant la nuit du 21; mais heureuſement ce danger n'a pas eu de ſuites, & S. A. R. avance dans ſa guériſon.

Le Commodore Leveſon Gower a hiſſé ſon pavillon à bord de l'*Edgar* de 74 canons. On continue à preſſer l'approviſionnement de ſon eſcadre à Portſmouth, où ſont arrivés de Plymouth 4 navires de tranſport. L'Amirauté a fait paſſer dans ce dernier port l'ordre d'équiper ſur le champ 3 frégates, miſes en commiſſion. Il n'y a aucun *Warrant* d'expédié pour la preſſe des matelots; mais on a ouvert des maiſons de rendez vous à Wapping, Southwarck, Portsmouth, Chatham, Rocheſter & Briſtol, pour y recevoir des volontaires qu'on fait paſſer à bord des alléges placées ſur la Tamiſe. Les uns envoient l'eſcadre du Commodore Gower aux Indes; les autres au Dogger's-Bank; incertitudes qui ne ſeront pas longues, puiſque ces vaiſſeaux ne tarderont pas à appareiller. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'ils ne ſont pas approviſionnés pour une ſtation éloignée.

Le ſloop le *Waſp* & le cutter la *Surpriſe* ont fait voile de Chatham pour le ſervice de la Manche. L'*Alert* a été mis en commiſſion dans le même département, où il ſe trouve actuellement 80 à 90 vaiſſeaux de tout rang.

Digitized by Google

preſque tous en bon état, & où l'on attend des ordres pour en mettre pluſieurs en activité. L'*Aſia* de 64 can. eſt ſorti du chantier, après avoir reçu une réparation complette, & on y a briſé le *Newarck* de 80 can., vaiſſeau hors de ſervice.

La nuit étoit cloſe à Plymouth, le 15, & la retraite battue, lorſqu'une frégate Hollandoiſe, que l'on avoit vu courir des bordées pendant le jour, ſe dirigea vers le port, & eut la hardieſſe de pénétrer juſqu'à l'entrée. Queſtionné ſur ce procédé extraordinaire, le Capitaine répondit que ſon Pilote ne connoiſſoit point le mouillage. Le Commandant de Plymouth n'a point été ſatisfait de cette excuſe, & a ſur le champ inſtruit la Cour de cet événement.

Le Général Elliot, ce brave Vétéran, qui a défendu Gibraltar avec tant de courage & de jugement, a débarqué à Portſmouth, où il a été reçu avec toutes les démonſtrations de la joie, de l'admiration & de la reconnoiſſance. Il eſt à Londres depuis quelques jours, & a eu une audience ſecrette d'une heure avec S. M. qui l'a accueilli avec la plus rare diſtinction.

La Compagnie des Indes a fixé ſon dividende pour les ſix premiers mois de 1787 à 4 pour cent; ce qui établit à 8 pour cent le dividende annuel.

Ces jours derniers, il lui eſt arrivé 4 nouveaux vaiſſeaux; le *Royal Contractor*, le *Char-*

Digitized by Google

lotte & le *Ranger*, de la Chine, & le *Kent* venant de Bencoolen. Ils avoient quitté Ste.-Hélene le 10 Avril. Le *Belvédère* que la Compagnie a expédié dernièrement à Bombay, étoit chargé de marchandises navales pour les chantiers de cet établissement, où l'on a fait passer environ 3,000 tonneaux de cette espece de munitions, tirées des magasins du Roi à Portsmouth.

Le 22 de ce mois, les agioteurs ont mis en œuvre un escamotage, d'une hardiesse bien étonnante. Vers midi, on a vendu à la Bourse & aux environs, un papier imprimé, sous le titre de *Gazette extraordinaire de Londres*, PUBLIÉE PAR AUTORITÉ, *S. James*, 22 *Juin* 1787. Cette prétendue Gazette annonçoit, « qu'un Exprès, envoié » par Mylord *Torrington*, Ministre du Roi » à Bruxelles, avoit donné avis qu'un corps » de troupes Françoises, consistant en 20 » mille hommes d'Infanterie, & douze mille » chevaux, étoient rassemblés à S. Amand, » avec un train d'artillerie, sous les ordres » du Maréchal de V..., & prêts à passer en » Hollande ». Cette fraude a réussi quelques momens, en faisant baisser les fonds. On a arrêté une femme qui colportoit cette annonce; à son interrogatoire devant l'Alderman *Pickett*, elle a attesté que ce papier lui avoit été remis par un inconnu, pour le vendre à son profit trois sols & demi; là-dessus, on l'a relâchée, à charge de se re-

Digitized by Google

présenter devant le Juge, à la première réquisition.

Les trois répétitions & les quatre concerts de l'Abbaye de Westminster, qui ont eu lieu au commencement de ce mois, ont rendu 15,465 liv. sterl. (environ 360,000 liv. tournois.)

Les 3 p. C. consolidés, qui les premiers jours du mois étoient à 77, flottent aujourd'hui entre 71 & 73; ils sont même tombés un moment à 70. Les fausſetés de toute espece qu'on fait circuler sur la place, & les conjectures plus raisonnables qu'autorisent les armemens actuels, expliquent ces variations qui ne sont pas à leur terme.

Il y a actuellement 222 ans que les patates ou pommes-de-terre sont connues en Europe. Elles furent d'abord introduites en Irlande sous le règne de la Reine Elisabeth en 1565, par John Hawkins, qui les avoit apportées de Santafé, dans l'Amérique méridionale. Le premier qui s'occupa de leur culture fut le Chevalier Walter Releigh qui avoit des terres en Irlande; mais l'histoire naturelle de la patate étoit si peu connue, que le Chevalier Raleigh désespéra quelque tems de les faire réussir en Irlande. Lorsqu'après les avoir plantées, il vit pousser au sommet des tiges une espece de pommes vertes, il crut que c'étoit-là le fruit de la plante & les fit cuire; mais les ayant trouvé désagréables au goût, il conclut que la plante n'étoit bonne à rien, & résolut de n'y plus songer. Cependant au bout de quelque tems ayant fait labourer le champ où il avoit planté les patates, il fut très-surpris d'y trouver en

Digitized by Google

abondance un fruit également agréable & sain. Sa patate devint bientôt d'un usage général & forma la principale nourriture des gens de campagne. D'Irlande, elles passerent en Angleterre, où l'on crut long-tems à tort que cette plante étoit originaire d'Irlande.

Le 11e. & le 15e. Régiment de Dragons ont reçu ordre de se cantonner sur les côtes de Kent, de Sussex & de Hampshire, depuis Deal jusqu'à Portsmouth. Ils y resteront, dit-on, six mois, & assisteront les Employés du Revenu à prevenir la contrebande.

Le premier Bataillon du Régiment de *Norfolck*, Milice, est parti le 11 Juin pour se rendre à Yarmouth, où il est arrivé le même jour. L'habillement de cette troupe consiste en un surtout de drap écarlate, qui descend plus bas que les genoux, & des culottes longues en toile. On a jugé que cet habit convenoit mieux à des hommes tirés de la campagne & des manufactures, que celui des troupes réglées. Le Colonel du Régiment est Lord Orford. Ce Bataillon est composé de 200 hommes.

Le 11 de ce mois, le Roi en son Conseil, rendit une *Proclamation pour l'encouragement de la Piété & de la Vertu, & pour prévenir & punir le vice, les profanations & l'immoralité.* Le Souverain s'y plaint des désordres & des scandales qui regnent actuellement: « Il défend sé» verement de jouer aux Dés, aux Cartes, ni » à quelqu'autre jeu que ce soit, le jour du » Dimanche, soit en public, soit même dans » les Maisons particulieres: il enjoint à tous

Digitized by Google

» & chacun d'assister ce jour-là au Culte pu-
» blic, sous peine de sa plus haute disgrace,
» & même des poursuites les plus rigoureuses,
» statuées par la Loi. Tous les Magistrats &
» Officiers Civils sont chargés de veiller à la dé-
» couverte & à la punition des personnes, qui
» se rendront coupables d'ivrognerie, de blas-
» phêmes, de juremens, de libertinage & de
» profanation du jour du Seigneur; & il leur
» est enjoint de maintenir les Loix, qui dé-
» fendent de boire du Vin, du Chocolat, du
» Café, de la Biere & d'autres liqueurs pendant
» le Service Divin. Les Officiers de la Marine
» & de l'Armée ont ordre de veiller sur les
» mœurs de leurs Soldats, & de les réformer
» par leur exemple non moins que par leur au-
» torité ».

Cette Ordonnance renouvelle simplement celles qui consacrent le respect du Dimanche; respect porté en Angleterre à un plus haut degré que dans les autres Etats Protestans, où, cependant, les Spectacles sont généralement interdits ce jour là, excepté depuis l'année 1782, dans une ville qui fut jadis le Séminaire de la Réformation. Cette observation du Dimanche est une pratique sacrée pour le Peuple en Angleterre, où l'on s'imagine ailleurs que les principes religieux sont effacés, tandis que nulle part ils n'ont encore autant de force.

Le Juge Jefferies, cruel Ministre de Jacques II, se rendit un jour à Hastings, pour ir fluer sur une élection, & se plaça à côté du Maire de la Ville, qui fit semblant de ne pas le

Digitized by Google

connoître. Le Maire ayant rejetté un suffrage incompétent donné en faveur d'un candidat de la Cour, Jefferies s'emporta, se servit de plusieurs expressions indécentes, & insista à la fin sur ce que le suffrage de cet Electeur fût reçu; en ajoutant, & croyant par-là faire trembler toute l'assemblée : « Je suis le Lord Chancelier d'Angleterre, & je m'attends à être obéi ». Le Maire, homme ferme, persista a refuser le suffrage illégal, & ordonna à l'Huissier « de chasser le drôle qui usurpoit le nom & le titre de Chancelier du Royaume, comme un imposteur ». Le Chancelier étoit dans son tort; il le sentit, & il eut la prudence de se retirer.

FRANCE.

De Versailles, le 27 Juin.

Le Roi a accordé les entrées de sa Chambre au Duc de Luxembourg, au Duc de Chabot, au Marquis de Choiseul-la Baume, au Marquis de Champcenetz, fils, au Marquis de Bouzols & au sieur Lambert, Conseiller d'État.

Le sieur Bernard de Balainvilliers, Maître des Requêtes, Intendant du Languedoc, a eu, le 17, l'honneur d'être présenté au Roi par le Contrôleur-général des finances, & de prendre congé de Sa Majesté pour retourner à son Intendance.

Le Maréchal de Mouchy ayant prié le Roi d'agréer sa démission du commandement de Guyenne, Sa Majesté en a disposé en faveur du Comte de Brienne, Lieutenant-général de ses

Digitized by Google

Arnoldi, qui a eu, le 21 de ce mois, l'honneur de faire ſes remerciemens au Roi; il a enſuite eu l'honneur de faire ſes révérences à la Reine & à la Famille Royale.

Le même jour, la Marquiſe de Montgaillard, la Marquiſe de Chaumont-Guitry, & la Vicomteſſe de Sérent, ont eu l'honneur d'être préſentées à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale; la première, par la Comteſſe de Gontaut; la ſeconde, par la Marquiſe de Lage; & la troiſième, par la Baronne de Sérent.

Le lendemain, 25, le Roi a aſſiſté, dans l'Egliſe de la Paroiſſe Notre-Dame, au Service anniverſaire fondé pour le repos de l'ame de la feue Reine, auquel le ſieur Jacob, Curé de la Paroiſſe, a officié. Madame Eliſabeth de France y a également aſſiſté.

De Paris, le 3 Juillet.

Lettres-Patentes du Roi, du 7 Février 1787, portant établiſſement d'un Corps d'Ingénieurs en inſtrumens d'Optique, de Phyſique & de Mathématique.

Les profeſſions d'Ingénieurs en inſtrumens d'Optique, de Phyſique & de Mathématiques, eſt-il dit dans le Préambule, tenant plus particuliérement aux Sciences qu'aux Arts mécaniques; & ne pouvant néanmoins s'exercer dans toutes leurs parties, à cauſe des gênes que pourroient leur oppoſer les Maîtres de pluſieurs Communautés rétablies par notre Edit du mois d'Août 1776, Nous avons cru qu'il étoit à propos de les en affranchir; & pour exciter par des diſtinctions honorables, ceux qui s'attachent à des profeſſions ſi néceſſaires aux progrès de la Phyſique, de

Digitized by Google

l'Aſtronomie & de la Navigation ; il convenoit d'en former un Corps particulier, compoſé d'un nombre limité d'Artiſtes, dont le mérite aura été reconnu par notre Académie des Sciences, & auxquels, ſur la préſentation qu'elle nous en fera, nous accorderons pour l'exercice de leurs talens toute la liberté qui pourra ſe concilier avec les vues de bon ordre que nous voulons maintenir parmi les diverſes claſſes de nos Sujets.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 31 Mai 1787, par lequel Sa Majeſté, en exécution du Traité de navigation & de commerce, conclu entre elle & le Roi de la Grande-Bretagne, le 26 Septembre 1786, déclare que tous les Ports, Terres, Etats, Villes, Lieux & Rivieres de Sa Majeſté en Europe, ſeront dès-à-préſent ouverts aux ſujets de Sa Majeſté Britannique.

Le Roi, dans l'intention de faire jouir ſes Sujets & ceux de la Grande Bretagne & de l'Irlande, dès le 10 de ce mois, jour fixé pour l'exécution du Traité de Navigation & de Commerce conclu entre Sa Majeſté & le Roi de la Grande-Bretagne, des avantages qui en doivent réſulter pour les deux Nations, ayant reconnu que d'après l'Ordonnance des Fermes du mois de Février 1687, les Ports de Calais & de Saint-Valéry étoient les ſeuls ouverts pour recevoir certaines marchandiſes apportées de l'Etranger, tels que lainages & étoffes de coton, Sa Majeſté ſe ſeroit empreſſée, par l'Arrêt rendu en ſon Conſeil le 6 Mai préſent mois, de déſigner pour l'entrée des marchandiſes d'Angleterre, dont l'introduction eſt permiſe par ledit Traité, & la convention additionnelle du 15 Janvier dernier, neuf Ports de ſon Royaume, au-lieu des deux ſeulement ré-

Digitized by Google

ſervés par ladite Ordonnance des Fermes de l'année 1687; & Sa Majeſté ayant pris depuis les meſures néceſſaires pour la réception, dans tous ſes Ports en Europe, des marchandiſes de la Grande-Bretagne, elle ſe hâte aujourd'hui de l'annoncer, afin de faire ceſſer toute reſtriction à la liberté réciproque, établie par l'article 5 du Traité, aux Sujets reſpectifs des deux Nations, d'aborder avec leurs vaiſſeaux & marchandiſes non prohibées, dans tous les lieux ſitués en Europe de l'une & de l'autre domination; Sa Majeſté déclare en même temps que le tarif annexé audit Arrêt pour ſervir à l'évaluation des marchandiſes ſur laquelle les droits fixés par ledit Traité ſeront perçus, enſemble les diſpoſitions dudit Arrêt, relatives, tant à ladite évaluation qu'audit tarif & à la perception deſdits droits, ne doivent être conſidérés que comme une inſtruction donnée aux Prépoſés de ſes Fermes & Domaines, pour ſervir à leur faire connoître le prix des choſes, & non comme une dérogation à l'article 2 de la Convention du 15 Janvier, ſuivant lequel les déclarations de la valeur des marchandiſes ſeront données par les Marchands ou Facteurs, ſauf aux Prépoſés & Officiers des Douanes qui trouveront leſdites déclarations inſuffiſantes, à prendre ces marchandiſes au prix de ces déclarations, en y ajoutant dix pour cent de plus, & en reſtituant ce qui pourroit avoir été payé pour les droits. A quoi voulant pourvoir, &c. &c.

Déclaration du Roi pour la liberté du Commerce des grains, donnée à Verſailles, le 17 Juin 1787, regiſtrée en Parlement, toutes les Chambres aſſemblées, les Princes & Pairs y ſéant, le 25 Juin 1787.

Le préambule & le diſpoſitif de cette Déclaration portent ce qui ſuit;

Digitized by Google

Dès les premiers instans de notre avènement au Trône, notre principale attention s'est portée sur ce qui intéresse la production des Grains & leur commerce dans le Royaume. Nous avons reconnu qu'encourager leur culture & faciliter leur circulation dans toutes les Provinces, c'étoit le moyen d'en assurer l'abondance, & de les faire arriver partout où le besoin s'en feroit sentir; que ce double avantage ne pouvoit être que le résultat de la liberté; qu'elle seule étoit conforme aux principes de la justice, puisque le droit de disposer à son gré des productions que l'on a fait naître par ses avances & ses travaux, fait partie essentielle de la propriété; qu'elle seule aussi pouvoit entretenir habituellement un prix favorable aux différentes classes de citoyens; qu'elle en prévenoit les variations trop rapides, & qu'elle préservoit du monopole, qui devient rigoureusement impossible, lorsque chaque vendeur peut jouir de la concurrence de tous les acheteurs, & chaque acheteur de celle de tous les vendeurs.

Ces principes ont dicté l'Arrêt que Nous avons rendu en notre Conseil, le 13 Septembre 1774, & nos Lettres-Patentes expédiées sur son contenu, le 2 Novembre de la même année; nous y avons ordonné que le commerce des Grains & des Farines jouiroit d'une entiere liberté dans l'intérieur de notre Royaume, & Nous nous sommes réservé de statuer sur la liberté de la vente à l'étranger, lorsque les circonstances seroient devenues plus favorables.

Ce qui survint à cette occasion, ne servit qu'à Nous apprendre que si les disettes réelles sont fort rares, des alarmes populaires peuvent

Digitized by Google

en produire momentanément l'apparence ; & qu'il eſt d'une ſage adminiſtration de ſe tenir en état de remédier promptement aux maux que l'opinion égarée pourroit produire.

Dès l'année ſuivante, la récolte ayant été généralement abondante dans nos Etats, la permiſſion d'exporter des Grains à l'étranger Nous fut demandée de toutes parts. Nous l'accordâmes par notre Déclaration du 10 Février 1776, ſous les mêmes regles qui avoient été adoptées par le feu Roi, notre auguſte aïeul, dans l'Edit du mois de Juillet 1764 ; & y ajoutant même encore plus de facilité, Nous ordonnâmes, par nos Lettres-Patentes, du 25 Mai, & par notre Déclaration du mois de Septembre de la même année, que la ſortie des Grains à l'étranger auroit lieu ou ſeroit ſuſpendue d'elle-même, ſuivant que le prix des bleds ſeroit au-deſſus ou au-deſſous de 12 liv. 10 ſ. le quintal.

Quelques inquiétudes s'étant élevées ſur la récolte de 1777, l'exportation des Grains fut interdite au mois de Septembre de la même année, & dans le cours de la ſuivante. Depuis, l'exportation des Grains a été différentes fois permiſe ou défendue par voie d'adminiſtration.

Nous avons conſacré ce tems à l'expérience & à de mûres conſidérations ſur le paſſé. Il n'eſt pas rare que les vérités politiques aient beſoin de tems & de diſcuſſion pour acquérir une ſorte de maturité ; ce n'eſt qu'inſenſiblement que les préjugés s'affoibliſſent, que les fauſſes lumieres ſe diſſipent, & que l'intérêt, connu inſéparable de la vérité, finit par prévaloir & ſubjuguer tous les eſprits. Il eſt maintenant reconnu, comme Nous nous en ſommes con-

Digitized by Google

vaincus, que les mêmes principes qui réclament la liberté de la circulation des Grains dans l'intérieur de notre Royaume, sollicitent aussi celle de leur commerce avec l'étranger; que la défense de les exporter, quand leur prix s'éleve au-dessus d'un certain terme, est inutile, puisqu'ils restent d'eux-mêmes par-tout où ils deviennent trop chers; qu'elle est même nuisible, puisqu'elle effraie les esprits, qu'elle presse les achats dans l'intérieur, qu'elle resserre le commerce, qu'elle repousse l'importation, enfin que toute hausse de prix déterminée par la Loi, pouvant être provoquée pendant plusieurs marchés consécutifs par des manœuvres coupables, elle ne sauroit indiquer ni le moment où l'exportation pourroit sembler dangereuse, ni celui où elle est encore nécessaire; & que c'étoit aux inconvéniens de cette disposition qu'on devoit attribuer les atteintes portées à l'exécution & aux vues de l'Edit de Juillet 1764, & des Loix subséquentes.

Nous avons en conséquence jugé que le tems étoit venu de fixer les principes sur cette matiere & de déclarer que la liberté du commerce des Grains doit être regardée comme l'état habituel & ordinaire dans notre Royaume, sans néanmoins que Nous cessions jamais de veiller à la subsistance de nos Peuples, avec tous les soins qu'exige cet objet essentiel de notre sollicitude paternelle. Les moyens que Nous avons pris pour être toujours instruits du véritable état des récoltes, & continuellement en mesure de pourvoir, dans les premiers momens, aux besoins subits & passagers, doivent suffire pour rassurer les esprits les plus prompts à s'alarmer; & cependant ces moyens, toujours conformes à nos principes, toujours analogues

Digitized by Google

aux circonstances, sont tels, qu'ils ne pourront jamais inquiéter le commerçant, ni troubler en aucune sorte ses opérations. Si Nous nous sommes réservé de supendre l'exportation par des défenses locales, ce ne sera que quand elles auront été reconnues nécessaires, & qu'elles Nous auront été demandées, soit par quelques-uns de nos Etats, soit par quelques-unes de nos Assemblées provinciales que Nous venons d'établir, ou par leur Commission intermédiaire; & ces défenses, qui seront des exceptions momentanées à la regle générale, ne pourront jamais nuire aux Provinces qui ne les auront pas demandées, & ne pourront jamais être portées pour plus d'un an, sauf à les renouveller, si la continuation des besoins l'exigeoit, & nous en faisoit solliciter par les mêmes Provinces qui les auroient obtenues. A ces causes, &c.

Dans la nuit du 14 au 15 Décembre dernier, il s'est élevé à l'isle de France un ouragan furieux, qui a jetté à la côte, détruit ou avarié 22 navires, dont la liste a été apportée au Cap, & de-là à Bordeaux, par le bâtiment l'*Actif*, venant du Cap de Bonne Espérance. Voici les noms de ces vaisseaux.

Le Pacifique, de Bordeaux, arrivé de l'Inde la veille, perdu en grande rade, hors de service, & sa cargaison très-avariée. — *Les Bons-Amis*, de l'Isle-de-France, Cap. M. L'huillier, ven. de la côte d'Afrique, perdu sans ressource, 5 à 6 hommes noyés. — *Le David*, de Bordeaux, Cap. M. Gelineau, ven. dudit lieu, hors de service; on a sauvé la cargaison. — *Le Comte d'Artois*, de Marseille, Capit. M. Brillant, sur

Digitized by Google

son départ pour France, avec partie de son fret à bord, perdu sans ressource. —— *La Louise*, de l'Isle-de-France, Capit. M. Labée, sur son départ pour l'Inde, perdu sans ressource. —— *Les Bien-Aimées*, de Nantes, Cap. M. Bonen, perdu. —— *La Chancelière de Brabant*, de Bordeaux, Capit. M. Beaulieu, échoué, la cargaison peu avariée, le navire très endommagé. —— *L'Actif*, de Bordeaux, & *l'Astrée*, de Saint-Malo, Capit. MM. Taudin & Rousset, sur leur départ pour St.-Domingue, échoués dans le port, & relevés avec peu d'avaries. —— *Le St.-Esprit*, de Saint-Malo; *la Rosalie*, de Nantes; *le Consolateur*, de Marseille; *le Boukous*, de l'Isle-de-France; *le Colon*, de l'Orient, tous sur leur départ pour France, échoués dans le port, & relevés, 15 ou 20 jours après, avec beaucoup d'avaries. —— *L'Amphitrite*, Flûte du Roi, Capit. Mr. Mayon; *la Colombe*, de l'Isle-de-France, sur leur départ pour Madagascar, échoués dans le port. —— *L'Aurore*, Flûte du Roi; *le Fidèle*, de Pondichéry; *le Télémaque*, de Marseille; *la Marie-Jeanne*, de l'Isle-de-France, & un navire Hollandois, échoués dans le port, peu avariés. —— *Le Nicobard* & *l'Harmonie*, de l'Isle-de-France, jettés sur la chaussée: ces deux navires étoient sur leur départ pour l'Inde. —— Plusieurs autres vaisseaux condamnés, Pontons, Caboteurs, &c., échoués dans le port.

» On écrit de Brest, qu'on y a lancé un » vaisseau de ligne de 74 can., nommé le » *Léopard*, & que le 12 de Juin une escad- » dre d'évolution avoit mis à la voile, sous » le commandement du Comte de Nieul; » mais qu'une gabarre venue de Rochefort

» lui

» lui avoit depuis porte l'ordre de rentrer » dans le port.

» Mardi 13 Juin, entre midi & deux heures, la ville de Melun & les environs ont été assaillis d'un orage affreux mêlé de grêle & d'un torrent d'eau qui a ruiné dix à douze paroisses des environs de cette ville. On a ramassé dans les jardins du château de la Rochette, des grains de grêle qui présentoient une surface de sept pouces & demi. Toutes les vîtres du château ont été cassées, excepté les carreaux de verre de Boheme; dont on n'a perdu que quinze. Les ardoises des combles sont fort endommées, & on a trouvé beaucoup d'oiseaux & de gibier tués par la grêle. L'orage a duré près d'une heure entiere; sa marche a été dirigée d'abord du couchant au levant, & au moment que l'on a cru cet orage passé, il est revenu du levant au couchant avec une violence inconcevable: la récolte en tout genre est absolument perdue. »

Il s'est répandu dernierement ici & ailleurs des bruits atroces sur le compte de la fille *Salmon*, aujourd hui femme *Savary*; bruits enfantés par la rage maladroite des persécuteurs de son Défenseur. Ce dernier vient de nous écrire à ce sujet; & nous nous hâtons de publier sa lettre, pour empêcher le cours d une calomnie aussi extravagante.

Monsieur, le *désespoir* des ennemis de la fille *Salmon*, femme *Savary*; leur *jalousie* sur la réussite qui a couronné mes peines & mes dépenses sans aucun autre espece de dédommagement en cette affaire à jamais mémorable, font circuler dans le public, jusques dans les provinces, que la femme *Savary* a empoisonné son mari. J'at-

Digitized by Google

teste sur ma tête que le mari & la femme vivent très-bien ensemble à Montargis ; qu'ils accroissent en protection, en fortune & en bonne santé ; qu'ils viennent l'un & l'autre très-fréquemment à Paris, & je provoque les auteurs de la nouvelle calomnie ; je la dénonce à tous les gens d'honneur ; je défie ces auteurs de se nommer. Enfin, cette abominable nouvelle a circulé si promptement dans les provinces, qu'un Officier supérieur & de mérite m'écrit de Bayeux que cette nouvelle accusation y fait le plus grand progrès. En conséquence je déclare que je recevrai avec bien de la reconnoissance les renseignemens positifs qu'il plaira aux prudens amis de la vérité, de m'adresser contre les auteurs de ce nouvel attentat. Que les méchans m'attaquent, mais qu'ils respectent la foiblesse d'une paysanne qui ne peut se défendre contre eux que comme elle le faisoit aux approches du bûcher, que la calomnie lui avoit préparé. » *Vous m'accusez* ; mais auparavant, assurez-» vous donc *s'il y a un délit* : s'il y en a un *je n'en* » *suis pas coupable* : & s'il n'y en a pas, vous » êtes *doublement des calomniateurs* ; & en ce cas » là, la Loi de toutes les nations prononce contre » vous la peine du *fouet*. (*fustibus feriatur*)

Daignez, Monsieur, employer cette juste réclamation dans votre prochaine feuille, ce sera pour moi un nouveau surcroît à ma reconnoissance.

Je suis, &c.

LECAUCHOIS, Avocat.

Paris 27 Juin 1787.

» Le 14 du mois dernier, le tonnerre est » tombé dans le bois de Riencourt, à 5 lieues » d'Amiens, sur huit personnes qui s'étoient

Digitized by Google

» retirées, à cause de l'orage, dans une ca-
» bane faite avec des fagots sous un arbre.
» Le Garde du bois, & deux ouvriers du
» village de Montagne ont été tués : les
» cinq autres qui ont été blessés, se plai-
» gnent de mal-aise, d'un brisement dans
» les parties frappées du tonnerre, & ont
» tous des sillons de brûlure plus ou moins
» larges.

Le Parlement de Normandie a rendu, le 22 Mai dernier, un Arrêt très-intéressant, dont voici l'objet :

« Cet Arrêt, rendu par les Chambres assem-
» blées, sur le réquisitoire du Procureur Gé-
» néral, ordonne que, par provision, tous les
» parens, jusqu'au septiéme degré, des orphe-
» lins, enfans mineurs, au dessous de sept ans,
» dont le pere ou la mere seront décédés, & des
» vieillards grabataires dont la pauvreté sera
» suffisamment constatée, seront tenus de con-
» tribuer à leur garde, nourriture & entretien,
» à la requête des Substituts du Procureur Géné-
» ral du Roi, & sur l'Ordonnance du Juge, ainsi
» qu'aux frais que les convocations & contesta-
» tions qui pourroient s'élever à ce sujet, auront
» occasionnés, lesquels, sans tirer à conséquence,
» seront taxés comme pour les affaires du Roi ;
» desquels frais ne pourront être prenables les
» parens qui, se présentant sans assignation, ont
» consenti à la contribution, aussi tôt qu'elle a
» été demandée, ni ceux qui prouveront, par
» des certificats de pauvreté, devoir même être
» exempts de la dite contribution : ne pourra
» néanmoins la contribution être requise, ni or-
» donnée, lorsqu'il sera constant que les offres

Digitized by Google

» faites par des parens au pere ou à la mere de » prendre à leur charge le plus grand nombre » de leurs enfans, auront été par eux refusés, » sans justification, de leur part, d'impuissance » d'élever l'enfant qui leur seroit laissé. »

Deux personnes respectables nous mandent du Lyonnois un trait de courage & d'humanité au dessus du sexe & de l'âge de la jeune fille qui en a été l'héroïne.

« Mardi dernier, 5 du courant, nous écrivent » nos Correspondans, nos occupations nous ayant » appellés à *Chessy*, petit bourg du Lyonnois, » baigné par la riviere d'Azergue, le temps de- » vint orageux dans l'après-midi; les montagnes » où ce torrent prend sa source, étoient couver- » tes d'épais nuages, qui bientôt répandirent » une pluie abondante qui s'étendit jusqu'à *Ches-* » *sy*. Peu d'heures après, la riviere augmenta » considérablement. Sur les cinq heures du soir, » le nommé *Antoine Michon*, âgé d'environ » 14 ans, se rendoit de *Chessy* au hameau de » *Courbeville*; pour y parvenir, il étoit contraint » de traverser la riviere sur une planche de la » largeur de 15 pouces, qui n'a point de garde- » fous. A peine fut-il au milieu, que le pied lui » ayant manqué, il tomba dans la riviere qui » l'entraînoit avec rapidité. Les cris de ce mal- » heureux enfant furent entendus par trois jeunes » filles, occupées près de-là à arracher de l'her- » be; elles coururent au bord de l'eau pour lui » tendre du secours; l'une d'elles, nommée » *Marguerite Rellieu*, âgée de 13 ans, plus agi e » ou plus sensible que les autres, arriva la pre- » miere; elle appelloit du secours, il ne venoit » pas. Elle veut se précipiter dans les flots pour » sauver la vie à son jeune compatriote. La mere

Digitized by Google

» de cette fille qui survient, & qui craignoit de » la voir périr, plusieurs fois par ses cris & ses » menaces arrête ses mouvemens. La fille suit » des yeux, & en courant de toutes ses forces, le » nouveau Moyse, l'espace de 200 pas; enfin, » ne voyant paroître personne plus fort qu'elle, » appercevant que la victime, de temps en temps » disparoissoit de dessus la surface, elle brava le » danger & les alarmes de sa mere; elle se met à » l'eau jusqu'au cou; étendant la main, elle sai- » sit le jeune *Michon* par les cheveux, & l'amène » à bord; déjà il étoit sans poulx & sans mouve- » ment. Il fut néanmoins rappellé à la vie au » moyen des sels qui lui furent administrés par » une personne du voisinage. »

L'Académie Royale des Belles-Lettres de la Rochelle tint le 9 Mai une Séance publique, à laquelle M. l'Evêque assista, en qualité d'Académicien honoraire.

M. *Seignette Desmarais*, Directeur, en fit l'ouverture par le précis des événemens intéressans pour l'Académie, qui ont eu lieu depuis la derniere séance.

M. *Brisault* lut un mémoire sur l'homme Physique & moral.

M. *Desparoux* lut un discours sur les bienfaisances sociales.

M. *Charpentier de Longchamps* lut un éloge de Gresset.

M. *Alquier* lut pour M. *Croisière*, associé absent, une allégorie en vers, dont le titre est *les rossignols & le pinson.*

La séance fut terminée par la lecture du programe qui suit.

L'Académie de la Rochelle décernera, dans la

Digitized by Google

séance publique, d'après Pâques 1788, un Prix de *trois cents livres*, à la meilleure Piece de vers françois qui lui sera adressée avant le quinze Février de la même année.

Elle laisse aux Auteurs le choix du Sujet.

L'Académie n'admettra au concours que des Pieces de cent vers, au moins, & de deux cens vers, au plus.

Les membres titulaires de l'Académie & les Associés résidens, sont seuls exclus du concours; les Auteurs qui se feront connoître, directement ou indirectement, n'y seront point admis.

Les paquets doivent être adressés francs de port, ou sous le couvert de M. l'Intendant, à M. SEIGNETTE, premier Secrétaire perpétuel de l'Académie.

Suite du Traité de Commerce entre la France & la Russie.

35°. Si les navires des sujets des Hautes-Parties contractantes échouoient ou faisoient naufrage sur les côtes des Etats respectifs, on s'empressera de leur donner tous les secours & assistances possibles, tant à l'égard des navires & effets, qu'envers les personnes qui composeront l'équipage. A cet effet, on aviséra le plus promptement qu'il sera possible, le Consul ou Vice-Consul de la Nation du navire naufragé, & on lui remettra, à lui ou son agent, la direction du sauverage; & où il ne se trouveroit ni Consul ni Vice-Consul, les Officiers préposés de l'endroit veilleront audit sauverage, & y procéderont en tous points de la maniere usitée à l'égard des sujets mêmes du pays, en n'exigeant rien au-

Digitized by Google

delà des frais & droits auxquels ceux-ci sont assujettis en pareil cas sur leurs propres côtes, & on procédera, de part & d'autre, avec le plus grand soin, pour que chaque effet sauvé d'un tel navire naufragé ou échoué, soit fidelement rendu au légitime propriétaire.

36°. Les procès & autres affaires civiles concernant les sujets commerçans respectifs, seront réglés & jugés par les Tribunaux du pays auxquels ressortissent les affaires du commerce des Nations avec lesquelles les Hautes-Parties contractantes ont des Traités de commerce. Ces tribunaux leur rendront la plus prompte & la plus exacte justice, conformément aux lois & formes judiciaires prescrites auxsusdits tribunaux. Les sujets respectifs pourront confier le soin de leurs causes à tels Avocats, Procureurs ou Notaires que bon leur semblera, pourvu qu'ils soient avoués par le Gouvernement.

37°. Lorsque les marchands François & Russes feront enrégistrer aux douanes respectives, leurs contrats ou marchés pour ventes ou achats de marchandises par leurs commis, expéditeurs ou autres gens employés par eux, les douanes où ces contrats s'enrégistreront, devront soigneusement examiner si ceux qui contractent pour le compte de leurs commettans, sont munis par ceux-ci d'ordre ou pleins pouvoirs en bonne forme, auquel cas lesdits commettans seront responsables, comme s'ils avoient contracté eux-mêmes en personnes; mais si lesdits commis expéditeurs, ou autres gens employés par les susdits marchands, ne sont pas munis d'ordres ou pleins pouvoirs suffisans, ils ne devront pas en être crus sur leur parole, & quoique les douanes soient dans l'obligation d'y veiller, les contractans ne seront pas moins tenus de prendre garde

Digitized by Google

eux-mêmes que les accords ou contrats qu'ils feront enſemble, n'outre-paſſent pas les termes de procurations ou pleins pouvoirs conſiés par les propriétaires des marchandiſes, ces derniers n'étant tenus à répondre que de l'objet & de la valeur énoncés dans leurs pleins pouvoirs.

38°. Les Hautes-Parties contractantes s'engagent réciproquement à accorder toute aſſiſtance poſſible aux ſujets reſpectifs, contre ceux qui n'auront pas rempli les engagemens d'un contrat fait & enregiſtré ſelon les loix & formes preſcrites; & le Gouvernement, de part & d'autre, employera, en cas de beſoin, l'autorité néceſſaire pour obliger les parties à comparoître en Juſtice, dans les endroits où leſdits contrats auront été conclus & enregiſtrés, & pour procurer l'exacte & entiere exécution de tout ce qu'on y aura ſtipulé.

39°. On prendra réciproquement toutes les précautions néceſſaires pour que le brac ſoit confié à des gens connus par leur intelligence & probité, afin de mettre les ſujets reſpectifs à l'abri du mauvais choix des marchandiſes & des emballages frauduleux; & chaque fois qu'il y aura des preuves ſuffiſantes de mauvaiſe foi, contravention ou négligence de la part des bracqueurs ou gens préposés à cet effet, ils en répondront en leurs perſonnes & leurs biens, & ſeront obligés de bonifier les pertes qu'ils auront cauſées.

40°. Les marchands François établis ou qui s'établiront en Ruſſie, peuvent & pourront acquitter les marchandiſes qu'ils y achetent, en la même monnoie courante de Ruſſie qu'ils reçoivent pour leurs marchandiſes vendues, à moins que, dans les contrats ou accords faits entre le vendeur & l'acheteur, il n'ait été ſtipulé le contraire: ceci doit s'entendre réſiproquement de

Digitized by Google

même pour les marchands Russes établis ou qui s'établiront en France.

41°. Les sujets respectifs auront pleine liberté de tenir dans les endroits où ils seront domiciliés, leurs livres de commerce, en telle langue qu'ils voudront, sans que l'on puisse rien leur prescrire à cet égard, & l'on ne pourra jamais exiger d'eux de produire leurs livres de compte ou de commerce, excepté pour leur justification en cas de banqueroute ou de procès; mais, dans ce dernier cas, ils ne seront obligés de présenter que les articles nécessaires à l'éclaircissement de l'affaire dont il sera question.

42°. S'il arrivoit qu'un sujet François établi en Russie, ou un sujet Russe établi en France, fît banqueroute, l'autorité des Magistrats & des Tribunaux du lieu sera requise par les créanciers pour nommer les curateurs de la masse auxquels seront confiés tous les effets, livres & papiers de celui qui aura fait banqueroute. Les Consuls ou Vice-consuls respectifs pourront intervenir dans ces affaires pour les créanciers & débiteurs de leur Nation absens, en attendant que ceux ci aient envoyé leurs procurations; & il sera donné copie des actes qui pourront intéresser les sujets de leur Souverain, afin qu'ils soient en état de leur en faire parvenir la connoissance. Lesdits créanciers pourront aussi former des assemblées pour prendre entr'eux les arrangemens qui leur conviendront concernant la distribution de ladite masse. Dans ces assemblées, le suffrage de ceux des créanciers qui auront à prétendre aux deux tiers de la masse sera toujours prépondérant, & les autres créanciers seront obligés de s'y soumettre; mais quant aux sujets respectifs qui auront été neutralisés, ou auront acquis le droit de bourgeoisie dans les Etats de l'autre Puissance

Digitized by Google

contrastante, ils seront soumis en cas de banqueroute, comme dans toutes les autres affaires, aux loix, ordonnances & statuts du pays où ils seront immatriculés.

13°. Les marchands François établis ou qui s'établiront en Russie, pourront bâtir, acheter, vendre & louer des maisons dans toutes les villes de l'Empire qui n'ont pas de privileges municipaux ou droits de bourgeoisie contraires à ces acquisitions. Toutes maisons possédées & habitées par les marchands François à Saint-Pétersbourg, Moscou, Archangel, Cherson, Sevastopol & Théodosia, seront exemptes de tout logement aussi long-tems qu'elles leur appartiendront & qu'ils y logeront eux mêmes; mais quant à celles qu'ils donneront ou prendront à loyer, elles seront assujetties aux charges & logemens prescrits pour ces endroits. Les marchands François pourront aussi s'établir dans les autres villes de l'empire de Russie; mais les maisons qu'ils y bâtiront ou acheteront ne jouiront pas des exemptions accordées seulement dans les six villes dénommées ci-dessus; cependant si Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies jugeoit à propos, par la suite, de faire une ordonnance générale pour acquitter en argent la fourniture des quartiers, les marchands François y seront assujettis comme les autres.

Sa Majesté Très-Chrétienne s'engage réciproquement à accorder aux marchands Russes établis ou qui s'établiront en France, la même permission & les mêmes exemptions qui sont stipulées par le présent article, en faveur des François en Russie, & aux mêmes conditions exprimées ci-dessus, en désignant les villes de Paris, Rouen, Bordeaux, Marseille, Cette & Toulon, pour y faire jouir les marchands Russes des mêmes

Digitized by Google

rogatives accordées aux François dans celles de Saint-Pétersbourg, Moscou, Archangel, Cherson, Sevastopol & Théodosia.

44°. Lorsque les sujets de l'une des Puissances contractantes voudront se retirer des Etats de l'autre Puissance contractante, ils pourront le faire librement, quand bon leur semblera, sans éprouver le moindre obstacle de la part du Gouvernement, qui leur accordera, avec les précautions possibles, les passeports en usage pour quitter le pays, & emporter librement les biens qu'ils auront apportés ou acquis, après s'être assuré qu'ils auront satisfait à toutes leurs dettes, ainsi qu'aux droits fixés par les loix, statuts & ordonnances du pays qu'ils voudront quitter.

45°. Afin de promouvoir d'autant mieux le commerce des deux Nations, il est convenu que, dans le cas où la guerre surviendroit entre les Hautes-Parties contractantes (ce qu'à Dieu ne plaise), il sera accordé, de part & d'autre, au moins l'espace d'une année après la déclaration de la guerre, aux sujets commerçans respectifs, pour rassembler, transporter ou vendre leurs effets ou marchandises, pour se rendre dans cette vue par-tout où ils jugeront à propos; & s'il leur étoit enlevé ou confisqué quelque chose, sous prétexte de la guerre contre leur Souverain, ou s'il leur étoit fait quelqu'injustice durant la susdite année, dans les Etats de la Puissance ennemie, il sera donné, à cet égard, une pleine & entiere satisfaction. Ceci doit s'entendre pareillement de ceux des sujets respectifs qui seroient au service de la Puissance ennemie : il sera libre aux uns & aux autres de se retirer dès qu'ils auront acquittés leurs dettes; & ils pourront, avant leur départ, disposer selon leur bon plaisir & convenance de ceux de leurs effets dont ils n'au-

Digitized by Google

roient pu se défaire, ainsi que des dettes qu'ils auroient à prétendre, leurs débiteurs étant tenus de les acquitter, comme s'il n'y avoit pas eu de rupture.

46°. Le présent Traité d'amitié & de commerce durera douze années, & toutes les stipulations en seront religieusement observées, de part & d'autre, durant cet espace de tems. Mais comme les Hautes Parties contractantes ont également à cœur de perpétuer les liaisons d'amitié & de commerce qu'elles viennent de contracter, tant entr'elles qu'entre leurs sujets respectifs, elles se réservent de convenir de sa prolongation ou d'en contracter un nouveau avant l'expiration de ce terme.

47°. Sa Majesté le Roi Très-Chrétien, & Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, s'engagent à ratifier le présent Traité; & les ratifications en bonne & due forme seront échangées dans l'espace de trois mois, à compter du jour de la date de sa signature, ou plutôt, si faire se peut.

En foi de quoi, nous soussignés, en vertu de nos pleins pouvoirs, avons signé ledit Traité, & y avons apposé le cachet de nos armes. Fait à Saint-Pétersbourg, le 31 Décembre mil sept cent quatre-vingt six (*vieux style*), & le 11 Janvier mil sept cent quatre-vingt sept (*nouveau style*).

(*L. S.*) Louis Philippe, Comte de Ségur.

(*L. S.*) Comte Jean d'Ostermann.

(*L. S.*) Comte Alexandre de Woronsow.

(*L. S.*) Alexandre Comte de Besborodko.

(*L. S.*) Arcadi de Marcoff.

Nous, ayant agréable le susdit Traité de navigation & de commerce en tous & chacun les points & articles qui y sont contenus & déclarés, avons iceux, tant pour nous que pour nos héri-

Digitized by Google

tiers, successeurs, royaumes, pays, terres, seigneuries & sujets, acceptés & approuvés, ratifiés & confirmés; &, par ces présentes, signées de notre main, acceptons, approuvons, ratifions & confirmons, & le tout promettons en foi & parole de Roi, sous l'obligation & hypothéque de tous & un chacun nos biens présens & à venir, garder & observer inviolablement, sans jamais aller ni venir au contraire, directement ou indirectement, en quelque sorte & maniere que ce soit; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Versailles, le quinzieme jour du mois de Mars, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-sept, & de notre regne le treizieme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi. *Signé* COMTE DE MONTMORIN.

Suivent les formulaires des passeports & lettres de mer qui se doivent donner dans les Amirautés respectives des Etats des deux Hautes-Parties contractantes, aux vaisseaux & bâtimens qui en sortiront, conformément à l'article 31 du présent Traité.

Louise-Françoise-Alexandrine Guérin de Tencin, épouse du sieur Armand-François de la Tour-du-Pin de Montauban, Marquis de Soyans, Brigadier des Armées du Roi, Mestre-de-camp, Commandant du régiment d'Infanterie de Rouergue, & Gouverneur des ville & citadelle de Montelimart, est morte à Grenoble, le 22 Mai dernier, âgée de 75 ans.

» P. S. M. S..., de Toulon, dont nous » avons imprimé une lettre sur la prétendue » catastrophe de la frégate la *Fleche*, nous » prie de publier, qu'en parlant d'un *Cupi-*

Digitized by Google

» *taine de vaisseau, connu par sa cruauté*, il » n'a en aucune maniere prétendu désigner » qui que ce soit, & encore moins le Capi- » taine de la *Fleche.*

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 2 de ce mois, sont : 76, 40, 22, 43 & 71.

Les Payeurs des Rentes, 6 derniers mois de 1786, payent *toutes lettres.*

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 30 Juin.

Depuis quelques jours, on paroît un peu moins agité dans cette ville; mais la fermentation n'a pas diminué ailleurs. Outre les séditions & les pillages commis à Anvers & à Lierre, il s'est élevé des tumultes à Courtrai, Tournai, Malines, Tirlemont & Vilvorden, où la populace s'est portée sur les maisons de ceux qui avoient accepté des places dans la nouvelle Administration, rejettée. Cent-vingt-deux des séditieux ont été arrêtés à Anvers; l'un de leurs chefs, dit-on, a même été pendu, & plusieurs autres fouettés & marqués. Le Bourgrave de la même ville a été démis de sa place, & exilé pour 30 ans, & l'un des Commissaires de Cercles conduit ici pour sa sûreté personnelle, à ce qu'on croit, par deux Cavaliers de Maréchaussée.

Le 26 de ce mois, il est arrivé 800 hommes de troupes Prussiennes à Goch, à trois lieues de Cleves, pour y tenir quartier.

Les nouveaux Etats d'Utrecht ayant en-

Digitized by Google

voié à la Haie trois Députés à l'Assemblée de LL. HH. PP., il y fut délibéré le 15 sur leur admission. L'extrait authentique des résolutions des Etats-Généraux porte à ce sujet que, » la province de *Hollande* opina » sur le champ à légitimer ces Députés; que » la province d'*Utrecht*, représentée par les » Etats d'Amersfoort, déclara qu'elle te- » noit cette députation pour illégale & illé- » gitime, & qu'elle protestoit contre son » admission; les Députés de la *Frise* consi- » dérant cette affaire comme purement » domestique, dirent avoir renvoié la chose » à leurs commettans, & se décidérent à » recevoir les Députés d'Utrecht provision- » nellement: la province d'*Overyssel* fut de » même avis; les Députés de celle de *Gro-* » *ningue* en référerent absolument à leurs » Souverains; les provinces de Gueldres & » de Zélande refuserent de reconnoître la » nouvelle Députation. La conclusion ayant » été formée sur ces différens avis, les Dé- » putés furent admis; les provinces d'opi- » nion contraire firent leurs protestations ».

La pluralité des provinces de Hollande, Overyssel, Frise & les nouveaux Etats d'Utrecht fit également révoquer les dernieres résolutions des Etats-Généraux, relatives à la suspension du Général van Ryssel, à la marche des troupes de la Généralité en Gueldres, &c. mais le Conseil d'Etat fit difficulté d'obéir à cette révocation, & laissa

Digitized by Google

subsister les premiers ordres. Peu de jours après, les Etats de Frise ont désavoué la conduite de leurs Députés, leur ordonnant de plus fort de se conformer à l'avis des provinces de Gueldres & de Zélande, & de refuser les Députés présentés par les Etats assemblés à Utrecht, ce qui a été exécuté, & a ramené la majorité précédente contre les provinces de Hollande & d'Overyssel. Celle de Groningue est partagée d'opinion, & ne s'est point encore expliquée ultérieurement.

Le jour de l'admission momentanée des Députés des nouveaux Etats d'Utrecht, il s'éleva une querelle violente dans l'Assemblée même des Etats-Généraux, entre M. d'Averhoult, l'un des Députés des Etats assemblés à Utrecht, & M. de Thuyll, Baron de Zuylen, & Député des Etats d'Amersfoort. Ce dernier tira son épée contre M. d'Averhoult; mais on parvint à séparer ces deux adversaires qui se battirent le lendemain près de la Haye. Comme diverses feuilles publiques avoient rendu un compte calomnieux de cette affaire, en avançant que le Baron de Zuylen s'étoit battu lâchement, qu'il avoit fait des excuses, &c. &c. les seconds ont fait à ce sujet une déclaration publique, appuiée de celle de M. d'Averhoult lui même, qui porte :

Le soussigné, indigné de voir offenser un homme d'honneur d'une mani-re calomnieuse, déclare au public par la présente, que ce qui est

Digitized by Google

rapporté dans le N° 73 de la Gazette de Harlem, est un composé de mensonges, & que Monsieur van Tuyll van Zuylen, bien loin de s'être conduit lâchement, a prouvé par la maniere dont la dispute a eu lieu entre le soussigné & ledit Monsieur van Zuylen, & a été terminée, qu'il est un homme brave & d'honneur.

La Haye le 19 Juin 1787.

J. A. D'AVERHOULT.

M. de Thuyl a publié une déclaration pareille sur la conduite de M. d'Averhoult.

La Commission militaire, nommée par les Etats de Hollande, s'est rendue à Woerden, & s'occupe de remplacer par des détachemens des Corps-Francs, les garnisons qu'ont abandonné les troupes réglées. La ville d'Amsterdam leve un corps de 700 hommes, pour assister la ville d'Utrecht, & il en est parti le 21, 300 Bourgeois pour relever ceux qui depuis 15 jours montoient la garde à Muyden. Les Etats assemblés à Utrecht ont nommé le Rhingrave de Salm leur Généralissime, & M. van der Borch, Général-Major. Ils ont aussi invité par une proclamation les Régimens à la répartition de la Province, à ne reconnoître que leur seule autorité.

Les soldats de la garnison de la Haye commencent à déserter; 30 soldats des Gardes Hollandoises & une vingtaine des Gardes Suisses ont quitté la place, la nuit du 19 au 20. La garnison du fort de Wieringen est allée rejoindre le Lieutenant Colo-

Digitized by Google

nel Balnéavis, le même qui a emmené la garnison d'Oudewater. Une compagnie de Canonniers, cantonnée à Gorcum, s'est retirée dans la Gueldre, ainsi qu'un bataillon de Hardenbroeck, qu'on faisoit marcher de Heusden à Viane.

Les Députés du Conseil de Rotterdam ont proposé les points suivans à l'Assemblée des Etats de Hollande.

I. Sauf les délibérations sur la proposition de la ville de Leiden, concernant la suspension du Stadhouder, de défendre à tous les Officiers dispensés, suspendus & démis, de demeurer plus de deux fois 24 heures sur le territoire de la Hollande, sous peine de mort.

II. D'accorder une amnistie à tous les soldats, qui ont été au Cordon & l'ont abandonné.

III. De former d'abord d'autres Régimens, à la place de ceux qui ont déserté.

IV. D'effectuer au plutôt les Délibérations secrettes, & de fixer à cet égard au plutôt le jour.

V. Que toutes les rivieres qui environnent la Hollande, soient pourvues de bâtimens nécessaires armés.

VI. D'ordonner aux Députés à la Généralité, de ne pas s'attacher à leur système particulier, mais à celui de la Province.

VII. De décliner le Rapport du Comité secret, concernant la Médiation en date du 9 Juin.

Tous ces points ont été rendus commissoriaux au grand Comité.

Les *Constitués* de seize mille Bourgeois ou habitans d'Amsterdam ont remis à leur

Digitized by Google

Conseil de Régence une Requête, terminée par la conclusion suivante :

Les représentants se retirent par devers Vos Nobles Seigneurs, avec respect, mais néanmoins avec instante priere, pour que Vos Nobles Seigneurs veuillent prendre incessamment en Délibération, s'il ne conviendroit pas de faire proposer par les Députés de cette ville, à l'Assemblée de L. N. & G. P. de charger les Députés à la Généralité, de proposer à l'Assemblée de L. H. P. comme un moyen d'ajuster les *Différends actuellement existans de Provinces à Provinces*, la *Médiation* de S. M. Très-Chrétienne, & de l'invoquer au nom de l'Etat, comme Allié de la République, pour prévenir par-là, la dissolution autrement infaillible de l'Union, & pour mettre cette Province hors de toute responsabilité des malheurs qui doivent suivre d'une guerre civile, devenue alors inévitable, en cas que cette proposition soit rejettée à la Généralité.

La Régence s'est conformée à cette réquisition, qui a été portée par les Députés d'Amsterdam, à la délibération des Etats de Hollande; ceux ci l'ont prise *ad referendum*, & s'expliqueront définitivement le 26 de ce mois. (*Gazette d'Amsterdam*, n°. 40, 50, 51.)

S. A. R. Madame la Princesse d'Orange est partie le 21 de Nimegue pour Amersfoort, où l'on apprend qu'elle est arrivée.

Les Constitués de la partie de la Bourgeoisie d'Amsterdam, dont nous avons parlé, & son Conseil militaire ont cassé le 22 les Bourguemestres *Dedel* & *Beels*; la mai-

Digitized by Google

ſon de ce dernier avoit été pillée dans dernière émeute.

L'Inquiſition de Madrid vient de proſcrire la traduction des *Penſées du Comte d'Oxenſtiern*, comme *ſentant le Matérialiſme*; l'ouvrage des *Corps politiques*, ou Extrait de la République de *Bodin*; les Œuvres de *Puffendorf*, les *Recherches ſur les Américains*, par M. de *Paw*; les *Penſées Chrétiennes* du P. *Bouhours*; les *Réflexions ſur le bon goût*, &c. de *Muratori*, &c.

Nous venons de recevoir des détails ultérieurs, de la tournée de l'Impératrice de Ruſſie en Crimée, détails extraits d'une lettre authentique, écrite ſur les lieux.

De Sébaſtopolis, en Crimée, le 3 Juin 1787.

» L'Impératrice de Ruſſie, partie le 29 Mai de *Kiſikerman*, autrement nommé *Perevoslaw*, paſſa le Dnieper, & trouva en débarquant une troupe de Tartares qui l'attendoient pour lui rendre hommage & pour l'eſcorter. Le même jour cette Princeſſe traverſa une partie du déſert, ſitué entre le Dnieper & Perecop, & s'arrêta à *Kamenoy-moſt*, ainſi nommé, à cauſe d'un pont de pierre qui y exiſte depuis un temps immémorial. On avoit établi dans ce lieu un petit camp retranché, au centre duquel une maiſon, conſtruite pour l'Impératrice. Le Prince *Potemkin* donna le même jour à cette Princeſſe un ſpectacle auſſi curieux que nouveau. Un corps très nombreux de Coſa-

Digitized by Google

ques du Don, qu'il avoit fait venir au-devant de S. M. I., repréſenta un ſimulacre de combat, en ſe répandant dans la plaine, y eſcarmouchant & y faiſant pluſieurs charges. Une forêt de lances, les cris des Coſaques, leur habillement Aſiatique, l'adreſſe avec laquelle ils manioient leurs chevaux, firent une ſinguliere impreſſion. »

» Le 30, l'Impératrice ſe remit en route, paſſa le matin les célébres lignes de *Perecop*, qui ne ſont plus aujourd'hui qu'un objet de curioſité, entra en Tauride; & après avoir traverſé plus de 60 verſtes de *ſteps* (déſerts) où l'on ne rencontre que des débris de villages, elle s'arrêta pour paſſer la nuit à Acbar, où l'on avoit établi un camp & un logement pour S. M. I. »

» Le 31, continuant la marche, on découvrit bientôt les hautes montagnes qui ſont au ſud de la preſqu'iſle de Crimée. En entrant dans la premiere chaîne de ces montagnes, la ſcene changea totalement, & à la place de ces *ſteps*, dénués d'arbres & d'habitans, on découvrit de beaux valons, des champs cultivés, des vergers & des villages aſſez fréquens. »

» L'Impératrice arriva le ſoir à *Batcheſaray*, après avoir paſſé à gué la riviere d'Alma, & logea dans le palais des Khans. Avant d'y arriver, un corps de près de mille Tartares réguliers, armés de lances, & parfaitement montés, vint à la rencontre de cette Princeſſe, & lui ſervit d'eſcorte. »

Digitized by Google

» La ville de *Batcheſaray*, ſituée dans un vallon étroit, s'étendant en amphithéâtre ſur les montagnes qui l'entourent, & dont les immenſes rochers ſuſpendus paroiſſent prêts à l'écraſer, préſente un des plus ſinguliers points de vue. Elle contient près de neuf mille habitans, preſque tous Tartares. Ils y ſuivent leurs anciens uſages; on n'y gêne ni leur commerce ni leur culte. On ſe trouvoit dans ce palais comme tranſporté dans une ville de Turquie ou de Perſe, avec cette différence, qu'on pouvoit y voir en liberté la Moſquée, les bains ſecrets, ces jardins myſtérieux, & tout l'intérieur de ces fameux harems, dont ailleurs nul Chrétien ne peut ſeulement connoître la diſtribution. »

» On a remarqué que *ces Tartares, ſoumis ſeulement depuis trois ans, ſont gouvernés avec tant de douceur, qu'ils s'attachent à leur joug, & qu'on peut déjà ſe repoſer ſur leur fidélité*, & que c'eſt ſous leur eſcorte ſeule, que l'Impératrice eſt arrivée dans leur Capitale. Cette Princeſſe, après y avoir ſéjourné un jour & demi, en eſt repartie le 2 Juin, & eſt arrivée le lendemain à Sébaſtopolis, après avoir dîné à Inkerman. En s'arrêtant au pied d'une montagne, remarquable par les cavernes autrefois habitées, dont cet immenſe rocher eſt criblé, & ſur le haut duquel ſont les débris d'un fort bâti par les Génois, le premier ſpectacle qui

Digitized by Google

frappa ſes regards, fut une ligne de Tartares à cheval, qui laiſſoient voir derriere eux le fond d'une baie très-large, & profonde de 12 ou 15 verſtes. Au milieu de cette rade, la flotte conſtruite & armée en *deux ans* étoit rangée en ligne, en face de l'appartement où dînoit l'Impératrice, & ſalua Sa Majeſté du feu de tous ſes canons. L'après-midi elle s'embarqua au fond du golphe, & paſſa le long de cette ligne, voyant à droite & à gauche les anſes larges & profondes que la nature a creuſées dans ce golphe, pour en faire un port ſûr & commode, & au bout de 8 verſtes elle débarque au pied d'une montagne, ſur laquelle Sebaſtopolis s'éleve en amphithéâtre. »

Les nouvelles d'Yaſſi annoncent que le ci devant Kan de Crimée, *Sahim Gueray*, a quitté Choczim, & qu'il ſe promene en Moldavie, ſuivi d'un Capigi Pachi & d'un certain nombre de fideles ſerviteurs.

Parag. extraits des Pap. Angl. & autres.

Extrait d'une Lettre de Hanovre, en date du 12 Juin.

Il a été donné ordre depuis peu de dreſſer un état général des troupes de cet Electorat, d'après lequel il paroît que, quoique pluſieurs des Régimens ſoient incomplets, l'Infanterie monte à 23,200, & la Cavalerie à huit mille 640 hommes. Les Officiers-Comm n-

Digitized by Google

dans ont reçu des instructions qui leurs enjoignent de compléter leurs Régimens le plus promptement possible, & le 4 de ce mois, jour où l'on a célébré l'anniversaire de la naissance de l'Electeur, les Lords de la Régence ont ordonné qu'il fut lû à la tête de chaque Régiment, qu'il ne seroit point accordé de congé pendant l'espace de six mois, sous quelque prétexte que ce puisse être. Le Duc d'York est parti pour Zell le 21 de ce mois; il se rendra de-là à son Evêché où il restera quelques jours, & ensuite à Berlin, où il est attendu au mois d'Août. (*Morning Chronicle, Gazetteer*).

Un Batelier, nommé Holmes, mécontent de la multitude des taxes, dont on est accablé en Angleterre, a imaginé un expédient très-singulier pour n'en point payer. Il a vendu une maison qu'il possédoit sur les bords de la Tamise; & du produit de cette maison, il a acheté un bateau couvert, où il fait sa résidence avec sa femme & sa nombreuse famille. Toute la riviere est son domaine; il se fixe où il veut, selon les tems & les circonstances, & vit dans l'endroit qui lui paroît le plus agréable & le plus commode. Il est actuellement à l'ancre, vis à-vis l'endroit que l'on appelle York-Buildings, où la propreté de son habitation flottante, la situation intéressante de sa femme & de ses enfans, & le caractere facétieux de ce Batelier, attirent un grand nombre de curieux. *Morning-Herald.*

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 28 Juin.

PEndant l'année derniere, il eſt ſorti du port d'Archangel 139 vaiſſeaux, dont 29 pour la Norwege, 15 pour Hambourg, 49 pour divers ports de la Grande Bretagne, 4 pour la France, 3 pour la Hollande, &c.

Le 10 Mai, M. Dietz, ci-devant chargé des affaires de Pruſſe à Conſtantinople, a eu ſa premiere audience de S. H., ſous le nouveau caractere d'Envoié de la Cour de Berlin; qualité en laquelle il avoit déja fait le 20 Mars ſa viſite publique au Grand-Viſir. Le Gouvernement lui a envoié la garde d'honneur, comme aux Miniſtres étrangers, reconnus.

Digitized by Google

Le 14, le Prince Royal de Danemarck, accompagné du Général de Huth, du Lieutenant Général d'Aleefeld, du Maréchal de Cour de Bulow, des adjudans Généraux de Bulow & de Kirkof & d'autres personnes de sa suite, est parti de Copenhague pour les provinces où S. A. R. fera la revue des troupes.

On sait qu'à la derniere diete de Suede il fut question de racheter du Roi le droit de brasser des eaux-de-vie, droit qui peut s'élever par an à un revenu de 500,000 rixdalers de Suede, (trois millions de livres de France). Afin de déterminer l'équivalent que l'on pouvoit offrir au Roi, si S. M. permettoit à chaque pere de famille de brasser des eaux-de-vie, on fit le dénombrement des mâles dans le royaume. On compte 8638 nobles & 27,263 personnes à leur service, 12,558 ecclésiastiques, & 15,980 personnes à leur service, 63,123 hommes de qualité, & 41,809 personnes à leur service, & 1,070,037 paysans, y compris leurs domestiques, ce qui donne un total de 1,322,201 hommes, en ajoutant à ce nombre celui des femmes & des enfans; le royaume de Suede qui a une surface de 12,997 milles carés géographiques, peut contenir une population d'environ 2,850,000 ames.

De Berlin, le 27 Juin.

Le Roi a élevé le Comte d'Eglofstein au grade de Lieutenant-Général, & lui a confié le gouvernement de Konigsberg, vacant par la mort du Général de Platen. L'inspection des régimens d'infanterie dans la Prusse occidentale a été donnée au Major-Général, Comte de Schewerin.

Digitized by Google

Le Docteur Herz, Médecin Juif, d'un très-grand sçavoir, ayant publié ici dernierement un ouvrage estimé sur la Physique expérimentale, S. M. lui a écrit en ces termes :

Très-Savant & fidele ami !

» Il y a long-temps que j'ai remarqué vos talens singuliers & vos connoissances dans la Physique expérimentale. Je vous ai toujours regardé comme un excellent Professeur en cette faculté. La permission que vous m'avez demandée de me dédier l'instruction que vous vous proposez d'enseigner, ne souffre aucune difficulté ; & je vous l'accorde avec le plus grand plaisir. Le Comte de Bruhl, Lieutenant Général & Instituteur de mes fils, m'ayant informé que vous étiez prêt à leur enseigner les principes fondamentaux de cette science, j'accepte cette offre avec plaisir & gratitude. Pour la mettre en pratique, vous pourrez avoir les conférences ultérieures & nécessaires avec le susdit Lieutenant Général, & être assuré que les soins que vous prendrez dans cette instruction, seront reconnus, par les faveurs de votre gracieux Roi.

A Marc Herz, Conseiller Aulique du Prince Waldek, & Médecin du Lazaret de Berlin. Potsdam le 24 Avril 1787.

FREDERIC - GUILLAUME.

De Francfort, le 2 Juillet.

On a expédié un Courrier à Pettau, pour prévenir les Généraux, que l'Empereur n'assisteroit point au camp qui y est assemblé.

Il a paru nouvellement un recueil de piece

Digitized by Google

concernant l'armée Autrichienne, en 2 volumes in-8°. Cet ouvrage paroît renfermer des détails exacts, sur-tout ce qui concerne les troupes de l'Empereur. L'état complet d'un régiment d'infanterie Allemande & Hongroise y est porté à 3,175 hommes répartis en 18 compagnies. L'armée Autrichienne est composée de 77 régimens d'infanterie, dont 37 Allemands; les étrangers incorporés dans ces derniers montent en tems de paix à 35,820 hommes; les grenadiers sont recrutés dans les compagnies de fusiliers; on n'admet que rarement des étrangers dans le corps des grenadiers. Les régimens de cavalerie sont au nombre de 37, dont 2 de carabiniers, 10 de cuirassiers, 6 de dragons, 6 de chevaux-legers, & 13 de hussards. L'établissement de paix de toute l'armée est de 298,063 hommes & celui de guerre de 358,701.

Une Députation du Chapitre de Worms a apporté, le 19, à l'Electeur de Mayence, la nouvelle que son Coadjuteur, le Baron de Dalberg, a été élu aussi Coadjuteur de l'Evêché de Worms.

ITALIE.

De Malthe, le 27 Mai.

L'escadre Vénitienne, destinée à rester dans ces mers, sous les ordres du contr'Amiral *Condulmer*, après une croisiere de 3 semaines, vient de rentrer dans notre port. Le Chevalier Emo est à Corfou avec sa division, & a reçu ordre de retourner à Venise.

Digitized by Google

La corvette Angloise la *Caryofort*, de 26 canons, & 180 hommes d'équipage, commandée par le Cap. Smith, a mis à la voile d'ici, le 23, pour Tripoli de Barbarie, où elle ramene l'Ambassadeur que cette Régence avoit envoié l'année passée en Angleterre.

M. *d'Agueſſeau*, Conseiller d'Etat, & Prévôt-Maître des cérémonies de l'Ordre du S. Esprit, venu de Constantinople sur un bâtiment Ragusais, est débarqué ici, pour y faire sa quarantaine, & entreprendre ensuite le voyage d'Italie.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 3 Juillet.

Le 27 du mois dernier, le Comte de *Dunmore* a pris congé de Sa Maj. pour se rendre aux Isles de Bahama, dont il a été nommé Gouverneur. Le même jour, S. M. donna au Résident de Venise une audience secrette d'une heure.

Hier 2, un Exprès envoyé de la Haye par le Chevalier *James Harris*, a apporté des dépêches au Gouvernement qui, sur le champ ont été remises à S. M. à Windsor, & qui ont occasionné, ce matin, une Assemblée du Conseil, dont le résultat n'est pas connu. Seulement, on est informé par ce Courier que S. A. R. Madame la Princesse

Digitized by Google

d'Orange, allant d'Amersfoort à la Maison du Bois, près de la Haye, a été arrêtée dans sa route, & obligée de rebrousser, par un détachement armé du Parti anti Stathoudérien.

L'escadre du Commodore *Gower* est rassemblée à Spithéad, & composée des vaisseaux suivans :

	can.
L'*Edgar*, Commod. Gower, Cap. Thompson.	
Le *Magnificent*, Cap. Berkeley.	74
Le *Ganges*, Cap. Sir Roger Curtis (1).	74
Le *Bedford*, Cap. Mann.	74
Le *Crown*, Cap. Pole.	64
Le *Standart*, Cap. Chamberlain.	64

Trois frégates & deux sloops. On équipe à Chatham le *Scipion* de 64 can., qu'on présume devoir se joindre aux vaisseaux précédens. Toute l'escadre doit être rendue, le 6 de ce mois, aux Dunes, d'où elle fera voile pour la Mer d'Allemagne. Le Commodore Gower est venu prendre ici ses dernières instructions, le 29 du mois dernier. Son escadre est approvisionnée pour trois mois.

Un des navires baleiniers, arrivé à Hull, du Groënland, a apporté la fâcheuse nou-

(1) Le même généreux Officier, qui s'exposa avec tant d'humanité à Gibraltar, pour sauver les malheureux, abandonnés sur les batteries flottantes, embrâsées.

Digitized by Google

velle que 14 bâtimens employés à cette pêche, ont péri au milieu des glaces, amoncelées; cette saison, dans ces parages, à un degré où l'on ne les avoit pas vues depuis longues années. Il a été impossible aux pilotes de prévenir ce désastre, & aux autres navires de leur prêter secours. Heureusement, on assure que la plus grande partie des équipages ont été sauvés. Trois de ces bâtimens perdus appartenoient au port de Londres, les autres à Hull, Newcastle, Lynn, &c.

Le 26 Juin, un Messager de l'Amirauté a porté à Plymouth & autres ports de guerre, l'ordre d'augmenter le nombre d'ouvriers employés dans le département. Plusieurs navires de transports sont en chargement dans la rivière, & doivent porter des munition à Gibraltar.

L'*Adamant* de 50 can. est en réparation à Sherness, où l'on construit le *Léopard*, aussi de 50 canons, qui ne tardera pas à sortir du chantier. L'état de ce port consiste, au moment, en 7 vaisseaux de ligne, 1 de 50 can., 10 frégates & 9 sloops; en tout 27 voiles.

Le *Chapman* & le *Bridgewater*, venant de Canton, sont arrivés aux Dunes ces jours derniers. Trois autres vaisseaux de la Compagnie sont attendus incessamment.

La Cour du Banc du Roi a prononcé, le 26 Juin, sur le délit du sieur *Bowes*, ravisseur de la Comtesse de *Strathmore* son épouse, avec les circonstances aggravantes que nous

Digitized by Google

rapportâmes dans le temps. Le coupable a été condamné à une amende de 300 liv. ſterl. envers le Roi, à trois ans de détention dans la priſon du *King's-Bench*, & à donner enſuite une ſûreté de 20,000 liv. ſterl. pendan 14 ans. Ses complices ont été punis proportionnellement.

Le même Tribunal a jugé le lendemain l'Imprimeur de Lord *George Gordon*, convaincu lui-même d'avoir été l'auteur de deux libelles, pourſuivi en conſéquence, & maintenant en fuite en Hollande. Cet Imprimeur, nommé *Wilkins*, a mis au jour un de ces libelles, qui eſt un pamphlet incendiaire, deſtiné à ſoulever les malfaiteurs détenus dans les priſons, ou condamnés à être tranſportés à la *Baye Botanique*. Après avoir eſſayé, dans ſa défenſe, tous les ſubterfuges que pouvoit lui offrir ſa cauſe, il a été condamné ſans rémiſſion. Comme cet exemple ſert, avec mille autres, à prouver aux Etrangers que, ſi l'uſage de la preſſe eſt entiérement libre en Angleterre, l'abus en eſt puni comme ailleurs, mais juridiquement, d'après une procédure en forme devant les Jurés, & ſur le texte de la loi, nous allons rapporter la Sentence prononcée dans le cas actuel par Mr. *Ashurſt*, l'un des Juges du Banc du Roi.

» *Thomas Wilkins*, vous avez été jugé » & trouvé coupable, ſur une évidence » complette, d'avoir publié un libelle ſcan» daleux & palpable, dont la Cour vient

Digitized by Google

» d'entendre la lecture. Le but de cet écrit » étoit d'exciter une révolte parmi les Pri- » sonniers, de répandre parmi les sujets de » S. M. l'opinion que les loix criminelles » du Royaume, sont arbitraires & tyran- » niques, & de flétrir les Magistrats de la » même calomnie. Nos loix & leur admi- » nistration sont justement célébrées comme » les plus douces qui existent. Elles sont le » plus glorieux privilège d'un Anglois, & » l'envie des autres Nations. Comment » donc un citoyen qui repose à l'ombre » de ces loix, qui leur doit sa sûreté & son » bonheur, peut-il les outrager ? Quant à » la partie de ce libelle qui attaque les » Juges même, elle ne mériteroit de leur » part que du mépris ; mais il est indispen- » sable de protéger la dignité de l'Etat » contre les attentes des méchans, qui, en » calomniant des magistrats intégres sappent » les fondemens du respect dû aux loix & » par degrés ceux de tout Gouvernement. » (Ici le Juge refute les prétextes allégués » par l'Accusé pour sa défense). La sen- » tence de la Cour est que vous serez em- » prisonné, pour le temps de deux années, » dans la Prison de Newgate «.

Le 25 de ce mois, un étranger en costume Oriental, a jetté l'épouvante dans les Bureaux du Lord Sidney où il vint demander de l'argent pour s'aider, disoit-il, à retourner dans son pays. MM. Nepean & Pollock auxquels il s'adressa n'ayant pas jugé à propos de le défrayer de

Digitized by Google

son voyage, il entra dans un accès de fureur inexprimable, les accabla d'invectives, & tirant son poignard, menaçoit avec des imprécations de s'en percer le cœur à l'instant. Les Expéditionnaires épouvantés se retirerent dans leur chambre où ils se barricaderent. On envoya aussi-tôt demander main forte à un Officier de police, qui arriva avec deux Archers. Ceux-ci après avoir préalablement & pour plus de sûreté arraché le poignard des mains de ce forcené, le conduisirent en prison pour y être interrogé par un Magistrat.

Selon un relevé qui a publié la Compagnie des Indes des vaisseaux qui mouilloient dans la riviere de Canton, au 1er. Janvier 1787 ce port renfermoit à cette époque 19 vaisseaux Anglois, 5 Hollandois, 2 Danois, 1 Suédois, 1 François, 1 Portugais, 4 Américains. Au bas de cet état, on a ajouté la note suivante.

» D'après la supériorité reconnue de notre » commerce sur celui des autres nations à » la Chine, on espere obtenir incessamment » du Gouvernement Chinois, les privileges » que la Compagnie sollicite depuis si long-» tems. Cet objet est actuellement en négo-» ciation à la Cour de Pekin, & l'on espere » que les efforts réunis du Ministere An-» glois & des Agens de la Compagnie, » opéreront le succès que l'on en attend ».

Le prix exhorbitant des denrées, & surtout de la viande, a déterminé un particulier à faire l'expérience suivante, pour découvrir si cette cherté n'étoit point causée

Digitized by Google

plutôt par la friponnerie des Bouchers que par la disette réelle des vivres. Il envoya quatre hommes au marché de Smithfield pour acheter un bœuf, qu'ils payerent *onze* guinées. A l'aide d'un garçon Boucher, ils le tuerent; après l'avoir dépecé, ils en vendirent la viande aux ouvriers d'une brasserie considérable qui étoit dans le voisinage. La meilleur viande fut vendue à quatre pences la livre, la moyenne à deux pences & demie, & la basse boucherie seulement à deux pences. Tout compte fait, il resta sur la vente entre 4 & 5 livres sterlings de bénéfice.

Des avis certains de la côte des Mosquites apprennent que les naturels du pays ont tenu, dans le commencement d'Avril, une Assemblée générale de leurs guerriers, pour s'opposer à la prise de possession des Espagnols. Il a été résolu unanimément que l'on défendroit jusqu'à la mort les planteurs Anglois établis sur la côte. Le Chef des Sauvages, appellé *Briton*, a fait la clôture de l'Assemblée en arborant le pavillon britannique, & en jurant *qu'il vouloit vivre & mourir sous la domination britannique, & qu'il extermineroit de ses mains le premier de ses guerriers qui seroit assez lâche pour se soumettre aux Espagnols.* L'Assemblée sous les armes applaudit au serment & le confirma par trois décharges de mousqueterie.

Les sauvages sont abondamment fournis d'armes & de munitions. Ils sont prêts à combattre, & ont déja mis leurs femmes & leurs enfans en sûreté dans les gorges des montagnes.

En conséquence de ces dispositions hostiles,

Digitized by Google

un autre Chef des Sauvages, appellé *Thomas Lee*, a renvoyé au Commandant eſpagnol de *Truxillo* une ſuperbe épée dont il lui avoit fait préſent, en lui faiſant ſavoir qu'il dédaignoit de faire uſage de cette arme contre lui ou les ſiens, & qu'il ſauroit en trouver parmi ſes confreres les Anglois.

FRANCE.

De Verſailles, le 4 Juillet.

Le Comte d'Adhémar, Ambaſſadeur du Roi près Sa Majeſté le Roi de la Grande-Bretagne, de retour par congé, a eu l'honneur, à ſon arrivée, le 28 du mois de mai, d'être préſenté à Sa Majeſté par le Comte de Montmorin, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires étrangeres.

Le lendemain, 29, le Roi, accompagné de Monſieur & de Monſeigneur Comte d'Artois, s'eſt rendu, vers les cinq heures de l'après midi, à la pleine de Marly, où Sa Majeſté a paſſé en revue les quatre Compagnies de ſes Gardes-du-Corps. Le Roi, Monſieur & Monſeigneur Comte d'Artois, après avoir paſſé dans les rangs, ont vu défiler par colonnes, par eſcadrons & demi-eſcadrons, les quatre Compagnies : elles ont auſſi paſſé devant la Reine, qui s'étoit rendue à cette plaine, accompagnée de Madame, de Madame Comteſſe d'Artois, & de Madame Eliſabeth de France.

Digitized by Google

Le Comte de Caraman, Lieutenant-général des Armées du Roi, que S. M. a nommé Commandant en chef en Provence, a eu, le 21 du mois dernier, l'honneur de faire ses remerciemens au Roi.

Le sieur Blin, Imprimeur en taille-douce, a eu, le 27 du mois dernier, l'honneur de présenter au Roi la sixieme Livraison des Portraits des grands Hommes, Femmes illustres, & sujets mémorables, gravés & imprimés en couleurs, dédiés au Roi (1).

De Paris, le 10 Juillet.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 15 Juin 1787, qui prescrit les formalités à observer dans la ville de Dunkerque, relativement à l'exécution du Traité de commerce conclu avec l'Angleterre.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 22 Juin 1787, qui fixe l'établissement de quatre nouveaux Hôpitaux pour la ville de Paris, à l'hôpital Saint-Louis, à l'hôpital Sainte-Anne, aux Hospitalieres de la Ro-

(1) Cet ouvrage se trouve chez le sieur Blin, place Maubert, no. 17, vis-à vis la rue des Trois-Portes. Le prix de chaque Livraison est de 8 liv. & de 9 liv. port franc par la poste. La sixieme renferme les portraits de Catinat & de Henri de Lorraine, Comte de Harcourt, auxquels sont joints la bataille de Stafarde, & un trait d'humanité remarquable du Comte de Harcourt au siege de Turin. Les notices & les estampes soutiennent la réputation des précédentes.

Digitized by Google

quette, & à l'Abbaye royale de Sainte-Périne à Chaillot.

Lettres patentes du Roi, du 17 Juin 1787, regiſtrées en Parlement, le 19 deſdits mois & an, qui, par ſuite de l'Edit de Mai dernier, portant création de *Six millions* de rentes viageres, affectent de préférence le produit des Tailles au paiement des arrérages deſdites rentes viageres, & ordonnent que les extinctions ſoient emploiées annuellement à la diminution de l'impôt de la Taille.

Déclaration du Roi, donnée à Verſailles, le 27 Juin, & enregiſtrée en Parlement le 28, toutes les Chambres aſſemblées, les Princes & Pairs y ſéant, pour la converſion de la Corvée en une preſtation en argent.

Nous avons précédemment ordonné l'eſſai, pendant trois ans, de la converſion de la corvée en nature pour la conſtruction & l'entretien des grandes routes, en une preſtation en argent. Notre intention dans cet eſſai, étoit de nous aſſurer encore davantage du vœu général de la Nation en faveur de ce nouveau régime, qui s'étoit déja de lui même introduit dans pluſieurs de nos Provinces. Il ne peut plus aujourd'hui nous reſter le moindre doute ſur la préférence qu'il mérite, puiſqu'il vient de réunir tous les ſuffrages de Notables de notre Royaume, que nous avions appellés auprès de nous pour nous éclairer ſur les véritables intérêts de nos peuples. En conſéquence nous avons réſolu d'abolir, dès à préſent & pour jamais, la Corvée en nature, & de lui ſubſtituer une

Digitized by Google

ſimple preſtation ou contribution pécuniaire. Les Aſſemblées provinciales, créées par notre Edit, regiſtré le 22 de ce mois, vont être inceſſamment établies dans les différentes parties de notre Royaume. Chargées ſous notre autorité & ſurveillance, & ſous l'inſpection de notre Conſeil, de tout ce qui regarde la confection & les réparations des chemins royaux & des autres ouvrages publics, ces aſſemblées nous propoſeront, dès leurs premieres ſéances, les meſures qui leur paroîtront les plus avantageuſes, tant pour ces divers travaux eux-mêmes, que pour la forme & le montant de l'impoſition qu'il ſera néceſſaire d'y aſſecter, & qui ſeront autoriſés par Nous. Mais comme les Aſſemblées provinciales ne pourront s'occuper de ces différens objets que pour l'année 1788, Nous croyons indiſpenſable de faire, pour l'année préſente, pluſieurs diſpoſitions, ſans leſquelles les chemins ou autres ouvrages publics, ci-devant entrepris ou entretenus par le moyen de la corvée, éprouveroient des retards & des dépériſſemens également préjudiciables aux communications du commerce & au bien général de nos ſujets.

Les articles de cette déclaration, ſont 1°. A l'avenir, & à commencer de la préſente année, tous les travaux relatifs tant à la confection qu'à l'entretien de grandes routes & autres ouvrages publics en dépendans, ſeront exécutés dans tout le Royaume, au moyen d'une preſtation ou contribution en argent, repréſentative de la corvée, que Nous avons ſupprimée & ſupprimons par ces préſentes.

2°. Les Aſſemblées provinciales établies par notre Edit, regiſtré le 22 de ce mois, ſeront, à commencer du 1er. Janvier 1788, chargées,

Digitized by Google

sous notre autorité & notre surveillance, de tout ce qui concerne la contribution représentative de la corvée, la confection & l'entretien des chemins & grandes routes, chacune dans le district & arrondissement qui leur seront par nous fixés.

3°. A compter du jour de l'enregistrement & publication des présentes, jusqu'au prémier Janvier 1788, il sera par Nous pourvu à tout ce qui peut avoir rapport aux confections & entretiens des grandes routes de notre royaume, au moyen d'une addition au brevet général de la taille, dont la répartition sera faite sans distinction sur tous les sujets taillables, ou tenus dans la capitation roturiere, sans néanmoins que ladite contribution additionnelle puisse excéder le sixieme de la taille, des impositions accessoires, & de la capitation roturiere réunie pour les biens taillables, non plus que les trois cinquiemes de ladite capitation roturiere, par rapport aux villes & communautés franches & abonnées, ainsi que dans le pays de taille réelle.

4°. Les deniers provenans de la contribution de chaque ville ou communauté seront, jusqu'audit jour, 1er. Janvier 1788, & jusqu'à ce qu'il en ait été par Nous autrement ordonné sur les demandes des Assemblées provinciales, levés, en vertu d'un rôle séparé, par les mêmes Collecteurs chargés du recouvrement des impositions ordinaires, lesquels jouiront de six deniers pour livre de taxations, pour leur tenir lieu & les indemniser de tous frais de confection de rôle & de perception, & seront, les deniers provenans dudit recouvrement, versés directement des mains desdits Collecteurs dans celles des Entrepreneurs & Adjudicataires pour la confection & l'entretien des routes.

Digitized by Google

Edit du Roi, donné à Versailles au mois de Juin, & registré en Parlement le 28, portant suppression du droit d'Ancrage sur les navires François dans les ports du Royaume; de celui de Lestage & Délestage, & autres; des six sols & huit sols pour livre sur les droits attribués à l'Amiral de France; des quatre deniers pour livre sur le produit des ventes, &c. & qui ordonne qu'il sera procédé à la liquidation des droits qui se perçoivent sur le commerce, la navigation & la pêche nationale, ainsi qu'à la vérification des salaires des Officiers des Amirautés & autres frais de justice.

Réglement fait par le Roi, le 23 Juin 1787, sur la formation & la composition des Assemblées qui auront lieu dans la province de Champagne, en vertu de l'Edit portant création des *Assemblées provinciales*.

Le Roi ayant, par son Edit de ce mois, ordonné qu'il seroit incessamment établi dans les provinces & généralités de son Royaume, différentes Assemblées, suivant la forme qui sera déterminée par Sa Majesté, Elle a résolu de faire connoître ses intentions sur la formation & la composition de celles qui auront lieu dans la province de Champagne. Les dispositions que Sa Majesté a suivies, sont généralement conformes à l'esprit qui a dirigé les délibérations des Notables de son Royaume, qu'Elle a appellés auprès d'Elle; mais en les adoptant, & malgré les avantages qu'Elle s'en promet, Sa Majesté n'entend pas les regarder comme irrévocablement déterminées: Elle fait

Digitized by Google

que les meilleures institutions ne se perfectionnent qu'avec le tems ; & comme il n'en est point qui doive plus influer sur le bonheur de ses sujets que celle des Assemblés provinciales, Elle se réserve de faire à ces premiers arrangemens, tous les changemens que l'expérience lui fera juger nécessaires ; c'est en conséquence qu'Elle a voulu que les premieres Assemblées, dont Elle ordonne l'établissement, restent pendant trois ans, telles qu'elles seront composées pour la premiere fois : ce délai mettra Sa Majesté à portée de juger des effets qu'elles auront produits, & d'assurer ensuite la consistance & la perfection qu'elles doivent avoir : en conséquence Sa Majesté a ordonné & ordonne ce qui suit :

L'administration de la province de Champagne sera divisée en trois especes d'Assemblées différentes, une municipale, une d'élection & une provinciale.

L'Assemblée provinciale se tiendra dans la ville de Châlons-sur-Marne ; celle de l'élection, dans le chef lieu ; enfin les Assemblées municipales, dans les villes & les paroisses qu'elles représentent.

Elles seront élémentaires les unes des autres, dans ce sens que les Membres de l'Assemblée de la province seront choisis parmi ceux des Assemblées d'élection ; & ceux ci pareillement, parmi ceux qui composeront les Assemblées municipales.

Elles auront toutes leurs bases constitutives dans ce dernier élément formé dans les villes & paroisses.

Assemblées Municipales.

Art. 1. Dans toutes les communautés de

Champagne où il n'y a pas actuellement d'Assemblée municipale, il en sera formé une conformément à ce qui va être prescrit, Sa Majesté n'entendant pas changer pour le moment, la forme & l'administration des municipalités établies.

2. L'Assemblée municipale qui aura lieu dans les communautés de la province de Champagne, où il n'y a point de municipalité établie, sera composée du Seigneur de la paroisse & du Curé, qui en feront toujours partie, & de trois, six ou neuf Membres choisis par la communauté; c'est-à-dire, de trois, si la communauté contient moins de cent feux; de six, si elle en contient deux cents; & de neuf, si elle en contient davant ge.

3. Lorqu'il y aura plusieurs Seigneurs de la même paroisse, ils seront alternativement, & pour une année chacun, Membres de l'Assemblée municipale, en cas que la seigneurie de la paroisse soit entr'eux également partagée; si au contraire la seigneurie est inégalement partagée, celui qui en possédera la moitié sera de deux années une, Membre de ladite Assemblée; celui qui en possédera un tiers, de trois années une; & les autres qui en possederont une moindre partie, seront tenus d'en choisir un d'entr'eux pour les représenter; & pour faire ledit choix, chacun aura autant de voix qu'il aura de portion de seigneurie.

4. Il y aura en outre dans lesdites Assemblées, un Syndic qui aura voix délibérative, & qui sera chargé de l'exécution des résolutions qui auront été délibérées par l'Assemblée, & qui n'auront pas été exécutées par elle.

5. Le Syndic & les Membres électifs de ladite Assemblée, seront élus par l'Assemblée de toute la paroisse convoquée à cet effet.

Digitized by Google

6. L'Assemblée de la paroisse sera composée de tous ceux qui paieront dix livres & au-dessus, dans ladite paroisse, d'imposition fonciere ou personnelle, de quelqu'état & condition qu'ils soient.

7. Ladite Assemblée paroissiale se tiendra cette année le premier Dimanche d'Août, & les années suivantes, le premier Dimanche d'Octobre, à l'issue des vêpres.

8. Cette Assemblée paroissiale sera présidée par le Syndic, le Seigneur & le Curé n'y assisteront pas.

9. Le Syndic recueillera les voix, & celui qui en réunira le plus, sera le premier élu Membre de l'Assemblée municipale, & il sera de même procédé successivement à l'élection des autres.

10. Ces élections, & toutes celles qui seront mentionnées dans le présent Réglement, se feront par la voie du scrutin.

11. Toute personne noble ou non noble ayant vingt-cinq ans accomplis, étant domiciliée dans la paroisse au moins depuis un an, & payant au moins trente livres d'impositions foncieres ou personnelles, pourra être élu Membre de l'Assemblée municipale.

12. Chaque année, après les trois premieres années révolues, un tiers des Membres choisis par l'Assemblée municipale se retirera, & sera remplacé par un autre tiers nommé par l'Assemblée paroissiale; le sort décidera les deux premieres années, de ceux qui voudront se retirer, ensuite l'ancienneté.

13. Nul membre de l'Assemblée municipale ne pourra être réélu qu'après deux ans d'intervalle. Le Syndic sera élu tous les trois ans, & pourra être continué neuf ans, mais toujours par une nouvelle élection.

Digitized by Google

14. Le Seigneur préſidera l'Aſſemblée municipale ; en ſon abſence le Syndic. Le Seigneur qui ne ſe trouvera pas à l'Aſſemblée, pourra s'y faire repréſenter par un fondé de procuration qui ſe placera à la droite du Préſident ; les Corps laïcs ou eccléſiaſtiques qui ſeront Seigneurs, ſeront repréſentés de même par un fondé de procuration.

15. Le Curé ſiégera à la gauche du Préſident, & le Syndic à la droite, quand il ne préſidera pas ; les autres Membres de l'Aſſemblée ſiégeront entr'eux, ſuivant la date de leur élection.

16. L'Aſſemblée municipale élira un Greffier qui ſera auſſi celui de l'Aſſemblée paroiſſiale ; il pourra être révoqué à volonté par l'Aſſemblée municipale.

Aſſemblée d'Election.

ART. 1. La généralité de Champagne étant partagée en douze élections, il ſera établi dans chacune une Aſſemblée particuliere.

2. Nul ne pourra être de ces Aſſemblées, s'il n'a été Membre d'une Aſſemblée municipale, ſoit de droit comme le Seigneur eccléſiaſtique ou laïc & le Curé, ſoit par élection comme ceux qui auront été choiſis par les Aſſemblées paroiſſiales. Les premiers repréſenteront le Clergé & la Nobleſſe, les autres le tiers-Etat.

3. Dans les villes ou paroiſſes dans leſquelles il y a des municipalités établies, les Députés deſdites villes ou paroiſſes aux Aſſemblées d'élection, ſeront pris dans les Membres de ladite municipalité, ainſi que parmi les Seigneurs & Curés deſdites villes & paroiſſes, & ce juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

4. Les fondés de procuration des Seigneurs laïcs à une Aſſemblée municipale, pourront

Digitized by Google

auſſi, ſi le Seigneur qu'ils repréſentent n'eſt pas lui-meme de l'Aſſemblée d'élection, & un ſeul pour chaque Seigneur, quand même il auroit pluſieurs ſeigneuries, être nommés pour y aſſiſter pourvu qu'ils ſoient nobles, & qu'ils poſſedent au moins mille livres de revenu dans l'élection.

5. Lorſqu'une ſeigneurie ſera poſſédée par des Corps & Communautés, un des Membres deſdits Corps & Communautés, pourvu qu'il ſoit noble ou eccléſiaſtique, pourra à ce titre être Membre deſdites Aſſemblées d'élection, ſans néanmoins que le même Corps puiſſe avoir plus d'un Député à la même Aſſemblée.

6. Leſdites Aſſemblées ſeront compoſées de vingt-quatre perſonnes, dont douze priſes en nombre égal parmi les Eccléſiaſtiques & les Seigneurs laics ou Gentilshommes les repréſentans, & douze parmi les Députés des villes & des paroiſſes.

7. Ces vingt quatre perſonnes ſeront priſes dans ſix arrondiſſemens, entre leſquels chaque élection ſera diviſée, & qui enverront chacune à l'Aſſemblée, ainſi qu'il ſera dit ci-après, quatre Députés; & ſera cette diviſion faite par la premiere Aſſemblée d'élection.

8. La premiere Aſſemblée d'élection ſe tiendra au jour qui ſera indiqué par les perſonnes que nous nommerons ci-après, pour former l'Aſſemblée provinciale.

9. Les mêmes perſonnes nommeront la moitié des Membres de ceux qui doivent compoſer l'Aſſemblée d'élection, & ceux-ci ſe compléteront au nombre qui eſt ci-deſſus exprimé.

10. Quand les Aſſemblées d'élection ſeront formées, elles reſteront compoſées des mêmes perſonnes pendant les années 1788, 1789 & 1790.

Digitized by Google

11. Ce temps expiré, les Assemblées se régénéreront en la forme suivante :

Un quart sortira chaque année par le sort, en 1791, 1792 & 1793, & après suivant l'ancienneté, de manière néanmoins que par année il sorte toujours un Membre de chaque arrondissement.

Pour remplacer celui qui sortira, il se formera une Assemblée représentative des paroisses de chaque arrondissement.

Cette Assemblée sera composée des Seigneurs, des Curés & des Syndics desdites paroisses, & de deux Députés pris dans l'Assemblée municipale, & choisis à cet effet par l'Assemblée paroissiale.

Ces cinq Députés se rendront au lieu où se tiendra l'Assemblée d'arrondissement, & qui sera déterminé par l'Assemblée d'élection, & ils éliront le Député à l'Assemblée d'élection, dans le même ordre que celui qui sera dans le cas d'en sortir.

Cette Assemblée d'arrondissement sera présidée alternativement par celui des Seigneurs ecclésiastiques ou laïcs qui devra siéger le premier, suivant l'ordre ci-après établi.

En cas d'absence de Seigneur, la présidence sera dévolue au Syndic le plus anciennement élu, & en cas d'égalité dans l'élection, au plus ancien d'âge.

12. En cas qu'il ne se trouve pas de Seigneur, ni même de personne fondée de la procuration des Seigneurs, qui puisse être députée à l'Assemblée d'élection, il sera libre d'en choisir dans un autre arrondissement, mais de la même élection.

13. La composition des Assemblées d'élection sera tellement ordonnée, que les Membres du

Digitized by Google

Clergé & de la Nobleſſe, ou du tiers-Etat, ſeront, le moins qu'il ſera poſſible, tirées de la même paroiſſe, & la paroiſſe dont ſera celui qui ſortira de l'Aſſemblée, ne pourra pas en fournir du même ordre, qu'après un an au moins révolu.

14. Les Députés des paroiſſes ſeront, autant qu'il ſe pourra, toujours pris moitié dans les villes & moitié dans les paroiſſes de campagne.

15. La préſidence ſera dévolue à un Membre du Clergé ou de la Nobleſſe indifféremment; ce Préſident ſera nommé la premiere fois par Sa Majeſté; il reſtera quatre ans Préſident, après quoi, & tous les quatre ans, le Roi choiſira celui que Sa Majeſté jugera convenable entre deux Membres du Clergé & deux de la Nobleſſe qui lui auront été propoſés par l'Aſſemblée, après avoir réuni la pluralité des ſuffrages.

16. L'ordre des ſéances ſera tel que les Eccléſiaſtiques ſeront à droite du Préſident, les Seigneurs laïcs à gauche, & les repréſentans le tiers-Etat en face.

17. En l'abſence du Préſident, l'Aſſemblée, s'il eſt eccléſiaſtique, ſera préſidée par le premier des Seigneurs laïcs, & s'il eſt laïc, par le premier des eccléſiaſtiques.

18. Les Eccléſiaſtiques garderont entr'eux l'ordre accoutumé dans leurs ſéances.

19. Les Seigneurs laïcs ſiégeront ſuivant l'ancienneté de leur admiſſion, & l'âge décidera entre ceux qui ſeront admis le même jour.

20. Les ſéances entre le tiers-Etat, ſeront ſuivant l'ordre des paroiſſes qui ſera déterminé d'après leur contribution.

21. Les voix ſeront priſes par tête, & de manière

Digitized by Google

maniere qu'on prendra la voix d'un Ecclésiastique, ensuite celle d'un Seigneur laïc, ensuite une voix du Tiers, & ainsi de suite jusqu'à la fin. Le Président opinera le dernier, & aura voix prépondérante en cas de partage. Ce qui est dit du Président de cette Assemblée, aura lieu pour toutes les Assemblées ou commissions dont il est question dans le présent Reglement.

22. Lesdites Assemblées d'élection auront deux Syndics, un pris parmi les représentans du Clergé & de la Noblesse, & l'autre parmi les représentans du Tiers. Les deux Syndics seront trois ans en place, & pourront être continués pendant neuf années, mais toujours par une nouvelle élection, après trois ans accomplis, & de maniere cependant que les deux ne soient pas changés à la fois.

23. Il y aura de plus un Greffier qui sera nommé par l'Assemblée, & révocable à sa volonté.

24. Pendant l'intervalle des Assemblées d'élection, il y aura une commission intermédiaire, composée d'un Membre du Clergé, d'un de la Noblesse, & de deux du tiers Etat, qui, avec les Syndics, seront chargés de toutes les affaires que l'Assemblée leur aura confiées.

25. Le Greffier de l'Assemblée sera aussi le Greffier de cette commission intermédiaire.

26. Le Président de l'Assemblée d'élection présidera aussi, quand il sera présent, cette commission intermédiaire.

27. En son absence, elle sera présidée par celui des représentans du Clergé & de la Noblesse, qui sera nommée de ladite commission, & ce, suivant que le Président sera de l'ordre du

Digitized by Google

Clergé & de la Nobleſſe, ainſi qu'il a été dit ci-deſſus.

28. Les Membres de ladite commiſſion ſeront élus par l'Aſſemblée ; les premiers reſteront les mêmes pendant trois ans, après leſquels un ſortira chaque année, d'abord par le ſort, enſuite par ancienneté, & ſera remplacé dans ſon ordre par l'Aſſemblée.

29. Ladite commiſſion intermédiaire rendra compte à l'Aſſemblée, par l'organe des Syndics, de tout ce qui aura été fait par elle dans le cours de l'année.

Aſſemblées Provinciales.

ART. 1. L'Aſſemblée provinciale de Champagne, ſe tiendra pour la premiere fois, le 4 du mois d'Août.

2. Elle ſera compoſée du ſieur Archevêque de Reims, que Sa Majeſté a nommé Préſident, & des vingt-trois perſonnes qu'Elle ſe propoſe de nommer à cet effet, & qui ſeront priſes, ſavoir, cinq parmi les Eccléſiaſtiques, ſix parmi les Seigneurs laïcs, & douze pour la repréſentation du tiers-Etat.

3. Le ſieur Archevêque de Reims & les autres perſonnes nommées dans l'article précédent, nommeront vingt-quatre autres perſonnes, pour former le nombre de quarante-huit, dont ladite Aſſemblée ſera compoſée.

4. Ils nommeront pareillement les onze perſonnes qui, avec le Préſident que le Roi aura nommé, commenceront à former les Aſſemblées d'élection, qui doivent enſuite nommer les autres Membres deſdites Aſſemblées.

5. Ils nommeront pareillement deux Syndics ; un ſera pris parmi les repréſentans du Clergé & de la Nobleſſe, & l'autre parmi les repréſentans du tiers-Etat, & un Greffier.

Digitized by Google

6. Ils nommeront auſſi une commiſſion intermédiaire, compoſée du Préſident de l'Aſſemblée, des deux Syndics, d'un Membre du Clergé, d'un de la Nobleſſe, & de deux du tiers-Etat.

7. Des quarante-huit Membres dont ſera compoſée l'Aſſemblée provinciale, vingt-quatre ſeront Eccleſiaſtiques & Seigneurs laïcs ou Gentilshommes les repréſentans; les uns & les autres en nombre égal, & vingt-quatre pris dans les Députés des villes & des paroiſſes, & de maniere que quatre ſoient toujours pris dans chaque élection, & que dans ces quatre, il y en ait toujours un du Clergé, un de la Nobleſſe & deux du tiers-Etat.

8. Parmi les Membres de ladite Aſſemblée, il ne pourrra jamais s'en trouver deux de la même paroiſſe.

9. La premiere formation faite reſtera fixe pendant les trois premieres années; & ce terme expiré, l'Aſſemblée ſera régénérée par le procédé ſuivant.

10. Un quart ſe retirera par le ſort en 1791, 1792 & 1793, & enſuite par ancienneté: ce quart qui ſe retirera chaque année, ſera tellement diſtribué entre les élections, qu'il ſorte un Député de chaque élection, & de Député qui ſortira ſera remplacé dans ſon ordre par un autre de la meme élection, & nommé à cet effet par l'Aſſemblée d'élection.

11. Celui qui aura été élu par l'Aſſemblée d'élection pour aſſiſter à l'Aſſemblée provinciale, pourra reſter Membre de l'Aſſemblée d'élection, & ainſi être tout-à la-fois ou n'être pas partie des deux Aſſemblées; mais les Membres de la commiſſion intermédiaire des Aſſemblées d'élection, ne pourront être Membres de la

Digitized by Google

commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale.

12. Tout Membre de l'Assemblée provinciale qui aura cessé d'en être, pourra être réélu, après toutefois qu'il aura été une année Membre de l'Assemblée d'élection.

13. En cas qu'un Membre de l'Assemblée provinciale meure ou se retire avant que son temps soit expiré, il sera remplacé dans son ordre par l'Assemblée d'élection, & celui qui le remplacera, ne fera que remplir le temps qui restoit à parcourir à celui qu'il aura remplacé.

14. Le Président de l'Assemblée provinciale restera quatre ans Président.

15. Ce terme expiré, le Roi nommera un autre Président, pris parmi quatre des Présidens des élections, dont deux du Clergé & deux de la Noblesse, qui lui seront présentés par l'Assemblée provinciale.

16. Ce qui a été dit des élections, des rangs, ainsi que des Syndics, des Greffiers & de la commission intermédiaire, pour les Assemblées d'élection, aura également lieu pour les rangs, les Syndics, les Greffiers, & la commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale.

17. Les Assemblées municipales d'élections, ainsi que les commissions intermédiaires qui en dépendent, seront soumises & subordonnées à l'Assemblée provinciale & à la commission intermédiaire qui la représentera, ainsi qu'il sera plus amplement déterminé par sa Majesté.

18. Sa Majesté se réserve pareillement de déterminer d'une maniere particuliere, les fonctions de ces diverses Assemblées, & leur relation avec le Commissaire départi dans la

Digitized by Google

dre province ; Elle entend qu'en attendant qu'Elle se soit plus amplement expliqué, les réglemens faits par Elle à ce sujet, pour l'Assemblée provinciale du Berry, soient provisionnellement suivis, ainsi qu'ils se comportent, &c. &c.

Le vaisseau de la Compagnie des Indes, le *Miroſmenil*, est arrivé du Bengale à l'Orient, avec une riche cargaison.

M. le Maréchal Prince de *Rohan Soubiſe*, Ministre d'Etat, & dernier mâle de sa branche, est mort ici le 4 Juillet, à la suite d'une apoplexie, âgé de 72 ans. Il laisse vacans le Gouvernement de Flandres, ceux particuliers des ville & citadelle de Lille, & la place de Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la Garde de S. M.

Le 11 du courant, le feu a pris dans une » ferme considérable, nommée le *Val*, Pa» roisse de *Naſſandre*, en Normandie. L'at» mosphere étoit chaud & brûlant. Dans » l'espace de deux heures le feu a consumé » cent quatre-vingt dix pieds de bâtiment. » Le fermier, qui se nomme Charles Lepe» teur, a tout perdu, & s'est trouvé dénué » de tout avec sept jeunes enfans & une » femme, accouchée depuis trois jours, de » deux filles qu'elle allaite. Il avoit dix-huit » à vingt tonneaux de cidre. Tout le bled » de sa récolte, les fourrages nécessaires » pour la nourriture de ses bestiaux, tout a » été la proie des flammes, de maniere » qu'il est réduit à la derniere misere. Un

Digitized by Google

» événement auſſi malheureux eſt bien ca-
» pable d'intéreſſer la compaſſion des ames
» ſenſibles. Ce fermier ſe recommande à
» leur généroſité. Elles pourront s'adreſſer
» à M. le Curé de Naſſandre, paroiſſe de
» la Riviere-Thibouville.

« Le 13 de Juin, entre 3 & 4 heures après-
» midi, il s'éleva un orage conſidérable à Mou-
» zon en Lorraine. Le ſecond coup de tonnerre,
» qui éclata avec fracas, renverſa 4 perſonnes
» dans un tambour ſervant de veſtibule & d'en-
» trée à la maiſon iſolée de *Paul Léger*, Jardinier,
» ſur le chemin qui conduit de la ville au faux-
» bourg de Mouzon; 3 de ces perſonnes étoient
» ſes filles, âgées de 14, 10 & 4 ans ou environ;
» la quatriéme, âgée d'environ 30 ans, eſt la
» femme d'*Albert Lannoy*, autre Jardinier du
» même fauxbourg. La plus jeune des filles a été
» étourdie du coup, & eſt morte dans l'eſpace de
» 10 à 12 minutes. Les trois autres perſonnes ont
» été engourdies, & n'ont pu ſe relever que
» quelques momens après: elles diſent n'avoir
» rien vu qu'une fumée épaiſſe dans la maiſon,
» qui a laiſſé pendant long-temps un goût ſem-
» blable à celui d'herbes fortes ou aromatiques
» brûlées.

» Le cadavre de la petite fille avoit ſur l'omo-
» platte gauche une petite cicatrice rouge de la
» longueur d'un grain d'avoine, qui ne préſentoit
» qu'une égratignure légere à la peau; mais au-
» deſſous, depuis l'omoplatte juſqu'à la hanche,
» & le long de l'échine, toute cette partie étoit
» remplie de taches noires & d'un jaune verdâtre,
» provenant de l'effet d'une forte preſſion ou con-
» tuſion.

» La vaiſſelle d'étain, placée ſur un buffet dans

Digitized by Google

» la même chambre, a été frappée avec fusion » sur les deux côtés, c'est-à dire, en-dessus & » dessous & en différens endroits, de la largeur » d'une grosse lentille plus ou moins grande, en- » vironnée d'une couleur noire & sulphureuse, » telle que la poudre à canon. »

Une personne du Dauphiné, émue de compassion envers les pauvres qui ont des droits & des prétentions à discuter en Justice, a destiné les revenus d'une somme considérable, à entretenir un comité de quatre gens d'affaires, éclairés, laborieux & d'une délicatesse reconnue, qui se chargeront d'examiner les procès de tous les indigens, (bien certifiés pour tels,) de les leur terminer par des voies pacifiques, & de les soutenir lorsque leurs moyens de conciliation seront rejettés par les adversaires.

On donne avis de Bordeaux, aux navigateurs, qu'on a apperçu vers *Rochebrune* à dix lieues en mer, au milieu des courans formés par les côtes d'Oleron & la Gironde, le bout d'un mât qui s'éleve environ 5 pieds au dessus du niveau des flots à haute marée. La violence des vents qui entraînoient à l'ouest, a empêché d'en approcher plus près que d'une portée de fusil; mais en jettant la sonde à cette distance, on y a trouvé 40 brasses d'eau. Tout fait présumer que c'est quelque gros navire submergé, qui peut former un nouvel écueil.

Digitized by Google

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 7 Juillet.

Quoiqu'il soit difficile de fixer les suites des événemens qui ont eu, & qui ont lieu encore journellement dans nos Provinces, il ne l'est pas d'apprécier l'extrême prudence du Gouvernement dans ces circonstances; prudence qui rend encore plus répréhensibles les excès maladroits qu'on se permet en divers lieux. On pourra juger combien ils sont indiscrets & dangereux, par la lettre pleine de sagesse que le Prince de Kaunitz a écrite à LL. AA. RR., le 18 Juin dernier, & que celles-ci ont rendue publique. En voici la teneur:

MADAME & MONSEIGNEUR,

La dernière dépêche que V. A. R. m'ont fait l'honneur de m'écrire par le Courier Strens, m'a été bien rendue la nuit du 15 ou 16; & comme elles n'ignorent pas le vif intérêt que j'ai toujours pris au bien-être des Pays-Bas, depuis que j'ai eu l'honneur d'être prépposé à leur Gouvernement, elles imagineront sans peine, combien j'ai dû être affecté de la continuation de l'état des choses dans ce pays-là, bien facheux déjà actuellement, & dont je craindrois très-fort les suites, si je ne me fondois encore sur l'ancienne connoissance que j'ai de la loyauté, du bon esprit & de la sagesse de la Nation, que non-seulement elle ne se laissera aller à aucunes démarches ultérieures capables d'empirer le mal & de

rendre les remedes plus difficiles. J'espere qu'elle attendra tranquillement le moment auquel l'Empereur peut faire parvenir à V. A. R. ses souveraines intentions sur la suite des relations, qui m'ont été adressées depuis le commencement du mois de Mai dernier, que je n'ai pas manqué de faire passer constamment à S. M. & dont le retard n'a rien d'étonnant & encore moins d'inquietant, lorsque l'on considere qu'il n'y a à peu-près que quatre semaines que les premieres ont pu lui être rendues, que la progression des nouvelles successives n'admettoit pas une résolution finale, avant que les choses ne fussent parvenues à un état de stabilité que conque; & que l'immense distance des lieux dans lesquels s'est trouvé depuis lors & se trouve encore Sa Majesté, mettoit un obstacle physique à plus de célérité.

Je desirerois donc qu'avant tout, la Nation commençât à se tranquiliser sur le délai des résolutions de S. M. En pesant les circonstances, dont je crois de bonne foi, qu'elle le peut & qu'elle le doit, parce que je connois assez la rectitude des intentions de S. M. pour être persuadée, que n'ayant voulu certainement que le bien, elle consentira à ce qu'il se fasse de la façon qui pourra être la plus agréable aux Etats & aux peuples de ces Provinces-Belgiques; qu'elle écoutera avec bonté ce que l'on jugera pouvoir lui proposer; qu'elle concertera volontiers avec les Etats de ces Provinces tout ce qui pourra tendre à cette fin; ainsi je suis persuadé qu'en attendant, elle daignera ratifier nommément la Déclaration que V. A. R. ont donnée aux Etats de Brabant, en date du 30 Mai dernier, & laisser jusques là, toutes choses sur le pied de ladite Déclaration. Les choses ac-

Digitized by Google

tuellement dans cet état, il me semble que non-seulement on devroit être tranquille, mais même faire rentrer toutes choses sans exception dans leur ordre naturel; pour prouver par-là, à Sa Majesté, de la part des Etats, une rectitude réciproque d'intentions de confiance & de bonne volonté.

Par ce que je viens d'avoir l'honneur de dire à V. A. R., je leur ai dit sans réserve, ce que je crois & ce que je désire pour le bien d'un pays & d'une Nation que j'aime, & à laquelle j'ai rendu toujours, je rends actuellement & continuerai avec plaisir, à rendre aussi par la suite, tous les bons offices qui pourront dépendre de moi : Supposé toutefois, que d'ici à l'arrivée des résolutions finales de S. M., dont il n'est guere possible de se flatter avant son retour, on suive mes conseils & on se conduise en conséquence. Je suis persuadé en même-temps, que l'Empereur donnera à V. A. R. les pleins-pouvoirs nécessaires à un arrangement convenable avec ses fideles Etats des Pays-Bas : pourvu qu'à son retour, il y trouve les choses dans un état qui puisse le lui permettre : & comme je sais que S. M. n'a point fait venir dans ce pays-ci, le Négociant de Hondt, pour le soustraire à son Juge naturel, mais seulement parce que la confrontation avec son Principal a paru nécessaire, j'ai pris sur moi de le faire remettre en liberté, & de le renvoyer à Bruxelles pour y être jugé, comme je m'en flatte, avec impartialité, d'après les Actes judiciaires qui seront envoyés d'ici au plutôt, au Gouvernement des Pays Bas. J'ai appris avec bien de la satisfaction, la confiance dont V. A. R. me mandent que m'honore encore la bonne Nation Belgique. Je supplie Vos Alteſſes Royales d'en faire témoigner ma

Digitized by Google

reconnoiſſance à tous ceux qui veulent bien penſer à moi ; & j'ai l'honneur d'être avec le plus profond reſpect.

Signé KAUNITZ. R.

A la date de cette lettre, comme on peut l'obſerver, les ſcenes d'Anvers, de Lierre, de Malines, &c. ſcenes dont, pour de bonnes raiſons, nous n'avons pas rapporté la dixieme partie, étoient encore à venir. Antérieurement à cette miſſive du Prince de Kaunitz, les Etats de Brabant ont envoié à ce Chancelier d'Etat des repréſentations, accompagnées de la lettre ſuivante:

MONSEIGNEUR,

Nous prenons la liberté reſpectueuſe de ſoumettre à la protection de V. A., nos humbles remontrances à la perſonne ſacrée de l'Empereur. En qui pourrions-nous mieux placer nos eſpérances que dans un Miniſtre qui depuis longtemps préſide avec une divine ſageſſe au deſtin de la Monarchie ? c'eſt à vous, Monſeigneur, qu'il a été réſervé d'aſſurer les Pays-Bas à l'Autriche, par l'habileté de vos négociations ; c'eſt encore à V. A. qu'il eſt réſervé de diſſiper les nuages élevés ſur notre bonheur.

Daignez, Monſeigneur, préſenter, appuyer nos remontrances avec la prudence conſommée qui vous eſt ſi particuliere. Que V. A. veuille porter aux pieds du trône la candeur, & les motifs de nos démarches, dictées uniquement par la perſuaſion intime, que le nouveau ſyſtême eſt auſſi deſtructif des intérêts de S. M. que du bien de ſes peuples Belgiques, dictées par notre amour héréditaire, par notre attachement inviolable à notre auguſte Monarque.

Digitized by Google

C'eſt dans la pureté de ces ſentimens que nous attendons de l'interceſſion de V. A., que S. M. daignera confirmer la déclaration des Séréniſſimes Gouverneurs-Généraux du 30 Mai, & munir LL. AA. RR. des pleins pouvoirs néceſſaires à l'exécution.

Dans cet inſtant daignez, Monſeigneur, faire ſentir au Souverain que ce ne ſont pas nos loix fondamentales ſi ſimples, ſi juſtes, qu'il faut accuſer d'abus, uniquement provoqués par la ſuite naturelle de l'inobſervation des régles ſagement établies, & ſur-tout de l'arbitraire qui ſe gliſſe dans les reſſorts d'un gouvernement arbitraire.

C'eſt ce même arbitraire qui a été cauſe, Monſeigneur, que des hommes ſans talens, tenant aux claſſes les plus viles, ne jouiſſant d'aucune confiance, ont occupé les places les plus importantes contre l'opinion générale; les déſaſtres que leur malhabileté a excitées, indiqueroient ſeuls la néceſſité de les mettre hors d'état de nuire davantage au bien public.

Nous proteſtons bien ſincerement que nous ne ſommes conduits par aucun ſentiment de perſonnalité: ce qui nous conduit, c'eſt le ſervice de S. M. c'eſt le cri unanime de la nation.

Daignez donc, Monſeigneur, opérer le bien que nous attendons autant de la profondeur de vos lumières, que de votre affection pour un pays qui a eu le bonheur d'être gouverné par vous, dont vous connoiſſez parfaitement les intérêts, comme le caractere national de ſes habitans.

Que V. A. veuille accepter nos vœux pour ſa précieuſe conſervation, avec l'hommage de la plus juſte reconnoiſſance des bienfaits que

Digitized by Google

nous avons reçu & partagés avec tant de millions d'hommes, sous votre ministere.

Les Prélats, &c. Du 22 Juin.

Il se forme ici, *pour préserver la ville des séditions*, un corps de 1100 Volontaires, en habit noir, culotte jaune, veste écarlatte. 200 hommes font des patrouilles jour & nuit, & assurent la tranquillité.

S. A. R. Madame la Princesse d'*Orange* avoit pris la résolution courageuse de se rendre à la Haye, seule, sans autre escorte que deux Chambellans & une Dame d'honneur. Elle étoit en effet partie d'Amersfoort avec MM. les Comtes de *Bentinck* l'aîné, & *de Rendwyck*, lorsqu'elle a été arrêtée le 29 par un parti d'auxiliaires bourgeois, à *Haffrecht*, à une lieue de Gouda. La Commission Hollandoise, cantonnée à *Woerden*, a empêhée S. A. R. de passer outre, & l'a incitée à se rendre à Woerden même, domicile de cette Commission. S. A. R. s'étant refusée à cette demande, s'est rendue à *Leerdam*, terre de la maison d'Orange, entre *Schoonoven* & *Gorcum*, d'où elle est repartie le 30, pour retourner à Nimegue, où elle est arrivée le même jour, dans la soirée.

Cet événement a donné lieu à une assemblée extraordinaire des Etats Généraux, du Conseil d'Etat, des Etats de Hollande, & de leur Conseil Comitté. Les Etats Généraux se sont encore rassemblés le lendemain à l'extraordinaire, & ont pris, dit la Ga-

Digitized by Google

zette d'Amsterdam, » la résolut'on de sommer les Etats de Hollande de faciliter à » S. A. R son arrivée à la Haye, menaçant » lesdits Etats des suites les plus fâcheuses, » en cas de refus.

M. Fagel, Greffier des Etats-Généraux, a remis à L. H. P. une lettre de S. A. R., conçue en ces termes.

« Le cas singulier où je me trouve aujourd'hui, » m'a fait écrire la Lettre ci-jointe à M. le » Conseiller-Pensionnaire de Hollande, dans » laquelle je lui fais connoître les motifs de mon » voyage, & je le prie de les mettre sous les » yeux de Leurs Nobles & Grandes Puissances. » J'ai cru en même tems de mon devoir, » de vous en donner connoissance, pour vous » mettre en état d'en instruire LL. HH. PP. soit » au Comité ou à l'Assemblée générale, comme » vous le trouverez le plus convenable. Je » n'entrerai en aucunes réflexions sur cet événement. Quiconque me connoît, comprendra » facilement, combien je dois être touchée d'un » incident si contraire à mes sentimens & à mes » desseins ; mais j'espere d'être bien-tôt en état » de poursuivre ces derniers avec tout le zele & la » fidélité qu'exigent de moi les vrais intérêts de la » patrie & de ma Maison, l'affermissement de » la Constitution & le rétablissement du repos » public. C'est avec ces sentimens que je me » dis, &c. »

Signé, WILHELMINA.

Schoonhoven, le 28 *Juin* 1787.

La lettre de S. A. R. au Grand-Pensionnaire de la province de Hollande, porte ;

« Le souhait le plus ardent de mon cœur, dans

Digitized by Google

» le moment dangereux où se trouve la Républi-
» que, & où le Pr. Stathouder est empêché de venir
» lui-même à la Haye, est de contribuer par mon
» intervention, s'il étoit possible, à prévenir une
» guerre civile imminente, & à terminer les dif-
» férends sur les fondemens de la Constitution
» établie. Voilà les seuls motifs de mon
» voyage vers la Haye, que j'espérois devoir
» rester secret jusqu'à mon arrivée à la maison
» du Bois, d'où j'aurois communiqué mon
» but à Leurs Hautes & Grandes Puissances,
» comme aussi aux Etats-Généraux. Je n'au-
» rois jamais cru voir échouer ce dessein salu-
» taire, avant que je fusse mise en état d'em-
» ployer tous mes efforts à cet égard. Vous se-
» rez informé, Monsieur, que je suis empêchée
» de continuer mon voyage : néanmoins j'espere
» que ce retard ne mettra point la chose hors
» d'effet, mais j'ai cru nécessaire de vous donner
» connoissance des vrais motifs de mon voyage
» en Hollande, vous priant de les porter sous les
» yeux de LL. NN. & GG. PP. & suis, &c. »

Signé, WILHELMINA.

Schoonhoven, le 28 Juin 1787.

Le Chevalier *Harris*, Ministre d'Angleterre, & M. de Thulemeyer, Envoyé de Prusse, ont envoié dès le lendemain un Exprès à leurs Cours respectives, pour les instruire de cet événement.

Les Etats de Hollande ont approuvé la conduite du Comité de défense, siégeant à Woerden, en renvoyant les plaintes de S. A. R. & des Etats-Généraux aux délibérations de leurs Commettans. Cette résolu-

Digitized by Google

tion a été rejettée par l'Ordre Equeſtre, & par les villes de *Delft*, de la *Brille*, de *Horn*, *Enckhuiſen*, *Gorcum*, *Edam*, & *Medenblick*, qui ayant voté précédemment contre la formation même de ce Comité de défenſe, ont à plus forte raiſon proteſté contre ſa derniere démarche.

Le jour même de cette délibération, (29 Juin) le Stathouder a écrit d'Amersfoort, aux Etats-Généraux, une lettre où il les inſtruit de la détention de S. A. R., & qu'il termine par ces mots : « V. H. P. coopére-» ront ſans doute à réparer l'affront fait à la » perſonne de mon épouſe, & je me flatte » que les Maiſons Royales auxquelles nous » ſommes alliés par le ſang, ne reſteront » pas indifférentes à un traitement auſſi vio-» lent ».

A ſon retour à Nimegue, la Princeſſe a été reçue par le Corps des Grenadiers Wallons en parade, & portant tous la cocarde *Orange*, ainſi que le reſte de la garniſon & la ville entiere. Le drapeau *Orange* a été arboré ſur la tour, & S. A. R. eſt entrée au château aux acclamations univerſelles. La crainte d'un ſoulevement général à la Haye & aux environs, paroît avoir déterminé la Commiſſion des Etats de Hollande, à refuſer le paſſage à S. A. R.

Les Patriotes de Zutphen en Gueldres ayant fait craindre quelque ſoulevement, pour changer la Magiſtrature, celle-ci, al-

Digitized by Google

dée de la garnison, les a tous désarmés au nombre de 750. Le même désarmement a eu lieu à Arnheim & à Doësburg, & le soir même dans ces trois villes, les cocardes Orange ont été universellement arborées, & les maisons illuminées. La même scene à peu près s'est passée à Helvoetsluis.

Dans la Gueldre entiere, les *Patriotes* ont été désarmés. Cette opération a été précédée, à Arnheim, de beaucoup de désordres & d'excès commis par les Soldats & les Partisans du Stathouder, ainsi qu'à *Bommel*, *Doësbourg* & *Thiel*; mais elle s'est passée plus paisiblement à *Nimègue*, où 400 *Patriotes*, la plupart étrangers à la Province, ont cru prudent d'arborer la cocarde *Orange*.

La ville de *Hasselt*, en Overyssel, a été surprise par un parti de soldats déserteurs du Cordon Hollandois. La Régence elle-même a connivé à cet événement, & a mandé aux Etats-Généraux, qu'inviolablement attachée à l'ancienne Constitution, elle avoit fortifié la ville, reçu des troupes, & qu'elle demandoit l'assistance de L. H. P. Un détachement des *Francs* est sorti de *Zwoll* pour tâcher de faire rentrer *Hasselt* sous l'obéissance des Etats d'Overyssel. (*Gazette d'Amsterdam*, n°. 54.)

Dans l'instant, l'on apprend qu'il est arrivé un nombre considérable de canons de

Digitized by Google

gros calibres à l'armée d'Arnersfoort, & que le 4, une partie des Régimens ont levé le camp de Zeyst. On ignore encore l'expédition à laquelle le Stathouder les a destinés; les Bourgeois *Francs* qui forment aujourd'hui le Cordon Hollandois, ont eu ordre de se tenir sur leurs gardes. (*Idem.*)

Pour juger sainement de la conduite des Officiers, qui ont préféré l'obéissance aux Etats-Généraux à celle due aux Etats de Hollande, nous donnerons ici la formule du serment que prêtent les Officiers des Régimens au service de L. H. P.

« Je promets & fais serment d'être fidèle aux » Etats-Généraux des Provinces-Unies, qui » resteront attachés à l'Union & à la religion » Réformée, de même qu'aux Etats de la pro- » vince dans laquelle je serai employé. Je pro- » mets d'être fidele aux Régens des villes dans » lesquelles je serai mis en garnison; de les ser- » vir fidelement sous les ordres de S. A. S. » Mgr. le Gouverneur & Capitaine-Général de » ce pays; je promets d'obéir aux Seigneurs » Etats-Généraux & particuliérement à S. A. S. » de même qu'aux autres Chefs sous lesquels je » suis, ou qu'on pourroit me donner. Je pro- » mets de respecter leurs ordres, de leur obéir » & de suivre les Ordonnances militaires, faites » ou à faire, comme je veux que Dieu me » soit en aide. »

La nouvelle répandue, que les troupes de S. M. le Roi de Sardaigne s'étoient emparées de quatre châteaux Génois & de la ville de Savonne, est entierement fausse. Ce bruit a été occasionné par quelques différens

Digitized by Google

qui se sont élevés entre les Pasteurs limitrophes des deux Etats.

N. B. Il est non moins faux que le Bourgrave d'Anvers ait été démis & exilé, comme l'ont avancé diverses Feuilles publiques, & nous mêmes, d'après elles, dans le Journal précédent.

Parag. extraits des Papiers Angl. & autres.

On apprend de la Jamaïque, que le 30 Mars dernier, on a vu à Kingston un jeu de la nature très-singulier. C'est un poulet, couvé dans la basse-cour d'un particulier (M. Isaac Furtado) & né avec un corps double, quatre aîles, quatre jambes très-bien conformées. L'animal n'a vécu que quelques minutes après être sorti de la coque. M. Furtado a fait tirer par un homme de l'art, les visceres & les entrailles du poulet auquel on a trouvé presque toutes les parties intérieures également doubles. On l'a conservé dans de l'esprit-de-vin, & le projet de M. Furtado est d'en faire présent à la Société Royale de Londres. (*Universal & Régister. London Chroni le.*

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

Cause entre le sieur Yvonet, fournisseur des vivres de la Marine, accusé; —— les sieurs Audiguier. Delaunay, de Saugeste, Denis, Rideau de Grandpré & consorts, accusateurs; —— Et Me. Obreau, procureur du Roi au Bailliage de Rochefort, demandeur en revendication d'un de ses Justiciables, poursuivi dans le Tribunal de Bordeaux. —

QUESTION de Compétence, de Distraction de

reſſort, ſur une accuſation de banqueroute frauduleuſe.

Une plainte, une accuſation d'eſcroquerie, d'enlevement de beſtiaux, & de complicité de *Banqueroute frauduleuſe*, contre le ſieur Pain, marchand de beſtiaux, & le ſieur Yvonet, fourniſſeur des vivres de la marine, tous deux domiciliés dans le Bailliage de Rochefort, rendue devant le Lieutenant-Criminel de la Sénéchauſſée de Guyenne, les 7 & 17 Février 1786, a été ſuivie d'informations, de décrets de priſe de corps contre les ſieurs Pain & Yvonet, de décret d'ajournement perſonnel, & de ſoit ouï, contre pluſieurs autres. La fuite de Pain le ſouſtrait à l'exécution du décret de priſe de corps lancé contre lui; mais le ſieur Yvonet, plus raſſuré ſur ſon innocence, s'eſt laiſſé conſtituer priſonnier; la procédure s'eſt donc inſtruite devant le Sénéchal de Guyenne: déjà elle y avoit été réglée à l'extraordinaire, & deux fois le ſieur Yvonet avoit ſuccombé dans deux demandes en liberté proviſoire. — Dans le même temps, des condamnations ſolidaires obtenues par les Créanciers de Pain contre le ſieur Yvonet, dans les tribunaux civils de la Guyenne, pour tous les engagemens pris par Pain, comme commis d'Yvonet, pour achat de beſtiaux; condamnations confirmées par Arrêt du Parlement de Bordeaux, firent craindre au ſieur Yvonet l'événement du procès criminel, qui tendoit à ſa fin. Les recollemens étoient faits, & les confrontations alloient commencer. Dans cet état, il ſaiſit le Parlement de Paris, comme juge ſupérieur de Rochefort, lieu de ſon domicile, de quelques conteſtations exiſtantes entre lui & des Créanciers de Pain, relativement à une police, ou achat de beſtiaux, paſſée entre

Digitized by Google

eux deux le 22 Octobre 1785; il obtint même, le 19 Mai 1786, en la Grand'Chambre, un Arrêt relatif à cet objet civil. Le lendemain 20 Mai le sieur Yvonet présenta à la Tournelle du Parlement de Paris, une requête, dans laquelle il établit une connexité entre le procès criminel qui s'instruisoit à Bordeaux, & l'affaire civile dont la Grand'Chambre du Parlement de Paris étoit saisie; il exposa que le procès criminel de Bordeaux, & le procès civil pendant en la Cour, avoient une seule & même base, qui étoit une police pour achat de bestiaux; que son domicile étoit Rochefort, ville du ressort de la Cour; que quand le délit dont il est accusé eût été réel, c'eût été à Rochefort, & non devant le Sénéchal de Guyenne, qu'il devoit être poursuivi; il demandoit en conséquence à être reçu appelant, tant comme de distraction de ressort, de nullité, qu'autrement, de la procédure criminelle commencée contre lui à Bordeaux; qu'il fût fait défenses de passer outre, & aux Parties, de faire poursuites ailleurs qu'en la Cour; qu'il fût ordonné qu'il seroit transféré dans les prisons de la Conciergerie du Palais, & que les charges, informations & pièces jointes au procès, fussent apportées au Greffe de la Cour du Parlement de Paris. —Sur cette requête, il a obtenu, sur les conclusions du ministère public, un Arrêt qui a reçu son appel, lui a permis d'intimer qui bon lui sembleroit, & a ordonné l'apport des charges & informations, toutes choses demeurantes en état. Un autre Arrêt, du 23 Juin 1786, a ordonné son transport des prisons de Guyenne, en celles de la Conciergerie du Palais à Paris. Sa sortie des prisons de Guyenne a donné lieu à une plainte du Procureur du Roi de Bordeaux, suivie

Digitized by Google

de décrets de prise de corps, & autres, contre le Geolier, l'Huissier, & tous ceux chargés par l'affirmation, d'avoir coopéré à l'événement. ——Le 2 Août 1786, le sieur Yvonet a fait intimer de Launay & consorts, pour procéder sur l'appel reçu par Arrêt du 20 Mai, déclarant en même-temps, que la translation de sa personne, ordonnée par l'Arrêt du 20 Mai, de la géole de Guyenne, en celle de la Conciergerie du Palais à Paris, étoit exécutée. —Une des significations de ces Arrêts du Parlement de Paris étant tombée entre les mains du Procureur-Général du Parlement de Bordeaux, la Chambre des Vacations de ce Parlement, d'après le rapport d'un des Substituts, rendit, le 17 Septembre 1786, Arrêt qui cassa & annulla les deux Arrêts du Parlement de Paris des 20 Mai & 21 Juin, & ordonna que le sieur Yvonet seroit capturé & reconduit dans les prisons de Guyenne, pour, la procédure commencée contre lui, être continuée jusqu'à sentence définitive. M. le Procureur-Général du Roi, ou plutôt son Substitut en vacation, ayant eu communication de l'Arrêt du Parlement de Bordeaux & de ses motifs, fit rendre, le 30 Octobre 1788, sur ses conclusions, Arrêt qui le reçoit opposant à l'exécution des deux Arrêts dos 20 Mai & 21 Juin, & les déclare comme non-avenus. ——Le sieur Yvonet alloit être forcé de retourner en Guyenne, pour la continuation de son procès, lorsque le Procureur du Roi du Bailliage de Rochefort a formé en la Cour, le 5 Décembre dernier, sa demande en revendication, par une requête dans laquelle il a exposé que le sieur Yvonet n'étoit justiciable que des Juges de Rochefort pour le fait des plaintes & accusations intentées & poursuivies contre lui à Bordeaux,

Digitized by Google

demande acte de la revendication qu'il faiſoit de ſon Juſticiable, & qu'il fût ordonné que, ſous bonne & sûre garde, le ſieur Yvonet ſeroit transféré dans les priſons de Rochefort, pour ſon procès lui être fait juſqu'à ſentence définitive; à l'effet de quoi, il fût enjoint au Greffier de la Sénéchauſſée de Bordeaux, d'envoyer au Greffe du Bailliage de Rochefort les procédures commencées contre le ſieur Yvonet. ——— La Cour a ordonné la ſignification de cette requête du Procureur du Roi de Rochefort à toutes les Parties intéreſſées, a indiqué un jour, pour en venir à l'audience, ſur cette revendication, depuis, a été jointe à la cauſe, ſur l'appel interjetté par Yvonet, reçu par l'Arrêt du 20 Mai 1786, pour être ſtatué ſur le tout par un ſeul & même Arrêt. Le ſieur Yvonet eſt intervenu, & a adhéré à la revendication faite par le Procureur du Roi de Rochefort, & ſubſidiairement a formé des demandes, ſoit afin que la Cour retînt la connoiſſance & l'inſtruction de ſon procès commencé à Bordeaux, ſoit afin de converſion de ſon décret de priſe de corps, en un décret d'aſſigné pour être ouï, ou d'ajournement perſonnel, avec offre de donner caution. Le ſieur Delaunay & conſorts ont défendu à toutes ces demandes, & ont ſoutenu que, ſoit le Procureur du Roi de Rochefort, ſoit le ſieur Yvonet, devoient être déclarés non-recevables & mal fondés, ou en tout cas déboutés, & ont conclu à ce que le procès & les Priſonniers fuſſent renvoyés dans les tribunaux de Bordeaux, & que le ſieur Yvonet fût reconduit dans les priſons de Guyenne.

La cauſe en cet état a été plaidée en la Tournelle, ſur deux chefs d'accuſation : *Enlevement de marchandiſes*, *Banqueroute frauduleuſe*,

Digitized by Google

ou défaut de payement de la marchandise. — L'Arrêt du 31 Janvier 1787, a prononcé ce qui suit : —» Notredite Cour reçoit notre Procureur-Général opposant à notre Arrêt du 30 Octobre dernier, reçoit le sieur Yvonet opposant à notre Arrêt par défaut, & appelant comme de distraction de ressort, de la procédure contre lui commencée au Sénéchal de Guyenne, donne acte au Substitut de M. le Procureur Général à Rochefort, de la revendication qu'il fait en notredite Cour de ladite accusation ; faisant droit tant sur l'appel que sur la revendication, ordonne que le procès criminel commencé au Sénéchal de Guyenne, sera continué, fait & parfait par le Lieutenant-Criminel de Rochefort, jusqu'à Sentence définitive inclusivement, sauf l'appel en notre Cour ; à cet effet, ordonne que le Greffier de la Sénéchaussée de Guyenne sera tenu d'envoyer dans un mois, à compter du jour de la signification qui lui sera faite de notre présent, au Greffe dudit Bailliage, expédition en forme de leur procédure, ensemble les pièces de conviction, si aucune y a ; ordonne pareillement, que le sieur Yvonet sera, à la requête de notre Procureur-Général, transféré, sous bonne & sûre garde, des prisons de la Conciergerie du Palais, en celles du Bailliage de Rochefort ; fait défenses aux Parties, de procéder ailleurs qu'audit Bailliage de Rochefort, à peine de nullité, cassation de procédure, & dépens, dommages & intérêts, sauf à Yvonet à former telles demandes qu'il arrivera, en conversion de décrets, s'il y a lieu : sur le surplus des demandes, fins & conclusions des Parties, les met quant à présent, hors de Cour, dépens réservés, sur lesquels le premier Juge pourra statuer. Si mandons..... &c.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 5 Juillet.

IL a paru, le 8 de Juin, deux Réglemens du Roi de Danemarck, concernant les droits & les devoirs réciproques des Seigneurs fonciers & des fermiers. On se promet de ces Réglemens fondés sur la justice, la liberté & la sûreté, de grands avantages pour l'agriculture.

La Compagnie d'Asie fera incessamment la distribution du dividende de l'année derniere; il monte à 60 rixdalers par action.

La permission d'importer dans les Evêchés d'Aggershaus & de Christiansaud, du seigle, de l'orge, de l'avoine & de la farine d'avoine venant de l'étranger sur des bâti-

Digitized by Google

mens nationaux ou étrangers, a été prorogée jusqu'à la fin du mois de Juillet de l'année prochaine; le droit de douane pour ces denrées est de 7 schellings & demi par tonne.

On apprend d'Odensée, que le Prince Royal de Danemarck y est arrivé le 17 Juin, après avoir fait la revue des troupes en garnison à Nestved, Slagelse & Nybourg.

Depuis le 13 jusqu'au 15 on a vu entrer dans le Sund 194 bâtimens de diverses nations.

On écrit de Sendomir en Pologne, que le tonnerre est tombé sur l'Eglise pendant l'office, & qu'il a tué la Comtesse de Popiel & 10 autres personnes.

Suivant des lettres de Pétersbourg, le Gouvernement a rendu un *Ukase* contre les duels; les contrevenans seront punis d'exil & de prison dans la Sibérie. Elles ajoutent que la petite escadre qui va faire voile pour les Indes Orientales, doit examiner les côtes de la Chine & du Japon, & tenter des découvertes sur les côtes de Kamtschatka.

La grande chaleur a occasionné des maladies épidémiques sur les frontieres de la Turquie. Pour en garantir le cordon des troupes Russes, les Commandans ont fait distribuer des préservatifs, & ils veillent à ce qu'il ne s'établisse aucune communication avec les sujets Ottomans. Les troupes

Digitized by Google

du Grand-Seigneur ſont en mouvement & ſe reſſerrent près de Chozim.

De Berlin, le 4 Juillet.

Le Roi ayant jugé à propos d'établir un Conſeil ſupérieur pour toutes les affaires relatives à l'armée, S. M. en a confié la Préſidence en chef au Duc regnant de Brunſwick, la vice-Préſidence au Général de *Mollendorf*, la troiſieme place au Lieutenant-Général de *Rohdig*, que S. M. a nommé en même temps premier Miniſtre de la guerre, & la quatrieme place au Major-Général de *Kannewurf*. Ce Conſeil eſt réparti en ſept départemens, dont chacun aura un Directeur & un Aſſeſſeur.

Dans le premier département ſeront réunies toutes les affaires relatives à l'Infanterie; le Directeur en eſt le Major-général de Viettinghofen, & l'Aſſeſſeur le Major de Manſtein; le ſecond département s'occupera de toutes les affaires de la Cavalerie ſous la direction du Major-général de Pfuhl, le Major-Baron de Schroetter, Aſſeſſeur; le troiſieme département s'occupera de l'Artillerie, ſous la direction du Colonel de Ditmar, le Colonel de Muller, Aſſeſſeur; le quatrieme département s'occupera des affaires du Corps de Génie. —— Le Directeur & l'Aſſeſſeur ne ſont point encore nommés. Le cinquieme département s'occupera de tout ce qui eſt relatif à la ſubſiſtance de l'armée, ſous la direction du Lieutenant-général & Miniſtre de la guerre de Schulenbourg; Aſſeſſeurs, le Major-général de Froideville & le Co-

Digitized by Google

lonel de Bockelberg. Le sixieme département s'occupera des affaires relatives à l'habillement des troupes & aux munitions de guerre, sous la direction du Major-général de Boyen; Assesseur, le Major de Voss. Le septieme département s'occupera des affaires relatives aux Invalides, sous la direction du Major-général de Colong; Assesseur, le Lieutenant-Colonel de Panisdorf.

S. M. a supprimé entierement le nouvel impôt sur la farine de seigle, par une lettre écrite le 24 Juin au Ministre d'Etat, le Baron de *Werder*, & dont voici la traduction fidele:

Mon cher Ministre privé d'Etat de Werder, ayant examiné l'état actuel des revenus de l'Etat, j'ai trouvé que je pouvois procurer à mes bons sujets quelque soulagement. En conséquence, je vous ordonne de supprimer entiérement, dans le tarif d'accise, la nouvelle taxe sur la farine de seigle. Ma volonté est que, dans le cours de l'année, vous balanciez avec exactitude les droits d'accise & de douane, & que vous me fassiez le rapport de leur produit, afin que, suivant cette balance, je puisse modérer encore davantage les impositions actuellement subsistantes, autant que les besoins de l'Etat le permettront; car le bien-être de mon peuple est le principal objet de mes soins. Les preuves que vous m'avez données de votre probité, de votre habileté & de votre zele pour mon service, ne me laissent pas douter un instant que vous ne fassiez tout ce qui dépendra de vous, pour que je puisse effectuer mes vues paternelles. Vous pouvez publier cette Lettre, qui renferme mes ordres & mes véritables intentions. Je suis votre

Digitized by Google

bien affectionné Roi. A Charlottenbourg, le 14 Juin 1787.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

S. M. a aussi réduit à 2 pour cent les droits de transit sur l'Oder, pour les marchandises & productions de Russie, & à 3 pour cent les mêmes droits sur l'Elbe.

Un payſan de la Prusse, qui avoit appris le succès du meûnier *Arnold*, présenta au feu Roi de Prusse un mémoire contre le Tribunal, devant lequel il avoit perdu un procès. Le Roi ayant ordonné à ce Tribunal de revoir l'affaire, les Juges confirmerent leur premiere Sentence. Enfin, après une troisieme reviſion, toujours contre le payſan, le Roi écrivit au Préſident de *Munchhauſen*, ces mots : *mal informé, mal examiné, mal jugé.* Le Préſident répondit ſur le même papier : *Sire, V. M. peut diſpoſer de ma tête, mais non de ma conſcience, la Sentence reſtera telle qu'elle a été prononcée.* Cette noble hardieſſe frappa le Roi, & l'on crut d'abord que le Préſident ſeroit puni ; mais quelques heures après S. M. lui écrivit le billet ſuivant : *Mon cher Préſident de Munchhauſen, je loue votre intégrité & votre fermeté, & je vous accorde un ſupplément d'appointement de 800 dahlers.*

De Vienne, le 4 Juillet.

L'Empereur que l'on attendoit ſeulement

Digitized by Google

le 2 du courant, eſt arrivé en cette Capitale, le 30 Juin, à 5 heures du ſoir; & ſon retour a cauſé une joie univerſelle.

L'eſprit de ſédition parmi les Valaques de la Tranſylvanie n'a pas encore ceſſé; ils continuent de ſe permettre des déſordres affligeans pour les habitans paiſibles de cette Province. A ce fléau ſe joint dans ce moment une grande diſette de denrées, qui a occaſionné une maladie épidémique très-meurtriere. On aſſure qu'un grand nombre d'habitans ſe nourrit de ſon & de racines ſauvages.

Pluſieurs lettres, écrites par des perſonnes reſpectables, à la ſuite de l'Empereur, aſſurent que la plus grande partie de la Tauride eſt abſolument inculte & dépeuplée, & qu'il s'en faut que la ville de Cherſon & ſon commerce ſoient dans un état auſſi floriſſant, que le prétendent pluſieurs Gazetiers & Journaliſtes.

De Francfort, le 9 Juillet.

Le 24 Juin on a reconnu à l'Obſervatoire de Manheim, une aurore boréale ſur les 11 heures du ſoir. Sa durée a été à peine de 20 minutes; ſes colonnes, au nombre de ſept, baſſes & bien marquées, ne montoient gueres au-deſſus du 40e. degré, &

Digitized by Google

s'inclinoient presque perpendiculairement à l'horison. Une heure avant la formation de ce météore, on avoit remarqué un changement considérable dans les instrumens météorologiques; le vif-argent dans le barometre avoit descendu de 4 dixiemes de ligne, dans le thermometre d'un degré, & dans l'hygrometre de 2 degrés & demi. L'aiguille aimantée avoit rétrogradé de 16 minutes.

L'Assemblée du Cercle de Souabe, tenue à Ulm, a arrêté de lever un subside extraordinaire, de 17 Romains.

Il est certain, dit une lettre de la Moldavie, du 16 Mai, que Sahim Gueray, ancien Khan de la Crimée, est arrivé sur le Pruth, & que le 1 Juin il a fait dresser un camp près de la ville de Focsani. Il a avec lui une escorte de 500 hommes. On assure que le Capidgi Bachi, qui l'accompagne, a ordre de faire passer ce Prince à Adrianople.

Plusieurs Feuilles Allemandes ont publié dernierement les particularités suivantes, touchant la mystérieuse destinée de ce *Sahim Gueray*, actuellement vagabond.

Sahim-Gueray avoit, sous divers prétextes, refusé de se rendre aux invitations de S. H.; mais enfin, au mois d'avril, il fit savoir au Commandant de Choczim qu'il étoit résolu de partir; & effectivement il sortit de la ville accompagné de 60 domestiques, d'un Pacha & de deux Capidgi-Bachi; ces derniers devant lui servir d'escorte & lui procurer toutes les com-

Digitized by Google

modités durant son voyage. Cependant, au lieu d'aller en droiture vers la Siliſtrie, il ne faiſoit qu'aller & venir d'un endroit à l'autre dans la principauté de Moldavie, incommodant par-là infiniment les habitans, forcés à lui fournir des vivres de toute eſpece. Le Pacha qui le ſuivoit ne pouvoit jamais lui parler & encore moins l'approcher pour lui communiquer les dépêches qu'il recevoit de Conſtantinople; le prince le traitoit conſtamment avec le dernier mépris; & lorſque dans les cas indiſpenſables il avoit à lui parler, il le faiſoit de fort loin & toujours indirectement par le canal des interpretes. La Porte, informée de la conduite hautaine de Sahim-Gueray & de ſon extrême irréſolution, donna ordre à un Capidgi Bachi & à quelques autres officiers de ſe rendre en Moldavie, & de prendre ſi bien leurs meſures pour que l'Ex-Kan paſſât le Danube, bon gré, malgré. Ces Officiers arriverent dans ladite principauté, le 20 du mois de Mai, & communiquerent auſſi-tôt à l'Hoſpodar les ordres dont ils avoient été chargés par S. H. Ils firent en conſéquence toutes les diſpoſitions néceſſaires avec tant de diligence & de ſecret, que Sahim-Gueray ſe trouva hors d'état de leur oppoſer aucune réſiſtance, avant d'avoir eu la moindre connoiſſance de ce qu'on tramoit contre lui: dès le 16 il fut forcé de ſuivre les nouveaux guides qui le tranſporterent en Valachie où il entra le 29. Comme tout étoit préparé ſur le Danube, on croit qu'il aura pu paſſer ce fleuve au commencement de ce mois. Le bruit eſt général qu'on doit le tranſporter dans l'île de Négrepont, qui eſt le lieu ordinaire où la Porte envoie les Princes exilés de la Cour Ottomane.

Digitized by Google

ESPAGNE.

De Madrid, le 5 Juin.

L'Evêque d'Arequipa, à son arrivée d'Amérique à Cadix, a eu ordre du Roi de se rendre aux Capucins jusqu'à nouvel avis de Sa Maj. pour avoir quitté son Diocese sans permission.

Le Roi vient d'élever, au grade de Lieutenant-Général de ses Armées, le Comte Montijo, Capitaine d'Halebardiers; le Marquis de Villena, Grand-Ecuyer; le Comte de Fernan Nugnès, Ambassadeur à Versailles; & Don Jérôme Caballero, Commandant la Brigade des Carabiniers.

Les fievres tierces continuent de régner à Aranjuès. Presque tous les Ministres & plusieurs de leurs Commis en sont attaqués. L'Infant Don Gabriel, s'alita Dimanche dernier avec la fievre précédée de frissons. Le mardi suivant, il a été déclaré que S. A. R. avoit la fievre tierce simple.

On écrit du Ferrol que, depuis huit mois que le vaisseau le *Saint-Joseph* est sorti de la Havane richement chargé, & ramenant en Europe le Marquis de Périja, ancien Commandant du Régiment de Cavalerie de Farneye, on n'en a eu aucune nouvelle, ce qui fait craindre qu'il n'ait péri corps & biens.

Une femme de Fuen-Salida, village de la Castille nouvelle, agée de 64 ans, nourrit

Digitized by Google

un de ſes petits fils, & a dû lait très abondamment. Le Roi & la Famille Royale ont voulu la voir, & lui ont donné des aumônes conſidérables.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 10 Juillet.

Mercredi dernier, 4 de ce mois, S. M. a élevé le Général *George-Auguſte Elliot* à la dignité de Pair d'Angleterre, ſous le titre de Baron de *Heatfield.* On lui avoit offert, dit-on, de le nommer Lord *Gibraltar*, comme le Général *Stanhope*, au commencement du ſiecle, fut créé Lord *Mahon*; mais la modeſtie qui a diſtingué toutes les actions du Chevalier *Elliot*, lui a fait préférer de porter le ſimple nom d'une de ſes terres, dans le Comté de Suſſex.

Le jour précédent, le Chancelier s'étant rendu chez M. *Pitt*, on tint ſur les affaires de Hollande un Conſeil de deux heures, dont les réſolutions furent immédiatement tranſmiſes à l'Amirauté. Par un effet des mêmes conjonctures, le Duc de Richmond, Grand-Maître d'Artillerie, a renvoyé la tournée qu'il ſe propoſoit ſur les côtes du Royaume.

Enfin hier, après l'arrivée d'un Exprès, expédié de la Haye par notre Miniſtre plénipotentiaire, M. le Chevalier Harris, le Conſeil s'eſt aſſemblé tout de ſuite, & a

Digitized by Google

convoqué pour aujourd'hui le Bureau de l'Amirauté.

Le Capitaine H. Clobury Chriſtian eſt nommé au commandement du *Coloſſus*, de 74 can., dernierement lancé à Woolwich, & que l'Amirauté vient de mettre en commiſſion, pour le réunir à l'eſcadre du Commodre Gower, qui n'a pas encore fait un mouvement. On preſſe à Chatam la conſtruction du *Royal George* & de la *Reine Charlotte*, tous deux de 110 canons; & au premier jour on lancera du même chantier le *Leviathan*, de 74 can.; le *Marlborough*, & la *Défenſe*, de la même force, ſont en réparation dans les baſſins. Le *Prince de Galles*, de 90 can., dernierement lancé à Woolwich, a pris ſes agrès, & eſt arrivé à Goſport. (Station des vaiſſeaux de guerre dans la rade de Spithead.)

Vendredi dernier, Lord *Rodney* eut une longue conférence avec S. M. au palais Saint-James, & le Commodore *Gower* un entretien de pareille durée avec Mylord *Howe*, premier Lord de l'Amirauté.

Depuis 4 jours les Fonds publics ſont retombés. Les 3 pr. 100 conſolidés ſe trouvent en ce moment à 71 & demi.

L'ordinaire de la Marine Royale, ſuivant l'état dreſſé par les Commiſſaires des différens ports, le 30 Juin dernier, préſente:

A *Plimouth*, 38 vaiſſeaux de ligne deux de 90 canons, onze frégates, 2 ſloops, un cutter & un yacht.

Digitized by Google

A *Portsmouth*, 46 vaisseaux de ligne, un de 50 canons, 26 frégates & 6 sloops.

A *Chatham*, 35 vaisseaux de ligne, 5 de 50 canons, 20 frégates & 9 sloops.

A *Sheerness*, 17 vaisseaux de ligne, un de 50 canons, 9 frégates & 10 sloops.

A *Woolwich*, 1 de 50, 19 frégates, 11 sloops & trois cutters.

A *Deptford*, 17 frégates, 9 sloops & 1 cutter.

Depuis que cet état a été dressé, il a été mis en commission trois vaisseaux de ligne, le *Bedford*, le *Magnificent*, & le *Colossus* de 74 canons, & 2 frégates, & le *Prince*, vaisseau de ligne de 90 canons, a été lancé à Woolwich, comme nous venons de le rapporter.

Les droits paiés la semaine derniere à la Douane de Londres, sur les marchandises importées de nos Colonies & des Etats d'Amérique, indépendamment de ceux qu'on a perçus sur les marchandises de toutes les autres parties du monde, se sont élevées à 6000 liv sterl *par jour*. Samedi dernier ces entrées monterent même à 10,000 liv. sterl. L'exportation des marchandises Britanniques a excédé encore de beaucoup cette immense importation; ce même samedi il en fut enregistré à la Douane pour la valeur de 350,000 liv. sterl. dont les deux tiers sortoient des Manufactures d'Angleterre & d'Irlande.

Le Général Elliot a fait transporter ses chevaux de Gibraltar. On distingue particu-

Digitized by Google

liérement dans ce haras trois superbes étalons Arabes, un vieux cheval que le Général avoit emmené avec lui à Gibraltar il y a près de 20 ans, & trois ânes d'Espagne.

Un particulier a tanné des peaux de chèvre & de veau pour l'usage des Relieurs, dans la marre chaude d'une eau où l'on avoit fait cuire des artichaux. Ce moyen a aussi-bien réussi que si l'on s'étoit servi de galles blanches ou de l'écorce de saule.

La feuille de prunellier, bouillie dans une décoction d'eau d'orge détrempé, pour en faire de la dreche, lui a paru également efficace pour pénétrer ces veaux de la matiere végétale nécessaire à leur destination.

Par les expériences qu'il a faites sur la racine de l'iris jaune, il s'est assuré qu'elle produisoit le même effet que la meilleure galle blanche, qui est bien supérieure en force & en beauté à celui que donne la meilleure de toutes les écorces.

Il a teint quelques-unes de ces peaux en rouge, en jaune & en bleu, & elles se sont trouvées presqu'aussi belles que le maroquin, & très peu inférieures aux cuirs de Lisbonne.

Le fait suivant arriva il y a quelques années à bord d'un des vaisseaux de la Compagnie des Indes. Ce navire étant en chargement à Bencoolen, un des Matelots disparut. Après bien des recherches inutiles, soit à terre, soit à bord des autres bâtimens, on juge a qu'il s'étoit accidentellement

Digitized by Google

noyé. Sa perte fut d'autant plus sensible, que c'étoit un bon marin & un excellent nageur. Au bout de quelque tems, le vaisseau, ayant completté une cargaison de poivre, mit à la voile, & arriva à Deptford. On déchargeoit le vaisseau, lorsqu'au grand étonnement de l'équipage, on trouva sous le poivre le Matelot qu'on avoit tant cherché. Ses habits étoient parfaitement conservés & son corps, sans autre altération que celle causée par la pression, ne donnoit pas le moindre signe de putridité, quoique la traversée eût duré cinq mois entiers.

L'un de nos Journaux a recueilli dernierement quelques faits assez curieux sur le Numéraire & sur la valeur des salaires, à différentes époques de la Monarchie Angloise.

Vers l'an 900, le Roi Alfred laissa à chacune de ses filles 100 liv. sterl. par an.

En 1221, Jeanne, fille aînée du Roi Jean, à son mariage avec Alexandre, Roi d'Ecosse, eut un douaire de mille liv. sterl. par an.

En 1278, Edouard I donna au fils du Roi des Romains, qui épousoit sa fille Jeanne, 10,000 marcs sterl., à condition cependant que cette somme seroit restituée, si le Prince mouroit avant sa femme.

En 1314, on assigna à la Princesse Elisabeth, épouse de Robert Bruce, Roi d'Ecosse, qui étoit détenue en Angleterre, une somme de 20 schel. par semaine pour son entretien & celui de sa famille.

Digitized by Google

En 1350, Jeanne d'Oxfort, Nourrice du Prince Noir, obtint une penſion de 10 l. ſterl. par an; & Madeleine Plumpton, Berceuſe eut 10 marcs ſterl.

Les penſions, accordées par le Roi aux Cardinaux & aux grands Officiers du Pape, qui étoient en quelque ſorte retenus à la Cour d'Angleterre, s'élevoient au plus à 50 marcs par an.

En 1351, les Ouvriers recevoient le montant de leurs ſalaires en bled, ſur le pied de 10 den. ſterl. le boiſſeau. Un Maître Charpentier, Maçon ou Couvreur avoit 3 den. par jour; ſes Ouvriers 2 den., & ſes Manœuvriers 1 den. & demi.

En 1402, le ſalaire du Lord, premier Juge du Banc du Roi, étoit de 40 liv. ſt. par an.

En 1408, le Lord, premier Juge de la Cour des Common's Pleas, avoit 55 marcs par an.

En 1545, on augmenta le ſalaire du premier Juge du Banc du Roi de 30 l. ſterl., & celui de chaque Juge du même Tribunal. Celui des Common's Pleas fut augmenté à la même époque de 20 liv. ſter.

Sous le regne de Henri VII, qui, en ſuivant l'ordre chronologique, devroit être placé plus haut, un Amiral en activité avoit, s'il étoit ſimple Chevalier, 4 ſchel. par jour; s'il étoit Baron, 6 ſchel. 8 deniers; s'il étoit Comte, 13 ſchel. 4 den.

Digitized by Google

Feu M. *Edouart Wortley Montague*, non content de courir l'Egypte comme un Arabe, eut envie de se faire Mahométan. Il en prit effectivement l'habit & les habitudes; on le vit enfin laisser croître sa barbe, fumer avec une longue pipe, croiser les jambes, prendre de l'opium, ne boire que du café, & bannir les tableaux de ses appartemens. Il n'oublia pas de former un joli sérail. Ce mortel original mourut à Venise, en revenant en Angleterre, où il vouloit finir ses jours sans quitter cependant l'habit ni les mœurs turques. N'ayant point d'héritiers, & possédant des biens considérables, il chargea par lettre, M. *Brecknock*, qui fut ensuite pendu en Irlande avec *Fitz Gerald*, de lui chercher une femme. Il l'avoit averti qu'une *femme enceinte* s'il la trouvoit, lui conviendroit encore mieux. La mort dérangea ce projet, & sa fortune passa à Milady Bute, sa sœur, qu'il vouloit précisément frustrer de cet héritage.

Suivant le rapport du Comité de la Chambre basse, chargé d'examiner les comptes des Inspecteurs de la taxe des pauvres, il conste, qu'année moyenne, le total de cette taxe s'est élevée en Angleterre & dans la Principauté de Galles seulement, *à deux millions quatre mille deux cent trente huit liv. sterl.* A 1500 liv. sterl. près, en moins, la dépense a égalé la recette. Le Comité a indiqué plusieurs économies à faire, qui diminueront la taxe, & mettront les Paroisses à même de distribuer les secours avec plus de discernement.

Digitized by Google

FRANCE.

De Verſailles, le 11 Juillet.

Le 24 du mois dernier, Leurs Majeſtés & la Famille Royale ont ſigné le contrat de mariage du Baron de Saint-Paër, Officier au régiment des Gardes Françoiſes, avec demoiſelle de Gorenflots.

Le Prince de Croy, le Marquis de Cuſtine & le Baron de Livron, qui avoient eu l'honneur d'être préſentés au Roi, ont eu, le 2, celui de monter dans les voitures de Sa Majeſté, & de la ſuivre à la chaſſe.

Le ſieur Giſors, Architecte, ancien penſionnaire du Roi à Rome, a eu, le 3, l'honneur de préſenter à Sa Majeſté le projet d'une place pour la ſtatue du Roi, en face de celle de Henri IV, & devant la place Dauphine, qui ſe trouveroit décorée d'un arc de triomphe.

Le 8 de ce mois, les Députés des Etats d'Artois furent admis à l'audience du Roi, & préſentés à Sa Majeſté par le Maréchal de Lévis, Gouverneur-Général de la Province, & par le Maréchal de Ségur, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, au Département de la Guerre, ayant celui de la Province d'Artois. La députation, conduite à l'audience du Roi par le ſieur de Watronville, Aide des cérémonies, étoit compoſée, pour le Clergé, de l'Abbé de Fabry, Chanoine & Vicaire-Général de Saint-Omer, qui porta la parole; pour la Nobleſſe, du Marquis d'Ef-

Digitized by Google

tourme, Maréchal des Camps & Armées du Roi; & pour le Tiers-Etat, du sieur Quesnoy, Ecuyer, Avocat en Parlement, & ancien Echevin de la ville d'Arras. Ils eurent ensuite l'honneur de faire leurs revérences à la Reine & à la Famille Royale.

De Paris, le 18 Juillet.

Lettres-Patentes du Roi, du 18 Juin 1787, qui reglent les procédures qui seront suivies par la Chambre des Comptes, pour la discussion des biens du sieur Megret de Serilly.

On nous mande du Soissonnois un acte d'intrépidité de la part d'une jeune fille de 22 ans, bien digne des récompenses qui en ont été la suite. Le public, en lisant ce trait, partagera sans doute les sentimens des rémunérateurs.

« Dernièrement, une bête carnaciere inconnue, qu'on a su depuis être un loup de la » grande espece, s'étoit cachée dans un champ » ensemencé en seigle, dans la Paroisse de » Caillonel, près de Chaulny, & avoit enlevé » un enfant de 11 ans. Aussi-tôt, une fille de » cette Paroisse, nommée *Marie-Anne Bara*, » âgée de 22 ans, attirée par les cris de la mere » de l'enfant, court seule & sans armes, en pré- » sence de plusieurs hommes qui n'osent la sui- » vre, atteint la bête, la combat, la poursuit à » travers un marais, franchit comme elle un » fossé; l'atteint de nouveau, lui arrache enfin » sa proie de la gueule, emporte l'enfant encore » tout palpitant, & le rend à sa mere. Malheu-

Digitized by Google

» reuſement l'enfant étoit mort, quoique ſon » corps fût encore entier. M. l'Intendant de Soiſ- » ſons, informé de cette action courageuſe, a » chargé le ſieur *Goulliart*, ſon Subdélégué à » Chaulny, ainſi que le ſieur de *Bonnival*, Maire » de la ville, de remettre à la fille *Bara* une gra- » tification de ſa part, & de lui faire tous les » honneurs qui dépendroient d'eux. En conſé- » quence, la fille *Bara* a été mandée, & s'eſt » rendue à Chaulny le jour de la Saint-Pierre, » accompagnée de ſes pere & mere, frere & » ſœur, de 8 jeunes filles, vêtues comme elle, » en blanc, & de tous les habitans du village, » ayant le Curé à leur tête. La Milice Bourgeoiſe » a été au-devant d'elle, & l'a conduite à l'Hôtel- » de-Ville, à travers de plus de 4,000 Specta- » teurs. Là, le Subdélégué & le Maire lui ont » remis, dans une bourſe que Madame *de Mau- » clerc*, Abbeſſe de l'Abbaye Royale de la Fere, » avoit faite pour elle, les gratifications qui lui » étoient deſtinées. Les Dames de la ville ſe ſont » plu également à honorer & récompenſer le cou- » rage de cette fille par des préſens de différentes » eſpeces. Après la cérémonie, la fille *Bara* a été » conduite avec ſes compagnes, ſon Curé & au- » tres, chez le Maire, qui lui avoit fait préparer » une collation.

» Il a été fait des battues pour tâcher de tuer » le loup; juſqu'à préſent, elles ont été inutiles. »

Juſqu'ici les avantages de l'Inoculation ont été à-peu-près reſſerrés dans l'enceinte des grandes villes, & les campagnes y ont peu participé. Il ſeroit donc à ſouhaiter que l'exemple que nous allons publier fût imité par les Seigneurs attentifs au bonheur de leurs vaſſaux.

Digitized by Google

» M. de *Chamisot de Boncourt* voulant faire inoculer ses enfans, pria M. *Pinson*, Chirurgien-major des Cent-Suisses, de vouloir se charger de ce soin. »

» Mais il ne suffisoit point à ce seigneur de voir ses enfans à l'abri de ce cruel fléau, ses tendres sollicitudes s'étendent sur chacun de ses vassaux. Il fait part de son projet à M. *Pinson*, qui l'adopte avec joie. On fait venir au Château les peres & meres des enfans qui n'ont pas eu la petite vérole : on leur montre les enfans de leur seigneur innoculés. Cette vue les amena facilement à la proposition qu'on vouloit leur faire. Le Chirurgien leur offre de leur rendre le même service gratuitement, & le seigneur se charge des secours dont ils pourront avoir besoin ; il donne même des lits à ceux qui ne pourroient pas être innoculés chez eux. Tous souscrivent unanimement avec des témoignages de reconnoissance à la proposition, & non-seulement les enfans du village qui se trouverent en état furent inoculés ; mais le bruit s'en étant répandu, on en amenoit des environs. M. *Pinson* leur prodigua à tous ses soins désintéressés. Le plus heureux succès a couronné la bienfaisance de ces deux amis de l'humanité. Tous les enfans jouissent de la meilleure santé ; les peres & meres bénissent leurs bienfaiteurs à qui ils croient devoir la conservation de leurs enfans. »

» Les états de la population de la Séné-» chaussée d'Angers portent le nombre des » naissances, en 1786, à 10,530, dont » 5352 garçons & 5178 filles ; celui des » morts à 10,174, dont 6262 hommes & » 3912 femmes ; & celui des mariages à

Digitized by Google

» 2734. La différence en plus des naiſſances » aux morts eſt de 356. Les naiſſances des » garçons ont ſurpaſſé de 174 celles des » filles ; mais il eſt mort auſſi 350 hommes » de plus que des femmes. Il y a eu 15 pro- » feſſions religieuſes, 4 d'hommes & 11 de » femmes, & il eſt mort en religion huit » hommes & 13 femmes, en tout 21. L'an- » née 1786, comparée pour les naiſſances » aux deux années précédentes, a été une » des plus favorables ; celle de 1785 l'a ſeule » emporté, puiſqu'il y a eu 468 naiſſances » de plus. Il en réſulte que la population a » reçu un accroiſſement qui ſera ſenſible » dans la ſuite, s'il ne ſurvient point de ma- » ladies épidémiques, & ſi les récoltes ſont » ſuffiſantes pour procurer la ſubſiſtance né- » ceſſaire à la claſſe indigente.

François Bochard & Jeanne Muſſault, Métayer au château de la Soriniere, ayant eu quatre garçons & une fille de leur légitime mariage, les ont tous mariés, le 19 de ce mois, dans l'Egliſe de S. Pierre de Chemillé, ſavoir : deux garçons avec deux ſœurs, & la fille avec leur frere, & les deux autres garçons avec deux ſœurs d'une autre famille. M. de la Soriniere, connu par ſon zele pour l'agriculture & ſon amour pour la claſſe reſpectable des cultivateurs, n'a pas cru pouvoir mieux ajouter au plaiſir de cette fête, qu'en donnant à tous ces jeunes gens dont il connoît l'induſtrie & l'activité, chacun un établiſſement dans ſes terres.

Un particulier, qui prenoit les boues de S. Amand en Flandre, fit un voyage à Tour-

Digitized by Google

nay, dans la Flandre-Autrichienne, à cinq lieues de là. Il rapporta dans une sacoche, à cheval, un sac de douze cents francs, qui, s'étant apparement délié ou troué, se vuida complettement le long de la route. Il comprit, en arrivant aux boues, qu'il avoit perdu tout son argent en détail; car, un quart-d'heure auparavant, il avoit encore senti des pieces dans son sac. Il fit publier ce qui venoit de lui arriver: c'étoit un jour de marché; & la route de St.-Amand à Tournay, étoit peuplée d'habitants des villages voisins, qui alloient à la ville ou qui en venoient. Au bout de quelques jours, chaque Curé ayant annoncé à son prône la perte de douze cents francs, & l'adresse du propriétaire; celui-ci reçut, par écus de six francs, par petits écus, toute la somme qu'il avoit perdue, à l'exception de douze francs seulement. Plus de cent paysans la lui rapporterent en détail; l'un avoit trouvé 3 liv. l'autre 9 francs, & ainsi du reste. Je demande si notre siecle fournit beaucoup d'exemples d'une fidélité si scrupuleuse, & d'une probité si générale. (*Journal de Normandie*).

Il y a quelque tems, un paysan s'arrêta devant la Salle du Spectacle de Rochefort. Il s'adressa au receveur des billets: *Je n'ai jamais vu la Comédie*, dit-il en son patois. *J'ai envie de voir ce que c'est. Je veux bien payer, mais je veux être à la premiere place.* Un des Acteurs étant alors dans le Bureau, lui promit de le satisfaire, le conduisit sur le Théâtre, où il le plaça dans un fauteuil. On jouoit ce jour-là *Gaston & Bayard*. La vue de cet homme, son costume, égayerent les Spectateurs, & l'on conçoit que la Piece ne fut guères entendue. Le paysan ouvroit de grands yeux pour voir tous les mouvemens des Acteurs. Lorsque l'on

Digitized by Google

fut parvenu à la sixiéme Scène du cinquiéme Acte, où Altemore veut massacrer Bayard, le paysan, qui vit l'Acteur s'avancer, la lance à la main, s'élance aussi tôt sur lui, le désarme, le prend à la gorge, le terrasse en lui disant : *Il y a assez long-temps que tu fais souffrir ce brave homme-là par tes trahisons, mais tu ne lui en feras pas davantage.* On eut toutes les peines du monde à arracher l'Acteur de ses mains. La Piéce ne fut pas achevée. (*Affiches de Caën.*)

» On écrit de la Guadeloupe que M. de *Nadau*, d'une famille originaire d'Aunis, ancien Gouverneur de l'île de la Guadeloupe, est mort à la Grande Terre dont il étoit natif, le 2 Janvier dernier, âgé de quatre-vingt-trois ans huit mois & demi, pere d'une nombreuse postérité, distingué par ses services & ses alliances.

M. *Nadau*, a rendu de grands services à l'Etat, lors du siege de la Guadeloupe par les Anglois commandés par le Chef d'escadre *Moore*, qui avoit à ses ordres douze vaisseaux de ligne, quatre galiotes à bombes, quatre-vingt navires de transport, six mille hommes de troupes réglées, non compris les milices & les negres travailleurs des îles voisines, qui donnerent l'attaque le 22 Janvier 1759, bombarderent la Basse-terre, le fort, & firent une descente au bourg Saint-François. La garnison abandonna le fort, & ce fut alors que feu M. Nadau, le premier qui ait établi un ordre général de service, & un plan de défense pour les colonies, les mit en pratique, & défendit cette île, avec seulement cent cinquante hommes de troupes, deux mille Miliciens, presque sans munitions & sans secours de la Martinique, pendant trois mois & demi. Cette résistance, dont la jalousie

Digitized by Google

lui avoit fait la récompense, lui fit obtenir une capitulation aussi glorieuse pour les armes de France, qu'avantageuse aux insulaires : c'est ce qui lui mérita les suffrages les plus flatteurs de la part de tous les Généraux & autres Officiers en place dans les Colonies, ainsi que de plusieurs Ministres. Louis XV, voulant perpétuer à la postérité les services signalés d'un si brave guerrier, sur le rapport qui lui en fut fait par M. *de Boynes*, lui fit expédier un brevet honorifique, donné à Versailles le 31 Décembre 1771, registré au Conseil supérieur de l'île de la Guadeloupe, le 8 Novembre 1773. »

La Société Royale d'Agriculture a tenu sa Séance publique, le 19 Juin, à l'Hôtel de l'Intendance, en cette Capitale.

Plusieurs discours & mémoires ont été lus dans l'ordre suivant.

» 1°. Le discours de M. le Duc *de Charost* » où il a fait voir toute l'influence que l'agri- » culture a nécessairement sur la prospérité de » l'Etat.

» 2°. Un Mémoire de *Dom Franc*, Reli- » gieux de la Congrégation de St. Maur, sur » la chasse des bizets ou pigeons ramiers qui » se fait dans la Bigorre. »

» 3°. Un Mémoire de M. *Turgot* sur les dé- » gâts que font dans les jeunes plantations, les » habitans des campagnes, & sur la nécessité de » réformer ces abus désastreux. »

» 4°. Des Observations de M. *Desmarest* » sur la maniere d'élever les bêtes à corne » dans l'Auvergne, la Marche & le Limousin, » & sur les différens voyages qu'on leur fait » faire. »

» 5°. Un Mémoire de M. *Parmentier* sur la » culture

» culture des pommes de terre qu'il a faite fur
» près de 60 arpens, pris dans les plaines des
» fablons & de Grenelle, terrains ingrats dont
» on n'avoit jamais tenté de tirer aucun parti,
» & dont le produit ſera diſtribué parmi les
» cultivateurs de la généralité, pour qu'ils
» puiſſent varier & renouveller les bonnes eſ-
» peces de pommes de terre qui commencent
» à dégénérer. »

» 6°. Un Mémoire de M. *Thouin* ſur la plan-
» tation à faire de diverſes eſpeces d'arbres ſur
» les bords du nouveau canal de Bourgogne.

» Un Mémoire de M. *Cadet Deyaux* ſur la
» maniere de préſerver les bleds de la carie. »

» 8°. Un Mémoire de M. de *Guerchy* ſur les
» meilleurs moyens d'améliorer les races des
» beſtiaux dans la généralité. »

» Enfin un Expoſé des travaux de la ſociété
» pendant l'année 1786, par M. *Brouſſonet*,
» qui a rendu compte de ce qui s'eſt paſſé
» aux *Comices*, aſſemblées de laboureurs qui ſe
» tiennent dans les différens cantons des en-
» virons de Paris. »

» Pluſieurs dames ont fait elles-mêmes la
» diſtribution de différens prix; les uns accor-
» dés aux meilleurs Mémoires ſur les queſ-
» tions propoſées par la Société l'année der-
» niere, & les autres accordés comme motif
» d'encouragement, aux cultivateurs à qui l'on
» eſt redevable de l'introduction de quelque
» procédé nouveau, ou de l'amélioration de
» quelque culture. »

Dans l'un de nos précédens Numéros on a lu le projet de ſubſtituer les Enfans trouvés aux Milices, qui forment les recrues des Régimens; on a lu pareillement une

Digitized by Google

critique un peu vive de ce projet, dont l'auteur, M. l'Abbé de la Motte, Chanoine & ancien Militaire, se plaint avec autant de vivacité dans une lettre qu'il nous adresse. Pour ne plus revenir sur cet objet, qui nous est étranger, nous extrairons de cette lettre la justification sommaire que l'Auteur présente de ses idées.

« Il y a bien de la légereté, dit M. l'Abbé de la M..., dans la maniere dont M. *Pruchet* a pris le plan de mon mémoire. Il est le seul qui au premier coup d'œil n'ait pas vu que mon principal but est d'abolir le tirage du sort & les classes des matelots. Mais comme dans un projet de réforme, il ne suffit pas de détruire, & qu'il faut encore édifier, en supprimant les milices, il faut les remplacer. Je propose pour cela les Enfans-Trouvés, dont le nombre augmente tous les jours; & je ne désavouerai pas que, quoique ce ne soit là qu'une idée accessoire de mon plan, j'ai cru qu'il seroit avantageux à l'Etat, même sous un second point de vue ».

» En effet, la plupart des Enfants-Trouvés s'échappent ou sont chassés des hôpitaux. Sans feu ni lieu, sans surveillans, sans parens, sans amis, ils deviennent des mendiants, des filous, des brigands; c'est une espece de miracle quand ils ne tournent pas mal. Ici ils auront une nourriture, un entretien, un état assuré. Ce qui rend désespérant l'état de la plupart des Miliciens & autres soldats forcés ou surpris, c'est la maison paternelle & les petites propriétés qu'il faut abandonner; ce sont les liens du sang qu'il faut rompre, ce qui ne peut se faire sans déchirer le cœur: cette maison paternelle, ces propriétés, ces liens du sang n'existent point pour les Enfans-

Trouvés. Ils seront soldats dès l'âge de 14 ans, & avant d'avoir connu d'autre état : on ne regrette jamais & on n'ambitionne guere les états qu'on ne connoît point ».

Pour que la critique de M. *Peuchet* fût juste, il falloit donc attaquer l'ensemble de mon mémoire : partir de la nécessité où est l'Etat de se procurer des troupes sans les acheter ; comparer ensuite les enfans des laboureurs qu'on fait tirer au sort, avec les Enfans-Trouvés ; examiner dans la balance de l'équité, s'il y a plus d'injustice & d'inhumanité de prendre un Enfant-Trouvé pour en faire un soldat, que de prendre le fils d'un laboureur, au moment qu'il commence d'être en état de donner du secours à ses parens ; de l'arracher de leurs bras, & de plonger ainsi dans le désespoir un pere & une mere qui se verront bientôt dans l'impossibilité de cultiver le petit champ qui les a nourris jusqu'ici ; examiner s'il y a plus d'injustice & d'inhumanité de prendre un Enfant-Trouvé, que d'enlever un malheureux, qui, en aidant à conduire un bateau d'Orléans à Nantes, ou de Toulouse à Bordeaux, faisoit subsister une femme & trois enfans, forcés de mourir de faim après l'enlevement de leur pere. Voilà la question que M. *Peuchet* devoit examiner d'après mon plan, la décider en faveur des Enfans-Trouvés, & appuyer sa décision sur des raisons solides. C'est ce qu'il n'a pas fait : il n'a pas du tout parlé des Miliciens ni des Matelots enrôlés : insensible au sort de ceux-ci, il ne montre de entrailles paternelles que pour ceux-là ».

Le bien, nous dit-il, *qu'on leur a fait en les recevant dans les hôpitaux, donne-t-il le droit de disposer de leur liberté?* Le bien, lui répondra-t-on, qu'a fait un laboureur en fécondant par ses soins un champ qui auroit resté en friche, donne-t-il le droit de disposer du jeune compagnon de ses

Digitized by Google

travaux, destiné à les continuer ? Pourquoi vouloir *qu'ils embrassent un état pour lequel ils peuvent avoir une grande aversion* ? Je demande si d'après les faits que j'ai cités dans mon mémoire, & de la plupart desquels j'ai été témoin oculaire, on peut conclure que les pauvres paysans qu'on fait tirer au sort aient beaucoup d'inclination pour cet état ? *Sont-ils votre propriété, pour que vous ayez le droit d'en disposer aussi absolument* ? Des enfans que l'Etat a recueillis, nourris & élevés jusqu'à 14 ans, sont-ils moins sa propriété que les enfans d'un laboureur qui ne lui ont rien coûté ?

M. Peuchet me traite de barbare, parce que j'ai dit qu'ils seroient soldats à vie, qu'il n'y auroit pour eux ni congé ni semestre : mais c'est ici une suite de l'état des choses : où iroient-ils passer leur semestre ? Où se retireroient-ils après leur congé absolu ?

Il n'y auroit que les beaux hommes qui auroient la liberté de se marier, ajoute-t-on.

» Voici ma proposition, telle qu'on la lit dans votre Journal n°. 19 : « On permettra » facilement aux soldats de se marier, mais ce » ne sera qu'aux plus beaux hommes & aux plus » sages ». Personne n'ignore avec quelle difficulté on permet aux soldats françois de se marier. Le célibat forcé me paroît contraire au droit naturel, & dangereux pour les mœurs ; je voudrois qu'on se relâchât sur ce point, & qu'on permît *facilement* de se marier. La restriction que j'en fais aux plus beaux hommes & aux plus sages, est une proposition vague qui laisse la liberté d'en marier la moitié. Il faut être bien aveuglé par la passion de déclamer, ou avoir l'esprit bien faux, pour conclure de ma proposition, que je veux *les condamner à un éternel célibat* ».

Digitized by Google

« Comme je me suis engagé à répondre à toutes les objections, permettez-moi, Monsieur, encore deux lignes pour réfuter l'idée du militaire qui prétend que les Enfans-Trouvés ne sont pas dignes d'être soldats. Je me contenterai de lui dire qu'on ne les a jamais refusés dans la troupe ; que les gentilhommes Espagnols qui se connoissent en sentimens & en délicatesse, ne se croient pas deshonorés en admettant les Enfans-Trouvés dans des ordres de Chevalerie, qui exigent d'ailleurs des preuves de noblesse ; & qu'enfin tout le monde sait que chez les Turcs, le fameux corps des Janissaires a été long-tems uniquement composé des enfans de tribut, auxquels on peut absolument assimiler nos Enfans-Trouvés ».

Montauban, le 20 Juin 1787.

Joseph Ignace Magnus, Comte de Spare, Baron de Coonenberg, Maréchal des camps & armées du Roi, Commandeur de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Général-major en Suede, Commandeur de l'Ordre de l'Epée, est mort à Paris, le 23 du mois dernier.

César Eléonore, Comte de Sarcus, Commandeur de l'Ordre de Saint Lazare, Brigadier des Armées du Roi, & ancien Capitaine de Grenadiers au Régiment des Gardes-françoises, est mort, à Paris, le mois dernier.

L'utilité de la poudre anti-hémorragique du sieur Faynard, est démontrée par ses succès constans ; ils ont mérité à son Auteur un privilege exclusif de 30 ans, & l'ordre d'en approvisionner les hôpitaux de la guerre & de la marine, ainsi que tous les hôpitaux du Royaume. L'effet

Digitized by Google

de cette poudre est d'arrêter les hémorragies, tant internes qu'externes, vomissemens, crachemens de sang; d'arrêter ou guérir les pertes, saignement de nez, &c. Dans les amputations, il ne faut pas de ligatures; & sur toutes les coupures & blessures quelconques, il suffit de l'appliquer; elle ne cause ni inflammation ni irritation. On sent, par ces effets constatés, l'avantage dont seroit cette poudre dans les armées, sur les champs de bataille, dans toutes les circonstances où les secours sont pressans, & toujours trop tardifs, lorsqu'ils ne sont pas à portée. Le sieur Faynard en a établi un dépôt chez le sieur Biliotte, Receveur de la Loterie royale de France, rue de la Ferronerie; un autre aussi chez lui, rue Beaubourg, n°. 74; à Versailles, chez le sieur Lavallée, à la Brasserie, avenue de Paris; & à Meaux, chez le sieur Dufetel, rue au Lin. Le prix des boites est de 12 & 24 livres.

Les Payeurs des Rentes, 6 premiers mois de 1787, sont à la Lettre *A*.

P. S. Cinquante louis d'or de récompense à la personne qui indiquera la demeure actuelle des sieur & dame Marguerite Sabos, Commissionnaires de Correspondance, qui demeuroient en 1773, 74 & 75 au village ou hameau de Sange, en Bourgogne, ou en Gatinois; qu'ils ont quitté dans le courant du mois d'Avril de ladite année 1775, pour aller (a-t on dit) se fixer dans la Province d'Auvergne, d'où ils sont originaires; ayant mille louis à leur remettre, ainsi que des papiers de la plus grande conséquence.

S'adresser à M. Robert de Villeneuve, Avocat en Parlement, rue du Fouare, maison de M.

Digitized by Google

de S. Geny, Auditeur des Comptes. A Paris.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 16 de ce mois, sont : 1, 44, 8, 57 & 6.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 14 Juillet.

La Lettre du Prince de Kaunitz que nous avons rapportée, & que ce Ministre, ainsi que les Observateurs impartiaux, avoient cru propre à ralleurir l'effervescence & à suspendre de nouvelles démarches de la part de nos Provinces, jusqu'au retour de l'Empereur, n'a pas rempli ce but desirable. Non seulement les Etats de Brabant ont manifesté de nouveau la défiance la moins équivoque ; mais ils disputent aujourd'hui à l'Empereur le droit de LEUR PROPOSER même quelqu'innovation dans les Constitutions Belgiques, & ils exigent péremptoirement entr'autres le rétablissement des Couvens supprimés. On n'aura pas de doute sur ces dispositions, en lisant la Requête suivante, dressée le 30 du mois dernier, par les Etats de Brabant, & remise à Leurs Altesses Royales.

MADAME ET MONSEIGNEUR,

Nous avons délibéré sur le contenu de la dépêche du Prince de *Kaunitz* du 18 de ce mois, que Vos Altesses Royales ont eu la bonté de nous communiquer par le moyen de nos Commissaires députés : Nous ne pouvons rendre trop de graces au Ministre de la bienveillance que

Digitized by Google

Son Alteſſe, veut bien porter à la Nation Belgique en général ; nulle Nation n'en eſt plus digne, ſoit par ſon attachement, ſoit par la ſenſibilité.

Qu'il nous ſoit permis d'expoſer à Vos Alteſſes Royales que la dépêche du Prince Miniſtre nous tranquiliſe d'autant moins, que nous y trouvons avec tout le public éclairé, les plus fortes raiſons d'inquiétudes ; Vos Alteſſes Royales pourront ſe convaincre des plaintes du public par la repréſentation ici jointe des Syndics des Nations de Bruxelles, tant pour eux que comme conſtitués : en effet, nous ne pouvons croire que la réclamation de nos droits inconteſtables, le redreſſement des infractions faites à nos loix fondamentales, aſſurées par le ſerment du Souverain, aient pu être enviſagés de bonne foi comme une affaire problématique, ou ſujette à quelque diſcuſſion ſérieuſe, ſurtout après des remontrances auſſi énergiques que générales ; d'ailleurs il eſt tout naturel que plus la Nation a vu multiplier & prolonger les vues de lui enlever ſes droits, plus elle ait annoncé ſes efforts pour ſe les conſerver.

Nos inquiétudes redoublent, lorſque nous conſidérons qu'il réſulte de la dépêche miniſterielle qu'on ne renonce pas ſans réſerve à ce régime terrible & deſtructeur, qui eût réduit ces Provinces floriſſantes en un déſert effroyable, qui eſt oppoſé en tout à nos loix conſtitutives, celles que nous reclamons depuis ſi long-tems ſur les titres les plus évidens, les plus ſacrés, celles dont nous ne pourrons nous départir jamais en la moindre partie.

Vos Alteſſes Royales avoient daigné déclarer le 30 Mai, que les infractions faites à nos priviléges ſeroient redreſſées & remiſes dans le même état, comme elles étoient paſſé deux cens

ans, qu'elles se confioient pleinement que Sa Majesté confirmeroit cette déclaration.

Mais la lettre du prince de *Kaunitz* fait espérer seulement que » Sa Majesté n'ayant voulu » certainement que le bien, elle consentira à » ce qu'il se fasse de la façon qui pourra être la » plus agréable aux états & aux peuples de ses » Provinces Belgiques; qu'elle écoutera avec » bonté ce qu'on jugera pouvoir lui proposer, » qu'elle concertera volontiers avec les états de » ces Provinces tout ce qui pourra tendre à cette » fin ».

Il semble, Séréniſſimes Gouverneurs-Généraux, que tout l'augure que nous pouvons tirer de ces expressions, c'est que les négociations subtiles seroient mises à la place d'une violence qu'on a trouvé impossible: nous avons d'autant plus de raisons de le croire, que la lettre du Ministre fait entrevoir les pleins pouvoirs qui seront donnés à Vos Altesses Royales, comme devant être bornés toujours dans le même sens, à un arrangement convenable avec ses fidelles états des Pays-Bas: enfin il nous paroît qu'on ne peut pas douter de ces vues, lorsqu'on fait attention que le Ministre est persuadé que ce n'est *qu'en attendant* que Sa Majesté daignera ratifier nommément la déclaration que Vos Altesses Royales nous ont donnée, le 30 Mai dernier, & laisser, *jusques là*, toutes choses sur le pied de cette déclaration.

Il est plus pressant que jamais de dissiper les allarmes de la Nation par le redressement effectif des infractions faites à ses droits, de même qu'aux droits quelconques, publics & particuliers, sur le pied de la déclaration de Vos Altesses Royales: qu'elles daignent donc nous donner les assurances les plus positives que

Digitized by Google

on entame ce salutaire ouvrage ; de plus, que dans l'arrangement qu'on médite de faire avec les états, il ne sera pas question de proposer même quelque chose qui puisse tendre à des innovations contraires en rien que ce puisse être au Pacte inaugural qui lie Sa Majesté comme Duc de *Brabant*.

C'est avec raison que nous mettons à la tête des infractions la violation des propriétés ecclésiastiques, sur tout la suppression arbitraire des Couvens.

Le placard sur les Monasteres prétendument inutiles, n'ayant été homologué par le Conseil qu'avec la limitation précise de ne pouvoir préjudicier aux priviléges, il s'ensuit que la publication qui en a été faite, est inopérante pour le droit, & que les individus des maisons supprimées peuvent à toute heure réclamer leur état & leurs biens.

C'est ce qui nous fait espérer que Vos Altesses Royales ne trouveront pas de difficulté d'ordonner, en nous donnant les assurances susdites, que les Couvens supprimés soient rétablis incessamment & qu'on commence par ceux qui pourront l'être le plus facilement, qu'elles daigneront ordonner encore que les fonds de tous les Monasteres supprimés en *Brabant*, nous soient renseignés & remis à notre administration pléniere ; ce qui ne peut amener aucune confusion, parce que nous sommes sûrs que dans tous les cas les individus Religieux se contenteront de vivre provisoirement en communauté au moyen de leurs pensions.

Que Vos Altesses Royales veuillent donc peser dans leur sagesse combien l'objet de nos justes remontrances est important, appuié sur les priviléges les plus indubitables, comme sur la même

Digitized by Google

nécessité indispensable d'une prompte exécution.

Nous sommes &c.

Les Prélats, Nobles, & Députés des Chefs Villes représentant les trois Etats de ce Pays & Duché de Brabant

De notre Assemblée générale tenue à Bruxelles le 30 Juin 1787.

Voici la réponse des Gouverneurs Généraux à cette Requête.

MARIE CHRISTINE, &c. ALBERT CASIMIR &c. Lieutenans-Gouverneurs & Capitaines Généraux des Pays-Bas, &c. &c. &c.

Très-Révérends, Révérends Peres en Dieu, nobles, chers & bien-amés, nous avons examiné les deux délibérations que vous avez présentées, & nous avons observé avec peine, qu'il résultoit de la première, que la communication de la dépêche que nous avons reçue de Vienne en date du 18 du mois dernier, n'avoit point rassuré les esprits à l'égard de la ratification provisoire de Sa Majesté sur notre déclaration du 30 Mai dernier, que même au contraire on en avoit conçu quelqu'ombrage. Et pour le dissiper & faire disparoître toute défiance, nous vous déclarons que nous ne doutons nullement que Sa Majesté ne donne cette satisfaction & ne nous munisse des pleins pouvoirs tels que nous lui avons demandé, pour procéder à votre entière satisfaction, ainsi que respectivement à celle des états des différentes Provinces Belgiques, non-seulement au prompt rétablissement de toutes les infractions aux constitutions & priviléges, sur le pied repris dans la susdite déclaration du 30 Mai, mais aussi à

que S. M. I. a retirés de cette Province, l'une des plus riches & des plus peuplées de l'Europe, depuis le mois de Novembre 1755 jusqu'en Octobre 1786. Il résulte de cette notice, qu'y compris non seulement les subsides proprement dits, mais encore les dons gratuits & frais de Gouvernement, la Flandres a payé en trente années 74,581,484 florins de Brabant.

Le Prince Evêque de Liege a envoié, le 26 Juin, un détachement de 140 hommes, avec du canon, à Spa, pour y maintenir l'ordre, & faire exécuter son Réglement qui défend de jouer des jeux de hasard, ailleurs qu'aux Vauxhall & à la Redoute. La Chambre Impériale de Wetzlar a également rendu, le 28 du même mois, un Décret qui interdit à la Ville d'ouvrir aucune assemblée pour les jeux de hasard.

L'importance de l'événement qui a arrêté le voyage de la Princesse d'Orange à la Haye, & les suites qui peuvent en résulter, rendent nécessaire la lecture des principales pieces officielles & des résolutions qui y sont relatives. Trois instances réitérées des Etats-Généraux auprès des Etats de Hollande, ayant été infructueuses, L. H. P., dans une quatrieme délibération à ce sujet, ont pris lecture de la lettre écrite de Nimegue, le 1 de Juillet, par S. A. R.

Digitized by Google

aux Etats de Hollande, & dont voici la teneur :

Nimegue, le premier Juillet 1787.

« Quelque grande qu'ait été notre surprise, lorsque Jeudi dernier 28 juin, nous avons été arrêtée par ordre de la Commission de V. N. & G. P., établie pour la défense de leur province & de la ville d'*Utrecht*, & lorsque nous avons été empêchée par elle de poursuivre notre voyage à notre château *du Bois*, près de la *Haie*, malgré les assurances les plus fortes que nous donnâmes, que notre voyage avoit pour unique but le rétablissement de la tranquillité & de la paix ; & que pour prévenir toute espece de mouvement, nous l'avions tenu aussi secret que possible : Nous ne pouvons dissimuler à *V. N.* & *G. P.* que nous avons été encore plus sensiblement touchée de la maniere dont elles ont envisagé & traité cette démarche. Lorsqu'étant revenue à *Schoonhoven*, de l'endroit où nous avions été retenue, nous donnâmes connoissance à *V. N.* & *G. P.* & à *L. H. P.* de cet événement extraordinaire, & que, de la maniere la plus modérée, nous leur eûmes démontré combien un pareil traitement quadroit peu avec nos sentimens & nos desseins, & combien nous désirions de poursuivre notre voyage pour les réaliser, nous nous flattions alors, qu'en considération des égards que nous croyons nous être dus de la part de *V. N.* & *G. P.*, elles désapprouveroient la conduite de leurs députés envers nous ; qu'au moins à cette nouvelle, elles se hâteroient de convoquer leur assemblée, & qu'avec toute la promptitude possible elles nous auroient donné les moyens de nous rendre à notre destination & d'exécuter le plan que nous avions fait pour le bien de la patrie.

Digitized by Google

Nous avons été étrangement surpris que V. N. & G. P. nous aient non-seulement fait attendre leur réponse jusqu'au samedi matin 20 juin ; mais qu'encore cette réponse ne nous apprit autre chose, sinon qu'elles n'avoient pu prendre aucune résolution sur notre lettre, tandis que par celle que nous reçûmes de ladite commission, nous apprimes que sa conduite avoit été approuvée par V. N. & G. P. Cette approbation, N. & P. S. l'empêchement mis à notre voyage, & les difficultés que l'on a fait à la pluralité de votre assemblée de nous laisser passer librement à notre Château, quoique nous eussions suffisamment fait connoître nos intentions, verbalement & par écrit, & malgré les plus fortes instances de la part des Sgrs. *Etats-Généraux* de nous laisser passer ; tout cela nous a prouvé d'une maniere non équivoque qu'on ne se fioit pas à notre parole sacrée, ni aux intentions que nous avions déjà manifestées ; ce que nous considérons comme un obstacle mis de propos délibéré & par violence, à la liberté qui appartient à chacun d'aller où bon lui semble, & sur-tout à nous, vu nos relations avec toute la république, & avec votre province en particulier. »

« Sur cela, nous n'avons pas hésité N. G. & P. S., de sortir de votre province & de revenir ici. Puis donc qu'il a plu à V. N. & G. P. de faire échouer par une telle conduite, nos vues salutaires & pacifiques, nous croyons nous devoir à nous-même, non-seulement d'exiger de la maniere la plus sérieuse une réparation convenable & publique, mais encore de déclarer solemnellement, que nous regardons comme responsables des suites fâcheuses que pourroient avoir dorénavant les dissensions actuelles, sur-

Digitized by Google

ce même une guerre civile, que nous avons voulu prévenir par notre entremise ; que nous regardons, disons-nous, comme responsables de ces suites fâcheuses, ceux qui, par leur influence, vous ont forcé à vous opposer à nos vues avec tant de violence : Cependant nous ne cesserons jamais de veiller avec le plus grand zele aux vrais intérêts d'une nation, de laquelle nous avons reçu en général, même au milieu de son égarement & des outrages que V. N. & G. P. nous ont faits, plus de marques de vénération & d'amour, que nous n'aurions osé en attendre, après les procédés & les résolutions insultantes de V. N. & G. P. à notre égard ».

Sur ce, N. & P. S. nous prions Dieu, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

(Signé) WILHELMINE.

Les Députés des Provinces respectives ont pris copie de cette lettre, & ont manifesté l'attente où ils sont, que les Etats de Hollande se rendront à leurs instances itératives, afin de *prévenir à tems de nouveaux désastres*. La province de *Groningue* a accédé à cette résolution des quatre voix de *Gueldres*, *Zélande*, *Frise* & *Utrecht* ; celle de Hollande s'y est refusée, & les Députés d'Overyssel ont réservé les ultérieures délibérations de leurs commettans. Le 7, l'Ordre Equestre & les villes qui votent avec lui, ayant insisté à l'Assemblée des Etats de Hollande, sur la nécessité de prier instamment la Princesse d'Orange de se rendre à la Haye, la ville d'*Amsterdam* a pressé l'avis contraire, en se fondant sur les dangers de

Digitized by Google

ce voyage ; les autres villes ne se sont pas encore expliquées : mais il est très probable qu'elles déclineront l'avis de l'Ordre Equestre.

Le 6 de ce mois, ces mêmes Etats de Hollande ont pris la résolution de demander la Médiation du Roi de France, sur le pied proposé par la ville d'Amsterdam. 12 voix contre 7 ont formé la majorité ; & le Grand-Pensionnaire a été chargé de donner connoissance de cet arrêté à M. le Marquis de *Verac*, Ambassadeur de France : le lendemain il a été proposé aux Etats-Généraux qui l'ont pris *ad referendum*.

La Commission de défense, résidant à Woërden, a remis aux Etats de Hollande une déclaration des Bourgeois armés, qui forment aujourd'hui le cordon de la Province, contenant des menaces de représailles contre les adhérans du parti contraire, étendues à tous les Administrateurs d'Etat, Régens des villes, Officiers, Ministres de Police, qui donneront des preuves de lenteur & de foiblesse dans le maintien des loix propres à arrêter le tumulte, les pillages & la violence, *ou qui tâcheroient d'excuser leur indifférence, en affectant une activité trompeuse*, &c. &c. On a retiré de Gorcum le détachement du Corps Franc de la Haye, qu'on y avoit envoié, pour fortifier la garnison de cette Résidence.

« Le Drossart *van der Meer* a découvert » derriere le Logement du *Doelen*, lieu d'af-

» ſemblée ordinaire du Conſeil de guerre de
» la Bourgeoiſie de la *Haye*, & maiſon princi-
» palement deſtinée aux aſſemblées des bour-
» geois armés, dont même elle porte le nom
» (*Schutters Doelen*) cinq caiſſes remplies d'ar-
» mes à feu, & 12000 cartouches à balle; ces
» munitions avoient été encaiſſées dans ledit lo-
» gement par trois Officiers de cette bourgeoi-
» ſie armée : la dénonciation en ayant été faite
» au College de Mrs. les Conſeillers Députés,
» ces caiſſes furent apportées par leur ordre,
» chez eux : mais le Magiſtrat de la *Haye*
» étant intervenu, & ayant demandé d'être
» mis en poſſeſſion de ce dépôt dans leur ſein, le
» Souverain a conſenti que ces caiſſes fuſſent
» tranſportées dans un ſouterrain de la maiſon.
(*Gazette d'Amſterdam*, n°. 55.

Le Conſeil Comité des Etats de Hollande a fait arrêter & conduire à la priſon criminelle M. *Timmerſman*, Capitaine de Cavalerie, accuſé d'avoir voulu emmener deux eſcadrons du régiment de Heſſe Philipſtadt qu'il commandoit à la Haye.

Le 6, ſur les ordres des Etats d'Utrecht, ſiégeant à Amersfoort & du Prince Statthouder, le régiment de Bade Dourlach eſt entré, ſans éprouver de réſiſtance, dans la petite ville de Wyck, près Duurſtede. Elle eſt ſituée à l'endroit où le Leck ſe ſépare du Rhin. C'eſt une des 5 villes qui ont voix aux Etats de la Province d'Utrecht.

Le déſarmement des Corps Francs dans les Provinces où ils ont perdu la ſupériorité, continue à s'effectuer en pluſieurs

Digitized by Google

lieux, avec tous les excès qui accompagnent la guerre civile. Le peuple de Middelbourg s'est jetté sur les maisons des Patriotes, les a saccagées, & s'est livré contr'eux à toutes les fureurs qu'on doit attendre, par-tout où la violence est devenue la seule loi. La Bourgeoisie de Flessingue, dans la même Province, a forcé la Magistrature à anéantir le Corps patriotique. Les Etats de Gueldres & le Stathouder ayant envoié le régiment des Mariniers de Salm à Harderwick, ville de Gueldre sur le Zui-der Zée, les Membres du Corps-Franc qui s'y trouvoient, se sont retirés à Amsterdam.

Le 7, les Députés du Conseil de guerre & de la Bourgeoisie *Patriote* d'Amsterdam, escortés d'un détachement de Grenadiers, ont fait nommer par la Régence deux nouveaux Bourguemaîtres, à la place de MM. Dedel & Beels, dernièrement cassés. (*Gazette d'Amsterdam, n°. 55.*)

Les deux partis en étant venus aux mains à *Deventer*, la premiere ville de l'Overyssel, le Stathouder, dit-on, y a envoié de Zutphen un bataillon du régiment de *Sulyard* & un détachement du régiment de *Pous*, Cavalerie.

Le 9, dans l'après-midi, est arrivé à la Haye un courrier extraordinaire de la Cour de Berlin, au Baron de *Thulemeyer*, Ministre de S. M. P. Cet Envoié se trouvoit à Nimegue, d'où il est revenu peu d'heures

Digitized by Google

après la venue du courrier ; & le lendemain il a été en conférence avec le Président des Etats Généraux, auquel il a remis un Mémoire de la part du Roi de Prusse, dont voici la teneur :

Mémoire présenté à LL. HH. PP. les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces Unies, par Son Excellence M. le Baron de Thulemeyer, Envoyé extraordinaire de S. M. le Roi de Prusse.

Hauts & Puissans Seigneurs,

La sagesse de Vos HH. PP. a prévu l'étonnement & la douleur profonde dont S. M. Prussienne a dû être atteinte en apprenant que le voyage projetté de son auguste sœur pour La Haye, entrepris dans les vues les plus salutaires, a été traversé près de Schoonboven par des gens armés : le Roi est instruit de l'opinion éclairée qui a prévalu dans l'Assemblée de LL. HH. PP. à l'égard de cet attentat imprévu & atroce, autant que des résolutions qui en sont résultées, & y applaudira certainement.

C'est par ordre exprès de S. M. P. que le Soussigné a communiqué L. N. & G. P. les Etats de Hollande, le Mémoire dont une copie se trouve à la suite de ces lignes, & par lequel il insiste sur une satisfaction éclatante autant que sur la punition des auteurs de l'injure commise. VV. HH. PP. y coopéreront sans doute avec le zele empressé que le Soussigné a eu le bonheur de leur reconnoître dans plus d'une occasion pour le maintien de l'amitié & de l'harmonie qui jusqu'ici ont subsisté entre les deux Etats.

A la Haye, le 10 Juillet 1787.

Mémoire présenté à LL. NN. & GG. PP. les Seigneurs Etats de Hollande & de West-Frise, par Son Excellence M. le Baron de Thulemeyer,

Digitized by Google

Envoyé extraordinaire de S. M. le Roi de Prusse.

Nobles, Grands & Puissans Seigneurs,

Le Roi n'a pu apprendre qu'avec une forte sensibilité l'attentat commis près de Schoonboven contre la personne de son auguste sœur, que les vues les plus salutaires conduisoient à La Haye. Son Altesse Royale, retardée dans sa route, s'est vue entourée de gardes, & des gens armés ont même été placés dans son appartement.

C'est par ordre exprès de S. M. Prussienne que le soussigné, son Envoyé extraordinaire, a l'honneur de s'adresser à Vos N. & G. P. pour insister de la maniere la plus pressante & la plus forte sur une satisfaction éclatante de cette injure, & sur la punition de ceux qui l'ont commise. Il s'empressera à instruire le Roi son maître de l'impression que les représentations de son Ministre auront produite sur l'Assemblée souveraine de la Hollande. Sa Majesté jugera, par le résultat des déliérations de Vos Nobles & Grandes Puissances à cet égard, du prix auquel elles évaluent son amitié & sa bienveillance.

A La Haye, le 10 Juillet 1787.

Parag. extraits des Papiers Angl. & autres.

Lorsque feu le Lord Foley eut achevé sa maison de Londres, un fameux Manufacturier de Birmingham fournit toutes les serrures, à l'exception d'une, laquelle étant destinée à fermer le cabinet de sa Seigneurie, devoit être construite exprès à Londres, & d'une forme particuliere. Le Manufacturier, quelque tems après, étant venu à Londres, eut occasion de voir le Lord Foley. Celui ci lui montra avec empressement sa serrure à secret, & lui présentant la clef qui servoit à l'ouvrir, lui demanda s'il auroit pu lui en faire une pareille. Le Manufac-

Digitized by Google

turier témoigna beaucoup de surprise, & en ayant demandé le prix, sut qu'elle avoit coûté *quatorze guinées*. Il pria le Lord de lui permettre de démonter la serrure ; & sa Seigneurie y ayant consenti, il lui montra sa marque particuliere, l'assura qu'elle étoit de sa fabrique, & qu'il l'avoit vendue au Marchand de Londres, la somme de *trois guinées*.

L'Evêque d'Exeter ayant établi une maison de charité pour le maintien de vingt-cinq vieilles femmes pauvres, demanda au Lord Mansfield une inscription pour cet hospice. Sur quoi sa Seigneurie prit un crayon & du papier, & écrivit ce qui suit :

Sous ce toît
Le très-révérend Seigneur, Evêque d'Exeter,
ENTRETIENT
Vingt-cinq Femmes. (*Morning Hérald*).

Un Législateur asiatique, dans la vue de réformer les vices de la Constitution, avoit promulgué un nombre infini de Loix, dont la plupart ne concernoient que des objets de peu d'importance. Se trouvant un jour indisposé, il fit appeller son Médecin, homme d'esprit, & fort attaché aux institutions de ses ancêtres. Il ordonna au Malade une quantité de médicamens & de drogues qu'il devoit prendre à la fois. Le Patient allarmé lui demanda pourquoi il prodiguoit tant de remedes. — C'est pour vous rendre la santé le plutôt possible, répondit le Médecin. — Mais parmi tant de remedes, observa le malade, n'est-il pas à craindre qu'il n'y en ait qui contrebalancent, ou même qui détruisent l'effet des autres ? — Vous avez raison, cela pourroit arriver, dit le Médecin, j'ai tort ; mais mon intention étoit de traiter votre indisposition de la même maniere que vous

Digitized by Google

traitez notre Constitution. Que conclure de cet apologue, sinon que la multiplicité des Loix prouve la foiblesse d'un Gouvernement ?) *Pub. Advertiser (London Chronicle.)*

Le 27, M. Lunardi a fait sur la Tamise l'expérience d'une machine à nager qu'il avoit annoncée. Il s'est livré au courant de l'eau dans cette machine ; à trois heures & demie, passé vis-à-vis Sommerset-Place, il a suivi la marée sans aucun risque & fort commodément ; en passant par la grande arche du pont de Londres où la chute d'eau est le plus considérable, & s'est arrêté à Tower-Stairs. Il a remonté la riviere dans un bateau, & s'est retiré dans un Yacht qui étoit mouillé à Billingsgate.

La riviere étoit couverte de barques remplies de spectateurs ; les rivages, les deux ponts de Friards-Bridge, & London-Bridge, jusqu'à la Galerie du monument, étoient remplis de monde.

Mais la plupart des spectateurs ont été trompés dans leur attente. Les barques entouroient de si près M. Lunardi qu'il étoit impossible de le discerner. Les applaudissemens ont été assez répétés pour inspirer un peu de vanité à l'homme le plus modeste : mais ils auroient été encore plus généraux si l'intrépide nageur avoit été plus à découvert. —— La machine est faite en fer-blanc. Vers son milieu est une ouverture circulaire qui entoure le corps du Nageur. Dans la partie supérieure sont ménagées plusieurs cellules propres à serrer les provisions & apparaux, qui dans le besoin peuvent servir de lest. L'effet de la machine est infaillible dans la mer même la plus orageuse, & l'individu qui s'en serviroit, seroit vraisemblablement plutôt affamé que noyé. (Morning-Herald.)

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 12 Juillet.

LA Gazette de la Cour de Pétersbourg a publié une relation circonſtanciée, mais fort ſtérile du ſéjour de l'Impératrice à Cherſon & en Crimée. Des audiences & des complimens fo ment la moitié de ce récit, dont la plupart des particularités étoient déjà connues. Nous ajouterons à celles que nous avons rapportées, que S. M. I. a fait grace à 48 criminels, & que des trois vaiſſeaux de guerre lancés à Cherſon, l'un de 80 can. a été baptiſé le *Joſeph II*, le ſecond de 60 can., le *Wolodimir*; & le troiſieme, de 50 can., l'*Alexandre*. L'Impératrice à ſon retour ſéjournera à Moſcou, où le

Digitized by Google

bruit public lui faiſoit même paſſer l'hiver. Les Grands-Ducs *Alexandre* & *Conſtantin* s'y ſont rendus le 2 Juin.

Quatre bâtimens baleiniers, qui viennent d'arriver ici du Groënland, ont apporté la nouvelle, que 8 bâtimens Anglois, deux Hollandois & un Danois ont péri, que 120 autres étoient enfermés par les glaces, que ces bâtimens en ſortiront probablement, mais que la cargaiſon de chacun n'excédera pas 2 ou 3 poiſſons.

Du 19 au 22 Juin il eſt arrivé dans le Sund 129 vaiſſeaux de diverſes nations, parmi leſquels ſe ſont trouvés les vaiſſeaux Hollandois, le *Delft*, de 64 can., & le *Caſtor*, de 44.

Le 23 entrerent dans le Sund 54 navires, dont entr'autres 2 brigantins de guerre Ruſſes. Le même jour une chaloupe du vaiſſeau Hollandois le *Caſtor* fut ſubmergée avec 9 hommes & un cadet de marine.

Un Reſcrit du Roi de Danemarck a ordonné un dénombrement général de la population du royaume. L'opération a commencé le 1 de ce mois.

Un Ouvrage périodique Allemand, dont on eſtime les recherches & l'exactitude, a publié récemment un détail économique ſur la Nouvelle Ecoſſe, qu'il n'eſt pas indifférent de rapporter.

Cette province qui, depuis la derniere paix de Paris, a reçu des accroiſſemens conſidérables de population, mérite d'être connue plus parti-

Digitized by Google

culiérement. Les Loyalistes y ont formé de nouveaux établissemens; plusieurs des nouvelles villes sur la côte renferment aujourd'hui jusqu'à dix mille habitans. L'hiver n'y est pas aussi rude qu'on l'a prétendu, & il s'en faut que son climat soit aussi froid que celui de la Nouvelle-Angleterre, où les ports sont pris de glace, tandis que ceux de la Nouvelle-Ecosse sont encore libres. Le chêne blanc, qui est très-recherché pour le commerce des Indes occidentales, est rare dans cette Province & éloigné de la côte; mais elle est couverte de bois de sapin; les habitans en coupent pour des mâts, des chevrons & d'autres bois de construction. L'orne à sucre y croît aussi en abondance. Seize livres pesant de son suc produisent cent livres de sucre brun. Les gros ornes peuvent être percés deux fois dans l'année, & chaque fois on en retire environ 20 gallons ou 80 pots de suc. Les pommiers réussissent bien aux environs d'Anapolis, & entre Hallifax & Minas; mais les poiriers & les pruniers ne prosperent que difficilement. — La pêche de la merluche se fait dans toutes les saisons sur les bancs de sable, à une profondeur de 30 à 60 brasses. Les barques employées à cette pêcherie, tiennent la mer depuis deux jours jusqu'à huit; le poisson pris est salé aussitôt dans les barques, & conduit ensuite à terre pour y être seché. Cette pêche a occupé dix mille personnes dans l'été de 1785: 120,000 quintaux de poisson ont été pris; on en a exporté 40,000, qui ont valu aux habitans 26 mille liv. sterl (1). Le nombre des naturels di-

(1) Ce calcul prouve que, malgré l'augmentation de la population dans la Nouvelle-Ecosse, la pêche de la

Digitized by Google

minue ſenſiblement. Les canots d'écorce d'arbre dont ils ſe ſervent, ont 18 pieds de long ſur 2 de large, & peſent 80 à 90 livres; malgré la fragilité de ces canots, les naturels y naviguent par-tout & paſſent même le *Fundy-bay*. Les loups ſont très-rares dans la Nouvelle-Ecoſſe; mais on y trouve une grande quantité d'élans du poids de 800 à 1000 livres; on en a tué environ 4000 près d'une habitation pendant l'hiver de 1785. — La rivière de Sainte-Croix, qui ſe jette par trois bras dans la *Paſſa-maquoddiby*, ſépare la Nouvelle-Ecoſſe des Etats-Unis; les limites entre ces deux pays ne ſont pas déterminées exactement; elles doivent paſſer par la riviere principale : mais on demande, avec raiſon, lequel des trois bras de la riviere Sainte-Croix mérite cette dénomination? — Les établiſſemens des Loyaliſtes, dans cette Province, ſont conſidérables. *Saint André*, ſur la riviere de Sainte-Croix, renferme 600 maiſons : on compte, dans la ville de *Parr-Town* ſur la riviere de Saint-John, dix mille habitans, dont la plupart ſont aiſés; beaucoup d'habitans de New-Yorck ſont venus s'établir dans cette ville après la paix; les bâtimens qui en partent par an, tant pour la pêche de la baleine que pour les Indes occidentales, montent à 60. La ville de *Barrington* ſur la côte orientale, a une population de 4000 habitans, & celle de *Shelburne*

---

merluche n'eſt pas beaucoup augmentée, puiſque l'exportation de ce poiſſon avoit produit, il y a plus de 20 ans, 20,000 liv. ſterl. Ainſi cette province ne ſera pas de long-temps en état d'approviſionner de merluche les Iſles à ſucre, où la conſommation annuelle de ce poiſſon s'élève au moins à 140,000 quintaux.

Digitized by Google

ou de *Port-Roseway* une de 13,000 ; le commerce de cette dernie e ville emploie environ 300 bâtimens : avant la derniere guerre, on n'y comptoit que 50 habitans ; les Loyalistes & les fugitifs des Etats Unis ont porté la population de cette ville & des environs à 30,000. En général, les côtes de la Nouvelle-Ecosse sont cultivées aujourd'hui par-tout, & la population de ce pays est quatre fois plus forte qu'autrefois. —— On a bâti à *Shelburne* 400 bâtimens depuis l'évacuation de New-Yorck : son port est excellent, & on trouve dans son voisinage, du bois de construction de toute espèce. —— La population de *Lunebourg*, qui fut établie en 1763 par des Colons Allemands, monte actuellement, y compris les environs, à 9000 habitans.

De Berlin, le 11 Juillet.

Le 2, le Lieutenant-Général de Rohdig & le Ministre de guerre de Schulenbourg prirent place dans le Conseil privé d'Etat.

En vertu d'une promotion dans le Corps Diplomatique, S. M. a nommé Ministre d'Etat privé & de guerre le Baron de Schwarzenau ; son Ministre plénipotentiaire à la Diete de Ratisbonne, M. de Buchholz, Conseiller privé de Légation, & Envoié extraordinaire à la Cour de Varsovie ; l'Abbé Ciofani, Résident à la Cour de Rome ; le Comte de Cattaneo, Conseiller de Légation & Résident à Venise ; & les Secrétaires de Légation Ganz, à Ratisbonne ; & de Vigneulle, à Paris, Conseillers de Légation.

Digitized by Google

S. M. a donné ordre de rassembler sur les frontieres de Hollande, dans le Duché de Cleves, 40 bataillons & 30 escadrons, une partie des Houzards de Zieten & des Dragons, formant une armée de 50 à 60 mille hommes, sous les ordres de S. E. le Général de *Gaudi*. Le département de la guerre a expédié dans le Duché de Magdebourg des ordres de préparer en diligence tout ce qui est nécessaire au passage, au séjour & à l'approvisionnement de ces troupes. On assure qu'elles sont destinées à obtenir des Etats de Hollande une satisfaction éclarante, de la démarche qu'on a hasardée contre la Princesse d'Orange.

Dans cette conjoncture, nos Lecteurs verront sans doute avec plaisir un état détaillé de l'armée Prussienne, telle qu'elle est composée actuellement. Nous répondons de l'exactitude de cette nomenclature, qui n'est prise d'aucun Papier public, & que nous tenons de bonne main.

CUIRASSIERS.

1. Gardes du Corps.
2. Gens d'armes.
3. Royal Carabiniers.
4. Géneral Régiment.
5. Général de Cavalerie, Dalwig.
6. Lieut. Gén. Panwitz.
7. ——— Bohlen.
8. Major Gén. Rohr.
9. ——— Prince Louis de Wurtemberg.
10. ——— Marwitz.

Digitized by Google

11. ——— Backhof.
12. ——— Braunſchweig.
13. ——— Mendgen.

Chaque Régiment de Cuiraſſiers a 5 eſcadrons, ou 10 Compagnies, excepté le N°. I. qui n'eſt que de trois eſcadrons ou 6 Compagnies. Chaque Compagnie de 75 Maîtres. Force totale du Régiment, 750 hommes.

Cuiraſſiers, 9450.

DRAGONS.

1. Général de Cavalerie, Platen.
2. Lieut. Gén. Margrave Anſpach, Bar.
3. Count Lottum.
4. ——— Poſadowsky.
5. ——— Thun.
6. ——— Boſſe.
7. Major Gén. Kalkreeuth.
8. ——— Borck.
9. ——— Mahlen.
10. ——— Zitwitz.
11. ——— Roſenbruck.
12. ——— Goertzen.

Chaque régiment de Dragons, de cinq eſcadrons, ſauf les Nos. 2 & 4 qui ſont doubles, ou de 10 eſcadrons. Force du Régmen t ſimple, 750 h., double 1500.

Dragons, 10,300

HUSSARS, (*Cavalerie légére.*)

1. Lieut. Gén. Czettritz.
2. ——— Uſedom.
3. Major Gén. Hohnſtock.
4. ——— Boſniaken.

Digitized by Google

5. ——— Schulenburg.
6. ——— Groeling.
7. ——— Koeszeggy.
8. ——— Pr. Eugene of Wurtemberg.
9. ——— Eben.
10. ——— Wolky.

Chaque régiment de Houzards, 10 escadrons, chacun de 150 chevaux. Force du Régiment, 1500 h.

Hussards, 15,000.

Corps de Chasseurs à cheval, 200 hom.

INFANTERIE.

1. Premier régiment des Gardes.
2. Second régiment des Gardes.
3. Grenadiers Gardes.
4. Gén. Feld Maréchal Duc de Brunswick.
5. Général d'Infant. Prince Henry de Prusse.
6. ——— Prince Ferdinand de Prusse.
7. ——— Tauenzien.
8. ——— Prince Fred. de Brunswick.
9. ——— Wunsch.
10. ——— Moellendorf.
11. Lieut. Gén. Eichmann.
12. ——— Comte Crockow.
13. ——— Lengefeld.
14. ——— Schwarz.
15. ——— Braun.
16. ——— Comte Anhalt.
17. ——— Knobelsdorf.
18. ——— Comte Schlieben.
19. ——— Erlach.
20. ——— Lehwald.
21. ——— Vieux Woldeck.
22. ——— Vieux Bornstaedt.
23. ——— Pfuhl.
24. ——— Gaudi.
25. ——— Troschke.
26. Maj. Gén. Margrave Hen. de Prusse.

Digitized by Google

27. ——— Stwoilinsky
28. ——— Comte de Goltz.
29. ——— Budberg.
30. ——— Wendessen.
31. ——— Woldtck le jeune.
32. ——— Comte d'Eglofftein.
33. ——— Schoenfeld.
34. ——— Comte Henkel.
35. ——— Leipziger.
36. ——— Koenitz.
37. ——— Comte Schwerin.
38. ——— Hager.
39. ——— Romberg.
40. ——— Bruning.
41. ——— Raymer.
42. ——— Koschenbahr.
43. ——— Wolframsdorf.
44. ——— Goetzen.
45. ——— Beville.
46. ——— Prince d'Hohenlohe.
47. ——— Bonin.
48. ——— Bornstaedt le jeune.
49. ——— Schotten.
50. ——— Lichnofsky.
51. ——— Favorat.
52. ——— Eckartsberg.
53. ——— Vos.
54. ——— Mensel.
55. ——— Wildau.
56. ——— Prince de Prusse, fils aîné du Roi.

Chaque Régiment d'Infanterie consiste en 2 bataillons, ou 10 Compagnies de Fusiliers, à 142 h. par Compagnie, & 2 Compagnies de Grenadiers, chacune de 152 h. Force du Régiment, les Grenadiers compris, 1704 h.

Digitized by Google

Les Grenadiers de deux bataillons forment ensemble un bataillon de 4 Compagnies. L'armée Prussienne a 33 de ces bataillons de Grenadiers, en comptant ceux des Régimens de garnison qui font d'Ordonnance.

Infanterie, 95,424 h.

RÉGIMENS DE GARNISON.

1. Lieut. Gén. Saleumon, 1 bataillon.
2. ——— Sasse, 4 bataillons.
3. ——— Kowalsky, 4 bataillons.
4. Major Gén. Coubiere, 1 bat.
5. ——— Natalis, 4 bat.
6. ——— Hulsen, 1 bat.
7. ——— Heuking, 4 bat.
8. ——— Vittinghof, 1 bat.
9. Colonel Berrenhauer, 4 bat.
10. ——— Pirch; 4 bat.
11. ——— Haliemann.
12. ——— Koenitz, 4 bat.

36 bataillons de garnison, chacun de 710 hom.

Troupes de garnison. 29,560 hom.

(Leurs six bataillons de Grenadiers forment 4 60 hom.)

VOLONTAIRES ou RÉGIMENS FRANCS.

1. Major Gén. *Chaumontet.*
2. *Arnauld.*
3. Colonel. *Muller.* Suisse (1).

Chacun de 10 Compagnies, à 142 hom. sans Grenadiers.

4260 hommes.

(1) On vient de donner deux Compagnies de Grenadiers au régiment de *Muller.*

Digitized by Google

Régimens de Milice.

Sont au nombre de 4, en quartier à Berlin, Koënigsberg, Stettin & Magdebourg. Chaque Régiment, 10 Compagnies de 142 hom. sans Grenadiers.

5660 hommes.

Corps de l'Artillerie.

Sous le commandement du Général *Ditmar*, & consiste en six Régimens, chacun de 10 Compagnies, de 165 hom.

Artilleurs, 9900.

Bataillon de Chasseurs.

Major-Gen. des *Granges*, 710 hommes.

Bataillon d'Ingénieurs.

Colonel, *Regler*, 710 hom.

Bataillon d'Invalides.

Colonel, *Pelchrim*, 710 hom.

RÉCAPITULATION.

Cavalerie.

Cuirassiers	9450	35,150
Dragons,	10,550	
Hussars,	15,050	
Chasseurs à cheval,	100	

Infanterie.

Infanterie,	98,424	147,214
Troupes de garnison,	25,560	
Garn. Grenad.	4260	
Volontaires,	4260	
Milice,	5680	
Artillerie,	9900	
Chasseurs,	710	
Ingénieurs,	710	
Invalides,	710	
Total,		182,364 men.

Digitized by Google

Le Roi a assigné sur sa cassette une somme annuelle de 8000 dahlers pour le soutien des pauvres de cette Capitale. S. M. a aussi augmenté de 5500 dahlers sur les fonds de sa cassette, le traitement annuel des Prédicateurs Allemands de cette Capitale.

Les fonds que le Roi vient d'accorder pour les nouveaux établissemens sur la Wartha, montent à 300,000 dahlers.

S. M. a établi un College ou département particulier pour les affaires relatives aux Ecoles, & à l'instruction publique dans ses états, & lui a assigné les sommes nécessaires pour cet objet.

De Vienne, le 11 Juillet.

Le 1 de ce mois, l'Archiduc François est parti de cette Capitale, pour se rendre à Brinn & à Olmuz; de-là S. A. R. ira à Pest & Theresienstadt, & ensuite au camp près de Prague.

Une Ordonnance de l'Empereur, du 20 Février, que l'on vient de publier dans la Hongrie, enjoint de traiter la classe de gens appellés *Bohémiens*, comme les autres sujets de S. M., & de faire sortir de ses Etats ceux qui ne voudront point prendre une demeure fixe, ou apprendre un métier.

L'Empereur ayant examiné les fonds de la Caisse de Religion, & les ayant trouvés insuffisans à l'entretien des nouvelles Cures & à d'autres établissemens pieux, a mis en

Digitized by Google

économat les revenus de tous les Couvens d'hommes & de femmes existans dans ses états. On fixera des pensions aux Religieux & aux Religieuses, & le surplus sera versé dans la Caisse de Religion.

Le Gouvernement de l'Autriche intérieure a fait publier le relevé suivant : pendant l'année 1787, on a compté dans les trois Provinces, qui composent l'Autriche intérieure, 49,753 naissances, dont 26,113, en Stirie, 8,748 en Carinthie, & 14,892 en Carniole ; 41,193 morts, dont 22,134 en Stirie, 6,825 en Carinthie, & 12,234 en Carniole ; & 11,267 mariages, dont 6,256 en Stirie, 1,570 en Carinthie, & 3,441, en Carniole. L'excédant des naissances sur les morts étoit de 8,560.

La Porte Ottomanne continue de faire des armemens maritimes. La premiere division, qui fit voile le mois dernier pour la mer Noire, est composée de 6 vaisseaux de ligne, de 6 frégates, 6 galiotes bombardieres, 6 galeres & beaucoup de petits bâtimens armés : elle est aux ordres de Hassan Bey. Dix neuf autres vaisseaux de 15, 20 & 25 can. sont prêts à faire voile.

Deux vaisseaux de ligne & quelques petits bâtimens sont allés dans l'Archipel faire le recouvrement du tribut annuel.

De Francfort, le 17 Juin.

On écrit de Vienne, que l'on travaille en ce moment dans les fonderies Impériales à fondre du canon pour le compte de la

Digitized by Google

Cour de Pétersbourg. Ces canons se ont transportés sur le Danube à Cherson.

Suivant les même lettres, l'Empereur a choisi le Comte de Cobenzel, vice-Chancelier d'Etat, pour remplacer dans les Pays-Bas le Comte de Belgjoioso; mais cette nouvelle ne prend pas faveur.

On apprend de Cassel, que le Général Anglois *Faucett* y est arrivé, & l'on présume qu'il est chargé d'une négociation relative aux troupes Hessoises.

On écrit de Dresde, que le Comte de Badiffin, qui a tué en duel le Comte de Gersdorf, a été condamné à 6 mois de prison au château de Konigstein, à payer au fisc 2000 rixdalers & à perdre sa place. Le Major de Thiele & le Lieutenant de Loben, qui avoient assisté au duel, seront démis de leurs places, & emprisonnés pour 4 mois dans une forteresse.

La Régence de l'Electorat d'Hanovre ayant reconnu qu'il étoit avantageux à la Principauté de Calenberg, de cultiver le lin, non seulement pour en faire de la filasse, mais aussi pour en tirer la graine que jusqu'ici on faisoit venir des Provinces sur la Baltique, vient de publier des Lettres circulaires, dans lesquelles elle exhorte les cultivateurs de cette Principauté à cultiver du lin pour en tirer la graine, & accorde à ceux qui s'en occuperont un gratification de 5 rixdalers par acre.

En 1786, on a compté dans l'Electorat d'Hanovre, 7,198 acres ensemencés de lin. Le produit de toiles & des fils dans la même année, a été de 288,852 rixdal. On peut évaluer aujourd'hui

Digitized by Google

à un million de rixdalers le commerce des toiles & fils des états du Roi d'Angleterre en Allemagne.

Le Magazin historique de Gottingue présente un état de la surface & de la population des pays qui composent l'Electorat d'Hanovre. D'après ce tableau, rédigé sur les résultats d'un arpentage nouveau & général, l'Electorat contient seulement 513 & sept huitiemes milles carrés géographiques, & sa population est actuellement de 850,000 ames, ce qui donne 1653 individus par mille carré. La population de la Principauté de Calemberg est la plus forte. On y compte par mille carré 2556 individus.

Dans une fouille faite au bourg de Darowar, en Esclavonie, on a déterré des vestiges bien conservés d'un ancien Temple, dont le pavé est en mosaïque. Plusieurs tombeaux de marbre ont été aussi découverts, dans l'un desquels on a trouvé des ossemens, un anneau d'or avec un gros rubis, une chaine d'or garnie en perles & émeraudes, & un tuyau de verre rempli d'une matiere balsamique; l'inscription de ce tombeau porte les mots suivans : *Cista divi Commodi de Jesero.*

On a publié en Hongrie un Decret de l'Empereur, daté du 3 Mai, dans lequel S. M. permet aux Juifs, qui demeurent dans des quartiers ou des rues particulieres, de travailler les dimanches & les Fêtes dans leurs maisons, & de tenir boutique ouverte. Mais elle leur interdit dans ces jours la vente de leurs marchandises, s'ils demeu-

Digitized by Google

rent dans des rues ou quartiers habités par des Chrétiens.

L'éducation du ver à soie & la culture du mûrier réussissent parfaitement dans les Comitats de Szalnd, de Samogitie, d'Eisenbourg & d'Oedenbourg. L'année derniere on a recueilli dans le premier de ces Comitats 2800 liv. pesant de soie.

Le sieur *Adrien Riedel*, Capitaine-Ingénieur-Géographe & Conseiller de l'Electeur Palatin, se propose de publier incessamment un Atlas de toute la Baviere. Cet Ouvrage presqu'entiérement achevé est, dit-on, fait avec la plus grande exactitude; il sera composé de 24 à 28 feuilles de la grandeur de celles de la Baviere que l'Ingénieur *Michel* a commencées. Les cartes seront exécutées d'après le plan que le Comte *Schmettau* a suivi pour la carte de Meckelenbourg-Strelitz.

On a fait un relevé exact des sommes d'argent qui, depuis 280 ans, ont passé d'Allemagne à Rome, pour des Brefs de confirmation & de dispenses, & pour les annates & les *Pallium*. Le total monte à 87,773,400 florins du Rhin. Les sommes envoiées à Rome, dans cet espace de tems, par des particuliers, par les Ordres mendians, &c. s'élevent pour le moins aussi haut; ensorte que l'Allemagne seule a fait passer à Rome, en moins de trois siecles, 1,755,468,000 florins, soit 351,093,600 liv. de France.

« Près de Stadthausen, dans l'Autriche antérieure, & de la petite riviere la *Schlichem*,

Digitized by Google

ſe trouvent les montagnes, appellées *Heuberg*, dont une partie ſe détacha, il y a 14 ans, & combla dans la vallée une etendue de bois, de terres & de prés. Le 14 Mai dernier, la même montagne crevaſſa à la cime, & il en roula dans la vallée des rochers énormes de pierres calcaires. Depuis cette époque, la chûte de pierres & de terres continua, & ces décombres couvrent déja une grande partie de la forêt. On a obſervé que dans une demie heure, la terre s'eſt déplacée de dix pouces. Le 17 du même mois, les crevaſſes étoient prolongées juſqu'à 20 pas des terres labourables de Stadthauſen. Les habitans ſont dans une anxiété inexprimable. Ils craignent pour leurs champs, leurs maiſons & leur vie. Les Naturaliſtes expliquent cet événement de la maniere ſuivante. Il ſe trouvoit autrefois au deſſous de la pente des rochers calcaires un petit étang d'une profondeur conſidérable. Juſqu'à la profondeur de 10 à 12 pieds, la montagne eſt formée d'une argile bleuâtre, facile à diſſoudre; & au-deſſous de cet argile ſe trouve une autre couche d'argile, plus compacte & plus graſſe, qui reſiſte à l'impreſſion de l'eau. Il eſt à préſumer que les eaux de cet étang ont paſſé entre ces deux eſpeces d'argiles, & qu'elles diſſolvent ſucceſſivement la couche ſupérieure; cette diſſolution produit les crevaſſes, & tant que la maſſe, qui fuit, ne trouvera pas ſuffiſamment de réſiſtance de l'autre côté de la riviere de *Schlichem*, où s'éleve une

Digitized by Google

autre montagne, rien ne pourra arrêter la chûte des terres & des rochers dans la vallée.

ITALIE.

De Rome, le 20 Juin.

Le 12 de ce mois, le Tribunal de la Rote a définitivement jugé le Procès célébre de la donation faite à la famille du Pape, & enſuite révoquée par *D. Amanzio Lepri.* Cette donation a été déclarée nulle, & les biens du défunt adjugés à l'héritiere *Lepri.* Ce jugement équitable a été reçu avec un applaudiſſement général, & honore l'impartialité des Juges.

ESPAGNE.

De Madrid, le 25 Juin.

Les accidens arrivés depuis peu dans cette Capitale, par l'étourderie des cochers, ont déterminé le Roi à rendre un Edit, qui eſt ſous preſſe, & par lequel il eſt défendu de faire atteler aux carroſſes, au-delà de deux mules ou de deux chevaux. Les cochers qui contreviendront à l'Edit ſeront condamnés à dix ans d'exil, ainſi que ceux qui s'aviſeront à l'avenir de dompter des chevaux ou des mules dans la ville ou dans la banlieue.

Le Comte de Fernand-Nugnez, notre Ambaſſadeur à Verſailles, doit partir inceſſamment pour ſa deſtination.

On aſſure que le Duc de Villa Hermoſa eſt nommé à l'Ambaſſade de Londres.

Digitized by Google

On apprend de Plazencia, ville Epiſcopale de la province de Guipucoa, que Jeanne Ibaſeta, épouſe d'Emmanuel Trevinjo, Armurier, y a accouché, le 2 de ce mois, de deux filles & d'un garçon. Elle avoit accouché le 20 Septembre dernier de deux garçons & d'une fille, & de deux filles environ un an auparavant ; de ſorte que dans l'eſpace de 20 mois elle a fait 8 enfans.

On écrit du Ferrol, que la frégate la *Sainte-Léocadie*, de 36 can., y a été lancée à l'eau, le 2 de ce mois.

Du 1 au 8 il eſt entré à Cadix deux frégates & un paquebot, venant de Campêche, de la Havane & de Carthagène, avec des cargaiſons de la valeur d'environ 900 mille piaſtres fortes en argent & en marchandiſes ou autres effets.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 17 Juillet.

Jeudi 12, on ſcella au Bureau du Marquis de *Carmarthen*, Secrétaire au département de la Politique étrangere, des dépêches qui furent expédiées en diligence à la Cour de Berlin. Le courrier, qui en eſt chargé, a eu ordre de prendre à Harwich un cutter, ou tel autre navire bon voilier, s'il n'y trouvoit aucun des paquebots, que les vents contraires retiennent à Helvoëtſluys.

On a ſurmonté la réſiſtance du Général

Digitized by Google

Elliot à accepter le titre caractériſtique de ſa gloire, qu'on lui deſtinoit; le Roi l'a créé Baron *Heatfield de Gibraltar*, en lui accordant, ainſi qu'à ſa poſtérité, le droit de joindre l'écuſſon de Gibraltar à celui de la famille *Elliot de Stobbs*.

Le Général *Faucett*, Adjudant Général de l'armée, après diverſes conférences avec S. M., s'eſt embarqué pour l'Allemagne, & doit ſe rendre à Hanovre, Caſſel & Berlin.

L'Amirauté a remis à S. M. & au Conſeil privé la liſte exacte de tous les vaiſſeaux qui ſe trouvoient en commiſſion au 1 Juillet. Voici le détail des vaiſſeaux de ligne.

Plymouth.

Powerful,	74	Amiral T. Graves. Capit. Sutherland.
Bombay-Caſtlh,	74	R. Fanshaw.
Culloden,	74	Sir Thomas Rich.
Carnatic,	74	Hon. P. Bertie.

Portſmouth.

Triumph,	74	Amiral Lord Hood. Capit. John Knight.
Le Pégaſe,	74	S. Marſhall.
Magnificent,	74	G. Berkley.
Bedford,	74	Robert Mann.
Elizabeth,	74	J. Bourmaſter.
Edgard,	74	Comt. L. Gower. Capit. Thompſon.
Ganges,	74	Sir Roger Curtis.
Goliath,	74	A. Dickſon.
Standard,	74	C. Chamberlin.
Crown,	64	C. M. Pole.
Ardent,	64	F. J. Harwell.

Digitized by Google

Sheerneſſ.

Irréſiſtible, 74 Sir A. S. Hammond.
Scipio, 64 S. Ludwidge,

Woolwich.

Coloſſus, 74 H. C. Chriſtian.

Eſcadre de la Méditerranée. 1 vaiſſeau de 50 can. 4 frég. & 2 ſloops.

=*De la Jamaïque.* 1 vaiſ. de 50 can. 5 frég. & 3 ſloops.

=*Iſles-du-Vent.* 1 vaiſ. de 50 can. 4 frég. & 2 ſloops.

=*Amérique Septentrionale.* 1 vaiſ. de 50 can. 2 frég. & 2 ſloops.

=*Terre Neuve.* 1. vaiſ. de 50 can. 2 frég. & 1 ſloop.

=*Côte d'Afrique.* 2 ſloops.

En équipement. 3 frég.

En croiſiere dans la Manche, mer du Nord, côte d'Irlande. 7 frég. & 28 ſloops.

Six yachts.

Total en commiſſion.

Vaiſſeaux de ligne,	18
=De 50 can.	5
Frégates.	28
Sloops.	39
Yachts.	6
	96

Le bruit s'étoit répandu qu'une grande partie de la derniere flotte marchande, partie pour Quebec avoit péri ; heureuſement cette nouvelle vient d'être détruite. Un ſeul

Digitized by Google

navire a échoué à la hauteur des bancs de Terre-Neuve, mais l'équipage s'est sauvé ; un autre a été fort endommagé, & les dix autres sont arrivés saufs à Quebec.

Plusieurs de nos Lecteurs qui, journellement entendent parler des Pompes à feu, seront sans doute bien aises de connoître l'origine & les auteurs de cette invention, les perfectionnemens successifs qu'elle a acquis en Angleterre ; enfin les usages innombrables auxquels on l'applique aujourd'hui dans cette Isle. La plupart de ces notions sont absolument inconnues en France, où l'on ne se doute pas de la multitude d'emplois qu'on fait ici de la Pompe à feu.

C'est le Marquis de Worcester qui a donné le premier l'idée d'appliquer la force expansive de l'eau réduite en vapeur à la méchanique : cet homme singulier fit imprimer en 1663 un petit ouvrage intitulé *Centurie d'inventions* : sa description d'une machine pour élever l'eau par le moyen du feu, s'accorde assez bien avec celle que publia dans la suite le Capitaine Savary, & qu'il donne comme de son invention. En effet, le Marquis de Worcester ne s'est pas expliqué si clairement, que Desaguliers ait eu raison d'accuser Savary de lui avoir dérobé son invention. Assurément l'homme qui a pu construire une pompe d'après la petite notice du Marquis de Worcester, mérite d'être rangé parmi les inventeurs.

Le Capitaine Savary ayant bu dans une taverne une bouteille de vin de Florence, & mis le vaisseau vuide sur le feu, il en plongea ensuite le goulot dans un bassin d'eau, & vit remplir

Digitized by Google

tout-à-coup sa bouteille par l'eau qui s'éleva pour prendre la place de la vapeur condensée. Desaguliers assure qu'il n'a jamais pu parvenir à répéter cette expérience, parce que la bouteille s'est brisée dans ses mains au moment même que le fluide s'y précipitoit : mais depuis, l'on a été plus heureux ; avec quelque promptitude que l'eau se soit élevée dans sa bouteille, elle a constamment résisté. Il est certain que le Capitaine Savary acheta & détruisit tous les exemplaires du livre du Marquis de Worcester, qu'il put se procurer. Nous ne croyons pas néanmoins que ce soit une raison de le regarder comme un plagiaire ; un inventeur réel découvrant ensuite qu'il a été prévenu, auroit agi de même.

La premiere pompe à feu consistoit en une chaudiere, un vaisseau à vapeurs ou recipient, & un tuyau garni de deux soupapes, s'ouvrant en haut comme celles des pompes ordinaires. La chaudiere communiquoit avec le récipient par le moyen d'un tuyau, dont les deux extrémités touchoient d'une part à la chaudiere, de l'autre au récipient ; & ce dernier communiquoit avec le tuyau principal par un tube sortant de son intérieur, & implanté dans le tuyau principal entre la soupape supérieure & l'inférieure. La chaudiere remplie d'eau à certaine hauteur & chauffée, le récipient également rempli : on tournoit le robinet du tuyau de communication entre les deux vaisseaux. La vapeur qui s'élevoit de la chaudiere, passoit immédiatement à travers ce tuyau ; & en pressant sur la surface de l'eau contenue dans le récipient, la faisoit jaillir dans le tuyau principal, dont la soupape supérieure lui ouvroit l'entrée ; les deux soupapes ne s'ouvrant que par en haut, il étoit impossible que l'eau retombât par l'inférieur. Quand

Digitized by Google

l'homme employé au service de la machine, s'appercevoit que toute l'eau étoit sortie du récipient, (ce qu'il étoit aisé de vérifier par le degré de chaleur du bas de ce vaisseau), il tournoit un robinet placé de maniere à rafraîchir l'extérieur du récipient en l'arrosant d'eau froide; on avoit eu soin auparavant de fermer le robinet du tube de communication avec la chaudiere, pour empêcher l'introduction de nouvelle vapeur. Il est aisé de voir l'effet de cette opération. La vapeur ainsi refroidie dans le récipient, se condensoit en gouttes adhérentes aux parois intérieures; il n'y avoit plus ni air ni vapeur; en un mot, le vuide s'opéroit. On remarquera que la partie inférieure du tuyau principal est supposée plongée dans l'eau qu'il s'agit d'élever. Cette eau doit donc s'élever dans le récipient par le tuyau principal, en raison de la pression de l'air ambiant comme dans les pompes ordinaires & pas plus haut, c'est-à-dire, à 33 pieds anglois. Le froid de la surface externe avertit l'ouvrier quand le vaisseau est rempli; alors il tourne les deux robinets dont on a parlé ci-dessus. Il interrompt ainsi le jet d'eau destiné à refroidir le récipient; la vapeur recommence à s'élever de la chaudiere, reprend son cours, & fait monter l'eau comme ci-devant par la pression.

Autrefois on étoit dans l'usage d'adapter à ces machines deux récipiens ou vaisseaux à vapeur, dont l'un élevoit l'eau par condensation, tandis que l'autre la recevoit réduite en vapeurs. On a perfectionné depuis ce méchanisme, en faisant entrer l'extrémité du tube de condensation dans le récipient. De cette maniere, on opere le vuide beaucoup mieux & plus promptement qu'en faisant jaillir un filet d'eau sur les

parois

Digitized by Google

parois extérieures du récipient pour le refroidir.

Les avantages de cette machine sont qu'on peut la dresser dans presque toutes les situations; qu'elle n'exige qu'un très-petit emplacement, & enfin que ses parties éprouvent très peu de frottement. Quant aux désavantages, les voici : une grande partie de la vapeur se condense & perd sa force en entrant en contact avec l'eau du récipient, & il faut augmenter la chaleur & l'élasticité de cette vapeur en proportion de la hauteur à laquelle on se propose d'élever l'eau. Ces deux circonstances exigent un grand feu & beaucoup de force & d'épaisseur dans le cuivre quand la hauteur est considérable, autrement l'appareil est en danger de crever.

L'art d'élever l'eau par la vapeur fut singuliérement avancé par Thomas Newcomen, marchand de fer, & John Calley vitrier, tous deux de Dartmouth. Ils firent, en 1710 & 1711, des expériences pour s'assurer si l'on pouvoit mettre un piston en feu au moyen de la vapeur. Nous renverrons nos lecteurs à la notice intéressante que donne à ce sujet le Docteur Desaguliers dans le second volume de ses leçons de Physique.

Dans la pompe à feu de Newcomen & Calley, exécutée comme on l'a vue plusieurs années à Pimlico près de Londres, le récipient de la machine à feu du Marquis de Worcester est remplacé par un cylindre vertical de fer fondu, dont l'orifice inférieur admet la vapeur qui s'exhale d'une chaudiere. Un piston garni de son cuir de maniere à remplir exactement le corps de pompe, est suspendu à un des bras d'un levier, de façon qu'il peut se mouvoir perpendiculairement dans le cylindre. A l'autre bras du

Digitized by Google

levier pend un poids très-pesant, qui est attaché à la partie supérieure d'une pompe aspirante & foulante, construite comme elles le sont ordinairement.

La machine est-elle en repos? le poids exerce son action, & tire en haut le piston qu'il amene presque jusques à la tête du cylindre. Il faut observer qu'indépendamment du tuyau qui communique avec la chaudiere, il y en a deux autres dans le corps du cylindre, l'un destiné à y faire entrer de l'eau froide, & l'autre appellé tuyau d'issue qui sert à évacuer l'eau introduite, soit sous la forme de vapeur, soit dans son état de fluide par le tuyau d'injection. Le tuyau d'issue se prolonge sous un réservoir d'eau & est coudé à son extrémité, recourbé en-haut & couvert par une soupape. Quand on veut faire jouer cette machine, on remplit la chaudiere jusqu'à une certaine hauteur, & on fait bouillir l'eau. Le tuyau de communication étant ouvert, la vapeur monte à la partie supérieure du cylindre, & l'air renfermé, beaucoup plus pesant, s'échappe par la soupape du conduit d'issue. Alors deux ouvriers tournent deux robinets dont l'un ferme le tuyau à vapeur, & l'autre ouvre celui d'issue qui lance un filet d'eau froide contre le fond du piston. Cette eau retombe en gouttes & fait le vuide en moins de deux secondes, en condensant la vapeur. Dans cette situation, la partie supérieure du piston éprouve la pression de toute la colonne atmosphérique, poids qui n'est contrebalancé par aucune force agissante sur la surface opposée, puisque l'air & la vapeur ont été évacués; en conséquence le piston cede, s'abaisse, & sa descente dans le corps de pompe fait mouvoir un levier qui éleve un poids considérable, & une verge de pompe à son autre ex-

Digitized by Google

trémité. L'ouvrier n'attend pas que le piston touche le fond; il tourne de nouveau les deux robinets; l'injection cesse, & la vapeur rentre dans le cylindre. Il y a rupture d'équilibre, le poids suspendu à l'autre bras du levier s'abaisse à son tour & tire le piston foulant dans son corps de pompe. La répétition alternative de ce procédé d'injecter de l'eau froide & de couper communication à la vapeur, fait descendre le piston comme ci-devant. Opération que l'on peut continuer tant qu'on le veut. Dans cette machine, les robinets sont ouverts & fermés en même-temps par un méchanisme attaché au levier même; les gens attachés à la servir, n'ont donc guere autre chose à faire que de veiller à entretenir la chaudiere & à empêcher que le feu s'éteigne.

Le principal avantage qu'a cette pompe sur la premiere, c'est qu'on peut porter l'eau à telle élévation qu'on veut, sans augmenter la force de la vapeur qui n'a jamais besoin de surpasser de beaucoup la pression de l'atmosphere. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que la chaudiere court infiniment moins de risque de crever. Le *maximum* de la puissance de cette machine dépend de la surface du piston Plus elle est grande, plus grande est la colonne atmosphérique qui la presse, & en conséquence d'autant plus pesant doit être le poids destiné à contrebalancer son action. Si le piston a 36 pouces de diametre, il sera pressé par une colonne d'atmosphere qui pesera autant qu'une colonne de mercure de ce diametre, & de 30 pouces de hauteur, ce qui équivaut au moins à 17 tonnes.

La fin à l'ordinaire prochain.

Digitized by Google

FRANCE.

De Versailles, le 15 Juillet.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Chantemerle, Ordre de S. Augustin, diocese de Troyes, l'Abbé de Castres, Vicaire général de Bordeaux; à celle de Belleville, même Ordre, diocese de Lyon, l'Abbé Clément du Mez, Aumônier de Sa Majesté, Vicaire-général de Senlis; à celle de Solignac, Ordre de S. Benoît, diocese de Limoges, l'Abbé de Foucauld, Vicaire général d'Arles; & à celle de Doue, Ordre de Prémontré, diocese du Puy, l'Abbé des Granges, Vicaire-général du même diocese.

De Paris, le 25 Juillet.

RÉGLEMENT FAIT PAR LE ROI, le 8 Juillet 1787, sur la formation & la composition des Assemblées qui auront lieu dans la province de l'Isle de France, en vertu de l'Edit, portant création des ASSEMBLÉES PROVINCIALES.

Le Roi ayant, par son Edit du mois de Juin dernier, ordonné qu'il seroit incessamment établi dans les provinces & généralités de son Royaume, différentes Assemblées, suivant la forme qui sera déterminée par Sa Majesté, elle a résolu de faire connoître ses intentions sur la formation & la composition de celles qui auront lieu dans la province de l'Isle-de-France. Les dispositions que Sa Majesté a suivies, sont gé-

Digitized by Google

n'ralement conformes à l'esprit qui a dirigé les délibérations des Notables de son Royaume qu'elle a appellés auprès d'elle ; mais en les adoptant, & malgré les avances qu'elle s'en promet, Sa Majesté n'entend pas les regarder comme irrévocablement déterminées, elle sait que les meilleures institutions ne se perfectionnent qu'avec le temps ; & comme il n'en est point qui doive plus influer sur le bonheur de ses sujets que celle des Assemblées provinciales, elle se réserve de faire à ces premiers arrangemens, tous les changemens que l'expérience lui fera juger nécessaires : c'est en conséquence qu'elle a voulu que les premières Assemblées dont elle ordonne l'établissement, restent pendant trois ans telles qu'elles seront composées pour la première fois : ce délai mettra Sa Majesté à portée de juger des effets qu'elles auront produits, & d'assurer ensuite la consistance & la perfection qu'elles doivent avoir : en conséquence Sa Majesté a ordonné ce qui suit :

L'administration de la province de l'Isle-de-France sera divisée en trois especes d'Assemblées différentes, une municipale, une de département & une provinciale.

L'Assemblée provinciale se tiendra dans la ville de Melun : celle de département, dans le chef-lieu ; enfin les Assemblées municipales, dans les villes & les paroisses qu'elles représentent.

Elles seront élémentaires les unes des autres, dans ce sens que les Membres de l'Assemblée de la province seront choisis parmi ceux des Assemblées de département, & ceux-ci pareillement parmi ceux qui composeront les Assemblés municipales.

Elles auront toutes leur base constitutive dans

Digitized by Google

ce dernier élément formé dans les villes & paroisses.

(Voyez pour le disposition le Réglement des Assemblées Provinciales de la Champagne.)

Idem du 5 Juillet 1787, sur la formation & composition des Assemblées dans la province de Soissonnois, &c.

Idem, du 8 Juillet 1787, dans la province d'Auvergne.

Idem, du 5 Juillet 1787, dans la province des trois Evêchés.

Idem, du 8 Juillet 1787, dans la Généralité d'Amiens.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 14 Juillet 1787, par lequel le Roi révoque la Commission établie par l'Arrêt du 22 Septembre 1786, renvoie devant les Juges ordinaires les instances relatives aux marchés illicites d'Effets publics, & ordonne qu'à l'exception des Actions de la Caisse d'Escompte, aucuns des Papiers & Effets de Compagnies & Associations particulieres, ne pourront être négociés à la Bourse de Paris, que comme des Billets & Lettres de change entre particuliers.

Le Roi s'étant fait représenter, en son Conseil, les Arrêts des 7 Août & 2 Octobre 1785 & 22 Septembre 1786, par lesquels renouvellant les Ordonnances & Réglemens concernant la bourse, Sa Majesté avoit proscrit les négociations abusives qui s'y faisoient, & évoqué à elle & à son Conseil toutes les contestations nées & à naître, au sujet desdites négociations; & Sa

Digitized by Google

Majesté étant informée que, malgré les dispositions des Arrêts, l'agiotage qu'elle avoit voulu réprimer, se perpétue & s'étend encore tous les jours, elle a cru devoir changer quelques-unes des dispositions desd. Arrêts, & y en ajouter d'autres qui allassent autant qu'il est possible à la source du mal, & en prévinssent encore plus certainement les suites.

Sa Majesté a en effet reconnu que ce n'étoit pas par sa surveillance directe & celle de son Conseil, que l'agiotage pouvoit être arrêté. Si ceux qui s'y livrent emploient, pour assurer leur gain, des moyens contraires à la probité & proscrits par les loix, les Tribunaux ordinaires sont leurs Juges naturels & suffisent pour les réprimer. S'ils n'emploient pas des moyens illicites, ils sont encore condamnables; mais semblables à ceux dont les actions sont contraires aux mœurs, sans être contraires aux loix, ils doivent être abandonnés aux remords, à la honte & aux malheurs que, malgré quelques exemples rares, entraînent tôt ou tard des spéculations auxquelles une extrême avidité ne permet pas de mettre de mesures. Mais en même-tems que le Roi ne veut gêner les actions de ses Sujets que conformément à la loi, & qu'il est dans l'intention de Sa Majesté de renvoyer aux Tribunaux ordinaires les jugemens de celles qu'elle défend, il est de sa sagesse & même de sa justice, d'ôter aux spéculations qui offensent l'honnêteté publique, toute facilité & tout aliment, & surtout de ne leur pas permettre cette espece de publicité, qui ne doit être accordée par le gouvernement qu'à celles qu'il est dans le cas d'approuver.

D'après ces principes, Sa Majesté ayant considéré que l'agiotage portoit principalement sur

Digitized by Google

les Papiers & les Effets des Compagnies & Associations particulieres, dont les profits incertains & calculés d'après la seule avidité, donnoient lieu à des spéculations hasardées, elle a jugé convenable de restreindre dans de justes bornes la négociation qui est faite de ces Papiers & Effets dans la Bourse de Paris, & même d'interdire dans les Journaux & Papiers publics, la publication du cours qu'ils peuvent avoir. Cette publication peut être regardée comme une sorte d'autorisation capable d'induire en erreur les sujets du Roi, en leur faisant confondre, comme également solides, tous les Effets auxquels elle s'étend; & la Bourse qui, par son institution, doit être le théatre de la bonne foi & de la confiance, ne doit pas offrir le spectacle d'un jeu indiscret & ruineux, également préjudiciable au crédit public & à la fortune des particuliers. A quoi voulant pourvoir, &c.

Un vaisseau de la Compagnie Angloise des Indes, parti de Macao le 15 Janvier dernier, y avoit laissé le Comte de la Peyrouse radoubant ses vaisseaux, qui paroissoient avoir beaucoup souffert. L'escadre devoit mettre à la voile, dès que ses bâtimens seroient réparés, & ses équipages rafraîchis. Depuis, on a eu des nouvelles directes des voyageurs, qui confirment, à ce qu'on dit, ce premier rapport.

On mande de Cherbourg qu'on y a coulé le dernier des cinq cônes, préparés pour cette année. En voilà 15 de placés; mais les cinq derniers embrassent autant d'espace que sept à huit des précédens.

La nuit du 28 Juin le tonnerre est tombé

sur un pavillon du Château de Thaims, en Saintonge, (à 3 lieues & demie de Saintes), la girouette lui a servi de conducteur, la matiere fulminante a couru sur l'angle extérieur du donjon, & s'est dissipée avec une explosion terrible; plusieurs tuiles ont été arrachées, la charpente n'a pas été endommagée. — Les girouettes des châteaux & les croix des Eglises doivent être regardées comme les conducteurs de la matiere du tonnerre, ces corps électriques formant par leur position un courant d'air, attirent puissamment la foudre, l'orgueil des grands pourroit, sans déroger à ces prétentions, faire de ces vains attributs de la noblesse, autant de paratonneres qui préserveroient les châteaux des effets de ce météore redoutable, dont la physique enchaîne le pouvoir. — La foudre est tombée quelques jours après dans plusieurs endroits des environs: le desir d'être utile à nos concitoyens nous dicte ces observations, que nous étendrons dans le numéro suivant, en indiquant les moyens d'élever les paratonnerres.

La nuit du 16 au 17 Juin, la femme *Faulin*, de Castres sur Garonne, est accouchée à terme de 3 filles bien constituées. Par un heureux hasard, trois de ses belles-sœurs se sont trouvées nourrices en même temps, & ont pris les trois enfans qui se portent bien ainsi que la mere.

I. La Société Royale d'Agriculture de Paris avoit proposé, dans sa Séance publique du 30 Mars 1786, pour sujet d'un Prix de 1000 livres & d'un jeton d'or de la valeur de 100 livres, la question suivante:

« Quelles sont les espèces de Prairies artifi-

Digitized by Google

» cielles qu'on peut cultiver avec le plus d'avan-» tage dans la Généralité de Paris, & quelle en » est la meilleure culture ? »

La Société a adjugé le Prix à M. Gilbert, Professeur à l'Ecole Royale Vétérinaire.

II. La Société avoit annoncé qu'elle distribueroit dans cette Séance des Prix aux Agriculteurs qui se seroient distingués dans le courant de l'année par l'emploi de quelque procédé nouveau, ou du moins peu connu, ou qui lui auroient adressé des Mémoires qu'elle auroit approuvés : elle en a distingué six auxquels elle a décerné des Prix de la valeur d'un jeton d'or dans l'ordre suivant :

A M. Collau, Fermier à l'Epine.

A Madame Cretté de Palluel, résidante à Digny.

A M. Leduc, Meûnier à Creteil.

A M. Bisault, Curé de Bazoches.

A M. Pierre Desgouche, habitant de Villetaneuse.

Un pareil Prix avoit été adjugé à M. Heurtault, Fermier à Pereuse, Paroisse de Jouarre, pour avoir chaulé ses grains pendant plusieurs années avec beaucoup d'intelligence & de succès ; mais ce Cultivateur étant mort depuis peu de tems, la Société, pour ne point priver sa famille de cette marque d'encouragement, a voulu que le Prix fût remis entre les mains de sa veuve.

PRIX PROPOSÉS.

I. La Société propose pour sujet d'un nouveau Prix, de *déterminer par des expériences suivies & comparées, quelles sont les meilleures méthodes qu'on doit suivre pour obtenir les parties fibreuses des végétaux, & pour en reconnoître les qualités.*

Digitized by Google

Le Prix sera de 600 livres, auxquelles on ajoutera un jeton d'or. Les Mémoires seront reçus jusqu'au premier Mars 1790.

II. La Société avoit proposé pour sujet d'un Prix extraordinaire, *de trouver une Etoffe de plus de durée, plus chaude, moins chere & moins perméable à la pluie que les étoffes employées ordinairement aux vêtemens des gens de la campagne*; non seulement elle n'a reçu aucune étoffe propre à remplir les conditions demandées dans son Programme; mais, par l'examen du travail des concurrens, elle a reconnu qu'il étoit très-difficile de réunir dans une étoffe toutes les qualités qu'elle avoit paru exiger. Elle a donc cru devoir se borner à une des conditions les plus importantes, celle de préserver de la pluie. En conséquence, elle propose pour sujet d'un nouveau Prix, *de faire connoître quelles sont les étoffes qui peuvent être en usage, dans les différentes Provinces de France ou des Pays étrangers, & sur-tout dans les Pays de montagnes, & dont les Bergers & les Voyageurs se servent pour se garantir des pluies longues ou abondantes.*

Le Prix sera de 600 livres, les Mémoires seront reçus jusqu'au premier Mars 1789.

III. La Société propose, pour sujet d'un Prix de 300 livres, la question suivante:

« Quelles sont les plantes, qu'on peut cultiver avec le plus d'avantage dans les terres » qu'on ne laisse jamais en jachères, & quel » est l'ordre suivant lequel elles doivent être » cultivées ? »

Ce Prix sera distribué dans la Séance publique de 1788 : les Mémoires seront remis avant le premier Mars de la même année.

IV. La Société propose un Prix de la valeur de 600 livres en faveur du meilleur Mé-

Digitized by Google

moire qui lui aura été adressé sur le sujet suivant :

« Perfectionner les différens procédés employés pour faire éclore artificiellement & élever des poulets, & indiquer les meilleures pratique à suivre dans un établissement de ce genre fait en grand ».

Ce Prix sera distribué dans la Séance publique de 1788, & les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au premier Mars de la même année.

V. La Société annonce qu'elle décernera un Prix de 300 livres à l'Auteur du meilleur Mémoire sur la question suivante :

« Quels sont les moyens les plus efficaces de détruire la cuscute ou teigne qui se trouve communément dans les luzernieres ? »

VI. La Société propose un Prix de 600 livres, qui sera adjugé dans la Séance publique de 1790, à l'Auteur du meilleur Mémoire sur la question suivante :

« Quels sont les moyens les plus surs pour obtenir de nouvelles variétés des végétaux utiles dans l'Economie rurale & domestique, & quels sont les procédés à suivre pour acclimater dans un pays les différentes variétés de végétaux ? »

Les Ouvrages destinés au Concours, ne seront reçus que jusqu'au premier Mars 1790.

VII. La question suivante forme le sujet d'un autre Prix de 600 livres qui ne sera distribué que dans la Séance publique de 1790 :

« Quels sont les Végétaux croissant naturellement dans le Royaume, ou dont la culture y seroit facile, qui peuvent fournir une matiere colorante en bleu, & quels sont les moyens de déterminer avec précision la quantité de cette substance dans les diverses plantes qui la contiennent ? »

Digitized by Google

Les Mémoires ne seront reçus que jusqu'au premier Mars 1790.

VIII. Il sera accordé dans la Séance publique de 1788, un Prix de la valeur d'un jeton d'or à la personne qui aura présenté dans l'année un *Instrument*, *soit nouveau*, *soit perfectionné*, dont la Société aura reconnu l'utilité en Economie rurale ou domestique.

IX. Un Prix de même valeur que le précédent sera adjugé dans la même Séance, à l'Auteur de l'Ouvrage que la Société aura jugé être le plus à la portée des Habitans de la campagne, & le plus propre à leur donner des connoissances utiles en morale & en Economie rurale & domestique.

Les Ouvrages destinés à concourir pour ce Prix, ne seront reçus que jusqu'au premier Mars 1788.

Charles de Beauclerc, Baron d'Acheres, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint Louis, ancien Capitaine au régiment d'Harcourt, Dragons, est mort, le 24 du même mois, à Saint-Liez, dans l'Orléanois, âgé de 82 ans.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 22 Juillet.

Les espérances conçues ici sur les dispositions de S. M. I. se sont évanouies. Déjà une lettre de ce Monarque, datée de Lemberg, le 24 Juin, nous avoit annoncé son mécontentement, & le plan qu'il alloit suivre. On s'est confirmé dans ces craintes, à

Digitized by Google

la réception d'une dépêche de LL. AA. RR. nos Gouverneurs-Généraux, aux Etats de Brabant, & dont la teneur porte :

Le Chancelier de la Cour & Ministre d'Etat, Prince de Kaunitz, nous a fait connoître, par un Message, en date du 25 Juin dernier, qu'il avoit fait à S. M. I. l'Exposé des différens rapports du Gouvernement-Général, y compris celui du 18 du même mois, touchant les Affaires importantes qui se traitent actuellement aux Etats des Provinces des Pays-Bas ; Il nous mande, que S. M. n'a pas trouvé bon de suivre la voie que le susdit Chancelier lui a proposée, suivant l'avis & la proposition du Gouvernement même ; mais qu'il se promet qu'on pourroit atteindre le même but en suivant la voie, que S. M. a prescrite, étant à Lemberg, par sa Lettre du 24 Juin.

Qu'ainsi le dessein de S. M. est que toutes les Provinces envoyent des Députés, qui doivent être pourvus d'un Mémoire, contenant toutes les plaintes & les appréhensions de leurs Corps respectifs, que S. M. veut bien entrer en discussion sur ces objets & les expliquer avec eux, puisque de cette maniere, il sera plus facile de s'entendre mutuellement, qu'en traitant les affaires par écrit, &, que les Députés seront en même-temps en état, de voir & rechercher par eux-mêmes, toutes les Institutions de ce Pays : Que S. M. a résolu de se rendre en personne dans les Pays Bas, quand Elle aura été en conférence avec les Députés ; mais qu'en attendant tout doit rester suspendu. Que de plus, S. M. considérant la juste confiance que nous avons acquise près des Etats des Pays-Bas, l'intention de S. M. est, que nous nous rendions en toute diligence près de sa Personne ; nous en avons

reçu l'ordre particulier par une Lettre écrite de la propre main de S. M., afin que nous puissions nous y trouver, comme Médiateurs des Etats près du Souverain : S. M. veut, que son Ministre Plénipotentiaire, le Comte de Belgjoioso se rende aussi à Vienne. Nous espérons qu'en vous faisant part des ordres de Sa Majesté, vous vous arrangerez quant aux objets qui nous sont relatifs. Avec quoi &c.

(*Signés*) MARIE. ALBERT.

Immédiatement après cette communication, les Etats se sont assemblés, & ont adressé à LL. AA. RR. des représentations, dans lesquelles ils supplient LL. AA. RR. d'attendre de nouveaux ordres de l'Empereur, avant de quitter les Pays-Bas; ils annoncent qu'ils craignent d'avoir été représentés comme un peuple rébelle, tandis que leur soumission & leur zele ont toujours éclaté; de sorte que le salut ou la perte du peuple dépend du départ de LL. AA. RR. Si elles partent, tout est perdu; si elles restent, tout est sauvé : enfin ils déclarent qu'ils n'enverront pas des Députés à Vienne.

Un courrier de Vienne a apporté également des dépêches directes de l'Empereur, en date du 3. S. M. I. y déclare, « que son » intention n'a jamais été de renverser la » constitution de ses Provinces Belgiques, » mais seulement de tendre au plus grand » avantage du pays, sans altérer ses privi- » leges; que les réformes, ordonnées dans » l'administration de la Justice, ont été

Digitized by Google

» motivées sur les demandes réitérées de ses » sujets; & que loin de prévoir de l'opposition & de la résistance à ses vues, S. M. » devoit s'attendre à la reconnoissance générale : cependant, ajoute l'Empereur, je » veux bien, en bon pere & en homme qui » sait compâtir à la déraison, n'attribuer ce » qui s'est passé, & ce que vous avez osé, » qu'à de fausses interprétations faites par » l'intérêt privé, & non par l'amour du » bien général, qui n'a rien à perdre dans » les réformes que j'ai projettées. Cette dépêche, qui mérite beaucoup de réflexions, finit par les deux paragraphes suivans,

Quoi qu'il en soit, je veux bien que l'exécution des nouvelles Ordonnances en question reste présentement en suspens, & lorsque LL. AA. RR., mes Lieutenans & Gouverneurs Généraux, conformément aux intentions que je leur ai fait connoître en dernier lieu, se seront rendues à Vienne, avec les Députés des différens Etats, pour me présenter de vive voix leurs griefs, & apprendre mes intentions, qu'ils trouveront toujours calquées sur les principes de l'équité la plus parfaite, & uniquement tendantes au bien-être de mes sujets, nous conviendrons ensemble des dispositions à faire pour le bien général, selon les loix fondamentales du pays.

» Mais si, contre toute attente, cette dernière démarche de ma bonté envers vous étoit méconnue, au point que vous vous refusiez à me venir porter vos plaintes, vos craintes, vos doutes, & à m'entendre avec confiance, & que vous continuiez vos excès honteux & vos démarches inexcusables, alors vous en tirerez vous-mêmes

Digitized by Google

toutes les malheureuses conséquences qui en résulteront, ce qu'à Dieu ne plaise.

Les Etats de Flandres, qui se sont assemblés le 8, ont adressé de nouvelles représentations très fortes à L. A. R., & l'on attend avec impatience la réponse à celles qui ont été envoiées à Vienne, le 6.

Quelque chose de plus extraordinaire, c'est une adresse de la Noblesse de Flandres aux Etats de cette Province. On se croit aux jours du Duc d'*Albe* & de *Philippe II*, en lisant ce morceau étrange, dont nous rapporterons quelques fragmens.

Si le spectacle d'un grand homme, aux prises avec l'infortune, est digne d'un Dieu, que dirons-nous de celui d'une Nation courageuse & fière, qui, avec les seules armes de la justice & de la raison, triomphe des efforts du pouvoir arbitraire ? Ce spectacle auguste nous étoit réservé ; nous en jouissons en ce jour ; heureux de vivre, puisque nous vivons avec vous. Déjà la Patrie renaissante ose lever un front radieux ; les manes de ces Héros, qui cimenterent de leur sang la liberté publique, attachent sur nous des regards approbateurs, & semblent se dire, nous ne sommes pas morts tout entiers. *Esclaves*, il y a peu de jours, votre zele immortel a brisé nos fers & nous a rendu tous les droits *de l'homme* & de citoyen. Nous ne retracons pas à vos yeux le déplorable tableau de la constitution arrachée de ses fondemens antiques, de nos loix fondamentales détruites & foulées aux pieds ; nous ne vous parlons pas de cette exécrable magistrature, qui, restreinte *en apparence* aux seules affaires d'administration.... Encore un pas, & nous

Digitized by Google

eussions vu renaître ces jours funestes de l'empire expirant, où le métier infâme de délateur étoit la seule route aux honneurs & à la fortune. Nous eussions vu s'étendre le crime de leze-majesté sur l'épouse désolée, sur la mere inconsolable, dont les pleurs auroient baigné la cendre d'un époux ou d'un fils immolé ; nous eussions vu poursuivre comme sacrileges *ceux qui auroient osé douter de la vertu de Narcisse ou de Sejan.*

Déjà la suppression illégale de plusieurs maisons religieuses nous a montré ce que l'on doit attendre d'un pouvoir qui ne connoît point de frein ; les possessions mêmes d'un ordre de citoyens, qui versa des flots de sang pour le défendre & pour les soutenir, ne sont plus respectées. On nous enlève la plus belle prérogative de nos fiefs, la juridiction seigneuriale ; cette juridiction, le patrimoine de nos peres, le prix de leurs exploits glorieux ; cette juridiction qui nous a été garantie tant de fois, par le Souverain même, soit par les actes d'investiture, soit par le pacte inaugural.

Et cependant si quelque chose doit être sacré, c'est la propriété du citoyen ; c'est le premier qui entoura un champ d'une haie & s'en réserva les fruits à lui seul, qui fut le véritable fondateur de la société civile. La conservation des fruits de ce champ furent la base du contrat social ; point de propriété, point de peuples, point de Souverain.

Les Etats de Hollande ont déjà répondu, dit-on, au Mémoire que leur a remis l'Envoyé de Prusse, de la part du Roi son Maître, & ont expédié à Berlin, par un Courier extraordinaire, cette Réponse déclinatoire, en-

Digitized by Google

core inconnue au Public, quoique les Gazetiers en aient deviné le contenu.

Les Etats d'Utrecht ont publié une Amniſtie générale en faveur des Habitans de *Wyck*, rentrée ſous leur obéiſſance; mais en en exceptant les nommés de *Nyſſ*, Chef du Corps Franc, le Miniſtre Evangélique *vander Kempt*, qui s'étoit armé dès l'origine, & le Bourguemaître *la Faille*, tous trois traduit à Amersfoort, & deſtinés à un procès criminel. Les habitans d'Utrecht, par repréſailles, diſent-ils, ont fait enfermer toutes les familles & les Membres de l'ancienne Régence dans leurs maiſons, les regardant comme des ôtages.

L'ancienne Conſtitution & les droits du Stathoudéat, tels qu'ils furent établis en 1747, & conſolidés en 1766, ayant été confirmés par la Régence de Middelbourg, le calme s'eſt rétabli dans cette Capitale de la Zélande, & au même prix, à Fleſſingue & Zierickzée, deux villes dont les Conſeils avoient penché vers le Parti *Patriote*.

Les Etats d'Overyſſel, qui votent de concert avec ceux de Hollande, ont fait rentrer la ville de Haſſelt dans le devoir, en pardonnant la révolte qui l'y avoit ſouſtraite. Ils ont auſſi ſuſpendu le Prince d'Orange de ſa dignité de Stathouder & de ſes charges de Capitaine & d'Amiral-Général de la Province; enſuite, ils ont mis à la tête de leurs Corps Francs un Officier François, nommé *Ternant*.

Digitized by Google

Le 18 de ce mois, M. le Marquis de *Verac*, Ambassadeur de France, a remis, de la part du Roi son Maître, au Greffier de LL. HH. PP., un Mémoire dont voici la teneur :

Hauts & Puissans Seigneurs.

» Le Roi a été informé que les Etats de la province de Hollande ont proposé le 7 de ce mois à V. H. P. de recourir à sa médiation pour la conciliation des différends qui divisent la République. Sa Majesté a été infiniment sensible à cette marque de confiance, & elle a ordonné au soussigné son Ambassadeur, de déclarer à Vos Hautes Puissances, non-seulement qu'elle est disposée à y répondre, mais aussi qu'elle s'empressera, autant qu'il pourra dépendre d'elle, au rétablissement du calme dans la République, & de la bonne harmonie entre les différens membres de l'Union. Le Roi saisit avec empressement cette occasion, pour exprimer à V. H. P. la vive douleur que lui causent les troubles qui agitent les Provinces-Unies, & pour fixer leurs regards sur les désastres qui en seroient la suite, s'ils n'étoient bientôt arrêtés.

» Sa Majesté pense, que pour atteindre ce but salutaire, il est instant que V. H. P. prennent les mesures les plus promptes & les plus efficaces, pour arrêter dès-à-présent les mesures hostiles auxquelles on se livre dans plusieurs provinces : V. H. P. préviendront ainsi la guerre civile, & faciliteront le succès de la conciliation, qu'il est si désirable d'effectuer. Cette exhortation de la part du Roi lui est dictée par l'amitié qu'il porte à la République, l'intérêt qu'il prend à sa conservation & à sa prospérité, &

Digitized by Google

l'affection particuliere qu'il a pour chacun des membres qui la constituent.

La Haye, le 10 *Juillet.*

LE MARQUIS DE VERAC.

Des lettres authentiques de la Westphalie & du Duché de Cleves confirment, que toutes les troupes Prussiennes de ces quartiers sont en mouvement. C'est le 7 que le Général de *Gaudi* reçut à Wesel les ordres de sa Cour. Un courrier passa sur le champ à Cleves, avec des dépêches au Président de la Régence. Tous les Colleges de guerre & d'Etat s'assemblerent immédiatement, & ordonnerent les livraisons de chevaux & d'approvisionnemens nécessaires. A la parade de 11 heures à Wesel, on avertit tous les Officiers de préparer leurs équipages de campagne, & de se tenir en état de marcher au premier signal. Le lendemain 8, on tira les canons du parc, & on en fit l'examen. Des courriers ont été expédiés en diligence à tous les Régimens cantonnés à Ham, à Bielefeld, Hervorden, Minden, Embden, &c. avec ordre de se mettre en marche. Deux Régimens de Cavalerie sont déjà partis, & l'on a tracé deux camps, l'un à Goch, l'autre à Emmerick. On a mis un *embargo* sur tous les bâtimens Hollandois qui se trouvoient à *Wesel*, afin de les employer au transport des munitions de guerre. Le 10 on avoit à peu-près achevé de préparer les cartouches, & ce jour-là on a fait l'inspection générale des magazins d'approvisionnement.

Digitized by Google

« Le bruit court qu'il existe un traité d'alliance offensif & défensif entre la Grande-Bretagne & la Prusse, qui a été scellé du grand » Sceau Jeudi dernier. Ce traité a été, ajoute-» t-on, immédiatement envoyé à la Cour de » Berlin par un Courier particulier, qui avoit » ordre de louer un Cutter, ou tout autre navire » qu'il pourroit trouver pour faire la traversée, » s'il n'y avoit point de paquebot à Harwich.

(*Morning-Herald, Gazetteer. London Chronicle.*)

» En 1777, M. Hastings, Gouverneur général, reçut une pétition de la part de Shaw-Allum, Empereur du Mogol, & descendant de Tamerlan, par laquelle cet Empereur lui demandoit du secours contre les Marattes. »

« En 1787, M. Hastings fut pris & mis sous la garde de l'Huissier de la Chambre des Communes, & fut obligé de s'agenouiller devant celle des Pairs, & de demander à être élargi sous caution.

« En 1777, M. Pitt plaida deux causes dans Westminster-Hall, pour lesquelles il reçut deux guinées. L'audience finie, il alla manger sa cotelette au café d'Holyland, & se retira dans son cabinet, dans Lincoln's Inn. »

« En 1787, M. Pitt donna une audience au Cock-Pitt, à laquelle la plus grande partie de la Noblesse qui étoit en ville, & tous les Ministres étrangers assistèrent, pour lui rendre leurs hommages. »

« En 1777, M. Burke étoit regardé comme le premier Orateur de la

« En 1787, on n'a fait que tousser dans la même Chambre; lors-

Digitized by Google

Chambre des Communes, & comme le plus formidable antagoniste des Ministres. »

« En 1777, le Lord North tenoit le timon de l'Etat, & dirigeoit toutes les affaires publiques du Royaume. »

« En 1777, Sir —— étoit garçon de taverne, & n'étoit remarquable que par la propreté avec laquelle il se mettoit, par son activité & la maniere respectueuse dont il faisoit la révérence à ceux qui lui donnoient un schelling. »

« En 1777, un nommé *Arnold*, étoit à la tête des troupes Américaines, qui se retirerent du Canada ; il fut un de ceux qui firent prisonnier le Général Burgoyne à Saratoga. »

« En 1777, le Colonel Conway, étoit Aide-

que M. Burck parle, on le laisse parler seul, & il n'est formidable, dit la même Feuille, qu'au parti avec lequel il vote. »

« En 1787, on a vu par les Feuilles publiques que le *pauvre* Lord North (1) fut conduit par la main hors de l'Abbaye de Westminster, par une de ses filles. »

« En 1787, Sir —— est Nabab, Baronet & Représentant d'un Comté en Parlement. Il a beaucoup d'argent dans les fonds publics ; il a des possessions immenses, & fait des présens à ceux qui veulent le laisser sur les terres sans être qualifié. »

« En 1787, ce même Arnold a des conférences à la Cour de S. James, &c. &c. &c.

« En 1787, ce même Militaire a prêché

(1) *Le Lord North est devenu aveugle.*

Digitized by Google

de-camp de sir Henry Clinton, & apporta en Angleterre les dépêches de ce Général. »

« En 1777, le Docteur Pr-ttyman étoit Boursier d'un College, & Précepteur d'un jeune homme : en 1783, il devint Secrétaire de son Eleve, devenu Ministre ; il se trouva dans la galerie de la Chambre des Communes pour l'entendre parler, & fut obligé d'en sortir avec les autres spectateurs, sur la motion de sir J. Lowther. »

un sermon sur le texte suivant : « Si quelqu'un » te frappe sur la joue » gauche, présente-lui » la droite. »

« En 1787, le Docteur Prettyman prit son siege dans la Chambre des Pairs, & parla en faveur d'un Voiturier insolent, arrêté sur l'ordre du Chancelier ; tandis que M. Pitt étoit debout au-dessous de la barre, pour l'entendre. »

(*Extrait du Woorld.*)

Lorsque la Princesse d'Orange fut dernièrement arrêtée en allant à la Haye, le Comte de Bentinck dit au fils aîné de S. A. R. : « Il faut, » mon Prince, que votre pere imite Amilcar, » pere d'Annibal, & vous faire jurer aux pieds » des Autels de ne jamais pardonner à ces auda- » cieux insurgens. » A quoi le jeune Prince répondit avec beaucoup de sang-froid, mais avec fermeté : « Monsieur le Comte, je crois pouvoir » me flatter de ne jamais manquer à ce que je » dois à mes augustes parens ; je sens aussi que je » n'oublierai point ces insultes récentes ; mais » si l'on vient à réparer ces torts, je me flatte » d'être trop bon Hollandois pour ne pas pardon- » ner & oublier. »

(*Morning-Chronicle ; Universal Register.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 22 1939

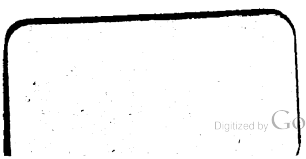

Digitized by Google

Digitized by Google